



**HAL**  
open science

# Analyse sociale de cycles de vie : les cycles de vie des représentations paysagères de l'éolien

Maxime Demade

► **To cite this version:**

Maxime Demade. Analyse sociale de cycles de vie : les cycles de vie des représentations paysagères de l'éolien. Géographie. Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 2018. Français. NNT : 2018BOR30047 . tel-02019452

**HAL Id: tel-02019452**

**<https://theses.hal.science/tel-02019452>**

Submitted on 14 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Université Bordeaux Montaigne

École Doctorale Montaigne Humanités (ED 480)

THÈSE DE DOCTORAT EN « GÉOGRAPHIE HUMAINE »

# ***Analyse sociale de cycles de vie***

## *Les cycles de vie des représentations paysagères de l'éolien*

Présentée et soutenue publiquement le 16 novembre 2018 par

Maxime DEMADE

Sous la direction de Laurent Couderchet

### **Membres du jury :**

Laurent COUDERCHET, Professeur à l'Université Bordeaux Montaigne

Anne HONEGGER, Directrice de Recherche au CNRS, École Normale Supérieure - Lyon

André-Frédéric HOYAUX, Professeur à l'Université Bordeaux Montaigne

Thierry JOLIVEAU, Professeur à l'Université Jean Monnet - Saint-Etienne

Laurence LE DU-BLAYO, Professeure à l'Université de Rennes 2

Sébastien NAGELEISEN, Maître de conférences à l'Université Bordeaux Montaigne



# Sommaire

---

Remerciements	5
Avant-propos	6
Introduction générale	9
<b>Partie I</b>	<b>21</b>
<b>Chapitre 1. La transition, un cadre d'interprétation pour la dynamique de processus socio-spatiaux</b>	<b>23</b>
1.1. Les apports de la géographie dans la conceptualisation de la transition	23
1.2. Territorialisation de l'énergie, jeux d'échelles	34
1.3. « Pour un paysage du paysage »	42
1.4. Le paysage, une approche sensible de l'espace	44
<b>Chapitre 2. Spatialités et temporalités en transformation, une approche systémique par le paysage</b>	<b>53</b>
2.1. Entre spatialités et temporalités, le paysage comme processus dynamique	54
2.2. Appropriation du polysystème paysage dans notre recherche	67
<b>Chapitre 3. L'analyse sociale du cycle de vie des éoliennes dans les paysages</b>	<b>73</b>
3.1. Penser des temporalités d'impacts. L'Analyse de Cycle de Vie dans le contexte décisionnel de l'action publique.	74
3.2. Appréhender la dynamique de l'événement-éolien - propositions théoriques	80
<b>Partie II</b>	<b>101</b>
<b>Chapitre 4. La construction d'un observatoire et l'exploitation des données</b>	<b>103</b>
4.1. En quête de données	104
4.2. Une question de mesure	115
4.3. Appréhender un processus en transition, une approche singulière du corpus	118
4.4. Présentation des résultats d'analyse d'articles de presse	143
<b>Chapitre 5. Analyse des résultats</b>	<b>167</b>
5.1. L'éolienne, une marque dans le paysage	167
5.2. Projet de paysage pour des paysages éoliens	202
5.3. Éléments de réflexions sur l'événement-éolien, lieux de l'événement et réversibilité	217
<b>Chapitre 6. Itinéraires d'événements-éoliens</b>	<b>225</b>
6.1. Surgissement	226
6.2. Déstabilisation	236
6.3. Régulation ou la fin de vie de l'événement	253
6.4. Discussion générale	267
<b>Conclusion générale</b>	<b>273</b>
<b>Références bibliographiques</b>	<b>279</b>
<b>Table des illustrations</b>	<b>289</b>
<b>Liste des acronymes</b>	<b>293</b>
<b>Résumé</b>	<b>295</b>
<b>Abstract</b>	<b>296</b>



## Remerciements

---

Je remercie mon directeur de thèse, Laurent COUDERCHET, pour sa confiance et ses précieux conseils tout au long de ces cinq années. Merci de m'avoir accompagnée patiemment et de m'avoir octroyé la liberté d'aborder l'exercice de thèse comme je le souhaitais.

Je remercie également Sébastien NAGELEISEN et Sophie LE FLOCH qui ont particulièrement soutenu l'élaboration de mon projet de thèse. Merci d'avoir suivi avec un œil bienveillant mon parcours.

Je tiens à remercier les membres du jury, Anne HONEGGER, André-Frédéric HOYAUX, Thierry JOLIVEAU, Laurence LE DU-BLAYO et Sébastien NAGELEISEN qui ont accepté de lire et d'évaluer ce travail.

Cette thèse n'aurait pu être écrite sans la disponibilité des personnels des collectivités territoriales, des services déconcentrés de l'État, des opérateurs-exploitants et des habitants. Je les remercie pour m'avoir accordé de leur temps et à l'occasion m'avoir fait découvrir le Finistère ainsi qu'une nouvelle facette du nord de la Gironde.

Cette recherche s'est enrichie grâce aux enseignements que j'ai pu dispenser au sein du département de Géographie, science de l'espace et du territoire de l'Université Bordeaux Montaigne. Je remercie Frédéric HOFFMANN et Valérie KOCIEMBA pour leur accompagnement dans la découverte de l'enseignement. Je remercie également les membres de l'association Doc'Géo de m'avoir fait confiance pour présider une année les activités de recherche du collectif.

Je remercie ma famille et belle-famille d'avoir toujours cru en moi, même dans les moments difficiles.

Enfin, je remercie celui qui m'a donné la force de finir, qui a su être l'oreille attentive et compréhensive à chaque moment. Merci pour avoir écouté avec patience mes élans de réflexion les plus enthousiastes mais aussi d'avoir supporté avec optimisme mes humeurs et mes moments de découragements.

Et merci à elle qui a réussi à enchanter mes derniers mois de travail.

## Avant-propos

---

### **L'itinéraire de la thèse.**

#### **L'Analyse sociale de Cycle de Vie dans une recherche en géographie.**

Cet avant-propos est une occasion particulière introduisant le travail de recherche. Je voudrais commencer en évoquant l'itinéraire de la thèse d'un point de vue plus personnel que dans les pages qui suivent, centrées quant à elles sur le contenu de mes travaux.

On peut rétrospectivement situer le point de départ de cette trajectoire scientifique dans mes premiers mémoires de master.

Mon projet de thèse s'est construit à la lumière d'opportunités qui m'ont été données ainsi qu'à la nécessité d'effectuer des choix. Choix et opportunités ont été la source d'interrogations épistémologiques et méthodologiques. Pour mieux les comprendre, je reviens dans un premier temps sur le cheminement qui m'a amenée à la thèse.

L'arrivée en doctorat résulte d'un parcours initié par un diplôme universitaire technique (DUT) et sa confirmation par une licence professionnelle en gestion de production industrielle (LP GPI) dans le domaine de la Qualité, l'Hygiène, la Sécurité, et l'Environnement, souvent résumé par l'acronyme QHSE. Je pourrais résumer le contenu de ces formations comme l'apprentissage de méthodes pour l'expertise technique relative à la maîtrise des risques professionnels au sein d'entreprises selon une démarche de management intégré. Les enjeux relatifs aux démarches QHSE font appel à des connaissances transversales, en droit du travail et en droit administratif, en écotoxicologie, en ergonomie, en prévention des risques ainsi qu'une connaissance des méthodes et outils développées par l'institut national de recherche et de sécurité (INRS), entre autres.

Ces trois ans d'exploration des sciences techniques dans l'approche du risque professionnel et environnemental ont construit un solide apprentissage méthodologique dans la gestion de ces problématiques. Mais ils ont aussi circonscrit une appétence personnelle pour les énergies renouvelables, motif d'entrée dans la filière QHSE, à la réponse technique et aux outils du management. En réponse à mon souhait d'élargir la vision technique des énergies renouvelables à son appréhension sociétale j'ai entrepris une troisième année en licence de géographie, à l'université Bordeaux Montaigne, dans la perspective d'intégrer le Master Écologie Humaine proposé à l'institut ENSEGID.

Cependant, l'optique d'intégrer cet institut a été révisée à la lumière d'un intérêt grandissant pour l'épistémologie géographique et l'opportunité donnée par la poursuite en Master Recherche à l'Université Bordeaux Montaigne pour l'exploration des enjeux socio-spatiaux soulevés par les énergies renouvelables.

J'ai ciblé l'énergie éolienne justifiant ce choix par sa prééminence dans le débat public et par l'existence d'une littérature prolixe et familière autour des méthodes techniques, allant du risque technologique aux recherches et études des impacts environnementaux, alors qu'elle est une problématique émergente dans la recherche en géographie.

L'attrait personnel pour la méthodologie et les outils m'a orientée vers l'analyse de données textuelles (AdT) et son application aux discours de presse. Le mémoire de première année a concentré cette découverte et initié une application exploratoire sur des corpus d'articles de presse autour de l'éolien en régions Bretagne et Rhône-Alpes.

En poursuivant en seconde année de Master Recherche, j'ai saisi l'opportunité d'élargir mes connaissances sur l'approche méthodologique relative au recueil, au traitement et à l'analyse de discours, à l'occasion d'un stage au laboratoire de recherche IRSTEA, à Cestas-Bordeaux. Ce stage sous la conduite de Sophie Le Floch, géographe à l'IRSTEA et de Sébastien Nageleisen, géographe à l'UMR 5319 PASSAGES-CNRS, a construit une approche problématisée de l'évolution des représentations socio-spatiales face à l'énergie. La proposition du projet de thèse résulte de cette collaboration scientifique ainsi que d'un héritage de mon parcours en sciences techniques.

J'avais découvert l'Analyse de Cycle de Vie (ACV) et les enjeux environnementaux des énergies renouvelables à l'occasion de mes deux formations dans le domaine QHSE. Puis, j'ai apprécié, dans la poursuite de mon cursus, les représentations du paysage, leurs évolutions et leurs appréhensions sensibles en géographie, notamment grâce à l'analyse de discours menée en Master Recherche. Cela m'a permis de construire un objet de recherche à discuter en géographie : l'Analyse sociale du Cycle de Vie de l'éolien. Cette approche concentre son potentiel réflexif autour de l'évolution des représentations socio-spatiales de l'éolien dans les discours.

\*

Une double ambition a présidé à l'élaboration de ce manuscrit. Celle, tout d'abord de s'approprier des travaux fondamentaux sur le paysage et les représentations sociales. Il s'agissait ensuite d'établir sur cette base d'autres perspectives, en ouvrant un nouveau chantier.



Aussi ai-je investi deux thématiques, celle de la transition et celle de la territorialisation des énergies. La première justifie la proposition d'une réflexion sur l'interprétation du temps dans l'espace. La seconde incite à confronter le cycle de vie des installations énergétiques, programmé et prévisible, au cycle de vie de ses représentations, incertain.

On trouvera en introduction une mise en lumière des principaux enjeux auxquels j'ai pu être confrontée. Ma priorité est la réponse méthodologique. Ceci expliquant la répartition équivalente entre la construction théorique et la méthode et l'interprétation des résultats. Malgré tout j'ai pris le parti d'organiser l'ensemble entre l'élaboration de la problématique en partie I et les réponses déduites de la mise en œuvre de la méthode en partie II.

Cette logique de progression impose au lecteur de lire le chapitre précédent pour comprendre le chapitre suivant. Afin de faciliter la lecture, je propose d'accompagner les chapitres de la première partie d'une illustration de la construction problématique. La trajectoire proposée est également une occasion de démontrer la récursivité de la réflexion scientifique.

## Introduction générale

---

Dans l'histoire des énergies, le choc pétrolier de 1973 est un point de départ de la révolution énergétique. Au cœur des préoccupations mondiales, l'énergie est source de multiples enjeux : techniques (innovations technologiques), économiques (marché de l'énergie), politiques (stratégies énergétiques), environnementaux (impacts sur les écosystèmes) et géographique (organisation socio-spatiale de l'énergie) (Mérenne-Schoumaker, 2011, p.3).

Parmi les énergies se distinguent deux grandes catégories, celles dites de stock et celles dites de flux. La première recouvre les gisements de combustibles fossiles et métaux, la seconde, utilisant des processus naturels, comme le vent ou le rayonnement solaire. Dans les années 1980, la France mise sur l'électricité principalement à l'aide du nucléaire et des combustibles fossiles, puis la décennie suivante, le nucléaire seul. Ainsi, en 2005, 78% de la production brute d'électricité provient de la thermique nucléaire<sup>1</sup>.

Cependant, la raréfaction des ressources et le rôle des gaz à effet de serre dans le réchauffement climatique ont inspiré les grandes orientations des politiques internationales en matière de développement durable<sup>2</sup>. La prédominance des énergies fossiles répond à la forte croissance des besoins mondiaux en énergie ; le gaz et le charbon pour l'électricité et le pétrole pour les transports. Mais, afin de s'accorder sur les engagements internationaux pris et dans la perspective des scénarii du GIEC, les énergies renouvelables voient leur rôle prendre de l'ampleur dans cette balance énergétique mondiale. Aussi, en 2035, il est projeté qu'1/3 de la production totale d'électricité sera issue des énergies renouvelables<sup>3</sup>. Ces dernières prennent leur place dans un mix énergétique. Le paysage mondial de l'énergie tend à se transformer et cela s'observe sur les pays européens.

---

<sup>1</sup> Bilan énergétique de l'année 2006 de la France, établi par la Direction Générale de l'Énergie et des Matières Premières - Observatoire de l'Énergie. Publication consultable à l'adresse suivante : [http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Produits\\_editoriaux/bilan2006\\_cle04c13a-1.pdf](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Produits_editoriaux/bilan2006_cle04c13a-1.pdf)

<sup>2</sup> Le Sommet de la Terre de Rio en 1992 initie les politiques à venir. En 1997, la conférence des Parties à Kyoto est l'occasion d'un engagement de réduction des gaz à effet de serre, pris par un certain nombre de pays industrialisés. Celui-ci n'entre en vigueur qu'au début de l'année 2005, pour la période de 2008 à 2012. Faisant suite, plusieurs conférences internationales ont lieu, Copenhague en 2009, Cancun en 2010 puis en 2011 à Durban. Cette dernière s'achève sur la poursuite du Protocole de Kyoto adossée à une plate-forme afin d'élaborer « le régime climatique post-2020 » qui donnera lieu à la COP21. La 21<sup>e</sup> conférence des Parties aboutira à un accord international sur le climat fixant comme objectif une limitation du réchauffement mondial entre 1,5 °C et 2 °C d'ici 2100.

<sup>3</sup> 5<sup>e</sup> rapport du GIEC de 2013, consultable à l'adresse suivante : [http://www.ipcc.ch/home\\_languages\\_main\\_french.shtml](http://www.ipcc.ch/home_languages_main_french.shtml)

L'Union Européenne mise, depuis quelques années déjà, sur l'hydroélectricité et l'énergie nucléaire pour subvenir à ses besoins en électricité. Ceci étant, ces énergies n'assurent que 20% de la consommation énergétique primaire et un peu moins de 50% de la consommation électrique totale (Deshaies, 2006).

L'enjeu est une réponse à une demande toujours croissante d'énergie sans accroître la dépendance aux ressources pétrolifères, tout en respectant les accords de Kyoto. Sont mis en place les objectifs « 3x20 », détaillés par le Paquet Energie-Climat de mars 2009. Celui-ci révisé en 2014, précisera que 27% du mix énergétique doivent être issus de sources renouvelables d'ici 2030 (anciennement 20% pour 2020). La directive européenne 2009/28/CE définit à cette occasion les énergies ayant une source renouvelable comme étant produite « à partir de sources non fossiles renouvelables et considère ainsi l'énergie éolienne, solaire, aérothermique, géothermique, hydrothermique, marine et hydroélectrique, biomasse, gaz de décharge, gaz des stations d'épuration d'eaux usées et biogaz » (Directive 2009/28/CE, p.27).

Ils'agit dès lors pour les pays comme la France d'orienter leur politique vers la constitution d'un bouquet énergétique efficient, capable de maintenir les intérêts économiques tout en assurant la sécurité des approvisionnements et ce, en accord avec les préoccupations environnementales inhérentes aux orientations du développement durable dans lesquelles toute politique s'inscrit de nos jours.

En France, l'énergie nucléaire participe effectivement à la diminution des émissions de gaz à effet de serre mais conforte la dépendance nationale en approvisionnement de matières premières. La fin des années 2000 est marquée par un revirement de la politique énergétique française. Les accidents de Tchernobyl (1986) et de Fukushima (2011), ajoutés aux difficultés de traitement des déchets radioactifs, ternissent l'image du nucléaire et cristallisent un sentiment de rejet mêlé d'une crainte d'un éventuel accident sur le territoire français. A l'appui du Paquet Energie-Climat, le législateur formalise un ensemble de prescriptions quant aux directions à donner au mix énergétique national. Les 23% décidés en 2009 pour l'horizon 2020, cèdent leur place à l'ambitieux objectif de voir la part des énergies renouvelables monter à 32% de la consommation d'énergie finale pour l'horizon 2030. Cette perspective fait suite à la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte proposée en juillet 2014, et adoptée un an plus tard.

L'émergence du développement durable et des politiques associées, déclinées à différents échelons à travers des objectifs quantifiés ambitieux nécessitent des actions de

soutien fortes. Leurs déclinaisons sur les territoires répondent à une mise en équilibre d'enjeux économiques, techniques et socio-spatiaux. Compétitives, ces filières nouvelles doivent être techniquement efficaces au regard des réseaux électriques et socialement acceptées sur les territoires. L'hydroélectricité est une énergie intégrée au réseau, non intermittente et peu coûteuse aujourd'hui mais ayant atteint ses marges de développement. Les regards sont alors tournés vers d'autres énergies renouvelables.

L'énergie éolienne est devenue l'une des énergies « piliers » pour les politiques publiques énergétiques. Les réglementations françaises, depuis le début des années 2010, ciblent l'éolien comme l'une des réponses à la tenue des engagements environnementaux. Les publications presse et grand public attestent de la symbolique d'une transition énergétique par les énergies renouvelables incarnée par l'éolienne<sup>4</sup>. L'iconographie d'un tripale comme représentation visuelle de ces nouvelles énergies est aujourd'hui monnaie courante<sup>5</sup>.

Si le cadre législatif des énergies renouvelables, adossé à des objectifs quantifiés ambitieux, a pris corps de manière assez rapide, le déploiement des projets est souvent long et ouvre légitimement un questionnement quant à la pertinence du modèle énergétique choisi dans ce contexte de transition. La question de la modularité et de la réversibilité impacte dès lors les territoires. Ceux-ci ne se voient plus marqués par des situations de finalités, d'aboutissement mais davantage par des situations de carrefour où diverses trajectoires énergétiques peuvent être empruntées. Loin de proposer une vision technocentrée des territoires, la transition énergétique donne une place aux échanges et fait de la gouvernance une condition *sine qua non* de l'acceptabilité des changements territoriaux mis en œuvre.

Avec les énergies fossiles, il était aisé de raisonner selon des localisations spatiales distinctes. Le recours à de nouvelles sources d'énergie modifie ce rapport à l'espace. Les gisements sont spatialement multipliés et diffus. La transition énergétique est un processus impactant plusieurs échelles. Loin de s'arrêter à la confrontation du global face au local, la compréhension de sa traduction spatiale permet de discerner les assemblages, imbrications et interrelations scalaires à l'œuvre sur les territoires. Ainsi, rendues davantage visibles dans les paysages, les énergies renouvelables apportent-elles une dimension nouvelle à l'espace ?

---

<sup>4</sup> Une simple recherche dans Google Images en saisissant les mots clés « énergies renouvelables » confirme la force visuelle et symbolique de l'éolienne comme emblème des énergies renouvelables.

<sup>5</sup> Différentes publications du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer proposent une éolienne tripale comme iconographie représentative des énergies renouvelables. Quelques exemples : les affiches et infographies (<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Logo-affiches-et-infographies.html>, consulté le 16 septembre 2016) ou les brochures de la transition énergétique pour la croissance verte (<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Brochures-sur-la-loi.html>, consulté le 16 septembre 2016) ou encore le rapport Énergies 2050 (<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Rapport-Energies-2050-les.html>, consulté le 16 septembre 2016).

L'enjeu principal est la territorialisation de la transition énergétique. L'énergie vient à réapparaître sur les territoires. Cette apparition nouvelle questionne son appropriation sociale.

Compte-tenu de la faible capacité de production des aérogénérateurs au regard d'énergie comme celle nucléaire, il est indispensable de multiplier les installations. La dissémination des parcs éoliens est un facteur de tension. L'expression NIMBY a rapidement émergé comme qualificatif des contestations à l'encontre des projets éoliens. L'expression banalise et généralise des revendications et des enjeux qui, pour partie, pourraient être relatifs au paysage. Les effets perçus sur le paysage semblent être un bon moyen de prévoir les comportements vis-à-vis de l'éolienne (Wolsink, 2000, p.51). Récemment et face à l'impossible anticipation complète des changements à venir, les géographes contribuent à en éclairer les composantes spatiales et sociales. À cette occasion, le paysage revêt un attrait particulier, comme un cadre d'interprétation des conditions de la territorialisation de l'énergie.

Les travaux sur l'acceptabilité exposent les facettes d'un paysage comme représentations sociales, comme outil du compromis et comme paradigme sociétal (Devine-Wright, 2005, Wolsink, 2007, Nadaï et Labussière, 2010, Fortin, 2014). Ils alimentent ces trois facettes autant qu'ils témoignent d'une dimension politique du paysage.

Le paysage est conçu comme un révélateur des rapports sociaux éprouvés par la transition (Fortin et Le Floch, 2008). Les représentations du paysage servent l'interprétation sociale et construisent le sens de la transition sur les territoires. Mais, cette dernière se voit régie par des mécanismes institutionnels pour lesquels le paysage sert d'outil du compromis. Enfin, face aux changements, sources de tensions sociales, les modèles du paysage hérités sont à l'épreuve d'ajustements.

S'intéresser aux représentations sociales permet de mieux saisir les enjeux pour le paysage dans le cas d'implantation d'éoliennes. Cette posture pour les représentations sociales réfute dans une certaine mesure la pensée d'un paysage de références uniquement artistiques. L'approche du paysage par les représentations présente une culture paysagère à l'épreuve de trajectoires individuelles et/ou collectives, caractérisées par des dynamiques socio-culturelles de territoires.

La pensée du paysage comme processus renseigne cette relation entre les individus et l'espace. L'existence de filtres entre le sujet et l'objet participent de leur relation paysagère : des savoirs, des expériences vécues, mais aussi des mythes et croyances. Des références singulières locales côtoient des références plus générales, ce qui suggère une analyse du paysage affinée par le contexte.

Dans les représentations se placent des croyances ou fausses certitudes. L'objection éolienne, une nouveauté pour les territoires, n'échappe pas à un imaginaire.

Les contestations à propos de l'éolien mettent régulièrement en lumière des paysages ruraux, à plus ou moins fortes valeurs patrimoniales, pour lesquels l'éolienne tient lieu de prédateur spatial<sup>6</sup>. Le caractère spatialement « diffus » de la source d'énergie, vent, soleil, eau, tend à formaliser l'image d'une consommation importante d'espace par les modes de production renouvelable. Or, compte-tenu d'une emprise au sol limitée<sup>7</sup>, il serait plus pertinent d'évoquer l'emprise paysagère de l'éolienne. La récurrence des installations décrite telle une banalisation, voire d'une destruction des paysages, réanime le débat sur la mort des paysages initié dans les années 1980 (Dagognet, 1982). La modernité réclame une réflexion sur l'avenir des paysages. Les grilles d'analyse s'en voient modifiées. Aussi, les travaux autour de la systémique et des processus complexes explicitent la dynamique du paysage (Von Bertalanffy, 1993, Le Moigne, 1999, Morin, 2005). Il n'est pas tant question de mort que de changements. Le paysage serait à considérer selon la notion de transition apportant de nouvelles modalités d'appréciation.

Fruits de recompositions spatiales et d'adaptations sociales au fil du temps, les paysages s'apparentent à des processus socio-spatiaux continuellement en évolution, à des pas de temps et d'espace variables. Cette dimension évolutive a pu être mise en évidence dans les travaux d'Augustin Berque, notamment ceux sur la médiane trajective, complétés par ceux de Pierre Donadieu et Michel Périgord (Berque, 1994 ; Donadieu, 1994 ; Donadieu et Périgord, 2005). Aussi, le caractère évolutif du paysage se retrouve dans les schémas à vocation synthétique de Brossard et Wieber, du laboratoire bisontin THÉMA ou encore celui proposé par Laurent Couderchet (Brossard et Wieber, 1984, p.6 ; Laboratoire THÉMA, 2005a, p.2 ; Couderchet, 2008, p.211).

Dans la perspective d'une dynamique de paysage, pourrions-nous envisager les éoliennes comme catalyseurs de trajectoires paysagères ? Ces installations, si elles consomment de l'espace, ne sont-elles pas autant productrices ou révélatrices d'une autre (nouvelle ?) dimension spatiale ? Envisageons de porter un nouveau regard sur ces paysages avec éoliennes : dans quelle mesure pourrions-nous parler de paysages éoliens ? Des transformations de

---

<sup>6</sup> Ceci fait référence à un appel lancé par Toutes nos énergies, un collectif de citoyens du Haut-Languedoc lors d'une conférence, le 22 avril 2016. Ses représentants s'adressaient « à toutes les associations et particuliers qui refusent l'invasion éolienne industrielle dans notre région » et affirmaient « Nos territoires sont tous menacés ou déjà dégradés ... L'éolien industriel est prédateur, irrespectueux de notre qualité de vie, coûteux pour la collectivité, ses contreparties économiques sont dérisoires. Enviee pour sa qualité de vie, ses paysages et ses milieux naturels, notre région mérite mieux. »

<sup>7</sup> 200m<sup>2</sup> de fondations pour une éolienne.

représentations s'opèrent-elle dans ce sens, attribuant de nouvelles fonctions aux paysages éoliens ?

Pour répondre à ces interrogations, nous choisissons de mettre au service de notre construction problématique des références sociologiques considérant la dynamique des représentations. La théorie des représentations développée par Serge Moscovici, au début de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, a permis la distinction entre contenus organisationnels et fonctionnement dynamique des représentations sociales (Moscovici, 1976). Jusqu'alors pensées comme autonomes, elles s'envisagent grâce à l'étude de leurs dynamiques comme des combinaisons complexes d'images, symboles, vécus régissant la vie sociale. Imaginées en réseau, les représentations d'un champ social fonctionnent en interconnexions avec d'autres, appartenant à des champs différents. Ces résonances sémantiques traduisent la nécessité d'opérer une approche transversale au sein de champs socio-spatiaux voisins. Cette ambition trouve écho dans la théorie du noyau central, proposée par Jean-Claude Abric (1976, 1994) puis enrichie théoriquement et mise à l'épreuve méthodologiquement par Flament (1994, 2003, 2006), Moliner (1993) ou encore Tafani et Bellon (2003). La distinction d'un système central, socle fondamental de la représentation et d'un système périphérique, sensible aux variations contextuelles est au cœur de cette théorie. Le système périphérique est l'interface de mise en cohérence entre expériences vécues et le système de valeurs et de normes qu'est le noyau central. Il est donc envisageable de traduire et d'analyser l'évolution de représentations (Flament, 1994).

Alors, face au déploiement de l'énergie éolienne sur les territoires et aux modifications spatiales induites, y-a-t-il adaptation du système représentationnel ? Peu enclin au conflit cognitif, dans quelles mesures la périphérie s'arrange-t-elle de ces variations de la matérialité de l'espace ? Par une recherche diachronique, il serait possible de tracer le ou les itinéraires d'un système représentationnel et ainsi, capter les éléments inducteurs de transformations.

Les filtres de la relation paysagère informent, par anticipation, une représentation de l'éolienne. La rencontre avec l'objet, expérience vécue ou fantasmée, peut constituer un événement. D'ailleurs, il est aisé de remarquer une certaine dissonance entre les sondages d'opinions concernant l'énergie éolienne et l'accueil réservé aux projets d'installation d'éoliennes sur un territoire. Ces décalages résultent des différences dans l'appréciation sensible des échelles ; ici l'énergie éolienne, une énergie renouvelable, face aux éoliennes, une infrastructure industrielle hors-normes. Puis, le déroulement d'un projet amène les différentes

parties prenantes à se rencontrer. À ces occasions, des points de vue variés se confrontent, des représentations basées sur des perceptions et rapports socio-spatiaux différents. Entre expériences de la quotidienneté et maîtrise d'outils d'aménagement, une expertise « profane » rencontre une expertise « savante ». L'acceptation des aménagements de la transition énergétique révèle-t-elle une co-construction des représentations socio-spatiales ou une habitude à ces affirmations physiques de la transition énergétiques dans les paysages ?

Depuis nos débuts dans la recherche en géographie, il nous apparaît que le géographe doit pouvoir maintenir une attention vigilante aux pratiques et discours de ceux qui utilisent l'espace. Nos premiers questionnements de recherche ont porté de manière privilégiée sur la construction du savoir géographique dans le contexte de transition. Cela nous a amenée à questionner l'épistémologie d'une transition à l'œuvre sur les territoires et les réponses que peut apporter la discipline.

Notre proposition de thèse échoit à l'héritage de trois années de formations en sciences techniques, dans le secteur de la Qualité, l'Hygiène, la Sécurité, l'Environnement (QHSE). En effet, les connaissances acquises et les outils en gestion du risque laissent leurs empreintes dans la construction de notre problématique de recherche pourtant résolument géographique.

Les sciences techniques ont recours à l'analyse de cycle de vie. Cette analyse, voulue holistique, cerne les impacts environnementaux d'un produit ou d'un processus en considérant l'ensemble de son cycle de vie. Elle répond à une approche systémique. Cette démarche émerge dans les années 1990. Très prisée dans le monde des sciences techniques, elle s'est révélée insuffisante dans l'appréhension des nouveaux enjeux soulevés par la transition énergétique. Conséquemment, le degré de généralisation que propose cette méthode mène à un détachement d'une réalité de terrain, préjudiciable. La dimension sociale se révèle indispensable afin que le « cycle de vie » prenne sens dans les orientations du développement durable. Identifiant ce manque, le CIRAI<sup>8</sup> a défini l'Analyse sociale du Cycle de Vie (AsCV) à travers des lignes directrices. Malgré cela le développement méthodologique reste peu documenté, et par conséquent, laisse une liberté de mise en œuvre.

Depuis une quinzaine d'années, malgré certaines inquiétudes et oppositions de groupes d'individus, de nombreux parcs éoliens ont vu le jour en France. Nous constatons un

---

<sup>8</sup> Centre international de référence sur le cycle de vie des produits, procédés et services.



essoufflement des débats autour des parcs en fonctionnement. Les préoccupations locales semblent s'en être détournées. Sans revenir à un état initial, les représentations intègrent-elles ce nouvel objet spatial que sont les éoliennes aux paysages ? Deviennent-elles des composantes des paysages ? Pourtant rejetées à l'annonce du projet, par accommodation, intégration, appropriation (?) font-elles partie intégrante des paysages aujourd'hui ? Mais aussi, serait-il possible d'envisager un point de saturation des paysages ?

Nous ambitionnons une contribution géographique à l'AsCV. Il s'agit de proposer une analyse sociale et spatiale du cycle de vie de l'éolien.

Nous l'avons souligné, le décalage entre l'imaginaire et la réalité peut être à l'origine de transformations des représentations paysagères. Considérer l'arrivée d'éoliennes sur un territoire comme un événement et appréhender l'expérience de l'événement-éolien dans le temps nous apparaissent être une réponse au cycle de vie de l'éolien sur les territoires.

L'orientation de nos lectures et notre encadrement de recherche, portés sur la dynamique du paysage, ont permis d'envisager le paysage comme un vecteur d'analyse privilégié. En s'intéressant à la dynamique du paysage, notre proposition soutient l'actualité du modèle paysager polysystémique des géographes bisontins, bien qu'elle engage également la nécessité d'une nouvelle orientation.

En privilégiant le rôle des représentations dans l'interprétation de l'événement, la thèse s'inscrit dans le paradigme des recherches sur les représentations en géographie. Dès lors, une bibliographie sur la dynamique des représentations permet d'avancer une réponse méthodologique. Malgré tout, pour comprendre l'intervention d'un événement-éolien dans la dynamique des représentations, la méthode appelle quelques réflexions sur les temporalités de la recherche. La problématique d'un cycle de vie de l'événement-éolien suggère *a minima* un corpus avant et un corpus après-événement.

Mais comment traduire le cycle de vie de l'événement dans la temporalité de la thèse ? L'irréversibilité du temps devient une contrainte de taille lorsqu'on ambitionne de tracer l'itinéraire d'une dynamique de représentation. Plus encore, l'influence du contexte intervient dans l'interprétation de phénomènes. C'est pourquoi l'étude de situations de rencontre avec l'éolien, soit des terrains aux contextes énergétiques distincts, s'avère incontournable pour répondre à l'hypothèse que nous formulons.

La découverte du contexte énergétique réservé à l'éolien en Finistère, à l'occasion d'un stage au laboratoire IRSTEA, sous la coordination de Sophie Le Floch, suggère un premier terrain d'investigation. De nombreux parcs éoliens figurent sur le territoire de la pointe

bretonne. Ce terrain d'étude est rapidement mis en parallèle avec un autre, le nord de la Gironde, où de tous premiers projets éoliens tentent d'aboutir malgré les contestations sociales. La particularité de ce terrain girondin est d'accueillir une puissante source de production électrique, la centrale nucléaire de Braud-et-Saint-Louis.

De prime abord, cela pourrait répondre à l'influence du contexte sur la dynamique des représentations. Nonobstant, comment compléter cette démarche méthodologique pour répondre à notre proposition d'analyse de cycle de vie de l'événement-éolien (Figure 1) ?

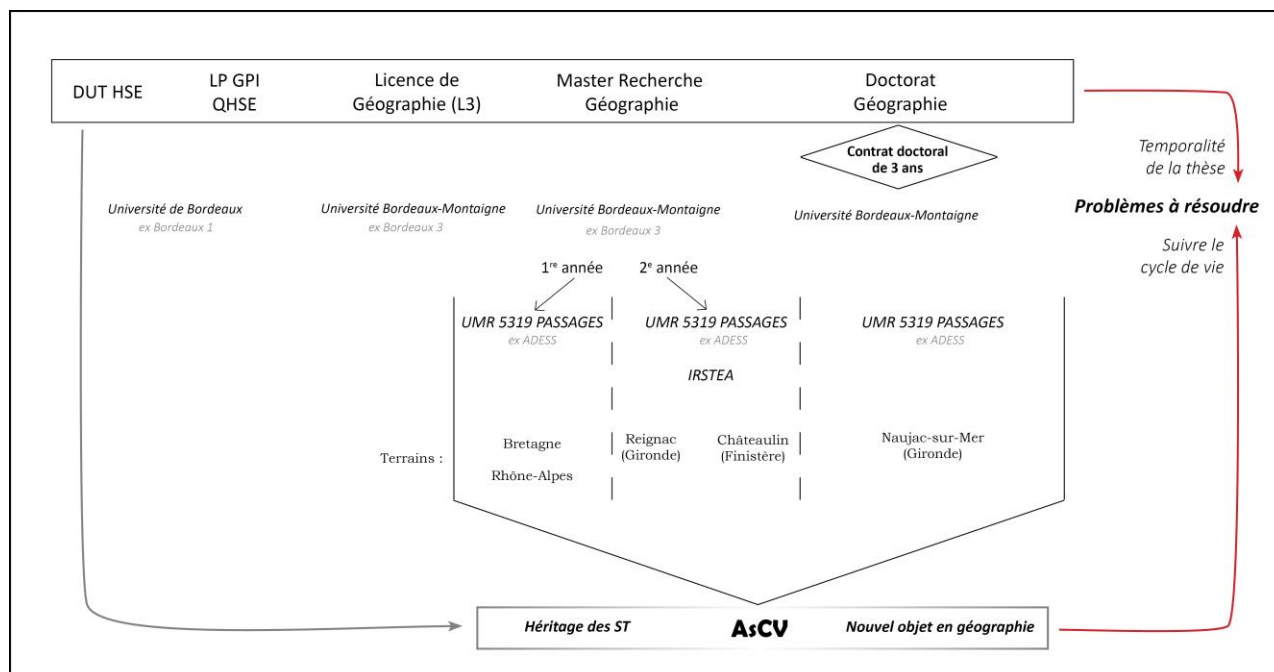


Figure 1 : Schématisation du parcours menant à la proposition de l'AsCV pour une thèse en géographie<sup>9</sup>

L'objectif est de concevoir une méthode permettant de collecter et d'analyser des formes d'expression des représentations et de leurs évolutions. C'est donc une recherche de formes de discours à propos du paysage : à quels moments et selon quelles références est exprimée la thématique paysagère par les individus confrontés à l'éolien ?

Le matériau de recherche doit permettre de tracer l'évolution du discours. Notre mémoire de première année de master nous a permis de saisir l'intérêt des corpus de presse pour les études diachroniques. Pouvant être riches et couvrir un laps de temps étendu, les corpus de presse relaient une vision locale de phénomènes socio-spatiaux. Mais la presse sélectionne

<sup>9</sup> À l'attention du lecteur : les figures pour lesquelles ne figure aucune source sont à considérer comme des productions personnelles.

l'information véhiculée. Alors nous entreprenons de multiplier les sources de données, afin d'être au plus près de l'événement.

Les discours d'individus concernés au plus près par des projets éoliens représentent un apport remarquable pour une interprétation au plus juste. À nouveau l'irréversibilité du temps ne nous permet plus de recueillir des témoignages « à chaud ». Pour ce faire, nous saisissons l'opportunité, donnée par Sophie Le Floch, de réutiliser des retranscriptions de discours portés sur l'éolien dans la presqu'île de Crozon au milieu des années 2000. Il s'agit d'une réponse à la problématique du temps de la thèse mais qui soulève également de forts enjeux méthodologiques qu'il nous faudra considérer avec attention.

Dans la première partie, nous construirons la trajectoire de la problématique de thèse. Cette proposition guide le développement de trois axes.

- Le contexte territorial du développement de l'énergie éolienne.

La territorialisation de la transition appelle à la réflexion d'un nouveau cadre spatio-temporel pour la recherche en géographie. Avec l'arrivée de nouveaux objets, des spatialités sont amenées à être reconfigurées, des temporalités différenciées se rencontrent. Nous souhaitons exposer le contexte d'émergence de notre problématique. Cette intention fera l'objet du premier chapitre.

- L'approche systémique comme modèle théorique de la dynamique des paysages. À l'occasion du deuxième chapitre, nous établirons une courte revue des travaux sur l'approche systémique et la conception du polysystème du paysage comme un outil de connaissance. Ce faisant, nous chercherons à démontrer l'usage qui peut en être fait au service de l'analyse sociale de cycle de vie.

- La proposition d'une analyse sociale du cycle de vie de l'événement-éolien.

Ce troisième chapitre expose une appropriation de la démarche d'analyse de cycle de vie par les concepts et outils de la géographie. La notion d'événement est proposée comme point de départ réflexif pour l'appréciation de trajectoires paysagères vécues tout au long de la rencontre avec l'éolienne.

La seconde partie développe la concrétisation d'une démarche méthodologique en exposant les enjeux et contraintes d'une approche diachronique de l'événement-éolien dans le temps imparti de l'exercice de thèse. La presse constituera une source d'informations privilégiée, complétée par des discours d'acteurs et documents de projet.

- Nous présenterons avec détails le protocole méthodologique que nous avons mis en œuvre pour analyser les discours dans leur rencontre avec l'objet-éolien.
- Puis, nous confronterons certains contenus de discours afin d'estimer le caractère événementiel de l'éolienne, selon des représentations d'individus et groupes d'individus. Nous nous attacherons à mettre en évidence les éléments qui définissent le paysage, et particulièrement ceux susceptibles d'être sources de tensions lors des projets.
- Enfin, nous proposerons à l'occasion d'un dernier chapitre de retracer le cycle de vie d'événement-éolien, ainsi qu'une réflexion autour de l'événement comme notion d'accès au cadre spatio-temporel nouveau de la transition.



---

# **PARTIE I**

---



## **Chapitre 1. La transition, un cadre d'interprétation pour la dynamique de processus socio-spatiaux**

Promotion des énergies renouvelables, diminution du recours aux énergies fossiles, le paysage français de l'énergie tend à se transformer. Les décisions politiques s'orientent vers la constitution d'un bouquet énergétique susceptible de maintenir les intérêts économiques tout en assurant la sécurité des approvisionnements, en accord avec les préoccupations environnementales de développement durable dans lesquels s'inscrit désormais toute politique. Ces politiques « du meilleur choix possible » prennent part à un contexte de transition.

Dans ce chapitre, nous aurons à cœur d'interroger les temporalités de l'énergie. La transition énergétique passe par une modification profonde des productions et consommations de l'énergie. Elle engage à réduire à 50% la part du nucléaire dans la production d'ici 2025 alors qu'elle environne les 75% à l'heure actuelle. Les énergies décentralisée, l'éolien et le photovoltaïque, sont privilégiées. Par conséquent, elle est une modification structurelle ayant des répercussions sur l'espace.

Socialement, cette transition n'est pas sans heurt. Nous y voyons d'ailleurs une occasion de réfléchir sur le potentiel d'événement et les répercussions socio-spatiales du développement des éoliennes. Nous nous attachons à définir un événement-éolien, nous donnant lieu de considérer son éventuelle appréhension dans les politiques publiques relatives aux énergies renouvelables. Finalement, nous amorçons une réflexion paysagère autour de l'événement-éolien dans laquelle s'inscrit notre problématique.

### **1.1. Les apports de la géographie dans la conceptualisation de la transition**

La transition propose un cadre nouveau à la recherche. Des innovations, des adaptations mais aussi des inerties et des résistances participent au champ conceptuel de la transition. Elles s'interprètent selon des temporalités et des échelles spatiales distinctes. La recherche, qu'elle soit en sciences techniques ou en science humaines et sociales, inscrit désormais ses perspectives dans ce cadre spatio-temporel.



### 1.1.1. L'énergie éolienne, une invitation à penser la transition

Le développement des énergies renouvelables associe l'enjeu de réduction des émissions de gaz à effet de serre aux interrogations sur le cycle de vie des énergies fossiles. L'insécurité sanitaire et les problèmes de recyclage des déchets radioactifs encouragent les nouveaux modes de production énergétique et ouvrent un débat sur l'avenir des installations nucléaires. Cependant, l'arrêt de tels équipements ne s'envisage pas que d'un point de vue technique. Leur fin de vie a des répercussions sur l'espace et le paysage.

#### *Penser le cycle de vie des installations énergétiques*

Aujourd'hui les trois quarts de l'électricité produite en France sont nucléaires, cela résulte de choix antérieurs. L'expérimentation du nucléaire à destination d'un usage civil a émergé dans la fin des années 1950. La décennie suivante marque l'avènement de l'énergie nucléaire comme moyen de réduire la dépendance énergétique révélée par le choc pétrolier de 1973. En 1974, ce ne sont pas moins de dix-huit tranches de 900MW qui sont envisagées sur le territoire français.

La répétition d'accidents au cours de la décennie suivante, dont le plus connu celui de la centrale de Tchernobyl, commence à altérer l'image du nucléaire. Des pays engagent de nouvelles perspectives pour leur production énergétique, l'Allemagne étant le plus proche exemple. Aussi, la France n'engage plus de nouveau projet de centrale mais néanmoins, n'interrompt pas ses programmes de recherche. Également, bien qu'il s'agisse d'une source d'énergie plus ancienne, la production hydroélectrique ne prend de l'ampleur que dans les années 1970-80, s'alliant au nucléaire. Elle constitue elle aussi une composante nécessaire dans la sécurité d'approvisionnement.

En 2011, survenu à la suite d'un violent séisme, l'accident de Fukushima relance les interrogations sur la sécurité des installations nucléaires et l'avenir de la filière en France.

« *La centrale crée le site* »<sup>10</sup>

Au début des années 1970, les ingénieurs montrent un réel enthousiasme pour le nucléaire. Au-delà de la nouveauté dans l'application civile, l'exceptionnelle manipulation physique qu'elle convoque devient une attraction scientifique. Les centrales et leurs abords vont jusqu'à être

---

<sup>10</sup> Claude Parent, 1983, p.10.

pensées comme des lieux touristiques. Dans cette perspective, le collège des architectes du nucléaire a pour mission d'intégrer les centrales dans les paysages.

Leur leitmotiv est que la centrale participe à la création d'un nouveau paysage. Claude Parent est une figure emblématique de l'aménagement architectural de ces grands ensembles industriels. Il met en évidence la sensibilité des milieux, fluviaux et côtiers, et par la même affirme la « nécessité de créer un langage spécifique de l'architecture nucléaire » (propos de Claude Parent recueillis par Yves Bouvier, 2005, p.9). Pour l'architecte, il est nécessaire d'allier le caractère exceptionnel du procédé physique au rendu visuel du site. Il convient néanmoins que c'est un cheminement de l'imaginaire vers le réel, peu habituel dans la pratique des ingénieurs. Selon Claude Parent, un véritable jeu de compromis s'installe.

Bien qu'elle s'insère dans un paysage préexistant la centrale se voit chargée de donner naissance à « un nouvel état du paysage » (Parent, 1983, p.10)<sup>11</sup>. Elle crée un événement. C'est en jouant sur les lignes, les formes, les couleurs, bien souvent dans l'expression d'une théâtralité, que l'architecte-paysagiste insuffle son expression au nouveau paysage qu'il construit. C'est une mise en récit du paysage où la centrale détient le rôle principal.

Le compromis est une production nouvelle issue de la rencontre d'entités pensées comme opposées. « [...] par harmonie ou contraste, [des dispositions esthétiques] donnent au nouveau paysage centrale plus nature un caractère expressif convaincant » (Parent, *Ibid.*). Elles s'adjoignent aux éléments de nature et ainsi, créent un nouveau paysage.

Le discours de Claude Parent nous amène à nous interroger sur une relation possible entre le lieu et l'événement. La singularité de la centrale dans le paysage créerait à la fois un événement et un lieu, construits depuis le discours de l'architecte-paysagiste.

L'aménagement existe au-delà du temps et de l'espace du projet. Mais le compromis se réalise-t-il au-delà du projet ? Claude Parent établit un amalgame entre le compromis voulu par le projet, créant un site et le compromis mettant à l'épreuve les représentations paysagères, créant un lieu.

Dans l'acception commune, un lieu est un endroit où la distance n'est pas pertinente (Lévy, 2003, p.560). À Denis Retailé de compléter cette définition, pour qui le lieu est un événement plus ou moins éphémère dans l'espace et dans le temps (Retailé, 2012, p.10). D'ailleurs, l'auteur soutient la distinction nécessaire entre, le site, un lieu spatialisé, et la

---

<sup>11</sup> « Du point de vue esthétique, une centrale nucléaire s'efforce de s'insérer au mieux dans le paysage préexistant, c'est-à-dire de parvenir après sa réalisation à un état du paysage, à un nouvel état qui soit accepté par les hommes qui habitent ou visitent le lieux » (Parent, 1983, p.10).

localité, un lieu mémoriel temporalisé. Dans cette perspective, le lieu géographique est de nature changeante et n'existe que dans la reconnaissance sociale. Les pratiques et les représentations des individus renseignent son identité, par la reconnaissance de valeurs communes.

Par conséquent, nous pourrions envisager que le lieu disparaisse un fois l'événement révolu, une fois que les représentations ont assimilé ce nouvel élément. L'événement n'existerait qu'au moment de la rencontre de l'infrastructure avec un état de paysage représenté, un paysage sans la centrale.

En considérant l'aménagement énergétique au-delà du projet, nous interrogeons la temporalité et les spatialités de l'événement et des lieux qu'il crée. Cela nous amène à penser l'installation énergétique selon son cycle de vie et par conséquent, l'évolution des représentations projetées mises à l'épreuve d'un contexte social et dans le temps et l'espace.

Penser les installations énergétiques selon leur cycle de vie sous-entend considérer leur disparition de l'espace.

« (...) il semble très important de faire savoir que les centrales nucléaires ne sont pas construites pour l'éternité, mais pour quelques dizaines d'années seulement (...) » (Genzling, Parent, Willerval et Simon, 1980<sup>12</sup>).

La prégnance visuelle de l'installation nucléaire s'est ancrée au cours du temps dans l'espace et les représentations. À propos du démantèlement de la centrale de Brennilis<sup>13</sup>, en Bretagne, le paysagiste Sylvain Huot soulève le problème de l'effacement d'un repère dans le paysage. Il adopte une démarche proche de l'analyse de cycle de vie, car il interroge les enjeux identitaires, économiques et environnementaux engendrés par la disparition de la centrale (Huot, 2014, p.140). Au-delà de la disparition physique, il observe qu'un nouvel accès à l'espace s'amorce avec le démantèlement. En effet, les centrales privatisent l'espace. Matériellement, les accès restreints et les périmètres de sécurités délimitent l'espace. Socialement, l'énergie nucléaire extrait une portion d'espace et lui donne une signification. Le site nucléaire est identifié comme un lieu de production d'électricité d'origine nucléaire. Leur démantèlement ouvre un nouvel accès aux lieux, matériel et idéal.

---

<sup>12</sup> Citation extraite du site : <http://www.loire-france.com/unesco/centrales-nucleaires.htm>, consulté le 20 juin 2017

<sup>13</sup> Le démantèlement d'un ouvrage nucléaire s'étale dans le temps. Le site de Brennilis est un exemple flagrant. Son démantèlement a commencé en 1995. Mais pour des raisons de sûreté nucléaire et sanitaire, il n'a pas été complètement achevé. L'arrêt des réacteurs ne réduit qu'une partie de l'image du risque véhiculé par cette installation dans le paysage car il reste la question des déchets nucléaires. A l'heure actuelle, il reste bien plus qu'une trace dans le paysage, le retour « à l'herbe » espéré à la fin des 1990 est encore bien loin.

Certes, pour certaines installations, afin de maintenir un apport financier substantiel pour les territoires, des démarches de muséification se mettent en place. Nonobstant les frais engagés par cette mise en tourisme des infrastructures, celle-ci se révèle, bien souvent, sans commune mesure avec le coût qu'exige un démantèlement intégral<sup>14</sup>. À titre d'exemple, les terrils constituent un héritage patrimonialisé de l'industrie minière du nord de la France ou encore, la centrale nucléaire de Chinon devenue le musée de l'atome. Si bien qu'une image partielle de l'énergie demeure sur le territoire.

Le souvenir du nucléaire s'exprime aussi sur l'espace à travers les modes de démantèlement. Qu'il s'agisse d'un confinement de type « mausolée » ou d'une désinstallation totale, il reste une trace visible du nucléaire, si ce n'est à travers les efforts de patrimonialisation, à travers les sites d'enfouissement des déchets. Ces traces peuvent être perçues comme un moyen de se souvenir « d'où l'on vient ». Elles racontent l'histoire de l'énergie sur le territoire comme le propose Sylvain Huot (*Ibid.*, p.146).

La fin de vie des installations nucléaires inspire une nouvelle mise en récit du paysage. Leur démantèlement annonce leur mort, pourtant leur image perdure. L'après-nucléaire maintient le site sur une trajectoire signifiée par l'énergie.

L'expression d'un paysage de l'énergie peut-elle être rediscutée dans le cas de l'énergie éolienne ? Le cycle de vie des éoliennes et les conditions de leur démantèlement le laissent penser.

### **1.1.2. L'éolienne fait-elle événement ?**

Bien qu'il y ait eu déjà de nombreuses réflexions autour de l'événement, il nous semble possible d'y apporter un enrichissement par l'analyse du cycle de vie des représentations socio-spatiales. Appréhendé en géographie, l'événement permet de rendre compte des processus de transformation à l'œuvre sur l'espace et d'éclairer la complexité des relations socio-spatiales en contexte de transition.

#### *Le passage du fait à l'événement*

L'édification d'éoliennes est un fait, mais elle n'est pas nécessairement un événement. José Rebelo identifie trois modes de devenir pour l'événement (Rebelo, 2006, p. 57-58).

---

<sup>14</sup>La Cour des Comptes a évalué le coût engagé par le démantèlement de Brennilis, en 2008, à 373 millions d'euros (Cours des Comptes, Rapport public thématique - Les coûts de la filière électronucléaire - janvier 2012, p.89).

L'événement se définit par son degré d'actualité, c'est un fait ayant pris dans notre espace et dans notre temps. Il se révèle également par son potentiel de saillance. Il est une rupture dans nos cadres d'expérience (Goffman, 1991, p.374<sup>15</sup>). Aussi, par volonté, « nous restaurons de la continuité là où une rupture s'est manifestée » (Quéré, 2006, p.61). En cela, l'événement dispose d'un potentiel de prégnance car il engage une reconstruction de notre cadre d'interprétation suite à la perturbation.

Dans une certaine mesure, José Rebelo reprend les trois phases proposées par Paul Ricoeur qui identifie, suite à l'émergence d'une occurrence, la recherche de sens et enfin la dilution de l'événement dans le récit construit à son propos (1991, p. 52). Ce récit intègre l'événement dans un contexte. Par conséquent, l'événement est à la fois explicable et explicatif (Quéré, 2006, p. 60) : explicable par la production de récits, et explicatif car il est révélateur de ce qu'il transforme.

L'événement ne prend sens que dans l'interprétation. Pour Claude Romano, si le fait survient pour quiconque indifféremment, l'événement, quant à lui, est adressé. Il implique le sujet autant que le sujet se trouve être impliqué dans ce qui lui arrive. De même, si le fait s'inscrit dans le présent, l'événement ne l'est jamais vraiment, car il n'est interprété qu'après coup (Romano, 2012). L'événement est certes rétrospectif mais aussi prospectif puisqu'il ouvre un champ de possibles.

Finalement, l'événement revêt un caractère central lorsqu'on souhaite approcher les cycles de vie car il fait figure de déclencheur, catalysant le passage d'un état à un autre. Cependant, son emprunt par la géographie suggère quelques enrichissements, théoriques et par conséquent, sémantiques.

### *Événement spatial, événement territorial et événement paysager*

C'est un emprunt que nous faisons à l'histoire en proposant l'événement spatial en géographie. À ce sujet, Marie-Vic Ozouf-Marignier et Nicolas Verdier identifient quelques limites à cet emprunt. Pour eux, appréhender l'événement spatial suggère une centralité des acteurs ainsi qu'une appréhension de la complexité des temporalités, variables et entremêlées.

---

<sup>15</sup> « Une rupture de cadre représente plus que le naufrage d'un individu. Qu'un cadre soit ébranlé, qu'il devienne problématique, et c'est l'ensemble des engagements antérieurs – et des distances qu'elles supposent- qui s'effondrent en provoquant, quoi qu'il arrive par ailleurs, un changement dramatique de ce dont nous faisons l'expérience » (Goffman, 1991, p.374). Erving Goffman exprime ici que la culture même de nos croyances se trouve subitement bouleversée dès lors que l'individu se rend compte qu'il a perçu la situation de manière erronée.

Effectivement, il y a au cœur de la notion d'événement l'idée de décalages, à la fois d'échelles spatiales et d'échelles temporelles. Discuté par de nombreux auteurs<sup>16</sup>, le concept d'événement spatial permet de penser une polytemporalité ainsi que les décalages entre les temps des structures et des organisations spatiales<sup>17</sup>. Il y aurait donc une opportunité à affiner cet emprunt en géographie sociale, voire à compléter la notion d'événement spatial.

Élise Roche préfère l'événement territorial à l'événement spatial, afin d'allier l'individu-acteur et le prisme temporel. Faire appel au territoire ouvre la possibilité de prendre en compte, « outre les mutations de l'espace "matériel", physique (construction, aménagements, démolition), les changements de configuration du côté des acteurs amenés à produire cet espace (par l'usage, la conception, la réalisation), les évolutions de représentations liées à cet espace. En outre, il invite à explorer les relations entre, d'une part, diverses échelles territoriales (par exemple, les chefs de l'État et de la commune) et, d'autre part, entre l'espace de l'événement et les territoires qui l'entourent » (Roche, 2017, p. 6). À notre tour, nous préférons l'événement paysager à l'événement territorial. Le qualificatif paysager renseigne davantage l'interprétation sensible de l'événement perçu au moment de la rencontre avec l'éolienne.

Le rapport entre l'emprise au sol et l'emprise visuelle des éoliennes éclaire les premiers éléments de définition de l'événement-éolien comme événement paysager.

### *Place à l'événement-éolien, entre occupation du sol et emprise paysagère*

La particularité de l'énergie éolienne réside dans la distinction entre l'emprise spatiale du parc et l'emprise spatiale des éoliennes. Le projet d'un parc éolien découpe l'espace par zonage, selon des dispositions techniques. *Parc, ferme, champ* éolien sont quelques expressions pour signifier un site avec des éoliennes. Toutes trois suggèrent un périmètre et une surface étendus. Pourtant, l'emprise réelle au sol (fondations, aire de retournement, postes de transformation, routes) est d'environ 3% de la superficie du parc (ADEME, 2013, p.13).

En effet, une fois installé, les 97% du parc restants sont de l'espace disponible. Il y a donc une distinction à effectuer entre emprise foncière et emprise paysagère, que l'on a déjà observé

---

<sup>16</sup> Nous faisons ici référence au débat tenu le 19 janvier 2000, ayant réuni Benoît Antheaume, Claude Bataillon, Roger Brunet, Philippe Cadène, Joël Chaire, Jean-Paul Deler, Olivier Dollfus, François Durand-Dastès, Bernard Elissalde, Jean-Paul Ferrier, Sébastien Gadal, Pierre Gentelle, Loïc Grasland, Christian Grataloup, Laurent Grison, France Guérin- Pace, Jean-Paul Hubert, Rémy Knafou, Evelyne Mesclier, Marie- Vie Ozouf-Marignier, Philippe Pinchemel, Violette Rey, Marie-Claire Robic, Thérèse Saint- Julien, Céline Rozenblat, Lena Sanders, Mathis Stock, Nicolas Verdier, ayant pour objectif de discuter la proposition préliminaire de l'article « Événement spatial » produit par le groupe EPEES, dont la version définitive est parue dans *L'Espace géographique*, t.29, n°3, p. 193 – 199. La retranscription du débat fait l'objet également d'une publication dans le même numéro de la revue, aux pages 200 à 217.

<sup>17</sup> Intervention de Bernard Elissalde, « Le concept d'événement spatial », *L'Espace géographique*, t.29, n°3, p. 206.

avec les lignes de transports d'électricité et qui s'avère d'autant plus significative avec les éoliennes qu'elles ne sont pas reliées les unes aux autres. Le périmètre du parc n'est qu'un zonage abstrait, il n'apparaît pas matériellement : aucune barrière, ni grillage.

Néanmoins, leurs dimensions suffisent à capter le regard assez intensément pour qu'elles constituent une surprise visuelle dans le paysage. Cela participe au caractère événementiel de la rencontre paysagère avec l'éolienne.

Mais, à la manière d'une centrale nucléaire, les éoliennes apportent-elles un sens nouveau à leur site d'implantation ? En guise d'illustration, nous pourrions suggérer qu'une parcelle agricole accueillant une éolienne voit sa qualification paysagère transformée et ainsi, interroger l'exclusivité de cette signification. De même, des éoliennes implantées le long d'une autoroute rendent à nouveau accès au paysage, jusqu'alors aux prises avec la célérité autoroutière. Cependant, leur emprise au sol réduite atténuerait-elle l'univocité d'un paysage éolien ?

Une suggestion rapidement remise en question par les effets d'une dissémination spatiale. La multiplication des éoliennes accroît leur visibilité dans l'espace (Figure 2). D'ailleurs, certains opposants s'inquiètent d'une standardisation des paysages, voire d'une disparition du cadre paysager par les éoliennes. La répétition du motif éolien constitue-t-elle une nouvelle composante de l'événement-éolien ?

À travers le rapport nombre/occupation du sol, nous nous interrogeons sur la capacité des éoliennes à insuffler un caractère paysager à l'espace.

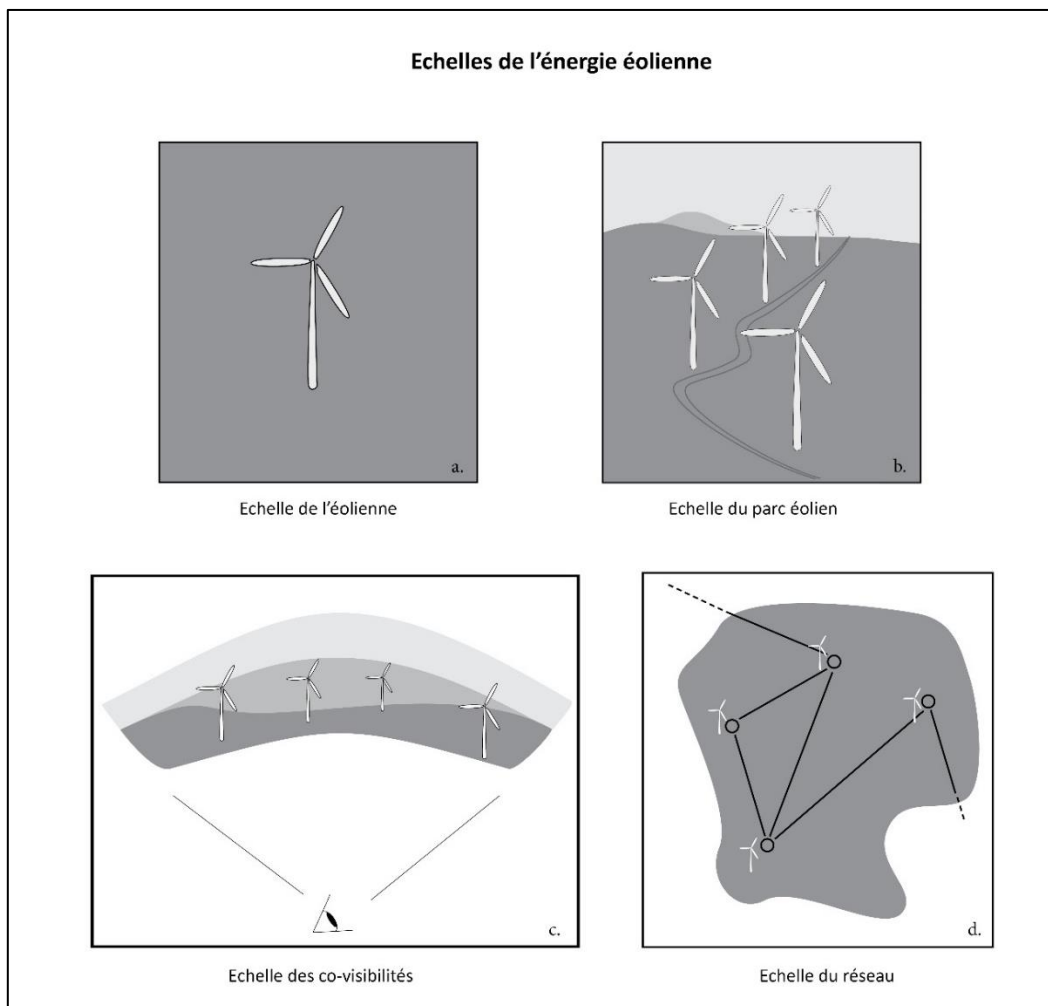


Figure 2 : Illustration des différentes échelles de l'énergie éolienne

Si la notion de site a souvent orienté l'approche paysagère de l'énergie nucléaire, la récurrence spatiale des éoliennes induit une nouvelle modalité d'interprétation de l'occupation du sol. Cette dernière, appréciée selon les notions de visibilité et de représentations, ouvre la voie à une nouvelle interprétation sensible des éoliennes dans l'espace.

*L'événement-éolienne, projet, parc ou démantèlement ? Une approche par le cycle de vie.*

Un projet éolien se traduit par une procédure de plusieurs années, alors que seulement quelques semaines sont nécessaires à l'édification d'éoliennes. Le projet investit le temps long bien souvent à cause de recours juridiques engagés à son encontre. Celui-ci cristallise la plupart du temps l'inquiétude locale quant à « la violence matérielle » des éoliennes et aux perturbations qu'elles engendrent. D'ailleurs, Eva Bigando suggérait l'activation de représentations paysagères à l'occasion d'un projet de construction d'autoroute, l'A89 dans la vallée de l'Isle



*Chapitre 1 : La transition, un cadre d'interprétation pour la dynamique de processus socio-spatiaux* (Bigando, 2001). À ce sujet, elle propose la notion d'événement. L'évènement-autoroute est perçu comme une atteinte irrémédiable du cadre paysager. La crainte « qu'il n'y ait plus de paysage » active la verbalisation de valeurs paysagères, jusqu'alors inconscientisées.

La rencontre avec l'éolienne se fait de plus en plus régulière, par sa mise en image et au gré des déplacements. Le contexte socio-politique modèle une image de l'éolienne comme figure des énergies renouvelables. À l'annonce d'un projet, cette représentation est projetée dans un paysage existant. Nous émettons l'hypothèse que les éoliennes imaginées, sont appréciées en fonction d'éléments paysagers reconnus ou révélés par leur projection. Le projet éolien active la reconnaissance d'un vécu paysager. Ainsi, bien qu'empruntant des trajectoires distinctes, le projet éolien constitue un événement paysager au même titre que l'évènement-autoroute. De même, nous pouvons supposer que la présence effective d'éoliennes active une autre forme d'événement paysager.

En effet, le projet d'aménagement met en confrontation des discours projetant l'infrastructure à venir dans des cadres paysagers différenciés par les représentations. Mais, la présence effective des éoliennes et le contexte de transition énergétique ne permettraient-ils pas la construction d'un cadre d'interprétation partagé, redéfinissant la place accordée aux éoliennes dans les paysages ? En d'autres termes, nous interrogeons la réversibilité du lieu projeté par le projet éolien, sa mise à l'épreuve dans la dynamique des représentations socio-spatiales.

Enfin, nous pourrions pousser nos questionnements en tenant compte de la réversibilité des éoliennes. Les éoliennes sont, pour ainsi dire, des installations à échéance de vie programmée. Après démantèlement, l'énergie nucléaire laisse une marque visible et paysagère. Qu'en serait-il pour les éoliennes ? Les éoliennes auraient-elles imprégné les représentations d'un espace assez significativement au point d'informer une trajectoire paysagère nouvelle et dont leur démantèlement constituerait à nouveau un événement ?

En résumé, notre objectif est de déterminer la force de l'évènement-éolien et ainsi, définir les valeurs attribuées aux éoliennes tout au long de leur cycle de vie afin d'informer la dynamique du cadre d'interprétation de l'éolien dans les paysages.

### **1.1.3. La transition, une opportunité pour penser le cycle de vie**

La transition se définit comme le passage d'un état à un autre. Elle évoque le changement graduel, voire l'existence d'un état intermédiaire. Roger Brunet considère des seuils de transition (Brunet *et al.*, 2009, p.490).

Couramment, la dimension temporelle prévaut sur la considération spatiale de la transition. Cependant, la transition est abordée en géographie, notamment autour des transitions urbaines et autour de notions exploratoires comme celles de marges, de frontières, de corridors (Coudroy de Lille, *et al.*, 2017, p.2). Elle caractérise des espaces de l'entre-deux. L'intermédiarité peut définir des états de transformation systémique. Mais l'espace accumule plusieurs rythmes et étapes du changement pour lesquels le contexte socio-politique joue un rôle. Il apparaît nécessaire d'apporter une nuance à la dimension temporelle de la transition, en considérant une dimension spatiale.

Dans notre perspective des cycles de vie, la transition se perçoit à travers les dynamiques spatiales. En nous intéressant à l'événement, nous approchons la transition selon les effets de perturbations et de bifurcations.

La transition s'entend communément selon une approche linéaire du temps. Toutefois, le changement peut être pensé selon une approche cyclique, ce que nous ambitionnons en proposant une analyse du cycle de vie des représentations de l'éolien appréhendé depuis la notion d'événement paysager.

En résumé, notre approche du temps s'inscrit dans deux dimensions. Il est à la fois linéaire et progressif car centré sur une représentation positive de l'évolution : le passage du temps. Il demeure une altérité entre un passé et un présent. Mais, un retour sur ce qui a été est possible. La constance du retour ou l'idée de réversibilité introduisent la notion de cycle. D'ailleurs, les politiques énergétiques orientent un développement durable vers un avenir alors que leurs objectifs, notamment sur les émissions de gaz à effet de serre, sont calqués sur les années 1990. C'est une ambivalence du temps, entre progression et régression (Raymond-Dufour, 2014, p.5).

Cependant, ni les temporalités d'existence physique des objets ni même le rapport que les individus entretiennent avec le temps n'alimentent nos questionnements. C'est davantage les rapports qu'ils entretiennent avec les objets, projetés dans le temps : le cycle de vie de leurs représentations. Notre recherche repose sur l'expérience de l'espace en contexte de transition énergétique. Elle se perçoit à travers des trajectoires représentationnelles variables, à la fois dans le temps et dans leurs orientations sensibles.

## 1.2. Territorialisation de l'énergie, jeux d'échelles

### 1.2.1. La prospection éolienne, la construction d'un à-venir spatial pour l'éolien

Les éoliennes hérissant les reliefs du Tehachapi (Kern, Californie) ou ceux de la Corogne (Galice, Espagne) peuvent inquiéter les populations quant à l'attention portée aux paysages. Il convient d'éviter une prédominance de la rentabilité, faisant fi des conditions socio-spatiales, comme cela a pu être le cas par le passé et comme illustre le parc éolien de Hamel au Brun (Manche, France) où la disponibilité foncière ainsi que l'exposition au vent avaient la primeur sur toute autre considération.

De la crainte de tels aménagements sur le territoire français a découlé une demande d'encadrement du développement de l'éolien. En réponse, le législateur a orienté le déploiement de l'énergie éolienne vers une prospective éolienne et sa traduction cartographique.

Pour assurer la viabilité de l'éolien sur les territoires, la prospective tend à cerner l'ensemble des éléments environnementaux, économiques et techniques des projets éoliens. Cette ambition se formalise à travers des textes faisant état des contraintes législatives.

Depuis la fusion des schémas SRCAE, SRE et SRADDT<sup>18</sup> en un « super schéma », le SRADDET, l'énergie éolienne prend davantage d'ampleur dans la planification territoriale.

#### *Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)*

Dans la veine d'une nouvelle organisation territoriale, cristallisée par la loi NOTRe d'août 2015, le SRADDET réunit différents schémas sectoriels. Il dresse un état des lieux de l'aménagement des territoires tout en identifiant les enjeux sous-jacents. Illustrés par une carte synthétique et des documents annexes, les objectifs sont affinés en fonction d'une stratégie

---

<sup>18</sup> Amorçés par la loi Pasqua de 1995, enrichis par la loi Voynet de 1999, les Schémas Régionaux d'Aménagement et du Développement Durable des Territoires avaient pour fonction d'établir une vision d'ensemble du devenir régional pour les quinze ou vingt années à venir. À dessein, ils mettaient en avant les priorités stratégiques et les options souhaitables pour faire face à la conjugaison de futurs enjeux démographiques, économiques, socio-culturels et environnementaux. Ils reconnaissent la nécessité de diminuer le recours aux énergies fossiles au profit des énergies renouvelables. Pour certaines régions comme la région Centre, l'éolien est une filière de choix. L'ambition de créer « un cluster éolien » atteste du poids de ce secteur industriel et des impacts socio-économiques profitables pour le territoire (SRADDT Centre, p.94). Pour d'autres, la filière éolienne est considérée comme un levier vers une nouvelle forme de productivité des territoires ruraux mais n'oriente pas les objectifs d'avenir (SRADDT Limousin, p.16 ; SRADDT Midi-Pyrénées, p.21).

régionale. Cette stratégie s'oriente selon quatre grandes thématiques que sont les transports ; le climat et l'énergie ; la biodiversité ; les déchets<sup>19</sup>. Ce schéma doit fixer :

*« les objectifs de moyen et long termes en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets »<sup>20</sup>.*

Outre l'échelle temporelle accrue (moyen et long termes) pour ce nouveau schéma, la différence majeure avec l'ancien SRADDT repose sur le caractère prescriptif de l'outil<sup>21</sup>. Dès à présent, il y a obligation de prise en compte des objectifs et de compatibilité avec les règles générales.

Ce « super » schéma de planification territoriale, bien qu'ayant élargi ses domaines d'action, se voit plus détaillé quant à son contenu et ses résultats escomptés. La portée grandissante de l'interrégionalité complexifie l'efficacité d'un tel document. Dès lors, la territorialisation des orientations du SRADDET se doit d'être nuancée suivant les enjeux et leurs échelons d'application précisés. Une telle mise en cohérence d'échelons appelle à la mise en œuvre de dispositifs collaboratifs poussés. En complément d'une dialectique forte et pour faire face à la diversité des thématiques couvertes, une hiérarchisation des objectifs doit être envisagée. Pour cela, une grande latitude dans la formulation des règles est laissée à l'appréciation des décideurs. Pourrait-on même envisager, suivant la forte hétérogénéité des territoires infrarégionaux, des déclinaisons dans les règles générales selon des typologies spatiales ou autres discriminations.

Différents acteurs sont amenés à intervenir dans la construction des SRADDET. La coproduction est véritablement au cœur de ces schémas et conditionne l'émergence de projets territoriaux, reflets d'une vision (infra-)régionale. Ils apparaissent comme l'outil de productions régionales négociées, moteur du déroulement d'un récit commun. Finalement, l'enjeu des SRADDET repose sur une imbrication entre applicabilité et acceptabilité.

---

<sup>19</sup>Les objectifs en matière d'infrastructures de transport, d'intermodalité et de développement des transports sont définis aux articles R.4251-4 et R.4251-9 du décret n°2016-1071 du 3 août 2016. Au même titre, les objectifs relatifs au climat, à l'air et l'énergie sont précisés aux articles R.4251-5 et R.4251-10 ; ceux portant sur la protection et la restauration de la biodiversité aux articles R.4251-6 et R.4251-11 ; finalement, ceux en matière de prévention et gestion des déchets aux articles R.4251-7 et R.4251-12.

<sup>20</sup> Art. L. 4251-1

<sup>21</sup> Art. L. 4251-4 : Les schémas de cohérence territoriale et, à défaut, les plans locaux d'urbanisme, les cartes communales ou les documents en tenant lieu, ainsi que les plans de déplacements urbains, les plans climat-énergie territoriaux et les chartes des parcs naturels régionaux : « 1° Prennent en compte les objectifs du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires ; « 2° Sont compatibles avec les règles générales du fascicule de ce schéma, pour celles de leurs dispositions auxquelles ces règles sont opposables. »

*Les schémas régionaux éoliens (SRE)*

Les schémas régionaux éoliens ont pour objectif d'identifier et de valoriser les zones favorables à l'implantation d'éoliennes. Cette différenciation d'espaces propices, ou non, se fait par la mobilisation de nombreux critères tels que le vent, le patrimoine, les contraintes techniques, les contraintes écologiques, etc.

Au-delà des soucis de localisation, une attention particulière de l'ensemble des politiques publiques de développement de l'énergie éolienne repose sur l'éviction du mitage territorial. À ce titre, la circulaire du 26 février 2009 relative à la planification du développement de l'énergie éolienne terrestre privilégie un développement des éoliennes de manière ordonnée afin de prévenir les atteintes aux paysages, au patrimoine et à la qualité de vie des riverains. Dans ce sens, les parcs éoliens doivent être favorisés dans des zones jugées appropriées et de fait, préalablement identifiées à travers le SRE. Dans cette perspective, le SRE oriente ses mentions selon trois axes :

- l'identification des zones géographiques appropriées pour l'implantation d'éoliennes ;
- la détermination d'objectifs quantifiés, relatifs à la puissance à installer, et ce pour un niveau régional mais également par zones géographiques jugées appropriées ;
- la définition d'objectifs qualitatifs quant aux conditions de développement de l'énergie éolienne, une fois encore, au niveau régional puis par zones.

La portée pratique du schéma repose principalement sur la définition de zones géographiques où sont évalués le potentiel éolien, les capacités de raccordement au réseau électrique, les enjeux environnementaux, paysagers et patrimoniaux. À ces considérations, s'ajoutent les contraintes techniques des industriels, des servitudes, des navigations aériennes ou encore des radars.

L'article 68 de la loi du 13 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle II), instaure l'élaboration de schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie. Cadre d'actions régionales concernant les énergies renouvelables, le SRCAE intègre en annexe le schéma régional éolien. Ce dernier intègre à son tour les zones de développement de l'éolien (ZDE). Ainsi les ZDE postérieures à la publication du schéma régional éolien devaient être situées au sein des zonages favorables à l'énergie éolienne définis par le schéma. Plus encore que les précédents outils d'aide à la décision, les zones de développement de l'éolien reflétaient la prégnance des zonages de contraintes dans l'élaboration des futurs projets d'aménagement. Les prescriptions quant au potentiel éolien sont quantifiées, les possibilités de raccordement au

réseau électrique sont identifiées, voire scénarisées, les enjeux environnementaux intègrent la biodiversité et les milieux sensibles, la protection des paysages inscrit les monuments et sites remarquables.

#### *À la recherche de surface disponible*

Afin de comprendre le poids des représentations cartographiques dans le déroulement d'un projet éolien, nous proposons un rapide récapitulatif des étapes mobilisant des données géographiques (Figure 3).

Tout commence par l'identification des zones potentielles. Il s'agit de définir les sites pouvant accueillir des éoliennes tout en respectant un certain nombre de mesures réglementaires.

Bien que le SRE propose une liste des communes dites favorables à l'implantation d'éoliennes, l'entièreté de la surface communale n'est pour autant pas considérée de manière équivalente. Comme évoqué précédemment, les services de l'État (DREAL) en charge du SRE réalisent une carte répertoriant les gisements de vents, les contraintes techniques et réglementaires (Figure 4). Certains SRE affinent la démarche en considérant les contraintes à caractère non rédhibitoires, certains zonages de protection environnementale ou patrimoniale par exemple. Sont alors recensés des points de vigilance environnementaux (biodiversité et habitats) et patrimoniaux. Ces derniers n'apparaissent pas obligatoirement sur les cartes annexées mais témoignent d'attentions particulières. À titre d'exemple, le SRE breton, dans sa version 2012, confirme la nécessité d'affiner les zones potentielles en considérant à l'échelon infrarégional ces points de vigilances (DREAL Bretagne, 2012, p.27).

La production principale du SRE est, dans un premier temps, une réalisation cartographique au 1/500 000<sup>e</sup> identifiant les zones favorables (Figure 4). Mais la finalité du document est l'établissement d'une liste de communes jugées favorables à l'éolien. Ainsi, toute zone chevauchant une partie du périmètre communal entraîne le classement de cette commune comme territoire favorable à l'installation d'éoliennes.

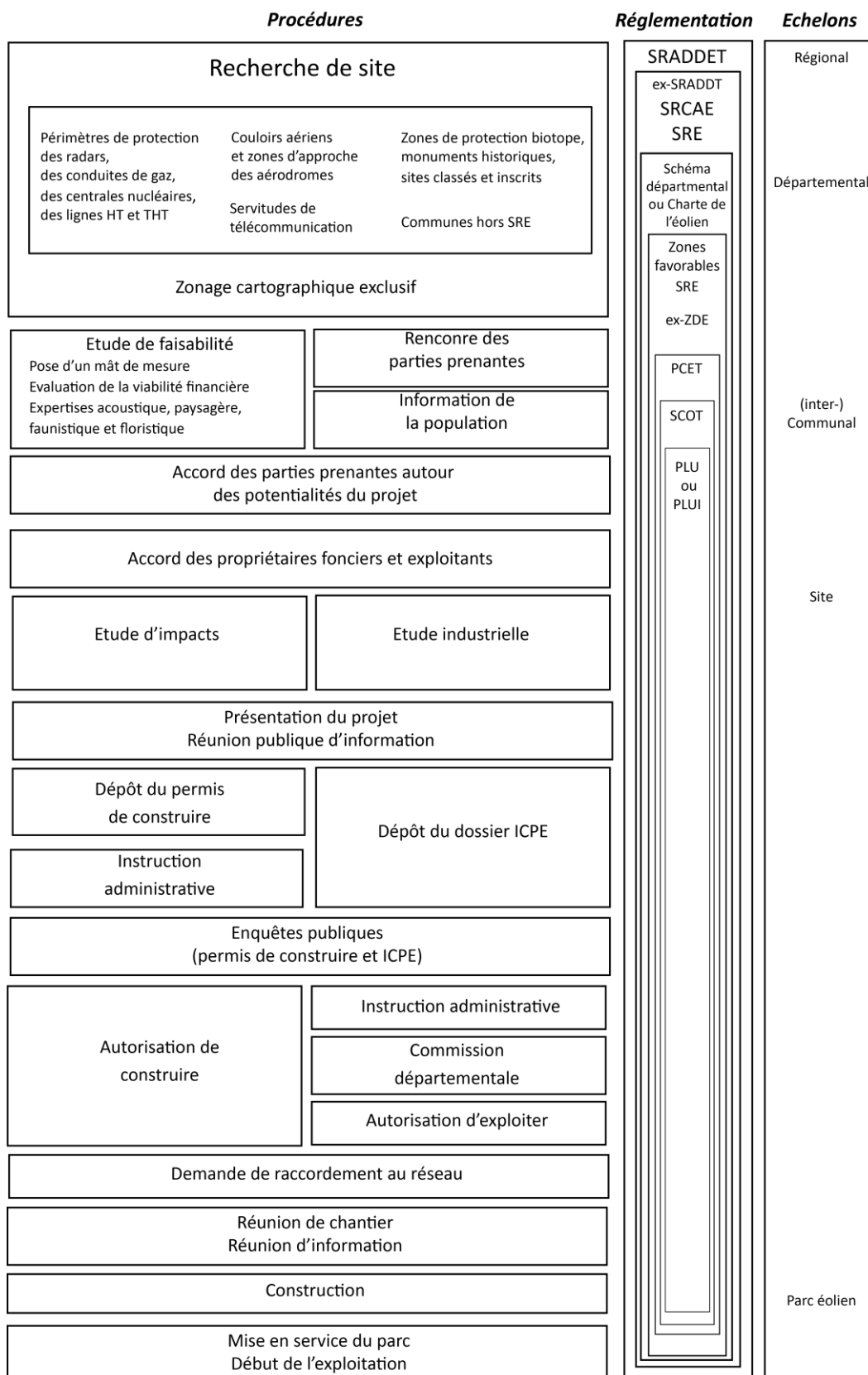


Figure 3 : Récapitulatif du déroulement d'un projet éolien (repères réglementaires et échelons)

Le SRE en cartes : trois illustrations des manières de représenter les zones favorables à l'éolien

Synthèse cartographique avec mise en évidence des zones favorables

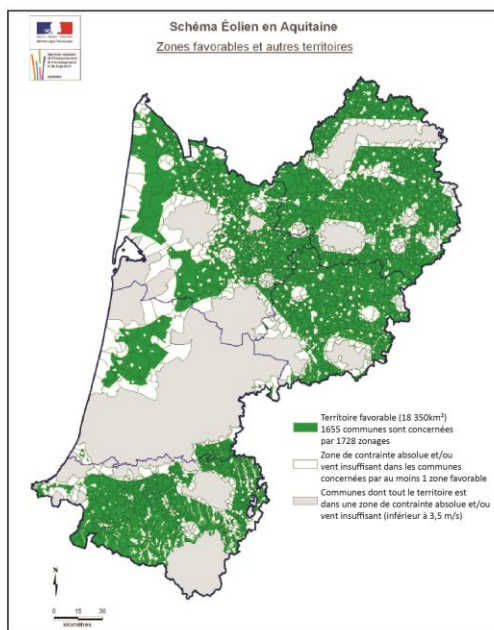


Schéma régional éolien Aquitaine novembre 2012

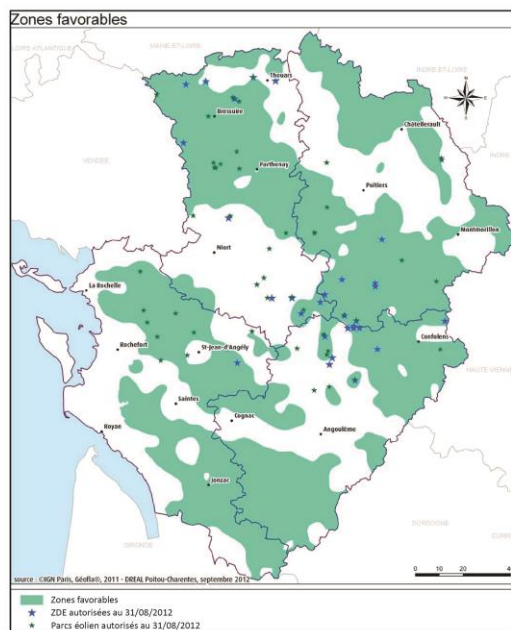


Schéma régional éolien Poitou-Charentes septembre 2012

Synthèse cartographique avec mise en évidence des zones sous contraintes

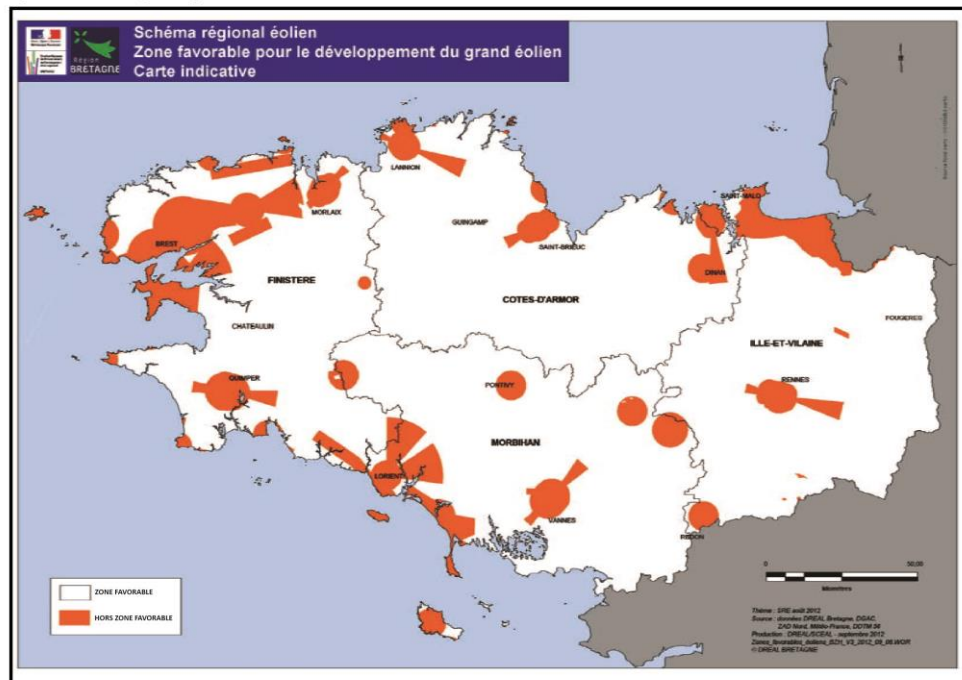


Schéma régional éolien Bretagne septembre 2012

Figure 4 : Trois exemples de cartographie synthétisant la démarche cartographique du SRE



S'appuyant sur les données SIG de la synthèse cartographique des zones favorables ou en reprenant la liste des communes, les développeurs éoliens s'attachent à distinguer plusieurs zones potentielles au sein des zones favorables. Celles-ci sont affinées, par alternances de fusions, différenciations et zones tampon<sup>22</sup>, en fonction des réseaux et des habitations et autres contraintes locales.

De ce travail émergent des zones dénuées de contraintes majeures. Elles constituent des portions d'espace envisageables pour l'implantation de quelques éoliennes.

Le découpage spatial est une étape primordiale de la prospection éolienne. Qui plus est, l'importance des zonages s'est vue cristallisée dans les dispositions de l'arrêté du 26 août 2011 relatives aux parcs éoliens soumis à autorisation<sup>23</sup> (autorisation ICPE, 14 juillet 2011 ; le décret n°2011 – 984 du 23 août 2011 modifiant la nomenclature des installations classées). Si jusqu'alors aucune disposition n'avait été prise concernant l'éloignement des installations, ces dispositions informent des distances minimales d'implantation réglementaires vis-à-vis des constructions à usage d'habitation. Une disposition massivement réclamée<sup>24</sup> de longue date par les associations contre l'éolien industriel et son déploiement en France.

Les zones potentielles identifiées, un mât de mesure est installé pendant une durée de 6 à 12 mois afin de préciser la qualité du gisement éolien. Les premiers contacts entre les différentes parties prenantes, élus, exploitants éoliens et propriétaires le cas échéant, permettent de formaliser le projet à travers la proposition de scénarii. Le ou les futurs sites d'implantation sont soumis à études d'impact. Dès lors, des bureaux d'expertise évaluent les impacts du projet sur la biodiversité, le patrimoine, les paysages, les riverains. Dans le cadre d'un projet soumis à la réglementation ICPE, une étude de dangers est également réalisée. Parallèlement à l'instruction des demandes d'autorisations, une demande de raccordement et d'autorisation de rachat est formulée au gestionnaire de réseau. Puis vient le temps de l'enquête publique complétée par la remise d'avis consultatifs de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. L'autorisation d'exploiter est formulée par le Préfet à l'issue d'une prise de connaissance de l'instruction effectuée par la DREAL et des différents avis des instances

---

<sup>22</sup> La fusion, la différenciation ou encore la zone tampon sont des actions de géotraitement exécutables depuis un logiciel SIG tel que QGIS.

<sup>23</sup> Dans certains cas des figures, la législation prévoit de répertorier certaines installations éoliennes sous la typologie d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) avec notamment l'objectif de protéger les riverains et activités à proximité. Ainsi, au-delà d'un certain dimensionnement et/ou puissance, les éoliennes peuvent être enregistrées comme « Installations terrestres de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs ». (Décret n° 2011-984 du 23/08/11)

<sup>24</sup> Bien que l'attente fut formulée pour un éloignement de 1 500m, selon les recommandations d'un rapport datant de 2006, réalisé par un groupe de travail de l'Académie de Médecine.

consultées. L'autorisation accordée, le chantier de construction peut débuter, pour une durée de 6 mois en moyenne.

La superposition de zonages de réglementations propres aux projets éoliens pourrait répondre par synonymie à la multitude des dispositions juridiques et législatives relatives à son développement. Ce cadre ayant subi de nombreuses modifications depuis la dernière décennie, la législation et les contraintes réglementaires forment une nébuleuse. De fait, il apparaît complexe et décourageant pour les acteurs locaux. Expérimentée depuis mars 2014, l'autorisation unique a pour but de simplifier le cadre législatif applicable à l'énergie éolienne.

### **1.2.2. La prospection éolienne, entre applicabilité et acceptabilité**

Les schémas régionaux ne cristallisent que de grandes orientations pour les territoires. Le SRCAE pose des objectifs « Climat –Energie », notamment chiffrés, à l'échelle régionale. Charge aux territoires locaux de s'approprier les objectifs édictés au regard de leurs spécificités.

La réponse territoriale aux grandes orientations peut s'établir dans le SCOT et le PLU(i). Le SCOT détaille les projets d'aménagement à l'échelle intercommunale et fixe des objectifs chiffrés en réponse aux orientations du SRCAE. À titre d'exemple, les fiches « PLU et production d'énergie » repositionnent les enjeux des énergies renouvelables dans les projets de territoires. Cependant, les PLU ou les SCOT restent plus discrets sur l'énergie éolienne. Les dispositions prises privilégient l'éolien domestique. Il y a donc peu d'appui et d'outils d'aide à la programmation produite à l'échelle des intercommunalités.

L'énergie éolienne s'envisage donc pour les territoires locaux à l'échelle régionale, mais l'approche paysagère à l'échelle régionale est-elle transposable à une échelle plus locale, sans avoir à être redéfinie ?

L'hypothèse d'un événement-éolien configure une dimension sensible dépendante de représentations notamment. L'importance du contexte social dans lequel émerge l'événement suggère que la cartographie ne puisse répondre pleinement à l'impact paysager. L'espace des experts de la prospection construit depuis la carte se révèle bien différent de celui appréhendé quotidiennement par les populations. D'une part, les structures paysagères ne traduisent pas de la même manière selon l'échelle appréhendée. D'autre part, les notions de paysages vernaculaires, de paysages ordinaires ou encore de paysage habitué amènent à rediscuter l'univocité des paysages considérés selon une vue projectionnelle.

D'ailleurs, malgré toute l'attention portée au respect des grandes unités paysagères, à l'appui de riches atlas paysagers, il est courant de voir se propager les expressions *Paysages détruits, paysages saccagés, paysages dénaturés* ou encore *défigurés*, et ce dès l'annonce de projets éoliens. Ce lexique revêt à la fois une portée stratégique d'acteurs et peut être approché comme une alerte sur l'importance du vécu des transformations paysagères induites par les éoliennes. Ces appels à la prise de conscience quelque peu alarmistes révèlent en partie une appréhension du paysage différente de celle des experts paysagistes.

La programmation territoriale de l'éolien permet en effet son applicabilité sur l'espace par la mise en cohérence des objectifs des politiques environnementales avec l'appareil législatif et réglementaire. Toutefois, elle ne répond pas aux enjeux de l'acceptabilité sociale des éoliennes sur les territoires. Ces espaces sans contrainte rédhibitoire, seraient-ils à considérer comme des zones ordinaires où il n'y a rien ? Rien qui ne suscite une réflexion paysagère face à l'arrivée d'éoliennes ? Les stratégies de l'aménagement éolien sur la base d'une hiérarchie spatiale font valoir des espaces de moindre impact (Labussière, 2009, p.5).

Certes la prospection éolienne est facilement reproductible en tout point de l'espace, mais le territoire se distingue de l'espace par son caractère sensible tenant d'un sentiment d'appropriation. Il nous apparaît intéressant de proposer une réflexion sur l'interprétation sensible du paysage dans l'approche territoriale de l'éolien, un paysage autre que celui des atlas et des grandes unités paysagères.

### 1.3. « Pour un paysage du paysage »<sup>25</sup>

La définition du paysage a captivé et captive toujours les géographes. Nombreux chercheurs s'y sont essayés et ont proposé des acceptions variées du concept de paysage. Néanmoins, une idée rassemble : le paysage ne peut se définir *a priori*. Anne Cauquelin propose d'ailleurs le paysage comme une invention (Cauquelin, 1989).

Jacques Levy rappelle que les termes *landscape*, anglais, *landschaft*, allemand et *paysage* reposent sur le radical *pays*. Cette racine étymologique tire son origine du latin où *pagus* signifiait une petite région rurale (Tissier, 2003, p.696). Roger Brunet mentionne à son tour la peinture à la Renaissance avec notamment le mot italien *paesaggio*, « ce que l'œil

---

<sup>25</sup> Sous-titre reprenant le titre de l'article d'Yves Luginbühl, paru en 2007 dans la revue *Économie rurale*.

embrasse d'un seul coup d'œil, le champ du regard » affirme son acception commune de nos jours (Brunet *et al.*, 2009, p.373). La littérature du XVI<sup>e</sup> illustre également le lien perceptif entretenu avec l'espace<sup>26</sup>.

De même, lié sémantiquement au terme anglais *country*, dérivant du latin *contrata* (« aire situé en face de celui qui regarde »), le paysage est ce que l'on voit d'un pays (*Ibid.*). La perception de l'ensemble se traduit, pour Charles Avocat, dans le suffixe *-age*. L'auteur démontre au suffixe deux rapprochements linguistiques possibles ; le premier, signifiant la formation d'ensembles (« feuillage : ensemble de feuilles »), le second, la désignation d'activités humaine (« labourage : action de labourer »). Il soutient ainsi l'ambiguïté du paysage : à la fois un ensemble de traits caractéristiques d'une portion d'espace et l'action de percevoir (Avocat, 1982, p.334). La relation objet/sujet, intrinsèque au paysage, est ainsi établie.

Évoquer un ensemble d'objets de l'espace comme constituant un paysage, c'est à la fois les entendre comme matérialité objectivable (lignes, formes, volumes et agencements) mais aussi comme le caractère sensible de leur qualification paysagère. Le paysage illustre la tension entre l'objectif et le subjectif. Cette construction théorique évacue la réduction du paysage comme une production scientifique incarnée à travers l'écologie du paysage. Les préoccupations écologiques et la demande d'évaluation environnementale ont participé au glissement du paysage comme un objet en soi. Par conséquent, notre positionnement théorique prend de la distance avec les courants ne retenant qu'un paysage-objet.

L'appréciation paysagère est alors fonction de contextes (géographiques, économiques, sociaux). Elle est variable dans le temps. L'évolution du statut de la montagne est un illustre exemple. L'altérité de la montagne s'établit par le contraste topographique. Depuis la plaine, elle est un ailleurs propice à l'imaginaire. Autrefois hostiles, les hauts reliefs se distinguent, au XIX<sup>e</sup> siècle, par le sublime de leur grandeur singulière. Aussi, les paysages montagnards s'apprécient par leur typicité, voire leur rusticité et témoignent de leur nature pittoresque.

En résumé, le paysage est une synthèse dont la composition peut faire l'objet d'analyses. Il est un espace structuré par la pensée d'un sujet et résulte d'une expérience. L'appréciation paysagère est fonction d'un héritage, à la fois culturel, fruit de notre éducation et des expériences vécues. Le paysage est un construit social. Ce faisant, il est « un espace rationalisé plutôt que rationnel » (Avocat, *op.cit.*, p.336). Ainsi pensé, il rend possible l'analyse des sens et valeurs qu'il recouvre.

---

<sup>26</sup> En 1573, dans sa tragédie *Hippolyte*, Robert Garnier parle d'une « étendue de pays que l'œil peut embrasser dans son ensemble ».

#### 1.4. Le paysage, une approche sensible de l'espace

Apprécié selon des modèles esthétiques hérités des arts des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, le paysage est conçu à travers l'exceptionnalité dont seuls les initiés seraient en mesure d'apprécier la valeur. La légitimité d'un paysage passe par une notable « extra-ordinarité ».

À ce sujet, Yves Luginbühl fait observer le caractère élitaire des projets paysagistes du XIX<sup>e</sup> siècle. Ils orchestrent une réalité que l'observateur a pour mission de découvrir. L'élitisme paysager repose sur l'exclusivité donnée à l'esthétique paysagère ; un paysage désocialisé comme instrument de stratégies (Luginbühl, 1989, p.233). Cet idéal, ayant inspiré les modèles paysagers du XX<sup>e</sup> siècle, est le fruit de savoirs experts et non de pratiques.

Les traces des transformations physiques, géomorphologiques ou témoignages d'une Histoire passée peuvent s'entrevoir comme des attributs caractéristiques des paysages d'aujourd'hui. Mais l'intensification des changements spatiaux bouleverse les valeurs paysagères.

À l'instar des éoliennes, certains changements récents suscitent de vives réactions quant aux transformations subies par le paysage. N'avons-nous jamais entendu parler de *pollution paysagère*, *nuisance paysagère* ou *paysages dénaturés par les éoliennes* ? Ces expressions estiment la nouveauté majeure de l'objet éolien comme une altération paysagère.

Des groupements de populations plaident pour la préservation des paysages « en l'état », des paysages habitués. « Est en jeu le cadre de vie d'une tranquille communauté rurale qui demeure ici entre vignes (Côtes de Blaye) et forêt » précisait un journaliste à l'occasion d'un article<sup>27</sup> sur un projet éolien ambitionné au nord de la Gironde, à Reignac.

Ces ouvrages techniques ne s'imposent plus sans résistance comme des éminences structurantes pour le territoire. Le paysage visible du pouvoir politique, pensé comme un paysage en soi, se rediscute par l'expérience paysagère plus ordinaire, mettant de côté le remarquable au profit d'un cadre de vie remarqué.

##### 1.4.1. Pour une gestion de la dynamique des paysages

L'article 1<sup>er</sup> de la Convention de Florence définit le paysage comme « une partie du territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs

---

<sup>27</sup> Article paru dans le journal Sud Ouest en date du dimanche 07 juin 2009, consulté le 1<sup>er</sup> septembre 2013, indisponible à l'heure actuelle mais dont une copie papier a été gardée.

naturels et/ou humains et de leurs interrelations ». D'une part, les populations sont positionnées au cœur de la problématique du paysage, d'autre part, il est question de tous les paysages qu'ils soient remarquables, ordinaires ou dégradés (cf. art.2 de la Convention de Florence, 2000, p.3).

Ce texte européen engage :

- La protection des paysages estimés exceptionnels et menacés ;
  - La gestion dynamique permettant d'accompagner les transformations induites par les besoins socio-économiques des populations, des sociétés ;
  - L'élaboration de projets d'aménagement paysager
- (Cf. art 3 de la Convention de Florence, p.3).

Lié aux politiques publiques d'aménagement du territoire, c'est aux pouvoirs publics locaux et régionaux que revient la charge d'inclure ces prescriptions dans le cadre législatif national.

En France, la mission de prospective territoriale est assurée par une administration interministérielle, la DATAR. À sa création au début des années 1960, la DATAR pour Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale est chargée de rééquilibrer le territoire national face aux enjeux inhérents aux mutations socio-économiques de « l'après-guerre ». L'accent est porté sur le développement du monde rural ainsi que le renforcement du maillage urbain et des transports. Les métropoles d'équilibre et les Parc Naturels Régionaux illustrent les orientations des politiques de l'époque.

Depuis lors, elle impulse et coordonne les politiques d'aménagement du territoire menées par l'État. L'enjeu est de donner à chaque territoire les moyens nécessaires pour son inscription dans la dynamique du développement durable à mesure de ses spécificités. Dans cette optique, elle est aujourd'hui la délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale. Dernière en date, la démarche Territoires 2040 engage une prospective des territoires avec la formulation de scénarios dans l'intention « d'aménager le changement »<sup>28</sup>. La recherche d'une cohésion du territoire cède quelque peu sa place, au profit d'une valorisation des atouts des territoires et de leur complémentarité les uns des autres. L'orientation majeure repose sur les transformations de nos manières d'habiter, de pratiquer et finalement, d'utiliser les territoires.

Dans cette perspective, les sciences sociales comme la géographie, les sciences politiques et l'écologie sont les plus à même de projeter les processus de transformations des territoires en cours et à venir (Donadieu et Périgord, 2005, p.204). D'ailleurs, la présence de géographes dans le collectif Territoires 2040 inspire notamment des réflexions sur la manière

---

<sup>28</sup> Formulation suggérée par l'intitulé donné à la démarche : *Territoires 2040, aménager le changement*, DATAR, 2013.

dont nous gérons à la fois la distance et le temps. Leurs premières interprétations s'orientent sur la mondialisation des échanges (dématérialisation, mobilité) et l'urbanisation (dynamique démographique). Mais le constat d'une hybridation autant des espaces que des sociétés souligne l'émergence de réflexions sur les dynamiques de transition et de fait, la portée exploratoire de notre recherche.

Yves Luginbühl parle de paysage désocialisé lorsqu'il fait mention de l'héritage du regard esthétisant du XVIII<sup>e</sup> siècle façonnant la pensée paysagiste du XX<sup>e</sup> siècle (Luginbühl, 1989, p.233). Il s'agit de la construction d'une expression du territoire par l'aménagement du paysage, réalisé selon des modèles esthétiques. Un paysage élitaire guide les projets d'aménagement.

Les transformations accélérées ont amené à s'interroger sur la fin du paysage. « Le paysage –géographiquement et esthétiquement– n'existe plus » suggère François Dagognet dans *Mort du paysage ? Philosophie et Esthétique du paysage* (Dagognet, 1982, p.32). La déprise agricole, l'urbanisation et l'industrialisation grandissantes auraient-elles eu raison des paysages ? En réalité, c'est l'expérience paysagère qui n'est plus la même.

Le paysage n'appartient plus exclusivement au monde scientifique ou technique. Il participe à la fois du politique, du culturel et de l'économique. Sans distinction, il est un parfait mélange de nature et de culture où la traduction joue un rôle connexe. Cette traduction ne s'effectue plus exclusivement selon des modèles esthétiques et artistiques. Le paysage illustre aussi une relation sensible entre les individus et leurs espaces de vie banals.

On assiste à une remise en cause les paysages remarquables comme seule grille de lecture légitime de l'expérience paysagère.

#### **1.4.2. Rencontre entre paysage politique et paysage vernaculaire**

« Si chaque citoyen doit certes contribuer à préserver la qualité du paysage, les pouvoirs publics ont la responsabilité de définir un cadre général permettant d'assurer cette qualité » (Conseil de l'Europe, Convention de Florence 2000, p.3).

John Brinckerhoff Jackson rend compte dans son ouvrage *A la découverte du paysage vernaculaire* de la diversité des paysages. À cette occasion, l'auteur distingue paysage habité et paysage politique.

Le paysage politique s'apprécie par une mise en visibilité (Jackson, 2003, p.98). Convenu par un pouvoir central, il se conforme à des idéaux ; une mise en scène du pouvoir. L'appréciation paysagère n'en passerait que par le contrôle et la stratégie, lui donnant alors sens. Il serait question d'une rationalisation du paysage agréée par les institutions donnant à voir un territoire selon une scénographie entendue. Le paysage politique est marqué par les grands ouvrages d'art et autres grands dispositifs techniques, qui structurent et organisent le territoire (*Ibid.*, p.266).

John Brinckerhoff Jackson y oppose le terme de paysage habité puis de paysage vernaculaire<sup>29</sup>. L'auteur écarte l'idée que le localisme<sup>30</sup> s'adjoit systématiquement au conservatisme. Car, ce paysage habité évolue. De même, il compose avec le paysage politique. Attaché au local, le paysage habité pour ainsi dire « de proximité », prend la qualification de vernaculaire (Besse, 2009, p.127)

Malgré leur coexistence, ces approches paysagères, politique et vernaculaire, ne s'envisagent pas selon les mêmes temporalités, ni les mêmes échelles spatiales. Jean-Marc Besse illustre cette co-incidence à travers l'exemple des routes. Bien qu'ayant un objectif commun, réunir un ensemble d'espaces, l'échelle de ces espaces à lier diffère, leurs directions et leur rapport avec l'environnement naturel tout autant (Besse, *op.cit.*, p.121). La route « politique » ne s'accorde pas sur les spécificités locales. Elle crée d'ailleurs son propre environnement technique, génère une organisation nouvelle de l'espace. Ces infrastructures pensées à échelle globale se superposent à des contextes locaux pour lesquels l'usage de tels ouvrages n'est pas des plus adaptés. Localement, l'attente se porte sur la flexibilité des ramifications des routes locales, ce que John Brinckerhoff Jackson nomme « système de route vernaculaire ».

« Le paysage vernaculaire est plutôt marqué par la notion d'adaptation aux circonstances » (Besse, *op.cit.*, p.129). Alors que le projet d'aménagement impose sa marque, parfois de manière brutale, sur l'espace. Dans le paysage vernaculaire, il n'y a pas la planification d'un avenir mais davantage la continuité d'une vie où la quotidienneté côtoie l'adaptation. La différence spatio-temporelle de ces deux formes de paysage tient dans les notions de renouvellement et de nouveauté. Ainsi exposées, ces deux formes paysagères sont l'expression des paysages d'aujourd'hui, entre coexistences et concurrences.

---

<sup>29</sup> Défini comme ce qui est propre à un pays, à ses habitants.

<sup>30</sup> Ici, pris au sens d'un attachement au mode de vie, aux coutumes locales.



À ce titre, nous nous interrogeons sur la tension maintenue entre ces deux modalités paysagères, leur point de rencontre et l'existence éventuelle de points de rupture.

Leur rencontre s'éprouve à l'occasion du projet de territoire. Le lien tissé entre le paysage politique et le paysage vernaculaire s'apprécie à l'épreuve d'un contexte local. La cohérence territoriale d'un projet ne s'observerait donc qu'au regard de l'appropriation du paysage politique par le paysage vernaculaire.

#### **1.4.3. Le projet de paysage, une occasion pour un paysage ordinaire révélé**

L'idée d'un attachement au cadre de vie se trouve également discutée dans la notion de paysage ordinaire. L'ordinaire parce qu'il est partout, concerne le cadre de vie quotidien. Il n'est rien d'exceptionnel. Le paysage ordinaire représente ce qui est familier, « appuyé par le seul poids de la quotidienneté de ceux qui l'habitent ». Laurent Lelli et Sylvie Paradis-Maindive (2000, p.28) y ont notamment recours afin de qualifier les territoires ruraux.

Le paysage ordinaire regroupe une variété de caractères sociaux et spatiaux ; des entités anthropiques, d'autres naturelles, mais aussi des pratiques et usages variés, pris dans des dynamiques d'interactions complexes.

Parce que le paysage est difficile à cerner, les enjeux de paysages ordinaires n'interviennent qu'en marge des projets d'aménagement du territoire, voire ne sont perçus qu'après coup. Interrogés sur le devenir de ce paysage ordinaire, les individus prennent conscience de ses spécificités alors révélées. De cette prise de conscience locale émerge un paysage remarqué (Lelli et Paradis-Maindive, *op.cit.*, p.33).

L'individu révèle une sensibilité face au paysage qu'il habite. Bien qu'ordinaire, voire banal, il prête une qualification paysagère à son lieu de vie et la fait valoir comme porteuse d'une identité (Bigando, 2008).

Nous évoquions précédemment les travaux d'Eva Bigando suggérant l'événement-autoroute comme révélateur de sensibilités à la question paysagère. Ce changement paysager, mué en événement, a révélé une prise de conscience de l'existence d'un paysage ordinaire dont les représentations ont été bouleversées.

L'énergie éolienne est une problématique de l'aménagement qui met en discussion paysage politique et paysage habité et paysage ordinaire. Le récit paysager d'un projet éolien se construit à travers le message d'une politique de territoire à l'appui de lignes de forces et grands ensembles paysagers qui composent ce territoire. Ainsi, le projet est décrit comme

sublimant une ligne de crête, accompagnant un linéaire autoroutier, requalifiant et rééquilibrant un paysage peu lisible.

Ces discours d'experts ne peuvent pas simplement s'imprimer dans les représentations des paysages habités. Car ils prescrivent le message d'un exceptionnel pouvoir de transformation paysagère de l'éolienne dans une quotidienneté ordinaire. Le paysage est un objet partagé, c'est dans la co-construction que sa dynamique doit être réfléchie et non selon une prescription univoque d'experts.

L'intégration des représentations dans les échanges d'experts donne une nouvelle dimension à l'espace en projet. C'est la proposition d'une rencontre entre les paysages vécus quotidiennement par des groupes d'individus et ceux appréhendés par les modèles.

Pour une gouvernance des paysages, la prospective classique n'est qu'une des prémisses de l'action. Il s'agirait plutôt d'affirmer la diversité des points de vue, de tirer parti de l'ambiguïté du paysage, comme propice à la construction de savoirs partagés.

À ce sujet, Matthieu Noucher, Laurent Couderchet et Sébastien Nageleisen (2012) proposent le paysage comme un objet-frontière, cognitif et collaboratif. Le paysage, objet partagé, permet de faire évoluer collectivement les savoirs et les savoir-faire. L'entrée réflexive de ces travaux est menée sur l'opportunité que suggère le concept de paysage de créer une voie d'accès aux démarches participatives de l'aménagement territorial.

Les projets de paysage doivent établir une conjecture directement projectable, fonction de contextes socio-économiques locaux et non fruit de stratégies génériques. De cette manière, les individus sont (cré-)acteurs du processus paysager.

Pour cela, ces recherches sollicitent la fabrication d'outils de médiation afin de créer un espace d'échanges et ainsi construire une dialectique entre la perception paysagère et la carte. La création d'un espace d'échange s'avère nécessaire tant les discours autour de ce qui est et/ou fait paysage pour les populations sont alimentés par des perceptions et représentations variées et variables dans le temps.

Le projet de paysage repose sur le postulat que le paysage est maîtrisable. Alors que nous l'avons défini surtout comme une affaire de sensibilités. Ces sensibilités sont activées par l'événement, discutées ou non à l'occasion de concertations puis, finalement sont mises à l'épreuve du passage du temps.

## CONCLUSION DE CHAPITRE

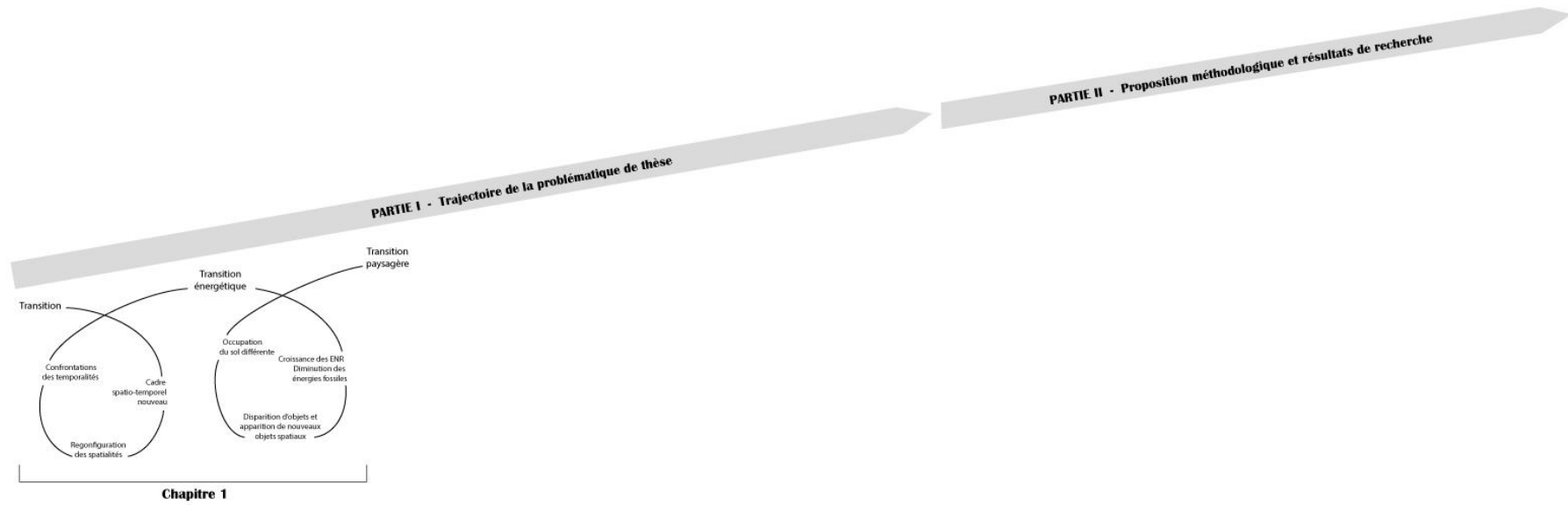
La prospective éolienne traduit le caractère spatial fort de l'éolienne. Elle tente, à travers le zonage réglementaire, de résumer les impacts. Malgré tout, les caractéristiques matérielles de l'éolienne et les perspectives de dissémination spatiale induisent un bouleversement paysager. La montée des contestations sociales informe des perturbations du cadre de vie perçues par les populations. L'arrivée d'éoliennes sur un territoire confronte des sensibilités paysagères.

À travers les sensibilités, c'est la question du sens du paysage qui est posée. Le paysage est dans le projet d'aménagement la traduction d'orientations stratégiques, un paysage politique. Pourtant, le paysage est autant un contexte d'action qu'un cadre de vie. La difficulté repose sur l'appréhension conjointe de ces deux dimensions (Labussière, 2009, p.4), une ambition d'autant plus délicate que leurs temporalités diffèrent, entre anticipation et mise à l'épreuve socio-spatiale *in situ*.

Le projet de paysage, plus généralement le projet de territoire, conçoit un avenir prévisible. Ce paysage de projet n'est qu'un scénario possible. La réception sociale de ce paysage ne peut être scénarisée. Il serait nécessaire de rester conscients comme le suggère Pierre Donadieu pour qui le projet de paysage se construit autour d'un futur souhaité et d'une marge d'incertitude.

Les paysages éoliens peuvent s'appréhender dans l'imaginaire, par anticipation. Mais ils sont en définitive un résultat éprouvé par la pratique, l'expérience. Par conséquent, proposer une analyse du cycle de vie de l'événement-éolien ouvre une perspective nouvelle se soustrayant à une vision déterministe, parfois quelque peu pessimiste, du devenir des paysages éoliens.

Afin de répondre à cette ambition, nous soumettons à l'occasion du prochain chapitre une réflexion théorique à propos de la relation paysagère conceptualisée selon une vision systémique, le polysystème du paysage. Dans cette perspective, nous proposons un enrichissement dans la manière de penser le processus de paysage, à l'occasion duquel la façon dont est perçu et représenté le paysage joue un rôle prépondérant dans la production paysagère.





## Chapitre 2. Spatialités et temporalités en transformation, une approche systémique par le paysage

Le paysage conserve une empreinte de l'Histoire, un passé plus ou moins lisible. En définissant la relation paysagère comme le tissage d'une matérialité et d'une réception socio-cognitive, Augustin Berque exprime le paysage comme « du temps incarné en espace ». Par conséquent, la mémoire au même titre que la culture et la connaissance sont des clés de lecture du passé d'un paysage (Fairclough, 2007, p.153). Toutes trois inspirent l'idée d'une dynamique des paysages.

L'évolution du paradigme paysager illustre les changements dans les rapports qu'entretient l'Homme avec l'étendue terrestre et par là même informe le paysage comme un acte culturel, fonction d'une position dans l'espace et dans le temps. « Le paysage est par conséquent indissociable de l'initiative et des processus d'origine anthropique » (*Ibid.*, p.154). Le paysage et les processus afférents sont si intimement liés qu'à mesure que l'espace change, les perceptions changent, le paysage évolue. Mais la relation paysagère pourrait s'exprimer différemment. L'originalité de cette proposition tiendrait dans la possibilité que le paysage puisse changer sans que la matérialité de l'espace ne change. Une confrontation parallèle du cycle de vie d'un parc éolien et du cycle de vie de l'événement-éolien qu'il induit pourrait étayer cette nouveauté de la relation paysagère.

En tout état de cause, le paysage est une relation entre sujets et objets. Projetée ou vécue, elle s'établit à travers un système dynamique, un processus de mise en sens. Penser l'événement-éolien à travers une relation paysagère appelle une épistémologie capable de traduire la dynamique de relations causes-conséquences. Dans cette relation causale sont mises en tension une matérialité éolienne et ses représentations.

Dans ce chapitre, nous choisissons d'appuyer notre développement théorique sur la conceptualisation du paysage par les géographes de Besançon. La modélisation d'un polysystème du paysage nous apparaît propice à saisir la complexité des relations paysagères. À l'appui de leurs réflexions, nous proposons une interprétation du modèle au regard de notre problématique. Cette proposition se veut plus opérante pour l'appréhension de l'événement-éolien et des dynamiques de représentations.

## 2.1. Entre spatialités et temporalités, le paysage comme processus dynamique

À propos du paysage, il est malaisé de cloisonner l'objet et le sujet. Cependant, nous choisissons de revenir sur les fondations du concept de paysage, en distinguant l'existence d'une matérialité et sa rencontre cognitive avec des schèmes de représentations.

Les paragraphes suivants tissent la construction du processus paysager, en exposant l'enrichissement apporté par la systémique.

### 2.1.1. Le paysage, du visible...

#### *Arrêt sur images : les éoliennes se voient*

Au regard du panel d'enquêtés à l'occasion du baromètre de l'ADEME de 2015, l'énergie solaire serait la plus respectueuse vis-à-vis de la biodiversité et des paysages. Elle est à l'occasion défendue comme une énergie de choix par la majorité des enquêtés, la qualifiant d'énergie d'avenir, la moins dangereuse, la moins polluante (Baromètre ADEME, 2015). Alors si 46% du panel accepteraient la présence de cinq à dix éoliennes à moins d'un kilomètre de leur habitation, près du double (91%) accepteraient que quelques installations solaires s'installent à proximité<sup>31</sup> (*Ibid.*, p.42-43). Le résultat hautement favorable peut s'expliquer par la variété des modalités d'implantation de l'énergie solaire. D'ailleurs, 39% des individus favorables expriment la condition qu'il s'agisse d'installations sur les toits ou les façades des grands bâtiments comme les centres commerciaux, les entrepôts, les gymnases, les hôpitaux (*Ibid.*, p.43).

Dans l'étude des visibilitées des pylônes, Laurent Couderchet avait mis en évidence l'effet des contrastes optiques variant selon les fonds paysagers sur lesquels ils se détachent. Certaines configurations paysagères sont plus à même d'absorber les ouvrages électriques.

La modularité des installations photovoltaïques s'adapte alors aux éléments spatiaux préexistants et la cohérence des formes et volumes participent à leur absorption paysagère. Installés sur les toits ou sur des façades, les panneaux photovoltaïques n'imposent pas une contrainte nouvelle dans la liberté d'un regard habitué.

---

<sup>31</sup> La modification dans la formulation des questions, vis-à-vis de la distance, dans l'enquête peut avoir une incidence sur les réponses. Pour les installations solaires la question a été formulée comme suit : « Accepteriez-vous qu'une ou plusieurs installation(s) solaire(s) soit installée(s) à proximité de chez vous ? » alors que pour les éoliennes elle l'a été comme proposée ci-après : « Accepteriez-vous qu'un parc de 5 à 10 éoliennes soit installé à moins d'un kilomètre de chez vous ? » Cette modification a pu avoir des répercussions quant à la représentation de la distance suggérée et de fait, sur la réponse donnée.

Cependant, nous observons que les parcs s'envisagent davantage dans des lieux urbanisés, où ils peuvent couvrir toits et parkings, que dans des espaces à dominante rurale. Sont invoqués alors le maintien préférable d'usages agricoles ou récréatifs, ou encore la végétalisation, dans une optique de préserver les espaces dits « naturels ». Il est entendu dans ces arguments le souhait d'y préserver des activités à vocation écologiques et/ou socio-économiques. C'est aussi, pour un regard habitué, le maintien d'une cohérence dans la scène paysagère, en reléguant aux espaces urbanisés les marques de l'industrie énergétique.

Néanmoins, l'installation de panneaux se fait également sur des parcelles agricoles ou forestières, ou encore sur des friches comme ce peut être le cas en Gironde. Dans le Médoc, les communes de Sainte-Hélène et de Brach accueillent respectivement, deux parcs de 42 hectares et 32 hectares et un parc de 21 hectares, sur des zones forestières sinistrées par la tempête de 1999. Pour ceux-ci, une attention particulière a été conduite sur le masquage des installations photovoltaïques, la présence de haies réduisant sensiblement leur visibilité (Figure 5). En réalité, à défaut de relief particulier, la faible hauteur des panneaux contribue à des visibilité réduites, comparées aux grands mâts éoliens. Pour les fermes photovoltaïques, il faudrait alors prendre de la hauteur pour considérer leur impact surfacique ainsi que les contrastes optiques induits par la couleur des panneaux et la réverbération.

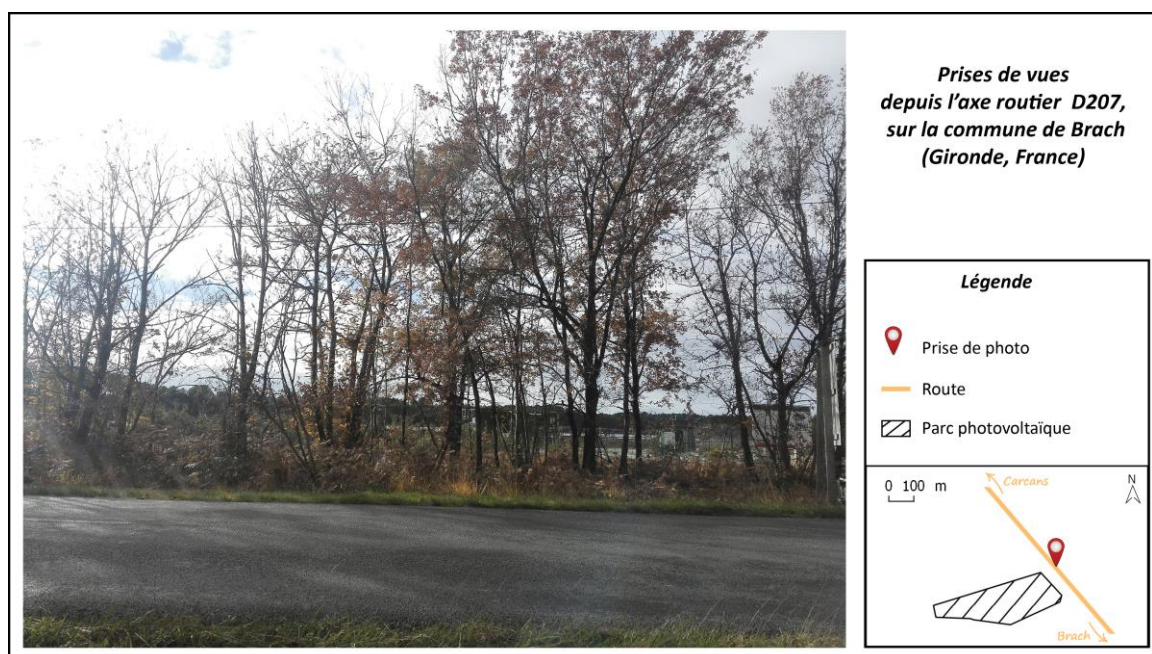


Figure 5: Illustration de la visibilité du parc de Brach (Gironde) depuis la route D207



Cet exemple illustre la tension entretenue entre occupation du sol et perception paysagère que nous avons approché lors du précédent chapitre. Selon qu'il s'agisse d'une ferme solaire ou d'un parc éolien, les vues modifient l'impact visuel. Des panneaux photovoltaïques se voient peu en vue tangentielle, mais beaucoup selon une vue *projectionnelle*. *A contrario*, les éoliennes se distinguent à peine en vue projectionnelle, alors qu'elles peuvent avoir un impact visuel conséquent en vue tangentielle (Figure 6).

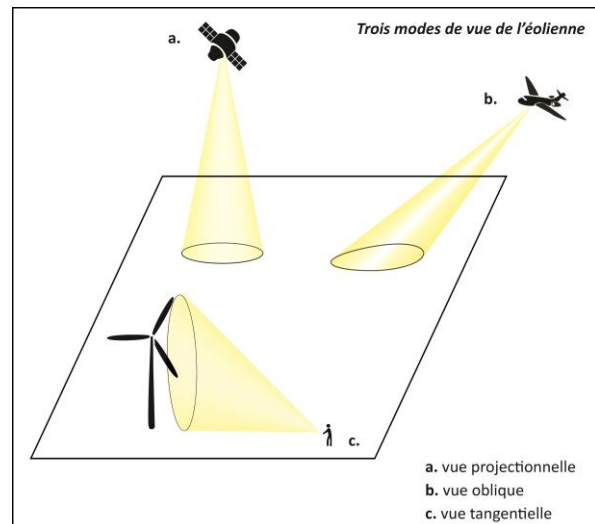


Figure 6 : Illustration de trois vues de l'espace

L'éolienne, quant à elle, ne peut que difficilement, pour des raisons de productivité et de sécurité, s'adjoindre à des infrastructures préexistantes, qui plus est urbaines. De par ses dimensions hors-normes, ses conditions techniques et réglementaires, l'éolienne s'impose dans le paysage à dominante rurale, son occupation du sol reste insignifiante comparativement à celle de panneaux photovoltaïques. Considérées selon une vision tangentielle, les éoliennes prennent une place considérable dans la scène paysagère, elles se démarquent de leur environnement paysager par effets de contraste, de taille, de couleur, de mouvement (Figure 7). Elles instaurent une dissonance paysagère. Et surtout, elles se voient de très loin.

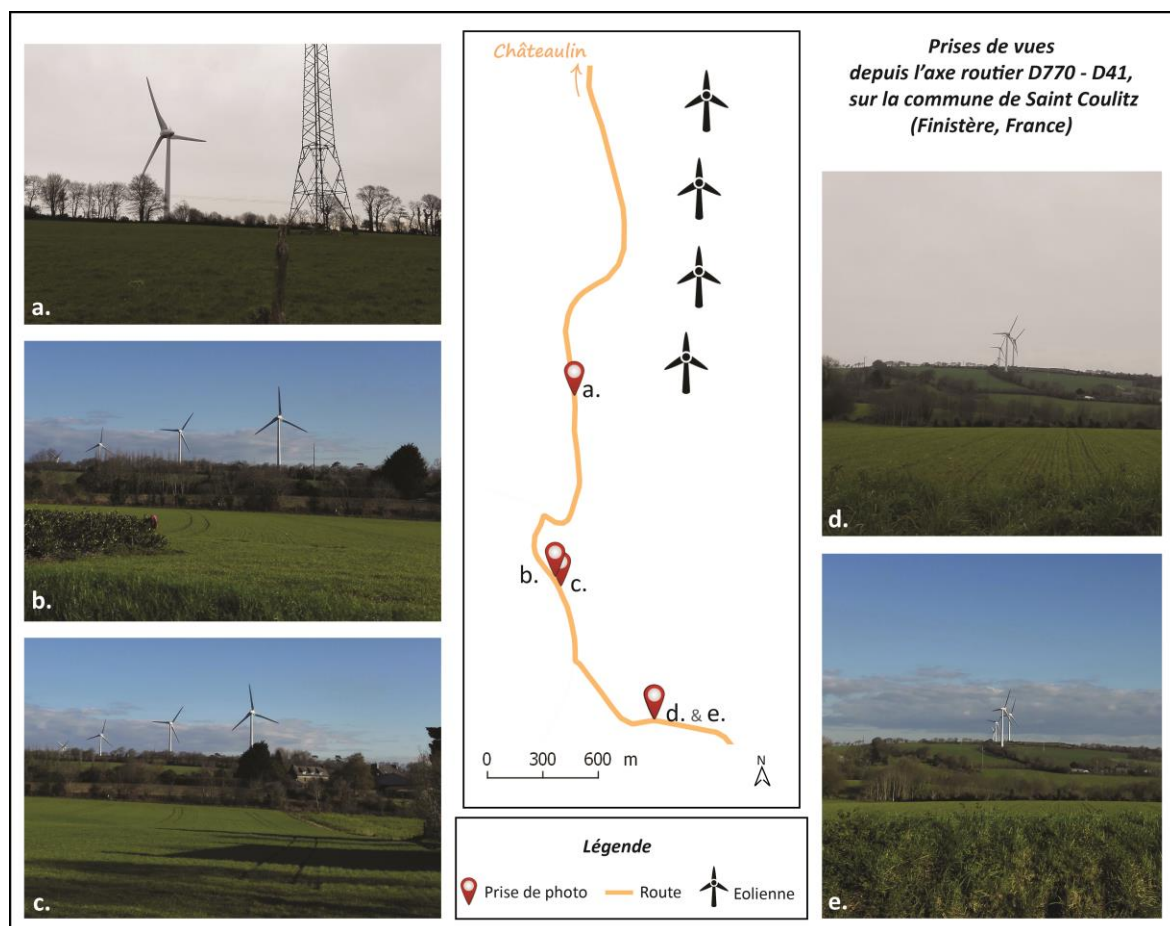


Figure 7 : Illustration des effets de distance sur la visibilité du parc éolien de Saint Coulitz

### Du paysage visible aux paysages perçus

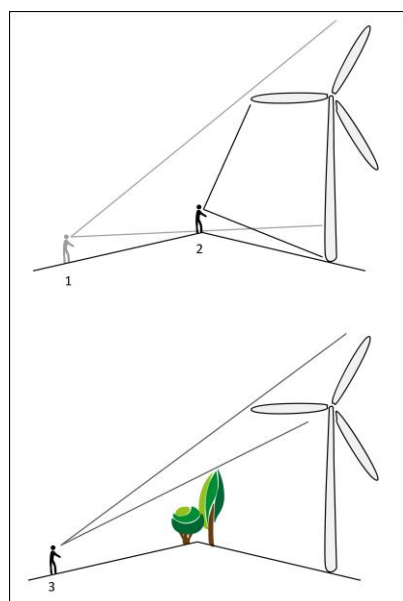


Figure 8 : Illustration schématique du principe de base de l'étude des visibilité

Dans sa définition du paysage, Jean-Louis Tissier enjoint à préciser les modalités du regard qui constitue le pays en paysage (2003, p.697). Le paysage n'existe que parce qu'il est perçu. Il est en tout point de l'espace, visible, mais ne se révèle que pour un regard le considérant comme tel. Il est affaire de points de vue, spatiaux comme cognitifs.

L'étude des phénomènes de visibilité s'est notamment construite autour des travaux de l'Institut de Géographie de l'université de Franche-Comté, proposant les notions d'ampleur de vue et de soumissions à la vue, au début des années 1980. Les géographes ont mis à l'épreuve ces notions du « voir et être vu » dans les études d'impacts paysagers, notamment dans le cas des lignes de transport d'électricité (Couderschet, 2001, p.13).

Ces travaux reposent sur des données orographiques et d'occupation du sol, rendant compte de l'ouverture ou la fermeture du paysage, afin de traduire la sensibilité visuelle d'un espace donné. La figure ci-contre illustre schématiquement le principe d'ampleur de vue, fonction de la topographie et de l'habillage<sup>32</sup>. Selon leur éloignement, l'élévation du terrain ou même la présence de masques, ici de la végétation, l'intensité de l'impact visuel de l'éolienne varie pour les observateurs 1, 2 et 3. Ces phénomènes sont également illustrés dans la planche photographique précédente (Figure 7).

### *Le paysage, système producteur et système du paysage visible*

Le concept de géosystème a été proposé par les géographes des années 1960-70 pour étudier les interactions nature-sociétés dans une dimension à la fois temporelle et spatiale. Sa dimension systémique intègre parmi les facteurs dynamiques l'action de l'Homme, longtemps négligée par l'approche des milieux.

Selon la définition de Georges Bertrand, le géosystème est étroitement lié à la notion de paysage.

« [...] sur une certaine portion de l'espace, le résultat de la combinaison dynamique, donc instable, d'éléments physiques, biologiques et anthropiques qui, réagissant dialectiquement les uns sur les autres, font du paysage un ensemble unique et indissociable en perpétuelle évolution. » (Bertrand, 1968, p.250).

Le géosystème est un tournant épistémologique qui admet que les réalités géographiques sont en mouvement, qu'elles se transforment en permanence. Il permet d'analyser les combinaisons dynamiques de facteurs biotiques, abiotiques et anthropiques d'un territoire et concentre sa portée conceptuelle dans la notion de flux (Figure 9). L'action anthropique est une nouvelle donnée comme facteur d'évolution, traduisant la dimension temporelle des interactions.

Dès lors, l'analyse spatiale doit intégrer le fait que les structures spatiales s'inscrivent dans des temporalités

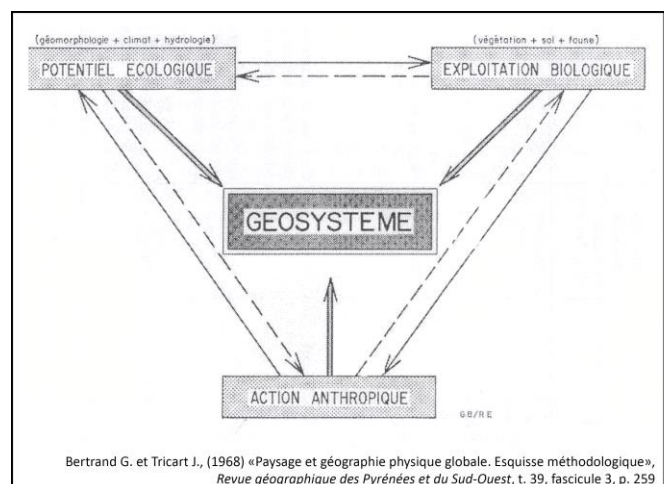


Figure 9 : Le géosystème selon Georges Bertrand

<sup>32</sup> Pour le détail des mécanismes du visible, nous suggérons la lecture de « L'intervisibilité » du dossier d'Habilitation à Diriger des Recherches intitulé *Le paysage comme paradigme*, de Laurent Couderchet (2008, p.130).

variables. Cela ouvre la voie à la pensée complexe et aux polytemporalités des systèmes spatiaux.

La modélisation systémique est l'expression de la capacité des systèmes ouverts à se structurer et à perdurer. Le paysage peut être modélisé selon des composantes de bases et en intégrant son potentiel dynamique.

Jean-Claude Wieber contribue à préciser l'approche systémique du paysage, rapprochant le géosystème d'un système producteur de paysage. Pour lui réside dans les définitions du paysage la présence d'un support. Les travaux de l'école de Besançon affirment le statut spatial du paysage. Un concept polysystémique de paysage est proposé par Jean-Claude Wieber et Thierry Brossard, au milieu des années 1980, il va nourrir les recherches paysagères bisontines jusque dans les années 2000.

Dans sa première version il se compose de trois boîtes en interrelations : un système producteur, un système utilisateur et un système « paysage visible » (Brossard et Wieber, 1984, p.6) (Figure 10). Le premier regroupe les objets de paysage. Le système producteur se décompose en trois sous-systèmes, résumant des forces naturelles et anthropiques.

« La boîte abiotique regroupe toutes celles qui agissent dans l'air, dans l'eau, sur et dans la terre et qui créent les pentes et les plaines, les lacs et la plage, le ciel bleu et les nuages, etc. [...] La boîte anthropique rassemble les techniques mises au point par les sociétés humaines au cours de l'histoire [...] La dernière boîte est biotique ; les dynamiques biologiques, avec les épisodes variés de leurs histoires, ont disposé ici des forêts et là des toundras ou des landes dont l'allure et les limites fluctuent : les bactéries du sol, les troupeaux de gnous ou les bancs de sardines en dépendent aussi » (Laboratoire THEMA, 2005).

L'utilisation du paysage par les individus est schématisée selon leurs diversités de points de vue dans le dernier sous-système, le paysage utilisateur. Cette diversité est le fait du filtre perceptif. La boîte centrale réduit le paysage à une configuration spatiale d'objets et d'éléments d'images. Elle est le maillon reliant un système producteur à un système utilisateur. Elle traduit alors l'idée d'une potentialité paysagère réduite au visible. Plus précisément, le système visible incarne le potentiel paysager objectif puisqu'il représente ce qui est donné à voir, avant d'être perçu. S'y intéresser permet de découvrir ce qui est visible et avec quelle intensité ; accepter le principe du paysage visible c'est rendre possible sa quantification et son étude en analyse spatiale.

Une zone de non réductibilité s'inscrit entre les systèmes *producteur* et *visible*, qui traduit une relation particulière non réversible entre eux : « ce n'est pas seulement le système producteur qui produit le visible »<sup>33</sup> ; on peut passer du système producteur au système visible

---

<sup>33</sup> Il s'agit d'une traduction visuelle des éléments matériels en éléments « aspect » comme l'entend et l'illustre le laboratoire THÉMA, en 2004, en proposant de schématiser l'articulation du système paysage visible avec le système production ; consultable à l'adresse suivante : <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article349#>

mais on ne peut effectuer le chemin inverse. Le polysystème est orienté (Coudерchet, 2008, p.209).

Enfin, les boucles récursives informent de l'influence du sous-système *utilisateur* sur le sous-système *producteur* : les manières de concevoir l'espace modifient la dimension physique de l'espace.

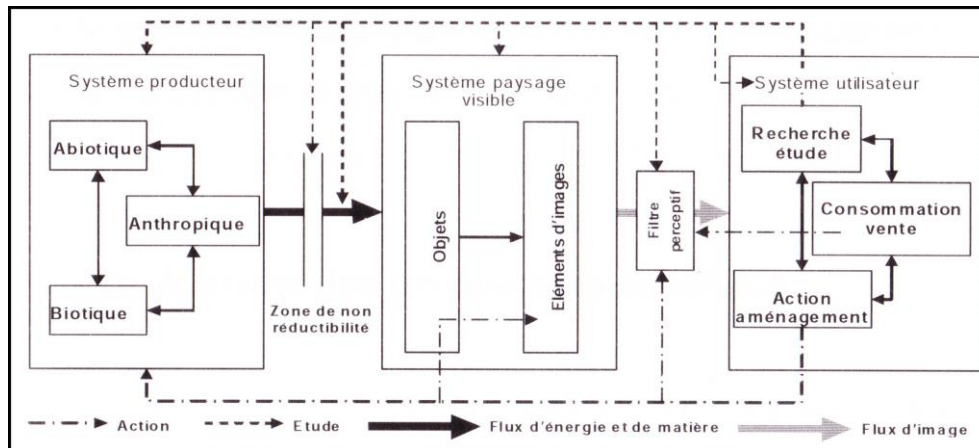


Figure 10 : Le concept de paysage en polysystème, d'après Jean-Claude Wieber et Thierry Brossard, 1984

La nature et les hommes produisent des objets que l'on voit dans les paysages. Il s'agit des images de ces objets, constituant un paysage visible. La potentialité d'être vu conjugue la matérialité paysagère aux mécanismes de visibilité qui articulent la physiologie de l'œil et sa position dans l'espace. Les travaux considérant les relations entretenues entre le système *producteur* et le système du *paysage visible* amorcent une pratique scientifique de l'analyse du paysage utile aux études d'impacts d'ouvrages de grande ampleur. C'est notamment les travaux des géographes de l'école de Besançon, Jean-Claude Wieber, Thierry Brossard, Serge Ormaux et Laurent Coudерchet, entre autres. Précisons que la dimension sociale du paysage n'est pas omise par ces auteurs, cependant elle ne concentre pas leur attention.

*Au-delà du visible, un paysage perçu*

Au départ à l'aide d'échantillonnages photographiques puis enrichie par l'apport des Modèles Numériques de Terrains (MNT) et de la télédétection<sup>34</sup>, l'étude des phénomènes de visibilité a permis la construction d'une méthode systématique d'analyse. L'ouvrage *Protocole d'étude des paysages* proposé par Laurent Couderchet en illustre les mécanismes (2001). Les restitutions sont alors exclusivement quantitatives et essentiellement cartographiques. Elles permettent la proposition de scénarios d'aménagement.

Cependant, par retour d'expériences, Laurent Couderchet et Serge Ormaux mettent en évidence la méfiance des populations « devant ces paysages mis en équation » (Couderchet et Ormaux, 2004, p.7). Bien qu'évoquant le rapport tangentiel à l'espace, les cartes de soumissions à la vue relèvent d'une méthodologie peu accessible aux non-initiés<sup>35</sup> et omettent la dimension sensible du regard paysager. Alors, plus que répondre à « que voyons-nous depuis où », il s'agit de s'interroger sur ce qui fait que le regard s'arrête sur tel ou tel objet et quel sens l'individu lui assigne ?

Le regard qu'un individu pose sur l'espace sélectionne, évalue et qualifie. Avant d'être une production cognitive et/ou iconographique, l'image de paysage est une manière de voir l'espace. Cependant, elle ne dit pas tout du paysage. L'individu observe d'abord les formes qui constituent une vue d'ensemble du paysage, puis il interprète ces formes selon ses schèmes de pensée, où l'on retrouve des connaissances et une part d'imagination. Ainsi, il s'approprie l'espace en un paysage qu'il recompose. Les filtres perceptifs du polysystème interviennent précisément dans la production d'un sens paysager et enrichissent la complexité du paysage.

---

<sup>34</sup> Les MNT et la télédétection sont des sources d'information privilégiées car le relief et l'occupation du sol sont deux composantes majeures du paysage visible. Elles traduisent les combinaisons matérielles d'objets soumises à la vue.

<sup>35</sup> « [...] le rapport à la carte pose toute une série de questions dans le cadre de projets de planification et d'aménagement : des problèmes d'ordre topologique tout d'abord, comment passer de la vision paysagère tangentielle à celle de la carte et du plan ? » (Couderchet, 2008, p. 272).

À ce propos, les paysages numériques 3D semblent être une piste intéressante. Matthieu Noucher y voit une opportunité de « naviguer entre l'approche projectionnelle (la « vue du dessus ») et l'approche tangentielle (la « vue du dedans ») (Noucher et al., 2012, p.2).

### **2.1.2. .... au système multidimensionnel complexe.**

Le processus paysager s'établit par les médiations entre ses constituants objectifs et subjectifs. Augustin Berque traduit cette entité relationnelle dynamique par le terme de médiance (Berque, 1994, p.27). Dépassant le schisme de l'objet et du sujet, l'auteur affirme la part subjective de notre relation au monde autant que notre propension à son objectivation. Ni entièrement subjective, ni complètement objective, la médiance est, par sa dynamique trajective, une conjugaison de l'un et l'autre mouvant dans l'espace et le temps. L'alliance de logiques rationalisantes et de sensibilités témoigne de la singularité du paysage.

Le paysage est tout autant une représentation sociale, qu'un environnement matériel, un territoire fabriqué et habité, voire l'expérience phénoménologique de l'acte de paysage elle-même. Le paysage naît de l'indissociable tandem sujet/objet dont la mutuelle contribution informe la complexité.

Au-delà de ses dimensions biophysiques, le paysage possède également des dimensions culturelles et sociales, voire économiques, appréhendables à différentes échelles. La complexité émerge des échelles et dimensions en interactions. Elle ne naît pas dans la pluralité des composantes du paysage, mais des croisements d'échelles affectant les interrelations qui le produisent.

#### *Représenter la complexité d'un processus*

Au sujet de la complexité, Edgar Morin rappelle qu'elle n'est pas synonyme de complétude et que ce serait même faire erreur que de les confondre (Morin, 2005, p. 11). Saisir les éléments de phénomènes complexes ne revient pas à capitaliser l'ensemble des parties d'un tout.

Appréhender la complexité revient à comprendre qu'il est à la fois nécessaire de distinguer, sans isoler, les éléments, et de tenir compte des interactions qui compose l'ensemble.

La modification d'une composante d'un complexe peut instaurer une forme de désordre. Cette modification engendre des comportements potentiels imprévisibles du phénomène.

L'incertitude fait partie de la complexité. Ainsi, en « fonctionnant », les éléments d'un processus se transforment. Cela introduit l'évolution potentielle du complexe dans le temps.

Or, les méthodes de modélisations analytiques s'entendent pour la résolution de problèmes où « tout est donné » par la réalité des objets d'étude. L'incertitude inhérente aux phénomènes complexes révèle alors l'intérêt de la modélisation systémique.

La théorie générale des systèmes, proposée par Ludwig Von Bertalanffy, ne fait pas office de recette pour connaître l'inattendu mais elle maintient un degré de vigilance, en permettant de voir à travers la complexité (Von Bertalanffy, 1972, p.409). Dans un objectif de transcender les spécialisations sectorielles, elle expose les relations et interactions entretenues entre les unités élémentaires d'un complexe afin d'en comprendre l'ensemble.

Nous n'avons pas recours à la systémique pour sa portée prédictive. Certes, elle est liée au domaine de l'action par sa dimension ingénieriale. Elle est fortement mobilisée dans les sciences techniques, où l'action se teinte de stratégie. Mais, attendu que l'incertitude liée à l'empirisme de l'expérience paysagère révèle la complexité du paysage, nous envisageons la systémique comme une méthode d'exploration problématique.

Refusant l'usage de la modélisation analytique face à la compréhension de systèmes complexes, Jean-Louis Le Moigne propose la modélisation systémique (Le Moigne, 1977). Pour l'auteur, modéliser un système complexe c'est avant tout modéliser un système d'actions, le processus. La compréhension prime sur l'explication dans l'ambition modélisatrice des systèmes complexes. Conséquemment, il n'est pas plus important de résoudre le problème posé que de savoir comment le poser.

En définitive, la modélisation des systèmes complexes s'apparente à un processus de construction de la connaissance, en tension, entre ce que le modélisateur perçoit et ce qu'il conçoit.

Le système est un complexe d'éléments en interactions dynamiques (Von Bertalanffy, 1993, p.53). Il se définit selon deux aspects, structurel et fonctionnel. La structure est l'inventaire des éléments qui le composent et leur agencement les uns par rapport aux autres. Il s'agit, pour ainsi dire, de la dimension spatiale du système. L'aspect fonctionnel est l'ensemble des phénomènes qui s'y déroulent ; ce que nous pourrions rattacher avec la dimension dynamique du système.



Un système se définit également par une ou plusieurs limites. La principale étant celle distinguant le système de son environnement. Cette différenciation sous-tend alors une zone de contact traduisant les liens qu'entretiennent le système et son environnement. Les limites facilitent l'identification de l'échelle d'appréhension du système et de ses sous-systèmes si ceux-ci sont considérés.

À la différence de la thermodynamique, discipline mobilisant largement la systémique, les sciences humaines et sociales, dont la géographie, ne peuvent envisager des systèmes fermés. Ainsi, le paysage ne peut être considéré comme un système fermé, où l'équilibre serait atteint. Il est perpétuellement en situation de stabilité dynamique puisqu'il entretient des échanges avec d'autres systèmes (sphère sociétale, économique, écologique, ...). Néanmoins, en tant que système, il tend vers l'équilibre et pour cela, des mécanismes de régulation se mettent en œuvre. Cette capacité d'un système à maintenir un état stable malgré des variations de son environnement est l'homéostasie.

Dans cette perspective, avoir une vision globalisante, par systémographie<sup>36</sup>, semble intéressant. Sans envisager l'appréhension d'un méta-système, puisqu'aucun système ne s'explique entièrement par lui-même, proposer une vision élargie du concept de paysage permet de poser les jalons de l'analyse des multiples définitions qu'il peut prendre selon les parcours d'individus.

### *La perception, un phénomène de complexité*

En 2005, le laboratoire THÉMA de Besançon revisite le polysystème du paysage en affirmant la prévalence d'un espace géographique comme support au paysage (Laboratoire THÉMA, 2005a). Dans cette perspective, le système ne s'envisage qu'en tant que conceptualisation de phénomènes paysagers, en relation d'interdépendance avec d'autres liés aux dynamiques sociétales ou biophysiques (Figure 11).

---

<sup>36</sup> Pour la systémographie, le modèle est construit par isomorphie avec un système général (un objet qui, doté de finalités, fonctionne, se structure et évolue dans un environnement.). Il est développé à l'appui de traits perçus du phénomène complexe modélisé dans la perspective de son interprétation (Le Moigne, *op.cit.*, p.75-82).

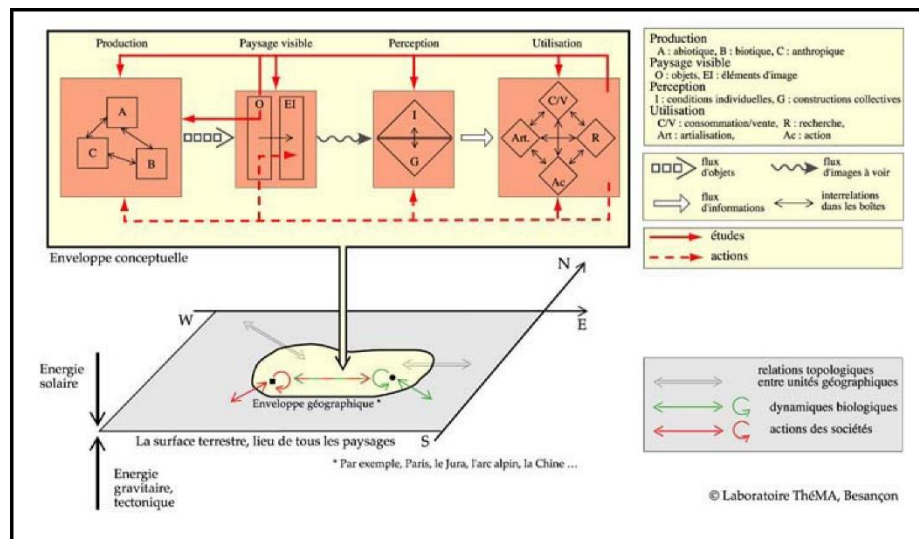


Figure 11 : Revisite du polysystème du paysager par le Laboratoire THéMA, 2005

Cette modernisation propose un nouveau sous-système *perception*, précédemment interprété comme un filtre entre le *visible* et l'*utilisation*. Cette nouvelle boîte renseigne quelques glissements dans l'interprétation du modèle ; une place accordée à la dimension sociale du paysage. « L'analyse des mécanismes perceptifs généraux du paysage n'est *a priori* pas du ressort de la géographie, qui doit tout de même s'en préoccuper » (Laboratoire THéMA, 2005a). Le sous-système *perception* suggère la mise en relation des conditions individuelles et des constructions sociales. Si la version de 1984 posait les jalons d'une réflexion sur la complexité du paysage, sa revisite imprime clairement la dualité entre paysage objet et paysage perçu.

Alors, les filtres perceptifs se meuvent en système de perception. Ce polysystème offre une opportunité pour les différentes épistémologies du paysage ; analyses sur ses aspects objectifs et/ou subjectifs s'y retrouvent. Aussi, du géosystème au visible, du visible au perçu, l'évolution conceptuelle du système paysager ouvre une perspective pour les représentations.

*Vers des représentations paysagères*

La perception s'entend comme une « activité à la fois sensorielle et cognitive par laquelle l'individu constitue sa représentations intérieure (son image mentale) du monde de son expérience » (Di Méo, 2003, p.701). La sensibilité intègre une part d'affectivité à l'épreuve du monde qui entoure l'individu. Elle se distingue de l'expérience sensorielle et cognitive de la perception. La sensibilité au paysage d'un individu, adjointe à ses représentations, participe du système d'interprétation du paysage. En d'autres termes, la manière dont il reçoit la matérialité du paysage.

L'analyse du visible renseigne l'aspect des éléments de paysage, leur composition, leurs texture et volume, leurs couleurs. Cependant, le paysage ne s'y résume pas ; il n'est pas l'environnement mais sa représentation pour un individu. D'ailleurs,

« Fermez les yeux et rappelez-vous un paysage que vous connaissez bien. Vous en faites le tour lentement une première fois..., puis une seconde... Les images qui s'assemblent furtivement composent progressivement une mosaïque chargée de sens : souvenirs, sentiments, émotions, informations scientifiques, événements publics, secrets, opinions, énigmes, rêves, projets, ... sont associés aux couleurs, aux formes, aux fragments d'éléments saisis dans le lointain ou en gros plan, au gré des "travelling" fantaisistes de votre imagination » (Partoune, 2004, p.1).

Il paraît important de « souligner ici le rôle que jouent les représentations dans la construction de notre vision du monde et dans les valeurs que nous attribuons aux paysages » (Laboratoire THÉMA, 2004). L'accès aux représentations permet dans certains cas de déceler les réels enjeux, qu'une étude des visibilité n'aurait pu révéler (Couderchet, 2008, p.212). Les évaluations paysagères des projets d'aménagement considèrent avec de plus en plus d'importance la diversité des sensibilités d'acteurs et de leurs représentations (Honegger et Laurens, 2004, p.631). À titre d'exemple, l'usage dynamique et partagé des atlas des paysages et des observatoires photographiques du paysage octroie une nouvelle appréciation des paysages vécus (Le Du-Blayo, 2013). Cette orientation est indispensable aux approches participatives de projet envisageant la diversité comme une richesse de l'évaluation.

Le paysage est affaire de points de vue. Il n'est pas reçu de la même manière par les individus, puisqu'il est fonction de schèmes élaborés selon leur personnalité sensible, leur culture, la société dans laquelle ils vivent, leurs savoirs et désirs de comprendre ainsi que leurs actions. Il est une interprétation (Berque, 2006, p.61).

Du champ artistique au champ de l'action publique, il apparaît évident que le paysage n'est pas une réalité existant en dehors de nous. Il est une image marquée de la subjectivité d'un observateur, une production sensible.

## 2.2. Appropriation du polysystème paysage dans notre recherche

Du géosystème aux différentes versions du polysystème, l'évolution témoigne de la non-universalité des modèles et par conséquent, de leur lien indéfectible avec leur concepteur. Les modèles ne sont que des représentations intentionnelles. Ainsi, notre proposition est le reflet de recherches épistémologiques et de choix méthodologiques.

Nous nous inspirons de l'approche systémique du paysage initiée par les géographes de l'école de Franche-Comté, considérant leurs intentions d'approcher la complexité paysagère.

La modélisation systémique propose une lecture simplifiée d'un phénomène. Sa structure repose sur l'identification d'éléments fondamentaux. D'ailleurs, Sébastien Nageleisen remarque le besoin, chez de nombreux auteurs, de décomposer le paysage en plusieurs éléments et d'identifier leurs interrelations (Nageleisen, 2011, p.37).

La modélisation systémique traduit la dynamique du paysage et l'éloigne d'une simple approche structurale. Cependant, décomposer et simplifier constituent un passage obligé de notre démarche de compréhension ; sélectionner et interrelier formule notre interprétation problématisée du phénomène.

Des premières versions du polysystème, le sens de la relation paysagère n'est pas modifié. Les réflexions de Laurent Couderchet en posant l'utilisation et la perception comme moteur du modèle défendent un changement d'orientation. Les sous-systèmes y sont maintenus, mais leurs organisation et hiérarchisation sont modifiées. Il réinterroge la place de l'individu dans la relation paysagère. Ainsi, la rencontre entre la matérialité et les mécanismes du sensible et du sensible traduit la production paysagère ; nous y adhérons au regard de notre positionnement problématique. Le paysage est défini par rapport à l'individu percevant. Aussi, sa place dans le système devrait précéder celle de la matérialité (Figure 13b.).

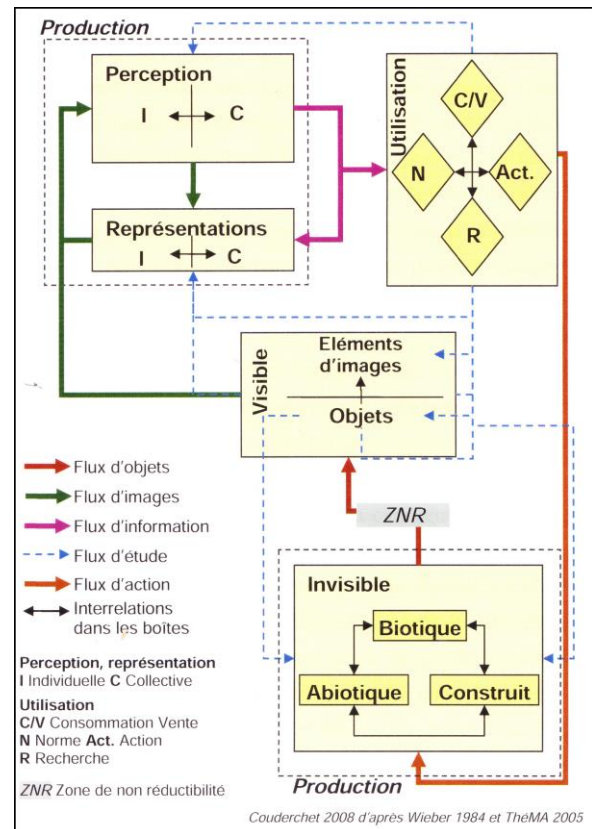


Figure 12 : Revisite du polysystème du paysager par Laurent Couderchet, 2008

Tout d'abord, nous choisissons de positionner le *visible* au centre du modèle, autour duquel gravitent les sous-systèmes *utilisation* et *production*. Cette boîte du système médiatise le paysage vu. Sa position au centre renforce la singularité de la relation entre les objets et les éléments d'image, déjà mise en évidence par la proposition de Laurent Couderchet (*op.cit.*). De cette relation univoque s'engage la dynamique du paysage.

La rencontre des sous-systèmes de *production*, de leurs échelles spatiales et temporelles distinctes, gouverne notre problématique. Nous disposons, dans la partie supérieure de notre représentation systémique, la *production paysagère* (Figure 13c.). Ainsi, nous avons souhaité mettre l'accent sur la mutualité des liens entretenus au sein du système productif. Certes, nous nous plaçons dans la lignée des réflexions portées par Laurent Couderchet. Cependant, nous éprouvons la nécessité de recomposer la production paysagère en un seul et même sous-système. Catalysé par le *visible*, l'ensemble *production*, soutenu par l'*utilisation*, est sujet à des transformations, construisant la dynamique du paysage.

« La société perçoit son milieu en fonction de l'usage qu'elle en fait ; réciproquement, elle l'utilise en fonction de la perception qu'elle en a. Des matrices phénoménologiques (les schèmes de perception et d'interprétation du milieu) ne cessent ainsi d'engendrer des empreintes physiques (les modes d'aménagement du milieu) ; lesquels, à leur tour, influent ces matrices, et ainsi de suite » (Sylvie Salles, 2011, p.65-66 citant Berque, 1990, *Médiance de milieux en paysages*, Montpellier, Reclus).

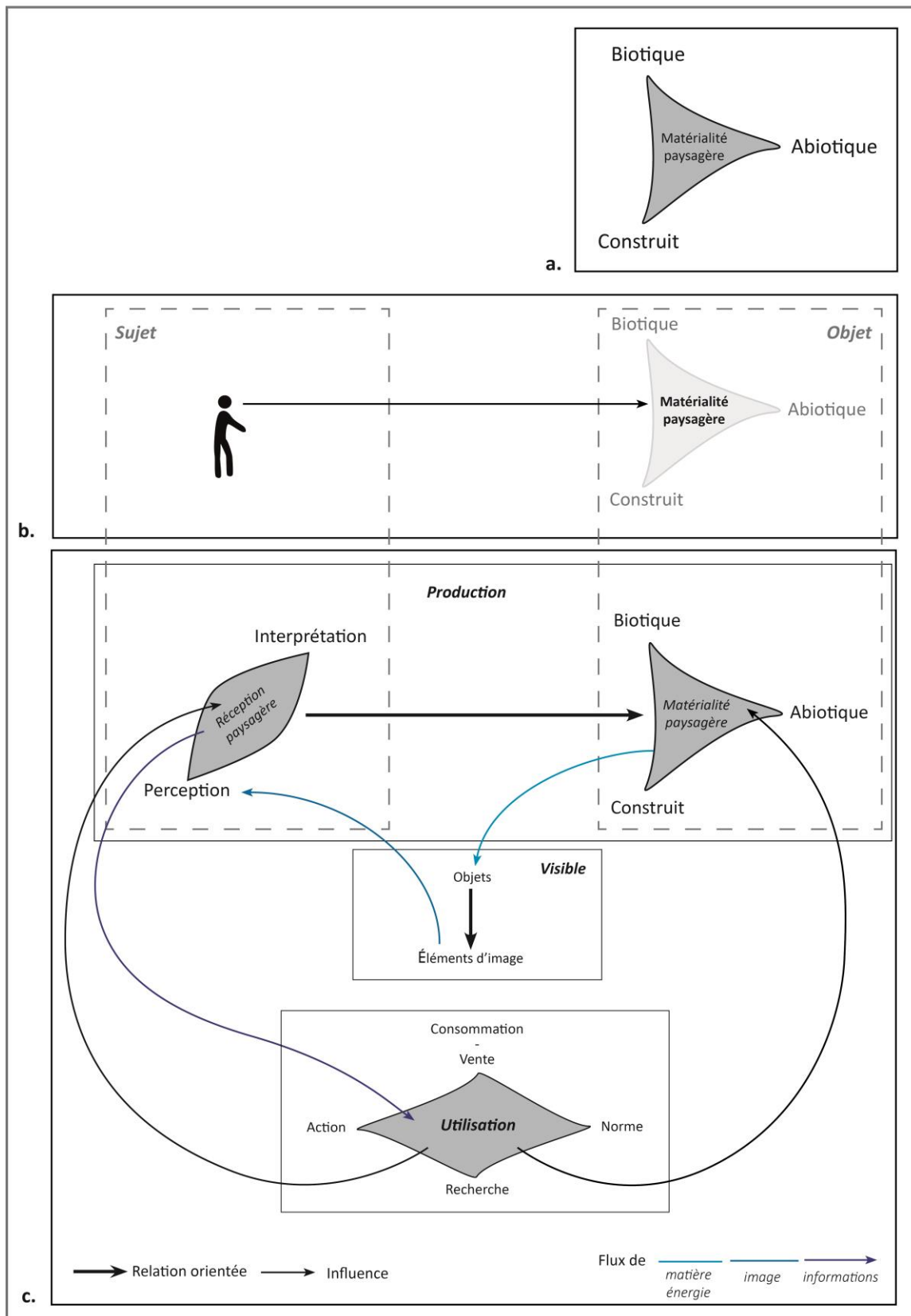


Figure 13 : Notre interprétation du polysystème du paysage

Le paysage est une projection, issue d'un regard conscient mais aussi de sensibilités et de représentations ; des schèmes de perception et d'interprétation que nous dénommons *réception paysagère*. Dans cette conception théorique, nous pensons la perception comme le résultat de ce qui est perçu selon la cognition et les mécanismes des sens de l'individu, plutôt que l'acte de percevoir.

Puis, l'interprétation et la perception se confondent dans le creuset de la réception paysagère ; c'est-à-dire la manière dont est reçue la matérialité paysagère.

Enfin, l'acte de production est dans la rencontre entre la matérialité et la manière avec laquelle elle est sensoriellement, cognitivement et sensiblement reçue par l'individu.

## CONCLUSION DE CHAPITRE

Tout au long des chapitres 1 et 2, nous sommes convenue que le paysage demeure un enchevêtrement complexe et mouvant d'échelles de temps et d'espace, difficilement apprécié par la pratique d'aménagement, qui s'astreint à délimiter et hiérarchiser. L'étude des visibilitées peut répondre aux impacts visuels des ouvrages d'électricité, comme les lignes à haute tension ou les éoliennes.

Cependant, l'aspect événementiel ne se traduit pas uniquement par leur matérialité,

même hors-normes dans le cas des mâts éoliens. La mise en lumière de sensibilités par le projet éolien, c'est-à-dire avant même que les éoliennes ne soient présentes, invite à repenser l'orientation du polysystème du paysage. L'événement-éolien représente une perturbation traduite par un changement de trajectoire du système paysager.

Notre problématique repose sur l'analyse des moments de rencontre socio-spatiale avec l'éolien. Cette rencontre participe à la production paysagère (Figure 14) et donc, à la construction d'un nouveau sens paysager.

Cette ambition soulève un enjeu épistémologique : l'appropriation de la notion de cycle de vie par la discipline géographique, une notion jusqu'alors mobilisée par les sciences techniques et biologiques. Cependant, nous pourrions voir la dynamique paysagère puisqu'elle se construit à travers des boucles récursives, non pas selon une conception linéaire du temps mais une logique cyclique.

A l'appui de cette proposition, le chapitre 3 est l'occasion de proposer des outils théoriques rendant possible l'analyse conjointe du cycle de vie d'une éolienne, du projet à sa fin de vie, démantèlement ou *repowering*<sup>37</sup>, et son interprétation paysagère. Dans cette réflexion, les perturbations et les régulations inhérentes à la dynamique des représentations participent pleinement à la nouvelle mise en sens du paysage.

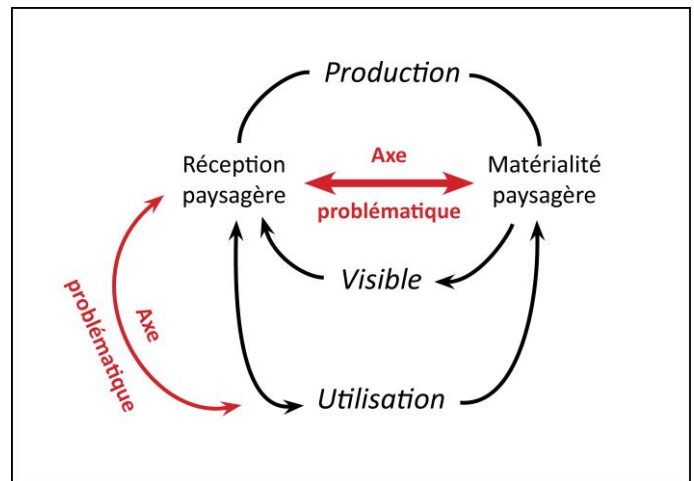
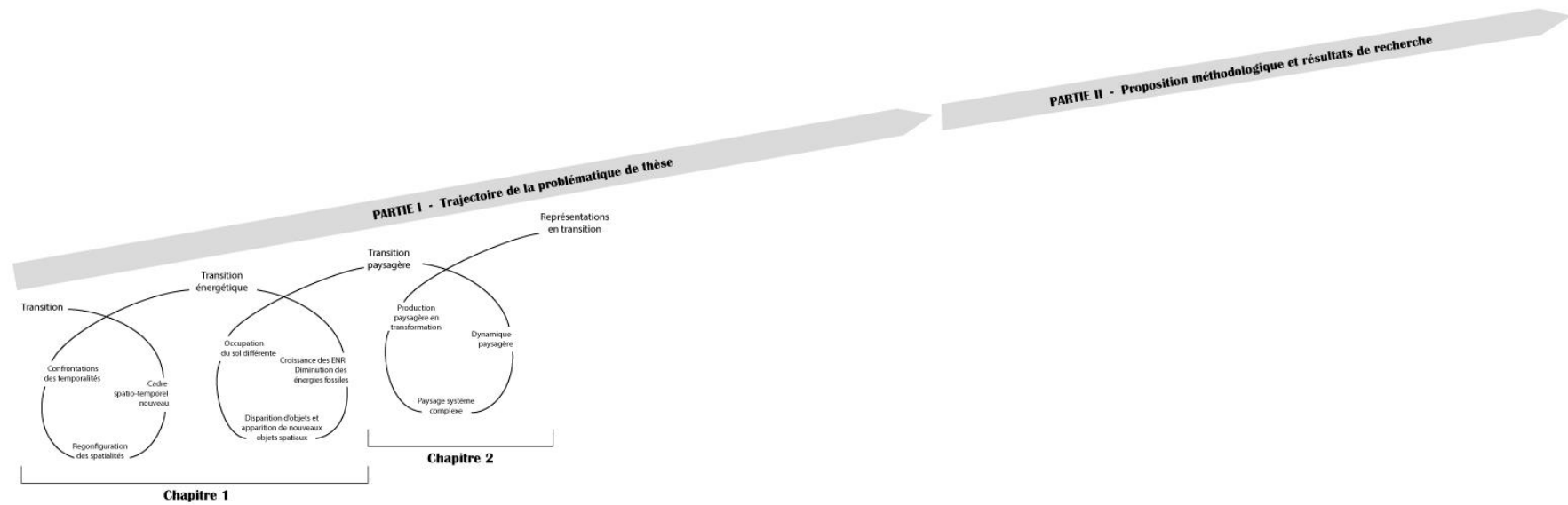


Figure 14 : Positionnement de notre problématique de recherche au sein du polysystème du paysage

<sup>37</sup> À la fin du cycle de vie d'une éolienne se pose la question de son renouvellement, à l'identique ou en modernisant l'installation pour accroître son rendement.





## Chapitre 3. L'analyse sociale du cycle de vie des éoliennes dans les paysages

Les politiques de développement durable ont initié un cadre pour le déploiement des énergies renouvelables. Entrepris depuis plus d'une dizaine d'années, la transition énergétique s'oriente vers une complémentarité inter-énergies et un rapprochement physique des zones de productions avec les zones de consommation. Cette transition énergétique amène à penser selon de nouveaux rapports à l'espace mais aussi de nouvelles temporalités, les deux dimensions s'exprimant sur des registres différents.

Ces registres s'expriment à travers un paradoxe du temps. *Le* temps, comme donnée fondamentale, est de l'ordre des successions, il passe et des faits se succèdent les uns aux autres. Il défile et on ne peut revenir en arrière. Pourtant, si l'on considère *les* temps vécus, biologiques ou psychologiques, nous pouvons introduire la notion de cycle de vie et leur réversibilité. Ces temporalités suggèrent que des phénomènes émergent, vivent et disparaissent, pour finalement réapparaître. Dans l'espace coexistent des cycles de vie, leurs temporalités se chevauchent. Ce sont les cycles de vie d'objets mais aussi les cycles de vie d'idées, d'opinions et de savoirs, de représentations en définitive. Cycles de vies de matérialités et cycles de vies de représentations se rencontrent, se répondent, se télescopent dans la production du paysage. L'espace est de l'ordre des coexistences.

Mais, il est difficile d'articuler ces deux approches du temps. Cependant, l'entrée spatiale est une opportunité de saisir les temporalités de phénomènes, malgré le temps qui passe. En pensant le paysage comme « du temps incarné en espace »<sup>38</sup>, Augustin Berque éclaire notre problématique. Le paysage est la résultante d'une accumulation de formes sensibles et matérielles, produites selon des temporalités différentes. Cette accumulation est la production paysagère, elle donne à voir *le* temps.

Prises dans une dynamique de transition, les temporalités des objets spatiaux changent. Nous proposons une réflexion parallèle. Notre hypothèse repose sur un bouleversement des représentations induit par les changements spatiaux qu'entraînent le développement des énergies renouvelables sur les territoires. La rencontre des cycles de vie des objets et des cycles de vie des représentations pourrait faire l'objet d'accélération, de ruptures.

---

<sup>38</sup> Berque Augustin, 1996, *Êtres humains sur la terre. Principes d'éthique de l'écoumène*, Paris, Gallimard, 280 p. p. 108 cité par Barrué-Pastor M. et Bertrand G., 2000, *Les temps de l'environnement*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail.

Un des problèmes qui se posent alors est la construction méthodologique capable de traduire ces moments de rencontre entre éoliennes et individus. Les sciences techniques ont recours à l'analyse de cycle de vie afin de mesurer les impacts environnementaux des éoliennes. L'exploration du champ scientifique des méthodes d'analyse de cycle de vie ouvre la voie vers une interprétation en sciences humaines, dont pourrait se saisir la recherche en géographie.

La traduction de l'Analyse de Cycle de Vie (ACV) en géographie concentre le développement théorique de chapitre. Pour ce faire, nous exposons une construction théorique des mécanismes d'évolution des représentations pour lesquels l'événement-éolien tient lieu de catalyseur.

### **3.1. Penser des temporalités d'impacts. L'Analyse de Cycle de Vie dans le contexte décisionnel de l'action publique.**

L'enjeu de la transition énergétique repose sur un rapport cause/conséquence le moins néfaste possible pour les écosystèmes. Ce rapport ne porte plus uniquement sur un contexte au moment de la décision, mais il intègre une conception prospective. L'entrée par les temporalités détermine une méthode connue et maîtrisée par les sciences techniques, notamment au travers de l'Analyse de Cycle de Vie (ACV).

L'analyse de cycle de vie est à la fois une méthode normée et un outil d'aide à la décision. Les résultats quantifiés, mis en comparaison, informent du meilleur choix possible. Cependant, la vigilance reste à observer ; la praticité et l'apparente simplicité de l'ACV ne peuvent masquer la grande dépendance des résultats au contexte d'étude et au cadre d'analyse. Une porte de réflexion est ouverte sur la nécessité d'étendre cette méthode à la considération spatiale, et de fait, sociale, des choix énergétiques.

#### **3.1.1. L'Analyse de Cycle de Vie, un outil du choix**

À l'heure actuelle, les enjeux de durabilité semblent régis par une situation économique peu flexible dans laquelle les choix d'investissements à privilégier doivent être réfléchis en cohérence avec les attentes et les besoins sociétaux. De ce fait, des méthodes d'évaluation d'impacts environnementaux et économiques prennent forme. L'Analyse du Cycle de Vie (ACV) est une de ces méthodes.

Les années 1960 marquent le début des réflexions quant aux répercussions de la consommation et du recyclage des ressources. Il faudra patienter jusqu'aux années 1990 pour

que ces réflexions conduisent à la formalisation de l'utilisation de l'ACV, en réponse aux inquiétudes soulevées par le réchauffement climatique et la raréfaction des ressources. Finalement, la reconnaissance de l'ACV s'opère par sa définition, dans le rapport du sommet mondial pour le développement durable de 2002, comme méthode à privilégier pour des modes de productions durables<sup>39</sup>.

La démarche est cadrée par les normes ISO 14040 et ISO 14044. Ces dernières apportent un ensemble de définitions et de précisions concernant le déroulement d'une analyse de cycle de vie. Ce cadre normatif permet aux entreprises d'assurer une plus grande cohérence à leurs études.

### L'ACV, du berceau au tombeau

La spécificité de l'ACV repose sur son approche du « berceau au tombeau » (Figure 15). La première étape d'une analyse de cycle de vie repose sur la définition de son objectif et du cadre d'étude. Pour cela, il convient de déterminer l'unité de référence car tous les entrants et sortants du système considéré sont fonction de cette unité. La deuxième étape consiste en un inventaire des entrants et sortants à chaque étape du processus du cycle de vie de l'unité. Il est question de collecter les données pour chaque étape. Puis, vient l'évaluation à proprement parler. Il s'agit de quantifier les émissions de gaz à effet de serre et l'utilisation des ressources. La perspective de cette démarche est la comparaison entre plusieurs processus ainsi qu'une vision critique des différentes étapes de chaque processus. Il s'agit de la phase d'interprétation.

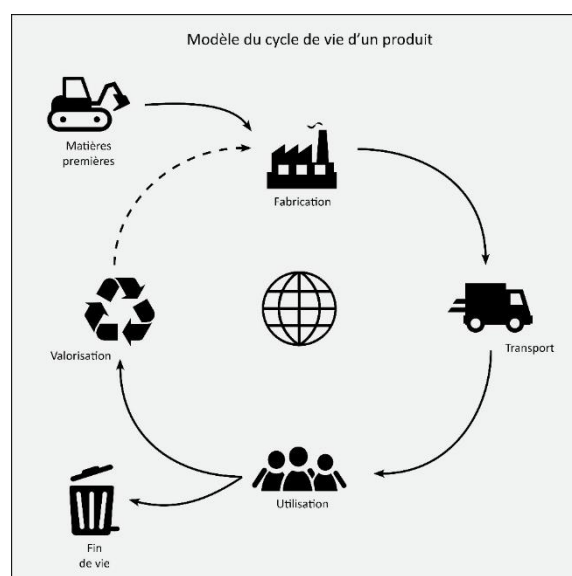


Figure 15 : Illustration d'un cycle de vie d'un produit

Attardons-nous sur l'approche française de l'analyse de cycle de vie. Dans sa méthode, Olivier Jolliet identifie quatre grandes catégories d'impacts<sup>40</sup> : le changement climatique, la

<sup>39</sup> Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002, p.14-15, consultable en ligne : [http://unctad.org/fr/docs/aconf199d20\\_fr.pdf](http://unctad.org/fr/docs/aconf199d20_fr.pdf)

<sup>40</sup> Il est possible d'aller plus loin dans le détail des catégories. C'est ce que l'on appelle les *mid-point* et les *end-point*. Les premiers sont au cœur de la chaîne de causalité, ce sont les effets, interprétés par des indicateurs intermédiaires. Les seconds sont à la fin de la chaîne de causalité, ce sont les dommages, exprimés par les indicateurs de dommages.

qualité des écosystèmes, les ressources, et finalement, la santé humaine (Joliet *et al.*, 2010). Les impacts sur le changement climatique sont évalués en kgéquiv CO<sub>2</sub>, l'extraction des ressources fossiles est exprimée en quantité d'énergie, en MJ d'énergie primaire d'origine renouvelable, les impacts sur la qualité des écosystèmes, aquatiques comme terrestres, sont exprimés en fraction d'espèces potentiellement disparues sur un mètre carré par année (PDF.m<sup>2</sup>.yr), enfin, les impacts sur la santé humaine sont exprimés en DALYs, signifiant les années de vie perdues, conséquemment aux impacts.

### *L'ACV de l'éolien, une analyse en contexte*

Les analyses de cycle de vie suivent des modèles. Ceux-ci ont pour but d'évaluer toutes les énergies utilisées ainsi que les émissions induites. Cela se révèle particulièrement intéressant notamment lorsque l'on considère des énergies renouvelables, estimées sans impacts sur l'environnement. Ces modèles peuvent être utilisés afin de définir le temps de remboursement de la dette énergétique, le *payback time*<sup>41</sup>, et écologique. Dès lors, on intègre les cycles de vie des matériaux utilisés pour l'infrastructure. Cependant, dans de nombreux cas, les matériaux utilisés proviennent de différents pays. La difficulté repose dans la reconnaissance et l'intégration des différents procédés de production énergétique et d'extraction de ressources. C'est pourquoi, dans les analyses de cycle de vie de parcs éoliens, les sources d'énergie ainsi que les matériaux sont généralement sous-entendus comme relevant des conditions d'un seul et même pays. À titre d'exemple dans l'étude de Lotte Schleisner, l'auteure met en évidence que l'aluminium, produit en Norvège grâce à l'hydroélectricité, sera considéré dans sa proposition d'ACV selon les conditions de production danoise, régie par l'industrie du charbon (Schleisner, 1999).

Le modèle normalise la démarche d'analyse mais la variété des données et des contextes suggère la diversité des études possibles. Aussi, Anders Arvesen et Edgar Hertwich remarquent à l'occasion de leur revue sur les pratiques de l'analyse des cycles de vie au début des années 2010 que la littérature couvre l'ensemble du spectre des tailles d'éoliennes possibles : d'une centaine de watts à plusieurs mégawatts, sur terre et en mer (Arvesen et Hertwich, 2012, p. 5997). Ils remarquent également que la plupart des études intègrent la production de l'infrastructure éolienne, la construction des fondations et le raccordement au réseau, les opérations de maintenance ainsi que les transports de matériaux. Concernant la fin de vie des

---

<sup>41</sup> Le *payback time* est le nombre d'années nécessaires afin de récupérer toute l'énergie investie pendant la durée de vie de l'installation.

installations, certaines études prennent en compte la question du transport et du recyclage des déchets, d'autres omettent de les considérer. D'autres encore suggèrent, par raccourci, une complémentarité entre le démantèlement et l'installation ; les matériaux recyclés pouvant être réutilisés pour d'autres constructions. En outre, des zones d'ombre apparaissent dans l'application de la méthode, notamment concernant le marché de la production d'énergies, soumis aux aléas climatiques et d'approvisionnement en matériaux. Malgré les rééquilibrages assurés par d'autres énergies, il apparaît que les émissions soustraites par l'énergie éolienne dépassent les quantités émises à l'occasion de leur cycle de vie (Arvesen et Hertwich, 2012, p. 6000).

L'analyse de cycle de vie permet de quantifier, pour chaque composante, les matériaux nécessaires ainsi que les émissions induites par leur production. Cela étant, les données chiffrées ne prennent sens que dans la comparaison. Ainsi, Brice Tremeac et Francis Meunier ont pu proposer une analyse comparative du cycle de vie d'éoliennes de 4,5 MW et de 250 W (Tremeac et Meunier, 2009). Au-delà de l'intérêt manifeste que semblent représenter les grandes infrastructures éoliennes vis-à-vis des petites installations, leur analyse comparative révèle les enjeux liés au transport des composants ainsi que l'influence du recyclage des matériaux sur les résultats. Les impacts quantifiés ne sont que des estimations. Ils demeurent tous tributaires des hypothèses sur les matériaux utilisés (l'alliage d'acier par exemple), de l'actualisation des bases de données, de la localisation spatiale et par conséquent, des conditions réelles d'acheminement, de construction et de productivité (Arvesen et Hertwich, 2012, p. 6001). De même, les résultats d'une analyse de cycle de vie doivent être reconsidérés en fonction des avancées technologiques. Ces démarches sont donc à réactualiser régulièrement.

Le monde industriel s'est saisi avec enthousiasme de cette méthode d'analyse. En 2014, plus de deux cents thèses ont été soutenues sur l'ACV en France, dans des secteurs variés comme le génie civil, le génie électrique, les sciences de l'environnement ou encore les sciences économiques. Les thèses de Marie Émilie Mollaret (2012) et de Manuel Heredia (2012) respectivement, sur la monétarisation des impacts environnementaux dans la gestion des ordures ménagères résiduelles et sur l'analyse environnementale des filières bioénergies, sont des exemples parmi d'autres de la diversité des contextes d'études mobilisant l'ACV. Bien que rattachée au génie mécanique, la thèse de Manuel Heredia reprend une approche spatialisée (usage et occupation des sols) avec l'usage de SIG, ce qui confère à sa démarche une dimension géographique. Aussi, la thèse soutenue par Jean- Baptiste Bahers portant réflexion sur les

dimensions technicoéconomiques, sociopolitiques et spatiales des filières de récupération-recyclage expose les principes de l'ACV mais ne l'envisage pas comme une méthodologie (Bahers, 2012). Pourtant, l'ACV pourrait être pensée comme une méthodologie applicable à des problématiques de sciences humaines et sociales, elles aussi inscrites dans le contexte de durabilité.

### **3.1.2. Proposition problématique : l'Analyse sociale de Cycle de Vie, une ouverture de la sphère technique aux sciences humaines et sociales**

#### *Généralités*

Dans une démarche d'ACV, le meilleur choix est fonction de considérations écologiques (ressources, déchets, émissions de gaz à effet de serre, etc.) et économiques. Au regard du développement durable, l'ACV ne considère pourtant pas la dimension sociale des processus. L'intégration du facteur humain se fait exclusivement sous l'angle de la santé (impacts sur la santé estimés en DALYs).

De nombreuses problématiques de sciences humaines, notamment en aménagement territorial, s'inscrivent dans un impératif de durabilité, écologique et social. Il serait intéressant de voir dans quelles mesures des processus sociaux peuvent être intégrés à l'analyse du cycle de vie. Particulièrement, puisque l'énergie éolienne fait l'objet de nombreuses analyses de type ACV, nous suggérons l'enrichissement de ces démarches par l'intégration d'une dimension socio-spatiale à l'ACV de l'éolien.

Des réflexions sur l'influence et les impacts de/sur les contextes sociaux émergent autour des années 1990 mais elles n'influencent pas davantage l'orientation de l'ACV. Il faut attendre la fin des années 2000, la méthode de l'ACV élaborée, pour que des initiatives sur l'intégration d'un niveau social à la démarche prennent forme. Elles aboutissent à la rédaction de lignes directrices de l'Analyse sociale du Cycle de Vie (AsCV) en 2009<sup>42</sup>. Ces dernières donnent effectivement un cadre à l'AsCV, sans pour autant préciser une méthode particulière. A l'heure actuelle, ce terme est encore nouveau et peu employé. Mais, le monde de la recherche

---

<sup>42</sup> Elles ont été rédigées dans le cadre de « l'Initiative Cycle de Vie », lancée en 2002, un partenariat chapeauté par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement et la Société de Toxicologie et de Chimie de l'Environnement. Il s'agit de proposer un cadre institutionnel au développement des initiatives d'analyse du cycle de vie.

se penche davantage sur ce qu'on pourrait qualifier d'analyse des impacts sociaux des cycles de vie<sup>43</sup>.

L'absence de méthodologie clairement définie tient du fait que l'AsCV soulève des enjeux épistémologiques. L'ACV a été façonnée par et pour les sciences de l'ingénieur. Il s'agit d'une méthode globalisante dans laquelle on souhaite à présent intégrer une dimension sociale. Mais il est entendu que les sciences de l'ingénieur et les sciences humaines et sociales ne trouvent que peu d'écho les unes envers les autres. De plus, l'ACV repose sur la production d'indicateurs. Or, les sciences humaines et sociales, comme la géographie, instruisent une approche critique des méthodes chiffrées qui peuvent être réductrices, voire inexploitable hors du contexte qui les a produites. L'enjeu repose donc sur l'introduction de variables nouvelles, non plus uniquement quantitatives mais qualitatives.

Dans l'inspiration de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE)<sup>44</sup>, quatre catégories d'impacts sociaux ont été définies pour l'AsCV : la création de richesses, les conditions sociales, les répercussions sociales du fait des richesses produites et enfin, les impacts sociaux des choix réalisés à l'issue d'une analyse de cycle de vie environnementale. Mais cette catégorisation d'impacts ne s'accorde que difficilement avec la variété des champs de réflexion des sciences humaines pouvant être mobilisées (Revéret et Parent, 2013, p.267).

#### *Proposition originale*

L'objectif principal de l'AsCV est l'amélioration des conditions sociales (PNUE/SETAC, 2009) dans la sphère de l'entreprise. Nous envisageons les possibilités d'étendre cette approche. En allant au-delà de l'entité « entreprise », nous proposons la recontextualisation des entités soumises à l'analyse. Celle-ci passe par l'affirmation de l'ancrage des processus dans des contextes socio-spatiaux variés et mouvants. Alors, afin de compléter la méthode d'AsCV de l'éolien, nous suggérons l'intégration des impacts socio-spatiaux de l'éolien sur les territoires.

---

<sup>43</sup> Soulignons l'existence d'un séminaire international sur l'AsCV organisé par le CIRAIG, le centre interuniversitaire de recherche sur le cycle de vie des produits, procédés et services. Une UMR ITAP (Information, Technologies, Analyse environnementale, Procédés agricoles) de l'IRSTEA s'intéresse également à l'AsCV grâce aux travaux de Philippe Roux et de Catherine Macombe.

<sup>44</sup> Le ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer reprend la définition de la Commission européenne et énonce la RSE comme un « concept dans lequel les entreprises intègrent les préoccupations sociales, environnementales, et économiques dans leurs activités et dans leurs interactions avec leurs parties prenantes sur une base volontaire ». Aussi, elle est « la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable » (MEEM, URL : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/responsabilite-societale-des-entreprises>, mis en ligne le 6 décembre 2016, consulté le 20 février 2017).



**L'évaluation des impacts serait traduite par l'étude de l'évolution des représentations d'un espace aux différentes étapes du cycle de vie des éoliennes.**

Notre postulat de recherche repose sur la capacité des outils des sciences humaines à réinvestir un cadre théorique propre aux sciences techniques afin d'enrichir une méthode. **Nous envisageons notre thèse comme une recherche exploratoire pour l'AsCV de l'éolien, à l'aide des concepts et des outils de la géographie.**

Tout d'abord, nous avons reconnu l'éolienne comme un nouvel objet spatial produisant une perturbation dans la trajectoire du système. Son extra-ordinarité, déduite de sa nouveauté et du caractère hors-norme de ses caractéristiques, nous a amené à supposer des répercussions sur les représentations d'un paysage auquel on se serait habitué. Notre hypothèse repose sur le potentiel déstabilisant de l'éolienne et la possibilité d'observer cette perturbation dans la dynamique des représentations. D'ailleurs, la dialectique entre les deux pôles théoriques de l'objet et du sujet conduit Augustin Berque à énoncer que « Les sociétés, en effet, aménagement leur environnement en fonction de la perception qu'elles en ont, et réciproquement elles le perçoivent en fonction de l'aménagement qu'elles en font. » (Berque, 2004, p.3). Cette perception réciproque n'est pas une simple juxtaposition mais une médiance trajective. Les réalités apparaissent comme le mouvement réversible cyclique, et non circulaire car le relationnel au monde n'est pas univoque, de la mise en forme du monde, selon une appropriation réciproque d'une société et d'un espace (*Ibid.*).

**Nous proposons la trajectoire, l'itinéraire et enfin le cycle, comme modèles servant notre interprétation théorique d'une rencontre perpétuelle entre les objets et leur représentation. Enfin, les temporalités de cette rencontre justifient que nous leur consacrons une place particulière. Le temps est à la fois une spécificité de notre méthode et la plus grande contrainte avec laquelle nous devons composer (Figure 1).**

### 3.2. Appréhender la dynamique de l'événement-éolien - propositions théoriques

Si la transition amène à penser les impacts écologiques et économiques de choix énergétiques au sein des sciences de l'ingénieur, elle est aussi une orientation épistémologique émergente pour la recherche en géographie. Le projet de recherche de l'UMR Passages réserve une de ses focales à la transition qui ouvre une opportunité de repenser les rapports espace-temps au prisme du processus de représentations, révélé par l'événement.

### 3.2.1. L'événement, origine d'un mouvement de transition

Certains auteurs, comme Marc Bessin, ont introduit la notion de l'événement en sociologie en constatant que « Les sciences sociales ont tendance à ignorer l'événement » (Bessin, 2009, p.306). Cette notion a aussi toute sa place dans la discipline géographique, l'aménagement territorial, perçu comme événement, révélant des sensibilités socio-spatiales. En guise d'illustration, nous retenons notamment les travaux d'Eva Bigando qui considèrent l'événement dans sa dimension sensible, non plus seulement causale ou temporelle (Bigando, 2006).

« Les sciences sociales ont parfois reconnu leur dépendance aux affects, ce qui contribuait d'autant plus à leur disqualification en tant qu'objet de recherche. » (Bessin, *op.cit.*). Pourtant c'est par l'expérience sensible du paysage que nous pouvons accéder aux représentations socio-spatiales. Le qualificatif « événementiel » est lié à l'intensité affective. Cette dernière détient une part importante dans la mise en sens<sup>45</sup> de l'événement. Il y a donc un rapport étroit entre l'événement et les sensibilités, les émotions.

L'émotion est un mouvement ; *commotio* en latin, signifiant mouvement, agitation. Elle accompagne les situations de rupture d'intelligibilité ; c'est un mouvement déstabilisant. A *contrario*, la connaissance est pensée dans la stabilité (du mouvement). De fait, l'essence<sup>46</sup> de la connaissance exclut *a priori* l'idée d'un changement. Or, considérer l'événement selon sa dimension sensible rend possible l'appréhension du temps, celle de la dynamique des processus et celle de la transformation.

Un projet éolien est une mise en sens de l'espace dans une dynamique de territoire. Le projet dans un premier temps et l'éolienne dans un second temps, sont des événements catalyseurs d'un mouvement, émotionnel, une transformation. Tout commence par le récit du projet. Il est construit de telle sorte qu'il n'informe plus seulement le site en lieu, mais un ensemble complexe (un paysage ?).

L'émotion se retrouve dans les sensibilités paysagères révélées par l'annonce du projet. Comme l'a montré Eva Bigando, la construction de l'autoroute A89 a soulevé une vive émotion réactionnelle des habitants de la basse vallée de l'Isle. Elle provoque une remise en question des référents paysagers : les représentations sont bousculées (Bigando, 2001, p.72).

---

<sup>45</sup> *Sensus* en latin pouvant être traduit par le terme signification.

<sup>46</sup> L'*ousia* de Platon est stable et invariable.

Conséquemment, le projet initie une transformation dans la dynamique des représentations socio-spatiales que l'éolienne vient attiser.

### 3.2.2. L'événement, une émotion pour la dynamique des représentations

Nous exposons l'approche structurale comme introduction à la dynamique des représentations. Le structuralisme a laissé de côté la pensée systémique alors que le principe méthodologique est assez similaire : il vise à reconstituer un agencement combinatoire. La différence tient à ce que la pensée structurale porte davantage son attention sur les rapports fixes et l'invariance, alors que la pensée systémique considère une dynamique.

Nous voyons dans l'événement un inédit bousculant l'organisation d'un ensemble. Il est le surgissement dans un paysage habitué. C'est en ce sens que nous discutons l'événement comme perturbateur d'une stabilité, d'une structure et d'une organisation établies<sup>47</sup>. L'adaptation réactionnelle instaure une dynamique du changement.

Nous accordons que le structuralisme annihile le potentiel polychronique de l'événement. Il ne donne pas accès aux temporalités multiples et croisées qu'instaure l'événement car il suggère une connaissance solide alors que l'événement signe l'altérité et la fragilité.

Cependant, nous pensons l'événement et le modèle structural comme deux lectures d'analyse différentes mais non-concurrentes. Jean-Pierre Boutinet précise que l'une est « [...] de l'ordre du visible, de la surface, d'un donné descriptif qui fait irruption et laisse derrière lui des images mentales de l'observable événementiel pour le moins tenace car ce dernier a toujours un côté spectaculaire, voire dramatique. [La seconde] appartient au monde de l'inobservable, de la profondeur, d'une intelligibilité patiemment repérée et reconstruite sur un mode durable [soutenable] » (Boutinet, 2006, p.39). C'est par la proposition d'une approche conjointe que nous pouvons trouver un modèle théorique explicatif de l'évolution des représentations socio-spatiales

---

<sup>47</sup> La structure est l'agencement des éléments constitutifs d'un ensemble. L'organisation est le mode d'interrelations au sein d'un ensemble structuré.

*Les représentations– cadrage conceptuel*

Le concept de représentation découle des réflexions des philosophes de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Emmanuel Kant (1724-1804) précise d'ailleurs que les objets de la connaissance ne sont que des représentations, la connaissance de la réalité pure étant impossible. Ce faisant, il faut à la fois s'intéresser à l'objet étudié et à l'individu qui l'étudie.

Les recherches de Serge Moscovici nous permettent de replacer l'évolution du concept dans les sciences humaines et sociales (Moscovici, 1989). Ainsi, pour l'auteur c'est à Émile de Durkheim (1858-1917) que l'on doit la paternité réelle du concept de représentations en sciences sociales. Elles sont définies comme étant des formes mentales où se retrouvent des connaissances scientifiques, des croyances ainsi que des éléments de temps et d'espace, des opinions, etc. Il distingue également des représentations collectives des représentations individuelles.

C'est à la psychologie, avec notamment Sigmund Freud (1856-1939) et Jean Piaget (1896-1980), que l'on doit l'approfondissement des mécanismes psychiques et sociologiques. Précisément, le champ des sciences de l'éducation met au jour l'influence des représentations collectives sur les représentations individuelles (Moscovici, 1989, p.78). Des suites, le concept acquière une nouvelle dimension : les représentations sont évolutives.

Le concept de représentation permet d'aborder les aspects cognitifs et sociaux des individus et leurs actions ainsi que les relations qu'ils entretiennent avec le monde. Serge Moscovici le définit alors comme un concept fondamental et transdisciplinaire.

Le concept s'inscrit dans un renouveau paradigmatique depuis une trentaine d'années. Pour l'auteur, « la révolution provoquée par les communications de masse, la diffusion des savoirs scientifiques et techniques transforment les modes de pensée et créent des contenus nouveaux » (*Ibid.*, p.81). Il ajoute :

« Une notion ou une science qui ne reste pas l'apanage d'un individu ou d'une élite restreinte, subit, par sa circulation toute une série de métamorphoses qui la font changer de contenu et de structure. La nouvelle structure est celle d'une représentation au sens strict du mot, à la fois abstraite et imagée, réfléchie et concrète » (*Ibid.*, p.81-92).

D'ailleurs, il ne s'agit plus de parler de représentations collectives mais davantage de représentations sociales, résultats de l'interaction de l'individuel et du collectif. « Il s'agit de comprendre non plus la tradition mais l'innovation, non plus une vie sociale déjà faite mais une vie sociale en train de se faire » (*Ibid.*, p.82).

*Les représentations socio-spatiales, des schèmes d'interprétation de l'espace*

Pour Jean-Claude Abric, les représentations sont entendues comme des systèmes sociocognitifs se distinguant d'autres mécanismes exclusivement cognitifs (Abric, 2016, p.18). La représentation se révèle à la fois dans un contexte social et dans un contexte discursif : le premier relève du système social dans lequel évolue l'individu et le second relève de la production de discours, au cours duquel vont pouvoir être formulées des représentations. Les allers-retours entre le discours et ses conditions de production apparaissent primordiaux lorsqu'on souhaite s'intéresser au contenu et à la dynamique d'une représentation (Flament, 1994).

Tel un codage de la réalité, elles se font guides pour les pratiques spatiales. De cette manière, elles s'apparentent à des moyens d'anticipation et sont aussi productrices d'attentes, amenant parfois l'individu à confondre réalité et représentations. Ce peut être, par exemple, la représentation de l'espace rural comme celui d'une campagne paisible, écrin de verdure mise en œuvre par le touriste au moment du choix de sa destination. Elles sont donc prescriptives de comportements et de justification de prises de positions.

D'après Christian Guimelli, la pensée sociale est une pensée organisée où les représentations appartiennent à un même univers social et sont structurées en réseau partageant des valeurs communes (Guimelli, 1999, p.67). Confirmé en ce sens par Jean-Claude Abric, il apparaît également qu'une représentation est à considérer en lien avec d'autres, constituant ainsi un environnement symbolique et social pour les individus. Il est donc peu envisageable d'analyser une seule et unique représentation (Pianelli *et al.*, 2010, p.243), voire trompeur d'espérer l'isoler.

Les objets n'ont pas de représentation générique. Chacun d'eux s'enveloppe d'une représentation dans laquelle les individus placent leurs connaissances et expériences personnelles. Pascal Moliner parle de distorsions des informations véhiculées à propos de l'objet (Moliner, 1993, p.5). Pour autant, certains filtres sont entendus collectivement, permettant de mettre en lumière des représentations collectives, pour lesquelles des éléments représentationnels sont communément partagés. Nous pourrions imaginer que les parties prenantes du débat éolien, acteurs institutionnels, élus locaux, bureaux d'expertise et habitants, mobilisent des représentations variées pour lesquelles certains éléments constitutifs peuvent être partagés.

En résumé, les représentations sont les créations d'un système individuel ou collectif de pensée. Elles sont un produit complexe, une interaction immatérielle entre les individus et leur

environnement. Mais elles figurent une sauvegarde partielle et partielle d'informations. Elles se retrouvent à la fois, dans les pratiques socio-spatiales et dans les discours. Il s'agit de véritables systèmes d'interprétation de l'espace au point qu'elles orientent nos actions et nos relations socio-spatiales. En ce sens, elles sont un processus et un produit.

*Une approche par la structure pour comprendre la dynamique des représentations*

Une représentation est constituée d'un ensemble organisé d'informations, d'opinions et d'attitudes relatives à un objet. Se pencher sur son contenu et sa structure semble s'imposer à la démarche d'analyse. Ce constat amène des auteurs comme Jean-Claude Abric, Pascal Moliner ou encore Claude Flament à penser

une analyse structurale des représentations mettant en avant l'hypothèse d'un noyau central (Abric, 1994, 2003 ; Moliner, 1993 ; Flament, 1994, 2003).

Cette théorie repose sur l'idée d'une organisation centralisée autour d'un noyau principal et d'une association d'éléments périphériques (Figure 16). Les représentations résultent d'une sélection d'informations opérée par les individus constituant alors un ensemble de connaissances autour de l'objet, un objet représenté.

Bien que nés dans un contexte social spécifique, ces schèmes s'affirment après « objectivation » comme constitutifs de la représentation. Ce processus d'objectivation démontre que les éléments du noyau viennent à être dissociés du contexte qui les a produits, acquérant une certaine forme d'autonomie (Moscovici, 1961, p.107). Ces schèmes jouent alors le rôle de grille d'analyse de situations.

Les éléments périphériques sont en relation de dépendance avec le noyau. Ils sont pour ainsi dire déterminés par lui. Ce sont des connaissances retenues et interprétées, comportant des jugements de valeur relatifs à l'objet de représentations et de son environnement idéologique. Les éléments sont hiérarchisés : plus ou moins proches de l'élément central, témoignage de leur importance dans la signification de la représentation. Ils jouent le rôle d'interface entre le noyau central et le contexte de la mise en œuvre de la représentation.

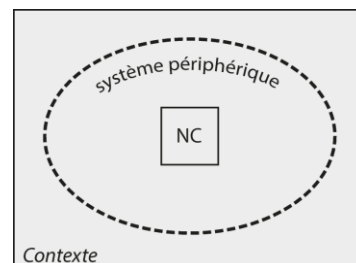


Figure 16 : Schématisation d'un noyau central et d'un système périphérique d'une représentation

Ainsi, ils peuvent recouvrir trois fonctions :

- une fonction de concrétisation liée à l'ancrage de la représentation dans la réalité, les éléments témoignent du vécu des individus, en intégrant des informations relatives à la production de la représentation ;
- une fonction de régulation, témoignage du caractère adaptatif de certains éléments périphériques sur lesquels repose le caractère mouvant et évolutif de la représentation ;
- une fonction de défense que Claude Flament appelle le « pare-chocs » d'une représentation. Ce sont ces éléments périphériques capables de répondre, par changement de pondération ou par intégration d'éléments contradictoires au système préexistant, aux événements auxquels peut faire face une représentation.

Ces fonctions permettent de comprendre l'une des caractéristiques essentielles des représentations : elles sont à la fois stables et évolutives. Stables car définies par un noyau central servant d'ancrage au système de valeurs partagées par un groupe ; mais également évolutives car le système périphérique intègre des informations et des connaissances relatives au vécu individuel ainsi que l'évolution des pratiques sociales.

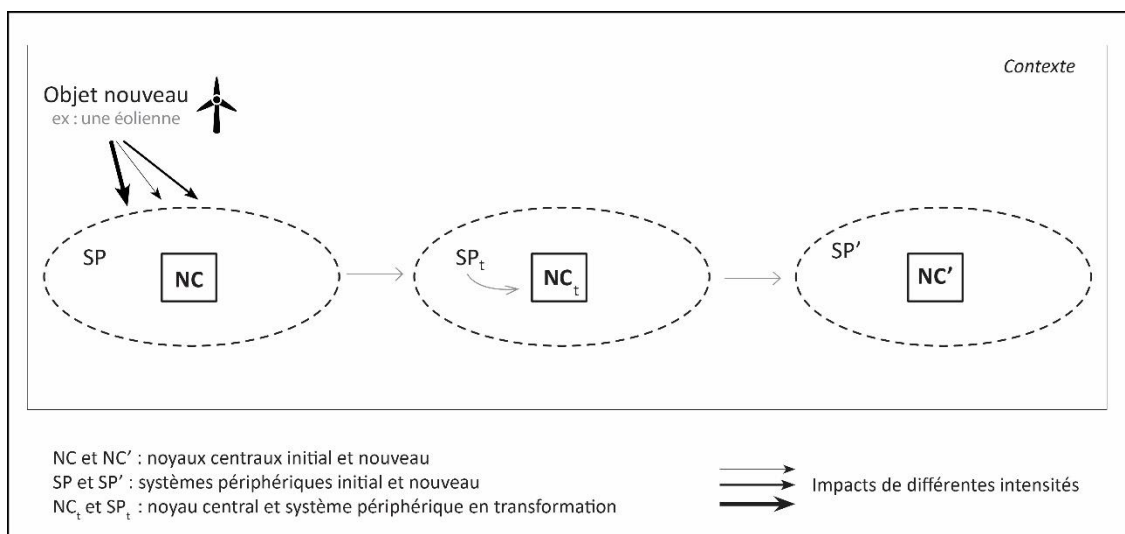


Figure 17 : Schématisation de la transformation d'une représentation

Selon Claude Flament, les éléments périphériques sont prescripteurs de comportements, guidant l'action et les réactions des individus. Ils permettent également une transposition individualisée de la réalité (Flament, 2003, p.229). Certaines situations, ou réactions à celles-ci, peuvent être en désaccord avec certains aspects des représentations de l'individu. Il s'opère alors un déséquilibre au niveau des schèmes périphériques, ces derniers agissant tels des « zones tampons ». Le système périphérique tend à réduire cette dissonance cognitive. L'individu « réaménage » ses réalités en réorganisant une cohérence interne.

Dans cette théorie, le cœur de la représentation est l'élément qui va le plus « résister » au changement contextuel. Ainsi, toute modification du noyau central amène à une transformation complète de la représentation. Celle-ci peut s'observer suite à des perturbations répétées au niveau du système périphérique.

L'identification du noyau central permet l'étude comparative des représentations car des représentations sont différentes lorsqu'elles sont organisées autour de noyaux centraux différents (Abric, 2003, p.216 et Flament, 2003, p.236).

Aussi, la Figure 17 illustre la stabilité maintenue par le noyau central mais aussi la porosité du système périphérique, mis à l'épreuve dans sa fonction régulatrice par sa rencontre, à différentes intensités, avec l'éolienne. Ici, l'intensité et/ou la récurrence de la rencontre est telle que le noyau vient à subir également une transformation, à l'origine d'une nouvelle représentation.

En définitive, les représentations, entendues comme systèmes de connaissances, peuvent subir des changements, se transformer et de fait, intégrer de nouvelles connaissances. Les pratiques d'aménagement écologiques voire écologistes, initiées par les orientations de développement durable de ces dernières décennies, modifient les champs représentationnels de notre environnement. Ce processus contribue à l'élaboration de nouvelles formes de représentations mises en évidence par de nouveaux objets.

### **3.2.3. Penser la dynamique des représentations de l'éolien. La trajectoire, l'itinéraire et le cycle.**

Qu'elle soit réactionnelle ou intentionnelle, la régulation des schèmes de représentations peut engendrer leur transformation, intégrant ou rejetant le changement. Le suffixe trans-(formation) signifie « qui traverse l'espace, la limite ». La transformation induit l'idée d'un cheminement, d'un mouvement à travers. Le mouvement « transport », *kinesis*<sup>48</sup>, traduit le trajet entre deux extrémités, d'un point A à un point B. Or, le mouvement « transformation » s'entend comme un changement de mode, une *métabole*.

Nous proposons la trajectoire, un mouvement, d'une perpétuelle transformation des représentations socio-spatiales, un cycle, dans un temps irréversible.

Nous nous interrogeons sur les rapports que les individus entretiennent avec l'éolienne projetés dans le temps. Notre recherche repose sur l'expérience de l'espace en contexte de

---

<sup>48</sup> Du grec, signifiant le mouvement traduit par une stimulation.



transition, perçue à travers des trajectoires représentationnelles variables, à la fois dans leurs temporalités et dans leurs orientations sensibles, leurs itinéraires.

*Trajectoires et itinéraires, parcours de représentations socio-spatiales dans la transition énergétique*

La trajectoire, notion empruntée à la physique mécanique, est une courbe décrite par le centre de gravité d'un mobile. C'est par exemple, en astronomie, l'orbite décrite par un corps autour d'un axe ou encore, lorsqu'il est projeté, la course entre son point d'origine et son point d'arrivée. Elle n'a, à première vue, pas de lien avec les dimensions sensibles de l'objet. Elle est une trace objectivée d'un transport (Figure 18). Pourtant, utilisée en sciences sociales, elle est une succession de positions adoptées par les individus dans un espace social défini. Par extension, la trajectoire peut être appliquée aux expériences et représentations qui structurent le parcours de l'être. En géographie, dans l'étude des mobilités, les migrations, par exemple, informent des répercussions d'une expérience personnelle forte sur des trajectoires à la fois individuelles et sociales (Jolivet, 2007). Ce faisant, les trajectoires physiques s'associent à des trajectoires discursives, des récits.

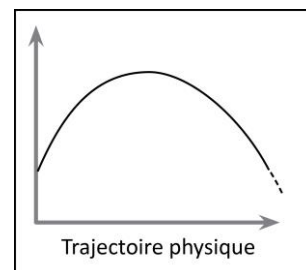


Figure 18 : Schématisation de l'idée de trajectoire

À travers la notion de trajectoire, nous introduisons l'idée d'un mouvement et par là-même questionnons le « vers où ? ». Mais la trajectoire ne peut être reconstituée qu'à partir des traces laissées par un objet mouvant dans l'espace. Pour les sciences sociales, la trajectoire permet d'apprécier les sinuosités et les éventuelles ruptures auxquels les individus peuvent être confrontés. Les illustrations proposées restent schématiques, nous pourrions envisager une trajectoire quelconque, sans aucune régularité dans sa forme.

Pour le chercheur, construire une trajectoire c'est avant tout repérer les traces d'un réel et restituer leur sens, afin de comprendre l'itinéraire emprunté. L'itinéraire signifie le parcours à suivre pour aller d'un point à un autre (Figure 19). Au sens figuré, il est aussi le cheminement intellectuel, impliquant différentes étapes « haltes, bifurcations, enrichissements, voire reniements [...] on ne parle pas de l'itinéraire de quelqu'un qui n'a jamais changé de lieu ni d'idéologie » (Brunet et al., 2009, p.285). Du latin *itinerarium*, il

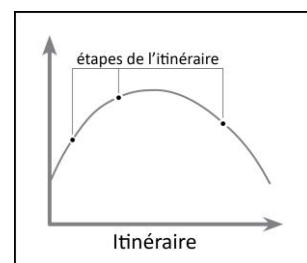


Figure 19 : Schématisation de l'idée d'itinéraire

est la description d'un voyage, des routes empruntées ainsi que des étapes<sup>49</sup>. L'itinéraire révèle la forme particulière de la trajectoire. Il informe la manière avec laquelle la trajectoire s'effectue. Ainsi, à travers la notion d'itinéraire, nous questionnons également le « comment ? ».

Nous estimons ces deux notions comme pouvant éclairer le parcours changeant d'une représentation car l'événement catalyse une trajectoire et signifie un itinéraire.

### *Dynamique des représentations socio-spatiales de l'éolien : introduction d'un cycle*

Notre hypothèse de recherche repose sur le postulat que ces modifications spatiales se confrontent à des schèmes socio-spatiaux habitués et font figure de perturbations. Selon la théorie du noyau central, le système de représentations répond en produisant des schèmes peu-cohésifs, en transition. Nous suggérons que ce processus contribue à l'élaboration de nouvelles formes de représentations, intégrant ou refusant ces nouveaux objets spatiaux.

Si l'on pense le cycle d'une éolienne : celle-ci est projetée, créée, elle produit de l'électricité pendant une quinzaine d'année avant qu'elle ne soit démontée pour être détruite, ou en partie recyclée et finalement, remplacée par une nouvelle. Le cycle peut être représenté par une boucle revenant sur elle-même. Pourrions-nous appliquer l'idée d'un cycle aux représentations nouvellement confrontées à l'éolienne ?

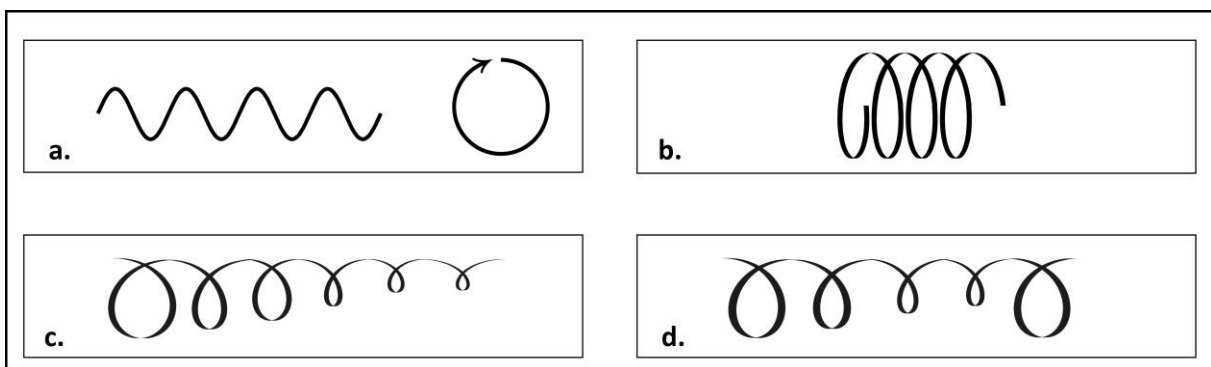


Figure 20 : Diverses représentations de l'idée de cycle

Le cycle peut se définir comme un processus répétitif, une suite d'événements se reproduisant selon un ordre et une périodicité stable (Figure 20a). Particulièrement apprécié en biologie et en science économique, il est, pour la première, représenté par une boucle dont la fin revient au point de départ dessinant un cercle et pour la seconde, sous la forme d'une

<sup>49</sup> Dictionnaire universel françois et latin, vol. 3, 1721, p.1139

sinusoïde. Mais, lorsqu'on confronte le passage du temps aux temporalités de processus socio-spatiaux, le modèle du cycle, circulaire ou sinusoïdal, déplore quelques faiblesses. Le pas de temps et l'amplitude des changements ne peuvent être considérés comme invariants.

Notre hypothèse de recherche s'inspire de l'*U-shaped curve*, utilisée pour caractériser l'attitude des populations au regard de l'énergie éolienne (Devine-Wright, 2005 ; Wolsink, 2007).

« These attitudes range from very positive (that is when people are not confronted by a wind power scheme in their neighbourhood), to much more critical (when a project is announced) to positive again (some reasonable time after the construction) (Wolsink, 2007, p.1197).

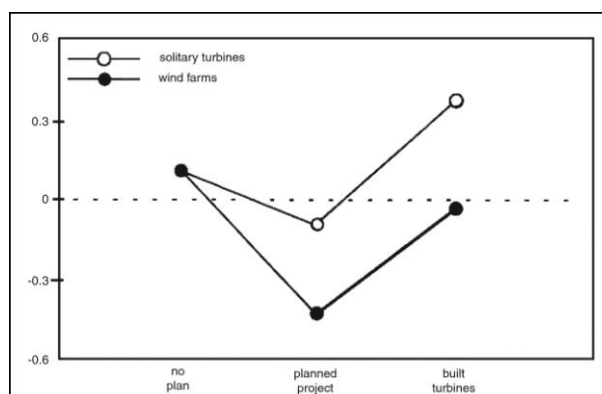


Figure 21 : L'U-shaped curve, selon Maarten Wolsink sur les attitudes envers l'énergie éolienne (Wolsink, 2007, p.1198)

La courbe en U décrivant les changements d'attitude vis-à-vis des éoliennes illustre un retour d'opinion ; positive puis négative, et à nouveau positive (Figure 21<sup>50</sup>).

Dans cette inspiration, la boucle illustre le retour sur ce qui a été, sans pour autant être un identique ; cela ne peut être traduit par un cercle.

Voir les éoliennes de manière plus régulière, au gré de déplacements lors de voyages, mais aussi lors de déplacements réguliers, voire quotidiens tels que les trajets domicile-travail, change le regard vers une habitude (Figure 20c). Dans le département du Finistère, des paysages « naturels » et ruraux, témoignages de l'activité agricole, accueillent depuis une décennie de nombreuses éoliennes, échos d'une production électrique industrielle. Contradiction ou cohésion ? Ne répondant pas aux mêmes champs représentationnels, opposant le « naturel » à l'industriel, l'arrivée d'éoliennes dans les paysages finistériens a pu générer pendant un temps des schèmes « étranges », peu cohésifs. Mais, ils ne sont que l'étape de transition vers une nouvelle forme de représentation, repérable de nos jours. La répétition de ces restructurations du système représentationnel a pu atténuer l'intensité de ces modifications (Figure 20c) menant à une habitude.

La dynamique de transformation des représentations associe des objets spatiaux nouveaux et les réactions cognitives d'individus y étant confrontés. Elle prend donc part à la

<sup>50</sup> Légende originale de la figure : « Development of public attitudes towards wind power, dependent on near-by project. Note: Group averages in standard units (z-scores). Overall average is zero, representing a clear majority in favour of large scale application of wind energy. »

dynamique du système de production paysagère et c'est en ce sens que nous associons au cœur de notre problématique le cycle de vie de l'éolienne et les cycles des représentations socio-spatiales.

#### **3.2.4. La transition, des temporalités de représentations**

C'est pour leur potentiel évolutif que nous nous intéressons aux représentations. Ces dernières se forment depuis des perceptions, des savoirs retenus et des expériences. Elles évoluent dans le temps. Cette évolution repose sur la faculté qu'ont les individus à répondre à des modifications de contextes en adaptant leurs schémas de pensée. Comment les représentations s'adaptent-elles à l'éolienne ? L'éolienne fera-t-elle toujours événement ? Dans la perspective de ces interrogations, nous proposons une trajectoire de cycle. C'est une ambivalence du temps, entre progression et récursivité.

##### *Le temps des événements*

Les faits constituent une réalité objective de l'espace et du temps ; l'édification d'une éolienne est localisable par ses coordonnées géographiques et inscrite dans le temps. Mais, comment pouvons-nous appréhender le temps et l'espace de l'événement ?

Le temps de l'événement est un temps subjectif. L'expérience du temps d'un événement, sa temporalité, est une interprétation de la manière avec laquelle les faits se présentent au sujet, devenant à venir, présents, passés.

Paul Ricoeur nous a inspiré l'idée d'un cycle de vie de l'événement. L'auteur repère l'événement comme, successivement, quelque chose qui arrive et rompt avec l'ordre établi, une demande de mise en sens et enfin, la reconnaissance de l'événement en tant que tel, dès la mise en ordre (Ricoeur, 1991, p.41).

##### *Prévoir l'événement ?*

La sociologie durkheimienne fonde ses principes sur l'explication de phénomènes par des événements ou des effets de contingence. Dans cette logique de pensée il demeure une certaine « physique sociale ». Elle sous-entend une forme de déterminisme dans l'évolution des changements sociaux. Elle est vivement critiquée à ce titre par Claude Lévi-Strauss dans le milieu des années 1940. Ces critiques font écho aux changements dans le monde social, témoin de l'évolution des idées scientifiques et des préoccupations croissantes pour les risques.

L'émergence des interrogations sur les transitions dans les cycles de vie remet en question les conceptions déterministes. Ce tournant paradigmatique est lié à l'influence des notions issues de la théorie des systèmes dynamiques, remettant en cause le déterminisme, la prévisibilité et par conséquent, la connaissance. Si le risque peut être appréhendé par les mécanismes d'assurance et la généralisation statistique, il en est autrement pour l'incertitude.

Le positionnement déterministe cherche à compiler les régularités. Les variations aléatoires sont considérées comme négligeables. Ce raisonnement se fonde sur les modèles statistiques. *A contrario*, la théorie des systèmes dynamiques admet le changement et l'intègre dans la dynamique générale. Aussi, de simples variations peuvent entraîner d'importants changements dans l'état du système. Contrairement au modèle statistique, le système dynamique est indexé sur le temps.

Par analogie, les activités sociales n'obéissent pas à une logique immuable. Comme elles répondent à la fois aux habitudes et aux écarts de routine, elles laissent la place à des discontinuités possibles.

Ce sont les études sur les temporalités et les réversibilités de la fin du XX<sup>e</sup> siècle qui ont introduit la notion de discontinuité (Barney G. Glaser et Anselm L. Strauss). L'appréhension d'un passé et d'un présent, par extension d'un futur, se retrouve dans le changement de statut (*status passage*) et dans le moment fatidique (*fateful moment*), expressions proposées dans les années 1990.

Dans les formes de discontinuité, le carrefour traduit le moment de l'imprévisibilité, où les issues relèvent du champ du possible mais le fait d'emprunter telle ou telle autre issue relève du caractère imprévisible (Grossetti, 2009, p.147). En lien avec le cycle de vie, nous considérons un changement d'état programmé. Il s'agit d'une situation où le moment est prévisible mais l'issue imprévisible. À titre d'exemple, l'arrivée d'éoliennes sur un territoire génère assurément un changement spatial. Or, nous ne pouvons prédire qu'elles induisent un changement dans les représentations du paysage, moins encore quelle en sera la nature.

Ayant déjà fait l'expérience de l'éolien, c'est par l'observation de terrains que nous pourrions repérer un éventuel événement-éolienne. Cela suggère donc une approche diachronique.

L'événement révèle des sensibilités ; il contraint l'individu à réagir. C'est une réaction « à chaud ». Les traces d'une déstabilisation des représentations sont la preuve du surgissement d'un événement.

L'événement survient, l'événement passe. Quels indices nous permettent de dire que l'événement est passé ? L'emprise du sens sur l'événement traduit un point d'ambiguïté. L'événement est-il dissipé dans l'ordre –à la limite de l'annulation– ou exacerbé au point d'instiller un nouvel ordre ?

Ces questionnements nous engagent à revenir sur des terrains ayant vécu l'événement-éolienne quelques années en arrière. L'analyse longitudinale d'articles de presse rempli pour partie cet engagement. Mais un recueil d'impressions « à froid » confirmerait, selon notre hypothèse, un post-événement. L'opportunité des enquêtes réalisées par Sophie Le Floch et Anne-Sophie Devanne nous offre un état des représentations à partir duquel nous ambitionnons un retour sur les terrains finistériens, dans la perspective de recueillir le discours actuel sur l'éolien (Figure 22).

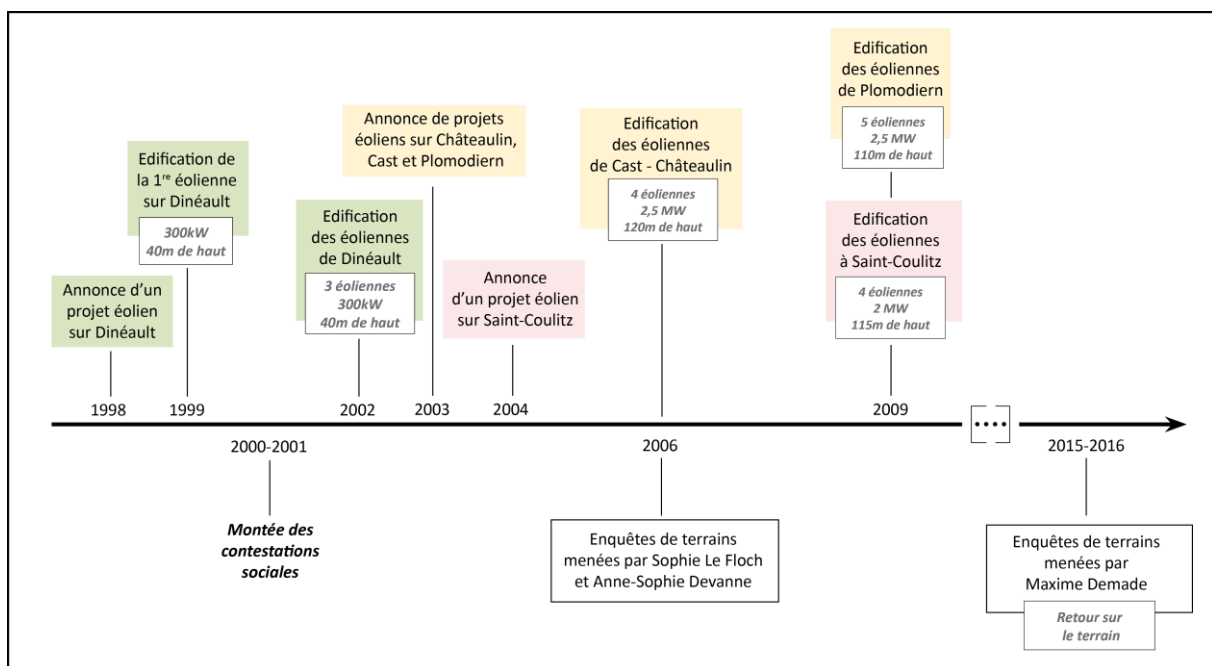


Figure 22 : Illustration chronologique du développement des projets éoliens sur le territoire de la CCPCP

### *Un événement-éolien avant l'éolienne ?*

L'approche du projet éolien relève d'un certain systématisme. Certes, l'ampleur prise par les SIG a considérablement accru les capacités d'analyse des territoires, mais les territoires en projet ont alors supplanté les territoires de la quotidienneté, ce constat inscrit un certain usage des SIG, par trop technocratique, en contradiction des démarches de concertation.

La prospective éolienne répond à une démarche reproductible par souci d'efficacité. S'observe alors une certaine méfiance, voire un rejet systématique de cette forme de standardisation de l'espace en projet. L'expression récurrente « Oui à l'éolien, mais pas n'importe comment » témoigne d'une attente sociale forte quant à la considération prééminente des spécificités et besoins locaux.

La projection de l'éolienne dans un paysage habitué est parfois violemment refusée par des groupes d'individus. La dissonance avec leurs représentations socio-spatiales est-elle si forte que le projet éolien constitue à lui seul un événement ?

Mis en sens par le langage au travers d'un récit, les événements s'indexent sur une dynamique d'expériences, un temps vécu. Certes, le surgissement intervient dans le temps et l'espace mais c'est le langage qui figure l'événement dans une trame socio-spatiale ; il devient un événement à la fois spatial et social.

Nous pourrions donc envisager un événement social avant le surgissement physique puisque c'est la variété *des modes de présence* qui permet d'appréhender l'événement, ses représentations (Romano, 2012, p.163). L'événement-éolienne peut-il être contextualisé et interprété avant l'éolienne ?

C'est par l'observation de terrains où l'éolien n'a pas encore imprimé sa marque que nous pouvons éclairer ces interrogations.

### *Penser la réversibilité de l'événement et de l'éolienne*

La survenue de l'événement est imprévisible. L'imprévisibilité induit plusieurs motifs, de la réversibilité à l'irréversibilité totale. Comme nous pouvons considérer des situations prévisibles sans conséquence significative, il en existe d'autres, imprévisibles et n'entraînant pas non plus de conséquences majeures. *A contrario*, certains moments sont prévisibles et débouchent sur des irréversibilités fortes. À titre d'exemple, les changements de statuts dans le cycle de la vie se trouvent marqués par des transitions fortes : naissance, vie, mort, afin de signifier l'irréversibilité du changement opéré. Il y a également des moments imprévisibles

révélant une irréversibilité. Ceux-ci génèrent ce qu'on appelle une bifurcation<sup>51</sup>. Enfin, une série de changements répétés peut créer de petites modifications prévisibles mais dont l'accumulation finit par produire une forte irréversibilité.

*Regards particuliers sur l'événement, entre singularité et succession.*

Les aménagements spatiaux entraînent des modifications des représentations du paysage, certains plus que d'autres. L'arrivée d'éoliennes sur un territoire nous place-t-elle face à l'accumulation d'événements de même valeur et de même signification qui, par sédimentation du sens qu'ils impulsent, opère une bifurcation dans la signification du paysage ? Ou suffit-il d'un seul événement pour initier le changement ? Ainsi, est-ce la différence avec l'existant ou la répétition qui génère le changement ? À travers ces questionnements, nous interrogeons les impacts de l'occurrence-éolienne et sa fréquence d'apparition sur les paysages.

À titre d'exemple, nous pourrions imaginer qu'une éolienne constitue un événement déstabilisant entraînant une réorganisation des schèmes de pensée s'adaptant au changement spatial. La survenue d'une deuxième éolienne, puis d'une troisième réitère le processus d'adaptation, possiblement de moindre importance. Jusqu'à ce que de nouvelles éoliennes ne représentent plus un événement et n'entraînent plus de déstabilisation des représentations (Figure 23). L'éolienne devient une donnée spatiale et idéale du paysage, l'événement-éolienne n'est plus.

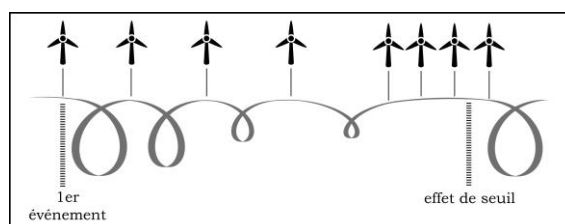


Figure 23 : Illustration d'une trajectoire possible de représentations

La politique énergétique française prévoit à travers une programmation pluriannuelle de l'énergie 21 800MW<sup>52</sup> en éolien terrestre pour 2023. Avec 13 559MW<sup>53</sup> en 2017, de nouveaux projets éoliens doivent voir le jour pour espérer atteindre l'objectif. Le déploiement pourrait induire un retour sur l'événement par un effet de seuil : de l'intégration de l'éolienne dans le paysage à la saturation (Figure 23) ? Nous pourrions imaginer la réversibilité de l'événement-éolienne, pour laquelle la question des visibilitées pourrait être discutée.

<sup>51</sup> Le terme *turning point* serait à préférer à celui de bifurcation. La racine latine de bifurcation implique un choix binaire. Alors que le *turning point* suggère une pluralité d'issues possibles. Il n'existe pas de traduction francophone satisfaisante, aussi nous sous-entendons le terme bifurcation dans sa définition anglophone de *turning point*.

<sup>52</sup> Puissance installée pour l'option basse ; l'option haute s'élevant à 26 000MW.

<sup>53</sup> Puissance installée fin 2017 en France métropolitaine. Données collectées depuis Parcs régionaux annuels de production éolien et solaire, RTE, OpenData.



La réversibilité se discute également au moment de la fin de vie de l'éolienne. Bien que pouvant paraître contradictoire avec les objectifs de la politique nationale pour la transition énergétique, la fin du cycle de vie d'une éolienne n'aboutit pas nécessairement à sa reconstruction. L'éolienne disparaissant, assistons-nous à une nouvelle forme d'événement pour des représentations et un paysage habitué ? Une nouvelle perturbation s'engage-t-elle dans les schèmes de représentation, sorte de déshabitude à l'éolienne ? À moins que la marque imprimée dans le paysage et les représentations soit si forte, qu'une empreinte, irréversible, subsiste ?

La notion d'irréversibilité peut être discutée car elle est relative. Ce qui a été construit peut être détruit. Aussi, les éléments définis comme irréversibles le sont dans la mesure où ils survivent à leur moment de création et où ils interviennent dans les situations ultérieures, dans un temps lui-même relatif, l'échelle d'une vie humaine, par exemple. La notion d'irréversibilité atteste qu'en cas de démolition, il ne peut être question de revenir au point de départ. Il est possible de « faire ressembler » le futur au passé mais il demeure des traces, matérielles et/ou immatérielles (Grossetti, *op.cit.*, p.150). L'exemple des centrales nucléaires proposé en chapitre 1 avait déjà ouvert la voie à la notion d'irréversibilité.

Il est difficile dans la temporalité de la thèse d'observer la fin de vie d'un parc éolien<sup>54</sup> Cependant, en Finistère, la durée de vie des éoliennes arrivant à terme, la question d'un éventuel *repowering* pourrait être posée au cours de l'analyse des données et être discutée.

Pour conclure, notre hypothèse est que la présence spatiale et temporelle de l'événement est désynchronisée de la présence physique de l'éolienne. Le cycle du récit et des représentations de l'événement ne suit pas à l'identique le cycle de vie de l'éolienne. À travers la trajectoire, l'itinéraire et le cycle, nous avons proposé une représentation du temps qui relativise l'événement-éolienne à la relation socio-spatiale d'individus.

Notre recherche initie une pensée pour le cycle de vie de l'événement ; du surgissement à la mise en sens jusqu'au passage d'une limite, règne d'une ambiguïté entre *non-événement* et *événement fondateur*. C'est en cela un dépassement épistémologique du surgissement événementiel afin de construire une trajectoire signifiée de l'événement.

---

<sup>54</sup> Ici, nous entendons la fin de vie d'un parc lorsque les éoliennes et les infrastructures attenantes sont démantelées, sans être renouvelées. Le parc éolien de Plouyé, mis en service en 2002, est le premier du Finistère à être renouvelé ; pour une emprise spatiale identique, le nouveau parc produira quatre fois plus d'énergie. Pour observer la réglementation en vigueur, la disposition des quatre éoliennes a dû être repensée.

## CONCLUSION DE CHAPITRE

La déstabilisation des schèmes de pensée par l'événement initie le processus d'adaptation des représentations. L'éolienne comme nouvel élément matériel suggère une interaction nouvelle dans le sous-système *Production paysagère*. La nouveauté éolienne ouvre sur la mise en œuvre d'une réponse cognitive et sensible. Une relation avec l'objet se noue. L'expression du paysage existe dans cette intention réunissant l'objet et la réception paysagère. Le déchiffrement par le regard de ce monde objectif dépend d'un ensemble d'éléments de contexte, de connaissance et de sensibilité, qui se voient mis en lumière lorsque l'éolien fait événement. C'est à travers la reconnaissance d'un événement-éolien que nous serons à même de discerner la dynamique et l'orientation signifiée de la production paysagère.

Pour aller plus loin, le discours social construit autant qu'il informe l'événement ; il lui donne forme et sens. L'information est en premier lieu une action, puis un produit. Elle est une forme physique ou syntaxique à laquelle un individu ou un groupe attribue une signification. Mais elle peut être un facteur de perturbation pour un système de mise en sens de l'espace, pour le système paysager par exemple.

L'information et l'organisation sont étroitement liées. Pour Jean-Louis Le Moigne, l'information permet à l'organisation d'un système d'adapter son comportement par régulation, donc de se rééquilibrer<sup>55</sup> (Le Moigne, 1977, p.189).

Les mécanismes d'adaptation, engrangés par l'information et ses différents motifs (discours, images, matérialités spatiales, ...), sont à la fois conditions et générateurs de représentations variables. L'information est la différence qui génère une nouvelle différence, elle distingue un avant d'un après.

L'information intervient dans l'ensemble du polysystème paysage mais ses effets sur le système de production paysagère nous intéressent tout particulièrement.

Sur un espace où elle est absente, l'éolienne est, *a priori*, une information physique nouvelle dans le paysage. Cette variation de l'environnement est susceptible de déclencher une perturbation du système représentationnel paysager. Mais, elle devient aussi une nouveauté dans le discours social. L'information des médias, celle du langage, ne peut-elle pas construire une image de l'éolienne si remarquable<sup>56</sup> qu'elle influe d'ores et déjà sur les représentations

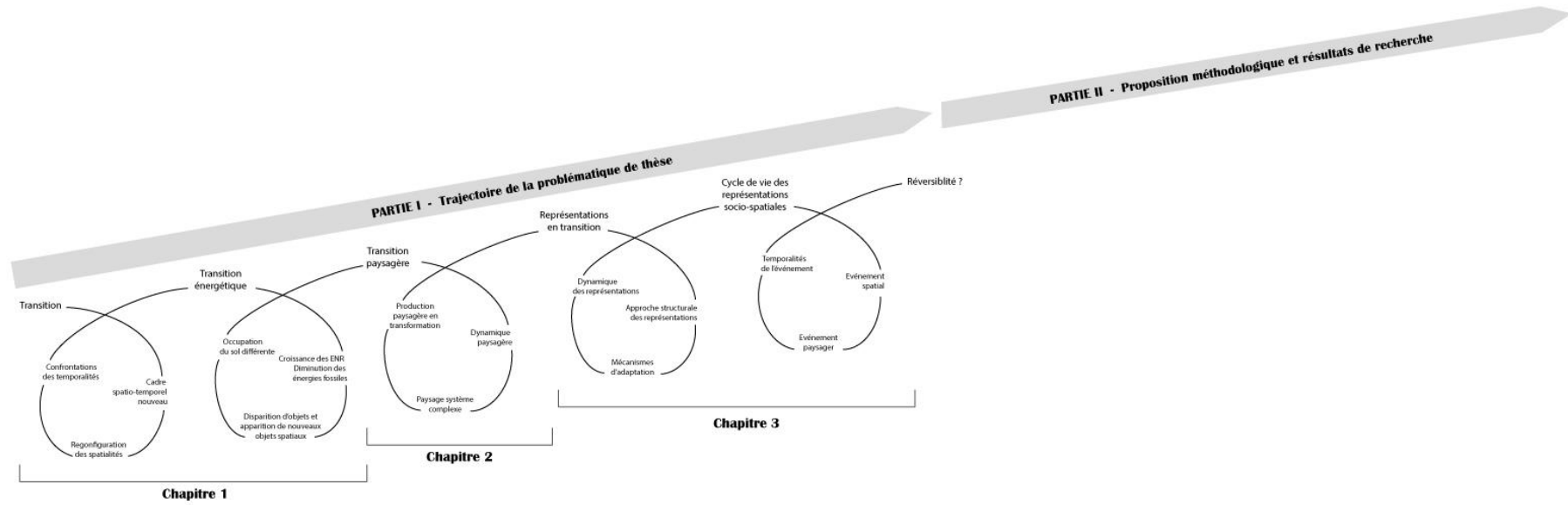
---

<sup>55</sup> Il précise que « l'Information in-forme l'Organisation ; l'organisation organise l'information qui la forme et qu'elle forme en s'organisant » (Le Moigne, *op.cit.*, p.189).

<sup>56</sup> Dans le sens de susceptible d'attirer l'attention, d'être signalé en bien ou en mal ; contrairement à ce qui est ordinaire ou banal.

d'un espace duquel, pourtant, elle absente ? Enfin, le passage du temps rend possible un retour d'expérience sur la présence de l'éolienne et ses influences sur l'espace et ses représentations. Cette information est-elle retenue par ces territoires où l'éolienne est absente ? Le cas échéant, sous quelle forme et pour quels usages ? Notre méthode explore l'évolution des formes de l'événement-éolienne et son information dans un état de connaissance établi, un paysage habitué.

La perception est un processus actif qui imprime une impression dans les schèmes de pensée de l'individu. Cette impression est soumise aux effets du temps. Le temps passant, dégagées de l'émotion du moment, les souvenirs et les expériences vécues peuvent être modifiés. Appréhender l'événement et ses formes sensibles nous engage à résoudre le défi méthodologique que pose le passage du temps et de faits, à recueillir l'information du moment vécu *in situ*.





---

## **PARTIE II**

---



## Chapitre 4. La construction d'un observatoire et l'exploitation des données

Nous ne pouvons que constater l'importance des données dans la recherche scientifique. La multitude des questions soulevée par leur usage, à propos de leur collecte, de leur stockage, de leur traitement, de leur diffusion et aussi de leur statut juridique nous porte à les considérer tels des objets scientifiques. Particulièrement, leurs dépendances aux contextes de recherche qui les produit, aux outils d'analyse et leur diffusion portent à penser les données comme dynamiques. Cela soulève un ensemble d'enjeux. Énumérés ici, nous les éclairons à l'occasion de ce chapitre.

Pour notre thèse, nous considérons les données comme un substrat pour l'analyse de l'évolution des représentations socio-spatiales de l'éolien. Ce faisant, nous soulevons un **enjeu épistémologique** et donnons l'opportunité d'interroger la place accordée aux données dans la recherche. Conséquemment, dans l'intention d'une recherche diachronique, un **enjeu scientifique** émerge, à propos de l'accès aux données. La mise à disposition et la diffusion sont des questionnements de plus en plus prégnants en recherche, auxquels un **enjeu méthodologique** peut être greffé : l'exploitation des données de différentes natures et/ou d'autres recherches, distinguant alors les données sources des données résultats<sup>57</sup>. Enfin, le stockage et le partage sont deux intentions scientifiques propres à soulever des enjeux techniques, que nous aurons à cœur de présenter en proposition conclusive de la thèse.

Afin de capter les représentations, nous mobilisons une variété de supports d'analyse. Outre une compréhension générale des dispositifs de réglementation et de prospection éolienne, apportée par le croisement d'une littérature grise (documents de programmation, textes de lois et protocoles de prospection), nous nous appuyons principalement sur un corpus de presse regroupant l'information médiatique autour de l'éolien. Cette collecte a été doublement mis en perspective : d'une part, par la conduite d'entretiens auprès d'acteurs et d'autre part, par la réutilisation d'enquêtes, préalablement menées par Sophie Le Floch et Anne-Sophie Devanne. Enfin, nous avons également réalisé un dépouillement de documentations d'archives et de documents de projets (Figure 24).

---

<sup>57</sup> Les données sources sont les données exploitées par les chercheurs pour leur recherche alors que les données résultats représentent les données produites comme résultats de recherche. Nous pourrions rapprocher cette distinction de celle proposée au sujet des données, abstraites et sans signification explicite et de l'information, résultat interprété. Les informations produites peuvent néanmoins redevenir des données pour des traitements secondaires.



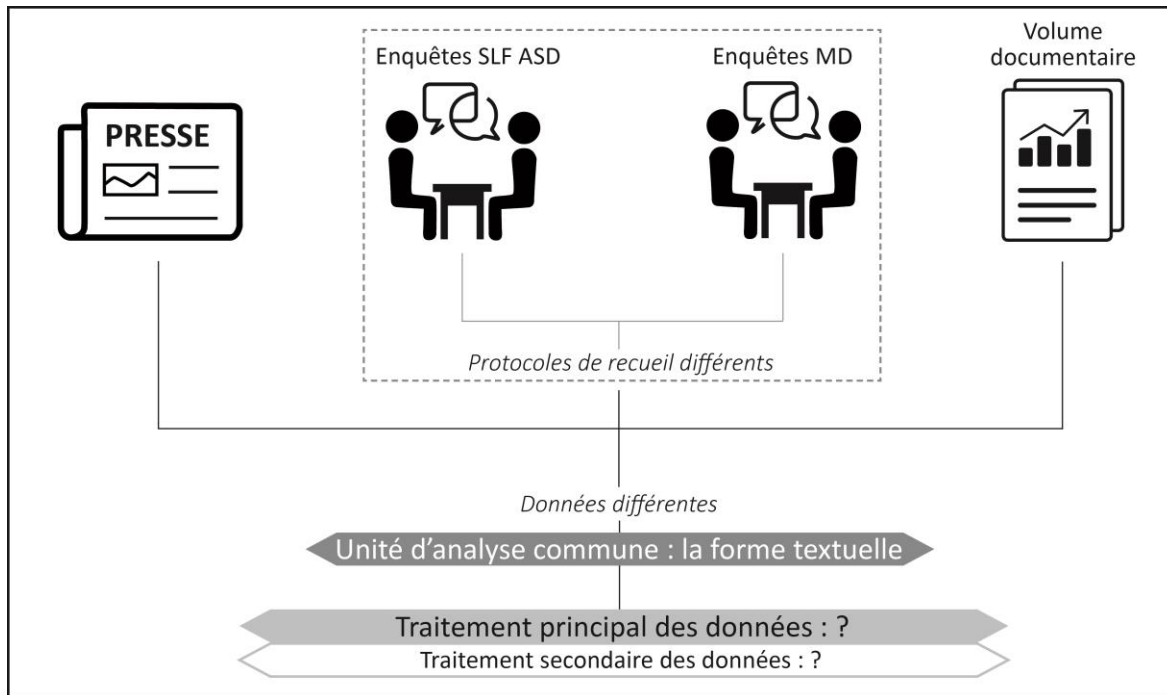


Figure 24 : Confrontation méthodologique de matériaux de différentes natures

Il s'agit de multiples formes de discours à travers lesquels nous sommes à la recherche de contenus des représentations de l'événement-éolien.

« C'est dans la langue que nous allons chercher les objets du monde, en considérant que la langue est une mémoire sociale, et que dans son réseau sémantique elle a sédimenté les visions du monde produites par la culture. » (Lahlou, 2003, p.43).

Cependant, leur nature diffère. Il s'agit de textes, d'images, de paroles, avec des intentions et messages différents, pour lesquels certains supports sont privilégiés. La confrontation des matériaux soulève certaines interrogations. Leur analyse conjointe appelle à précisions, tant dans la manière de formaliser les données que dans leur traitement susceptible de renseigner les représentations. L'intention de ce chapitre est à la fois de répondre à ces interrogations et de proposer un protocole d'analyse pour l'interprétation d'un corpus regroupant différentes formes de discours.

#### 4.1. En quête de données

Nous définissons les données selon une acception large, celle considérant tout matériau analysé et/ou interprété à l'occasion d'une recherche. Nous assistons à une production et une utilisation croissantes de données de multiples formes et sur divers supports. Cette croissance s'accompagne d'un mouvement d'ouverture pour et par la recherche. Le Big Data illustre l'explosion quantitative des données. Ce nouvel ordre de grandeur de la donnée, appuyé par des

initiatives telles que l'Open Data, ouvre sur de nouvelles perspectives méthodologiques. Pour le chercheur, c'est aussi une opportunité de réfléchir sur sa production de données, leurs usages et l'éventualité de recourir à des matériaux produits par d'autres. La réutilisation de données constitue une porte ouverte sur de nouvelles approches du temps dans la recherche. Elle est également une chance de revenir sur des données sensibles dépendantes d'un contexte socio-politique ou juridique.

Dans notre quête de données, l'enjeu repose sur l'adoption d'une démarche méthodologique compréhensive et flexible. Compréhensive car elle s'inscrit dans une volonté de saisir les sensibilités. C'est en cela une recherche sensible<sup>58</sup>. Elle se définit ainsi car elle revêt une menace<sup>59</sup> potentielle pour les personnes impliquées dans et/ou par la recherche (Lee et Renzetti, 1990). Dans notre thèse, la dimension sensible provient des acteurs. La nature délicate de l'objet de recherche vient à la fois de sa portée politique et de son caractère événementiel. De fait, les acteurs engagés dans le contexte socio-politique de recherche révèlent une part de leurs sensibilités, leur discours les amène à prendre position.

L'approche du sensible sollicite une sensibilité théorique. Celle-ci se définit en termes « d'écoute » des données. La sensibilité théorique se révèle dans l'intérêt et la priorité donnée à cette écoute, qui conduit à une exposition nouvelle des données. Le travail du chercheur s'apparente à un révélateur photographique à l'occasion duquel, les données passent du statut d'invisible à celui de visible, par l'action de recherche. Charles Calamel suggère d'ailleurs que « le sensible soit présent, mais invisible, et que seule la démarche de recherche permette de le faire apparaître autrement que sur un plan philosophique » (Calamel, 2015, p. 70).

Finalement, les données deviennent sensibles dès lors qu'elles émanent d'acteurs sensibilisés et sont révélées comme telles. Il incombe au chercheur de déjouer les éventuels blocages dans la passation d'informations et de favoriser les portes d'entrée aux données sensibles.

---

<sup>58</sup> Elle se distingue de la *sensory research* pour laquelle les sens détiennent une part centrale dans la production de données de recherche. C'est notamment le cas pour les recherches d'intervisibilités.

<sup>59</sup> La menace revêt trois acceptions. La première desquelles, la menace intrusive ; elle atteint la sphère privée mais également regroupe ce qui peut être perçu comme particulièrement stressant pour les intervenants. La menace sanction fait quant à elle référence aux recherches susceptibles de révéler des informations stigmatisantes. La dernière, la menace politique s'observe dans les recherches interrogeant les différents pouvoirs en place.

Nous proposons également une démarche flexible. C'est à travers la notion de corpus que nous engageons la production d'une méthodologie faisant preuve de souplesse et de praticité. Nous entendons le corpus comme un ensemble de données exploitables dans la perspective d'une recherche d'informations. Le caractère exploitable du corpus tient autant dans sa forme que dans son fond. Or, dans le cas de données sensibles la question de l'accès et de la richesse du contenu doivent être discutés.

Comment déjouer l'absence de réponse à la sollicitation d'entretien ? la réticence à aborder certaines thématiques ? ou même, la réserve, voire la dissimulation de données lorsque le contexte devient délicat ? Comment adapter le temps de la thèse aux temporalités de l'événement-éolien et ses représentations ? Cette dernière interrogation marque la spécificité de notre thèse, car le temps devient une limite dans le recueil des données. Dans cette perspective, la place privilégiée du discours d'entretiens vient à être rediscutée dans le processus méthodologique. Cela nous engage à définir d'autres sources, pouvant être articulées les unes aux autres.

Comme bon nombre de chercheurs cités dans les paragraphes suivants, nous reconnaissons la place du numérique et considérons qu'il n'est plus à apprécier en marge de la pratique d'enquête. Cependant, le recours aux données issues de plates-formes numériques appelle à quelque repositionnement épistémologique, particulièrement lorsqu'il participe de la construction d'un corpus.

Certes, la société de l'information<sup>60</sup> propose une ouverture au nombre et à la diversité de la donnée. Aussi séduisant que soit l'accès aux bases de données qualitatives, leurs usages engagent néanmoins des modalités méthodologiques différentes de celles communément retenues pour les discours d'entretiens. C'est en tout premier lieu un engagement différencié par rapport à la donnée. Huguette Rigot attire notre attention sur le fait que des données recueillies sur les plates-formes numériques engagent une démarche d'observation, alors que les entretiens relèvent du champ des interactions (Rigot, 2006, p.160).

Puis, et parce que nous avons précédemment introduit la notion de corpus, l'accès facilité aux données ne désengage pas le chercheur de la question du choix. S'il ne veut pas tomber dans le piège du simple réservoir de données textuelles, le corpus suppose une

---

<sup>60</sup> L'expression d'une société de l'information (SI) se définit par une société de type tertiaire dont la condition première d'existence consiste en la circulation de l'information et où l'immatériel, la flexibilité et le savoir tiennent un rôle central ; rôle rendu possible par les technologies de l'information et de la communication (TIC). L'apparente synonymie établie implicitement par la SI entre information et savoir tend à être réinterrogée.

construction. Penser comme un construit adéquat, il est fonction d'un usage de recherche et implique une sélection des données (*Ibid.*, p. 161).

Vigilance prise à l'égard de sa pratique et de son usage, « c'est la cumulativité des matériaux et des résultats de recherche et leur insertion dans une temporalité qui permet une évolution significative de la recherche en sciences humaines et sociales » (*Ibid.*, p. 165). En effet, l'information et la communication ont ouvert un vaste champ des possibles pour les sciences humaines et sociales, la capitalisation et la réutilisation de matériaux en étant deux exemples.

#### 4.1.1. Capitalisation, une ouverture au droit de regard

La capitalisation<sup>61</sup> est une pratique courante pour les données quantitatives depuis les années 1960. Elle assure la sauvegarde, elle rend possible la mise à disposition des données pour la communauté de chercheurs et ouvrent la voie à de nouvelles analyses. *A contrario*, elle émerge pour la recherche qualitative. Les premières expériences ont été développées par le GRETS (Groupe de Recherche – Énergie – Technologie – Société), sous l'égide du service Recherche & Développement d'EDF. Cette initiative française répond aux propositions formulées majoritairement en Europe du Nord dans les années 1990, pour lesquelles Qualidata, organisme dépendant de l'université du Sussex, fait office de précurseur (Dargentas *et al.*, 2007, p.157).

Le développement de la capitalisation des données est facilité par le déploiement des techniques du numérique. Elles permettent le stockage de gros volumes et le recours à l'outil informatique pour l'analyse. Si d'un point de vue pragmatique elles permettent de pallier les difficultés du recueil de données, d'un point de vue épistémologique, elles ouvrent des possibilités vers de nouvelles interrogations des jeux de données ainsi que de possibles comparaisons temporelles sur une même thématique. Les études autour de la santé, de la sociologie ou encore de la psychosociologie de la santé se sont saisies de cette nouvelle pratique de recherche. Facilitée, la capitalisation encourage le partage de données pour ces études, souvent collectives. Elles sont aussi une des solutions au coût temporel et financier des études. Cependant, la capitalisation a des conséquences sur les pratiques de recherche. Parce qu'elle engage le chercheur partageant ses données à renseigner avec exhaustivité ses pratiques

---

<sup>61</sup> Le terme de capitalisation est préféré à la traduction littérale du terme anglophone *archiving*. L'archivage détient une forte dimension historiciste, pouvant par métaphore sous-entendre des archives en dormance.

d'entretien, ses enregistrements et retranscriptions, ainsi que ses méthodes d'analyse, la capitalisation approuve un droit de regard.

Revalorisant le statut de la preuve dans le raisonnement, elle ouvre sur une culture de controverse. C'est alors une culture de la co-construction ouverte par la multiplicité des regards autour d'un même objet de recherche.

Néanmoins, des problèmes éthiques, de confidentialité, font le pendant de ces ouvertures épistémologiques valorisables. L'attrait de la comparaison et des études diachroniques ne peut négliger d'interroger le relationnel que le chercheur entretient avec sa propre recherche. La question d'un partage des métadonnées et des protocoles se pose. La capitalisation ouvre sur la reproductibilité et l'exigence accrue de transparence. La revisite du matériau partagé, soit l'analyse secondaire, cristallise ces interrogations.

L'analyse secondaire se définit en fonction d'une analyse dite « primaire » parce qu'elle ouvre sur un nouvel angle d'approche, sur la possibilité de vérifier, sur une utilisation pédagogique et enfin, sur la comparaison.

En effet, la capitalisation est une incitation à ré-explore des corpus, sous-exploités parce qu'un seul angle théorique ou méthodologique a été choisi pour l'interprétation ou du fait de contraintes de temps. La pluralité d'interprétations rendue possible, c'est une perspective pour la comparabilité. De même, l'introduction d'une dimension diachronique dans une recherche qualitative est une perspective passionnante.

Pour ce faire, la capitalisation sous-entend des matériaux de « bonne qualité », accompagnés d'un ensemble de métadonnées riches et explicites. Mais cette contextualisation *a posteriori* suffit-elle à désamorcer les **enjeux méthodologiques** d'une analyse secondaire ? Répondre à cette question nous engage à revenir sur quelques éléments fondamentaux ainsi qu'à l'exposition des difficultés voire, des limites de l'analyse secondaire.

#### **4.1.2. Analyse secondaire : matériaux, contextes et résultats**

Paul Thompson, Libby Bishop ou encore Magdalini Dargentas exposent avec clairvoyance ces fondamentaux. En tout premier lieu, la faisabilité d'une analyse secondaire dépend d'une « documentation extensive autour du contexte de recherche, des données et des métadonnées » (Dargentas et *al.*, 2007, p.160 et Bishop, 2006, p.11). C'est pour ainsi dire fournir la possibilité de rapporter la recherche primaire dans le rapport et le cadre de recherche de l'analyse secondaire (Figure 25). En second lieu, la pertinence de l'entreprise s'évalue au

regard de la compatibilité des données à analyser, estimée en fonction des objectifs de l'analyse secondaire. Si ce n'est pour une seconde analyse, la réutilisation de matériaux peut servir d'inspiration pour un sujet voisin. Perçues alors comme des données « pilotes », elles renseignent sur les manières les plus efficaces ou, les plus inopérantes, pour aborder le sujet (Thompson, 2000).

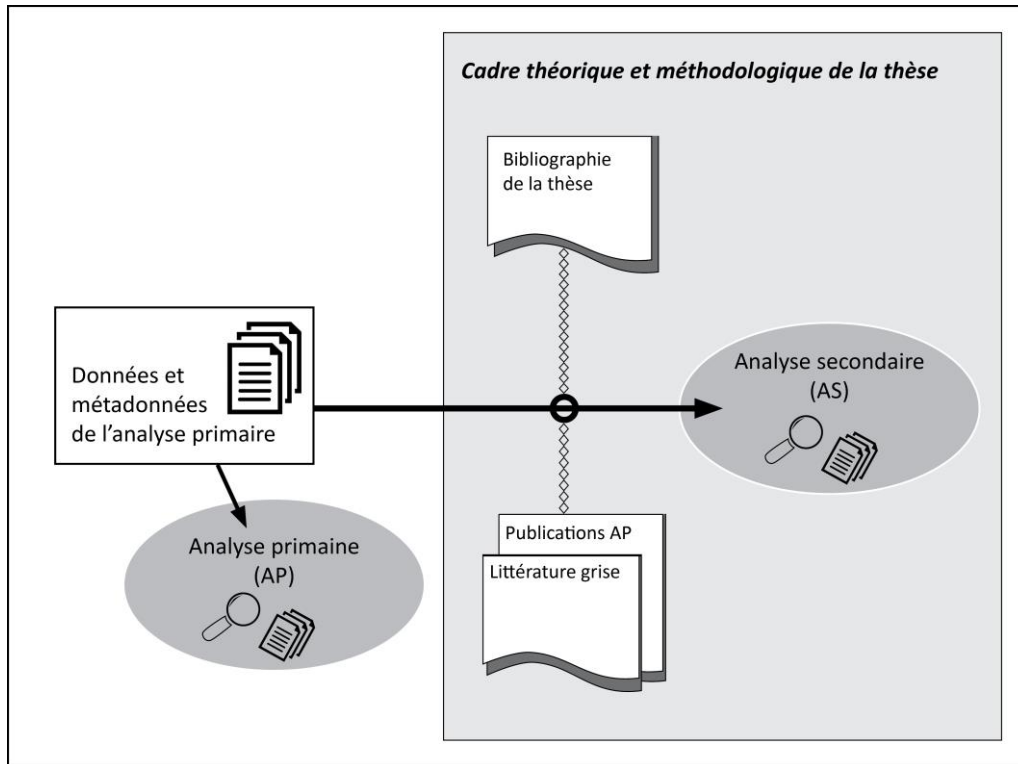


Figure 25 : Schématisation du processus d'analyse secondaire

Toutefois, la mise en pratique de cette innovante revisite laisse perplexes voire, inquiets certains chercheurs, Niamh Moore, Martyn Hammersley ou Natasha Mauthner pour ne citer qu'eux.

C'est tout d'abord la crainte de dénaturer le matériau qui est mise en avant par ces auteurs. Si les mots deviennent du texte à l'occasion d'une retranscription d'entretiens, ils résultent avant tout d'une situation d'interactions. Ce constat, inscrit dans une vision constructiviste, signifie que les conditions de production du discours sont constitutives du matériau. Ils interrogent alors la pertinence de la dichotomie « primaire/secondaire » (Moore, 2007) ainsi que la prise en compte de l'implicite (Moore, 2006, p.26). Qu'il s'agisse d'une analyse dite primaire ou secondaire, il s'agit d'un processus de constructions qui engagent la réflexivité du chercheur. La pratique de l'entretien illustre ces biais, du fait du relationnel entretenu avec l'enquêté, des relances au cours de l'échange, qui influent sur le contenu. L'entretien, pris comme une relation sociale, est une expérience unique, une construction à

l'œuvre selon l'acception constructiviste. Partiellement explicitable, elle n'est toutefois aucunement répliquable. Martyn Hammersley suggère néanmoins qu'une revisite des matériaux peut permettre de discuter des interprétations « primaires » (Hammersley, 2010).

Selon les réflexions des trois auteurs précités, la décontextualisation interpelle sur la traçabilité des résultats. Ce faisant, ils octroient un rôle dominant au contexte dans l'interprétation. Dans cette perspective, le contexte ne se résume pas à l'ensemble des informations nécessaires à la compréhension des données ; il ne se résume pas aux métadonnées.

Irena Medjedović suggère que les réticences des chercheurs tiennent dans une spécificité telle de leur matériau de recherche qu'il ne puisse servir à d'autres (Medjedović, 2011). Interpellés dans leurs pratiques et habitudes scientifiques, les chercheurs conçoivent souvent leurs enquêtes comme des expériences solitaires, dans lesquels ils s'investissent fortement (Dargentas *et al.*, 2006., p.47). Aussi, « être là »<sup>62</sup> semble être une condition *sine qua none* de la validité de l'analyse et de ses interprétations (Medjedović, *op.cit.*).

Face à aux refus, et à l'affirmation que les données ne peuvent être utilisées à d'autres fins, des auteurs comme Sophie Duchesne ou Joanna Bornat interrogent un éventuel déni de vérifications (Duchesne, 2010, p. 9 ; Bornat, 2008). Car, ces pratiques ouvrent sur une exigence de transparence, pouvant s'inscrire dans une culture de la preuve et de la validation, une *culture of disputation*, selon Irena Medjedović (Medjedović, *op.cit.*). Mais, c'est aussi la possibilité d'une prise de recul, une attitude critique rendue possible par la distanciation avec un matériau qui n'est pas le nôtre et/ou l'effet bénéfique du passage du temps sur l'objectivité de l'interprétation.

Considérant que la relation entre le chercheur et les résultats d'enquête se distingue suivant que l'on opère une analyse primaire ou secondaire, la décontextualisation des données ne constitue pas un obstacle épistémologique infranchissable. Plus qu'une difficulté pratique<sup>63</sup>, elle engage une réflexion sur le statut des données et leurs usages dans le cadre d'une seconde analyse. Les données sont alors envisagées comme des traces, des indices d'un contexte, d'une situation passée à laquelle toute vigilance et réflexivité du chercheur doivent être accordées.

---

<sup>62</sup> Traduction littérale de « being there » qu'Irena Medjedović énonce dans son article, citant Louise Corti et Paul Thompson (2004, « Secondary analysis of archived data », dans Clive Seale, Giampietro Gobo, Jaber Gubrium & David Silverman (Eds.), *Qualitative research practice*, London, Sage.) et Janet Heaton (2004, *Reworking qualitative data*, London, Sage.).

<sup>63</sup> Dès lors, la question de l'anonymat se pose. Sa réponse pratique n'est pas sans difficulté : elle engage le chercheur à formaliser son matériau pour respecter les conditions d'anonymisation, voire d'obtenir le consentement *ex post* des interviewés.

Notre entreprise de l'analyse secondaire s'effectue sur des matériaux bruts, les retranscriptions des enquêtes de Sophie Le Floch et d'Anne-Sophie Devanne (Figure 26). Certes, cette nouvelle analyse présente le handicap de ne pas porter sur un matériau recueilli à dessein pour notre problématique. Cependant, leurs travaux, menés dans le cadre du programme « Paysage et Développement Durable » du ministère de l'écologie, lancé en 2005, partaient de l'hypothèse selon laquelle les contenus des notions de développement durable et de paysage, mobilisées lors des conflits mettant en cause l'énergie éolienne, pourraient ne pas être perçus comme antagonistes mais au contraire se redéfinissant mutuellement. L'objectif de ces recherches fut de mettre en lumière les contenus renégociés de ces deux notions ainsi que leurs influences dans les prises de décision et les actions mises en œuvre sur les territoires. Bien que ces recherches n'aient pas les mêmes objectifs que les nôtres, des réflexions communes les animent. Notamment, sur le fait que les conflits actuels peuvent être entendus comme une période nécessaire à l'ajustement des représentations et des pratiques de l'espace. De plus, si les contestations portent majoritairement sur la revendication d'une participation équitable à l'aménagement des paysages locaux, les différents acteurs et usagers de l'espace mobilisent des représentations territoriales toutes aussi variées et mises en confrontation. Si le paysage tient une place prépondérante dans la majorité des arguments d'opposition, il est exclusivement porté sous l'angle esthétique. L'idée que l'esthétisme paysager ne peut être discuté du fait de son entière subjectivité est aujourd'hui dépassée, nous ouvrons le débat sur les représentations sous-jacentes aux arguments paysagers soulevés par l'énergie éolienne.

Ces approches réflexives similaires aux nôtres permettent à la fois de nous approprier le matériau d'enquêtes réalisées à l'occasion de ces recherches et de proposer une nouvelle démarche d'enquête sur ce même terrain afin de se saisir de la potentielle évolution des représentations mises en œuvre il y a une dizaine d'années. Ce terrain est celui de la Communauté de Communes du Pays de Châteaulin et du Porzay (CCPCP), à l'entrée de la presqu'île de Crozon, en Finistère.



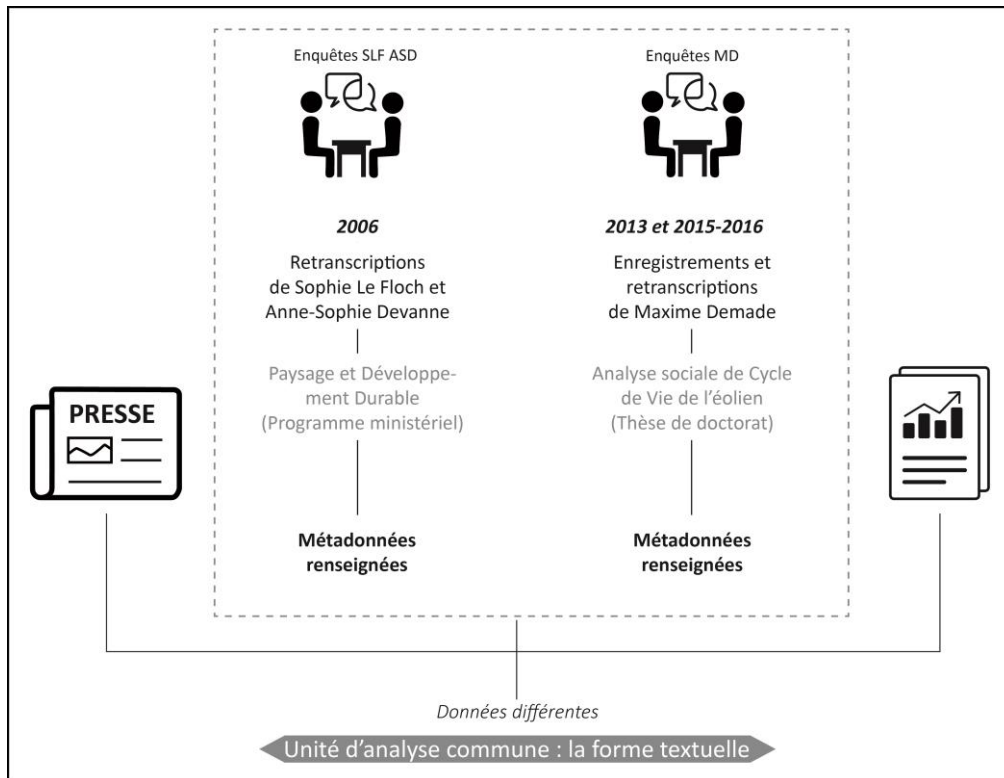


Figure 26 : Analyse secondaire et analyse primaire dans la méthodologie de thèse

La réutilisation de matériel présente un intérêt indiscutable, mais elle recouvre certaines limites. Des enjeux éthiques se portent sur le partage des données, notamment celles potentiellement sensibles. Notre réponse est la suppression d'informations sensibles le cas échéant, l'anonymisation et l'accès restreint aux retranscriptions seules.

Nouvelle pratique du qualitatif, l'analyse secondaire soulève des enjeux épistémologiques et méthodologiques stimulants. Elle rend possible les études de phénomènes selon une dimension temporelle nouvelle ou selon la variation du cadre d'analyse de données via différentes approches méthodologiques. Dépassant le clivage entre des arguments inspirés de la pensée positiviste et d'autres, inspirés d'une pensée constructiviste, nous proposons une épistémologie intermédiaire.

L'analyse secondaire ne désengage ni d'une réflexivité du chercheur sur le relationnel entretenu avec les données, ni d'un retour sur le terrain.

Nous gageons qu'il est possible d'envisager les phénomènes sociaux comme des faits mesurables et, qu'en nous engageant dans la recherche de leur compréhension, nous les imprégnons de nos schèmes d'analyse, ceux de chercheurs. Par conséquent, nous les mesurons à travers une relation construite entre le chercheur, son objet de recherche, sa méthodologie. Cela nous engage donc à réaliser des choix afin de favoriser la richesse et la qualité du matériel.

Ainsi, nous proposons la constitution d'un corpus, dès lors pensé comme un observatoire. La documentation contextualisant les données, les métadonnées ainsi qu'un retour sur le terrain participent de notre processus d'analyse et d'interprétation et doivent être exposés en conséquence. Les métadonnées jouent un rôle prépondérant dans cette entreprise (Figure 27).

Les objectifs des métadonnées sont de rendre efficaces la recherche et la navigation entre les données, d'évaluer leur qualité et de lier les ressources, entre autres. La constitution d'un observatoire pertinent repose dans notre capacité à constituer du lien entre les données. En première intention, nous avons créé manuellement les métadonnées. Leur intitulé et les renseignements associés sont un texte libre, choisis en fonction de nos enjeux méthodologiques et éthiques. Par conséquent, une attention particulière est donnée à la période temporelle, la localisation du recueil et/ou du contenu de la donnée, le format et enfin, aux auteurs, dans un souci de reconnaissance et de respect de la propriété intellectuelle.

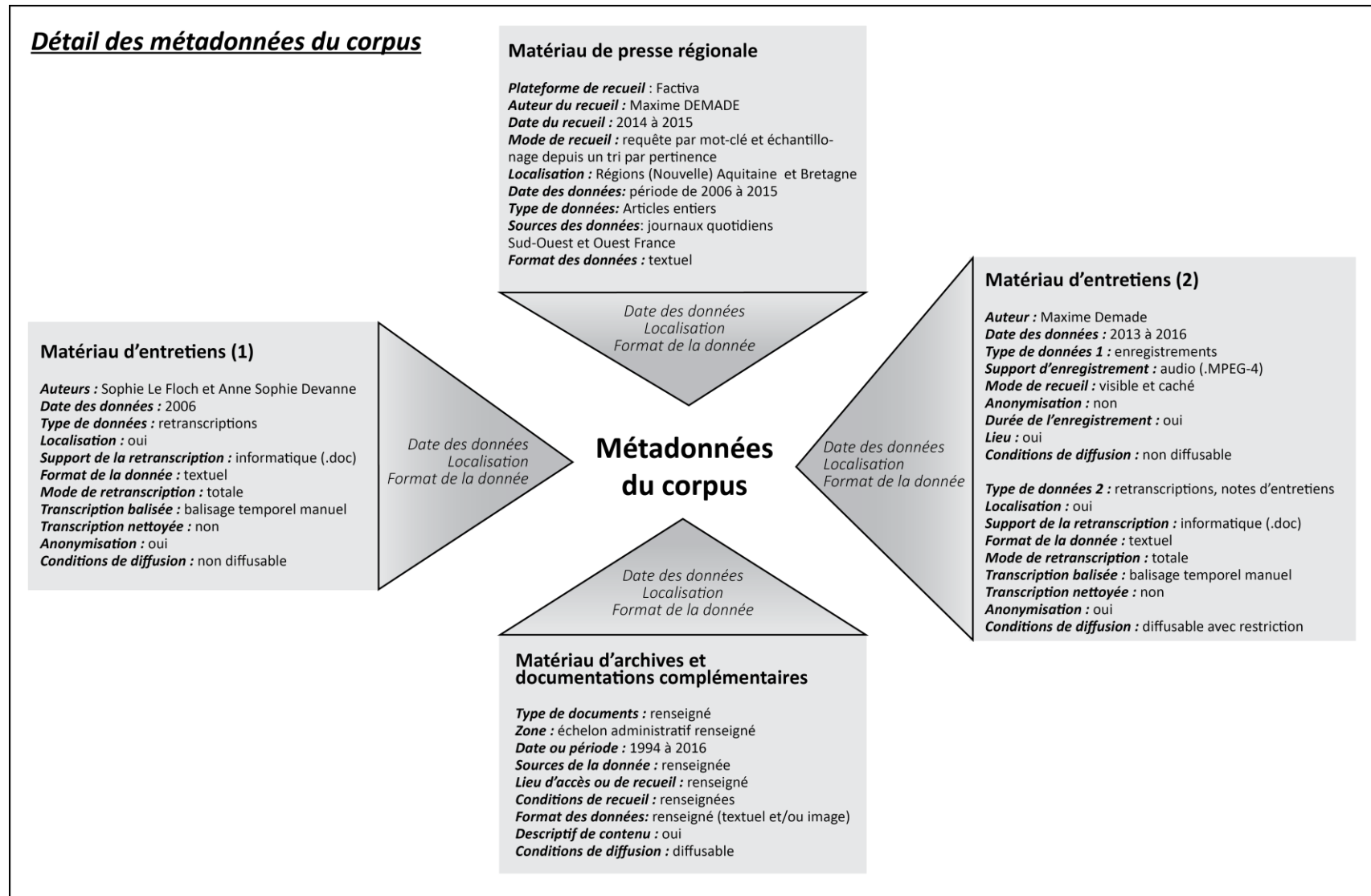


Figure 27 : Synthèse des métadonnées des différents matériaux du corpus

## 4.2. Une question de mesure

La construction d'une démarche méthodologique dans la perspective de tracer les itinéraires de représentations socio-spatiales de l'éolien amène à réfléchir sur la question de la mesure. Au sens élargi, nous nous interrogeons sur l'impératif du quantitatif. Il est vrai qu'existe une prédominance de la statistique dans les pratiques des sciences humaines et sociales. Perçue comme un instrument de la preuve (Desrosières, 2008 p.59), elle sous-entend une objectivité, une rigueur et une impartialité. Ces qualités lui sont rendues par une apparente rationalisation de la portée interprétative, grâce au recours aux mathématiques. Dans cette perspective, les faits sociaux sont abordés comme des choses rationalisables. Mais, au-delà d'une certaine fascination de nos sociétés pour la statistique (*Ibid.*, p.58), ne serait-ce pas tomber dans « le piège de l'évidence » (Martin, 1997, p.3) que d'avoir recours à la quantification seule en sciences humaines et sociales ? Notre thèse s'inscrit dans le dépassement d'un tel clivage. Notre enjeu épistémologique est de considérer une hybridation possible entre le qualitatif et le quantitatif.

### 4.2.1. Représenter le sens, préférer la mesure à la quantification

Quantifier permet de dépasser l'individualité pour aller vers la catégorisation généralisante. Dès lors, la quantification ouvre sur l'objectivation, sur la modélisation, la synthétisation et sur la comparaison. Sans cette seconde nature des sciences, sans la statistique, il y aurait, semble-t-il, le sentiment de ne pouvoir mesurer.

Pourtant, la statistique apparaît tout autant subjective que les études qualitatives, car elle dépend de théories et de modèles choisis subjectivement. Il y a dans l'illusion de l'objectivité statistique, le piège de ne retenir que le modèle qui a du sens pour soi, pour sa recherche. Certes, les résultats statistiques appuient le raisonnement, mais ce ne sont pas eux qui lui donnent sens.

En définitive, sur quoi repose le problème de la mesure ? D'apparence, il repose sur une tension entre la statistique, qui tend à réduire les spécificités des objets, et la difficile entreprise de modéliser sans le recours au quantitatif. Mais ne sommes-nous pas face à une confusion des termes, entre quantifier et mesurer ? La mesure assigne une valeur afin de représenter une propriété<sup>64</sup> alors que la quantification crée une valeur indexée sur des règles d'équivalence. Par

---

<sup>64</sup> Ici, propriété est pris dans le sens de la qualité, du caractère d'un objet ou d'un fait.

conséquent, nous nous plaçons dans la configuration d'une mesure lorsqu'il est question de saisir les significations et les évolutions au cours du temps des représentations de l'éolien. C'est en quelque sorte réfléchir sur les moyens de mesurer la pensée.

Cette pensée, que nous avons vu organisée, ne répond pas à une logique mathématique ; sa mesure formelle reste délicate. Bien qu'expressément verbalisées ou repérées depuis les pratiques, l'accès aux représentations n'est que partiel. Métaphoriquement, il existe une boîte noire entre les schémas de pensée et leurs manifestations discursives ou pratiques. De plus, parce qu'elles sont intégrées dans un contexte social de l'individu ou des individus, les représentations ne peuvent être abordées de manière décontextualisée ; nous avons accès à des représentations partiales.

Aussi, nous savons déjà que, même si le contexte écologique et socio-politique de la France donne la part belle aux énergies renouvelables et les inscrit dans un contrat nécessaire pour la durabilité, que l'énergie éolienne bénéficie d'une image en adéquation, les éoliennes, quant à elles, ne portent pas le même écho dans les représentations.

Ces constats nous amènent à réfléchir sur un protocole de mesure adapté à notre épistémologie de recherche. Par conséquent, nous nous positionnons en rupture avec l'approche statistique conventionnelle : il ne s'agira donc pas d'une enquête statistique. Car le but n'est pas de dresser des « portraits robots »<sup>65</sup> (Falissard, 2014) des représentations socio-spatiales de l'éolien, qui ne serait en fait qu'une moyenne dans laquelle aucune singularité ne pourrait ni exister, ni se retrouver. Nous pensons que la spécificité de l'étude des phénomènes socio-spatiaux ne peut être abordée avec pertinence en donnant l'exclusivité aux méthodologies quantitatives.

En affirmant que la mesure est en soi une représentation, nous assurons qu'elle doit être contextualisée. C'est une construction qui se doit d'être souple et pratique. Pour ce faire, nous suggérons une approche ordinale où l'attribution d'une catégorie et d'un rang selon une échelle de mesure rend possible une objectivation pratique pour le chercheur. L'approche par catégories et indices nous apparaît pertinente au regard de notre objet de recherche, car elle mesure et elle signifie.

Néanmoins, nous gardons à l'esprit que si les catégories ordonnent, elles simplifient et

---

<sup>65</sup> Nous reprenons ici l'expression employée par Bruno Falissard, à propos du « sujet moyen » résultant de la pensée statistique en médecine. Falissard, B., (2014), « Le sujet de la rencontre », conférence *Sujet de la rencontre et Sujet moyen de la science*, lors de la IX<sup>e</sup> journée de phénoménologie de Nice, juillet 2014. Enregistrement diffusé et accessible sur : [https://youtu.be/juFYEm\\_F9fo?t=827](https://youtu.be/juFYEm_F9fo?t=827)

transforment également. C'est donc l'exigence de l'élaboration d'un protocole d'analyse particulier où l'accès aux singularités est maintenu. Nous ne cachons pas la dimension normative de la catégorisation, cependant, elle permet de répondre à notre recherche d'objectivation. En proposant une approche pragmatique, nous accordons une place privilégiée à l'observation des faits ; c'est une mesure qualitative.

#### **4.2.2. Mesurer le changement par les discours**

Nous nous plaçons dans l'expectative d'une mesure de propriété de phénomènes socio-spatiaux que nous savons dynamiques. Si les représentations jouent « le rôle d'appareils adaptatifs, gestionnaire de sens » (Rouquette, 1994, p.174), la méthodologie doit être capable de repérer les origines des transformations. Mais de quoi s'agit-il lorsque nous évoquons les origines de ces adaptations ? Proviennent-elles des discours ? Et/ou des comportements ? Et quelle est la place accordée au contexte social ? La littérature autour des représentations sociales renseigne à la fois les pratiques (Gumuchian, 1991 ; Flament, 1994) et les informations communicationnelles (Moscovici, 1989) comme leviers du changement. Cette distinction entre pratiques et discours pourrait être amenée à être discutée si l'on distinguait les comportements représentés, inférés par les discours.

Nous pourrions considérer que certaines formes discursives et certaines formes de pensée sont entrées en résonance avec les problèmes sociaux d'actualité à un moment donné et ce faisant, nous intéresser aux communications médiatiques. Diffusant de l'information, elles n'ont pas vocation première à formaliser les représentations. Cependant, chacun retient l'information qu'il érige en connaissance autour d'un sujet. Ces connaissances visent un public large. Accessibles à tous, elles sont un moyen d'exposer des points de vue divergents, voire contradictoires.

La dimension dynamique des phénomènes nous engage également à interroger la temporalité du changement. Quel intervalle de temps considérons-nous ? Il s'avère dépendant de l'objet représenté ; plusieurs décennies pour des représentations économiques (Vergès, 1989) à quelques heures pour des représentations au sein d'un groupe de connaissances (Mugny, Moliner et Flament, 1997).

Voici quelques interrogations auxquelles nous répondons par le détail de notre appareil méthodologique.

### 4.3. Appréhender un processus en transition, une approche singulière du corpus

Vouloir tracer des itinéraires de représentations socio-spatiales de l'éolien suggère méthodologiquement la constitution d'un corpus où peuvent s'apprécier différentes modalités du couple espace-temps. Nous avons choisi d'appréhender ce tandem à travers la notion d'événement. L'une des modalités de l'événement spatial induit par l'éolien est la présence tangible de l'éolienne dans l'espace. Ce premier constat suggère l'investigation de deux terrains de recherche se distinguant par la présence pour l'un et l'absence d'éoliennes pour l'autre.

Cependant, la dissémination spatiale étant une autre modalité de l'événement-éolien, le passage du temps s'allie au déploiement spatial de l'énergie et suggère l'intégration d'une variable temporelle dans le corpus. Mais, le temps de la thèse ne permet pas de remplir *a priori* cette condition.

Le corpus nous permet de constituer un ensemble de données, de nature variée dont l'assemblage participe de la démarche d'analyse. Nous avons fait le choix de privilégier la matière textuelle comme support d'analyse des représentations de l'éolien.

Cela ouvre des perspectives d'analyse sur des supports de communication, que peuvent être la presse, la documentation de projet ou la documentation d'aide à la décision (guide, charte, ...) mais également sur les retranscriptions d'entretiens, de réunions, etc.

#### 4.3.1. L'information médiatique, un lieu d'information sur l'événement

Nous choisissons dans un premier temps de nous intéresser à l'événement médiatique, voire plus exactement à l'événement médiatisé. L'événement médiatique se distingue pour Patrick Charaudeau de l'événement brut (Charaudeau, 1997, p.163). L'événement brut est quelque chose qui s'est produit, qui se manifeste physiquement, qui est perceptible mais non signifié. Le discours lui donne sens et l'intègre dans l'intelligibilité sociale.

Considérer d'événement médiatique suggère d'évoquer l'information médiatique. Bien que le surgissement accidentel d'un fait focalise l'information d'actualité, plus généralement, l'information médiatique rend compte de ce qu'il advient dans l'espace public. L'événement médiatique est construit en fonction de son actualité, de sa socialité et de son imprévisibilité (Charaudeau, 1997, p.108). Le degré d'actualité se définit par une distance temporelle, entre le moment d'apparition et le moment de l'information, voulue la plus réduite possible. Il prend part au temps du présent, dans une culture de l'éphémère où une nouvelle en chasse une autre. L'actualité se lie à une certaine proximité, géographique, variable selon la nature de l'événement. Cette proximité confère un caractère d'intérêt particulier pour le sujet-cible de

l'information. La socialité définit le potentiel à représenter ce qui est prégnant pour les sujets-cibles ; elle définit notamment les univers du discours de l'espace public. Enfin, l'imprévisibilité s'estime par le fait que, si l'événement vient perturber, le média doit être capable de relever l'inattendu et de le traduire comme une perturbation du système social.

Les médias s'alimentent d'événements, leurs discours d'événements médiatiques, leur contenu d'événements médiatisés. Ce sont des lieux de l'information où se construisent et sont relatés des événements, mis en scène visuellement et de manière énonciative.

Les médias sont des lieux de l'information à privilégier au regard de nos objectifs de recherche. Cependant, s'agirait-il d'entreprendre une analyse de discours ou une analyse de contenu ?

#### **4.3.2. Révéler les significations : discours ou contenu ?**

S'interroger sur les notions de discours et de contenu nous amène à rediscuter en premier lieu le terme « discours » car celui-ci recouvre plusieurs acceptions. Le discours peut être aussi bien l'acte individuel de la parole, l'idée d'un message véhiculé ou un texte dont on s'intéresse aux conditions de production voire, pris au sens large, toute forme d'énoncé, supposant un locuteur et un auditeur et s'inscrivant dans une intention d'influencer (Murhula-Amisi Nashi, 2002, p.50). Pris dans le sens de l'école française<sup>66</sup>, le discours, parce qu'il se distingue de l'énoncé, se réfère au contexte de production et d'énonciation. En revanche, l'énoncé est le contenu manifeste, le message mis en discours.

##### *L'analyse du/de discours : l'énonciation*

Ne serait-ce que dans sa dénomination l'analyse *du* discours pose question. L'emploi du singulier le veut à la fois englobant et abstrait car en définitive, le discours ne peut être un objet circonscrit. Il existe des formes de discours variées. De même, l'analyse du discours le suggère comme un concept. On préférera alors parler d'analyse *de* discours. Dans cette perspective, l'analyse de discours substitue l'énoncé à la phrase. Elle introduit par conséquent l'énonciateur et l'existence d'une situation d'énonciation (Ghiglione et Blanchet, 1991, p.7). Par souci de pertinence, Jean-Michel Adam proposera, au regard d'une production co(n)textuelle de sens, l'analyse textuelle *des* discours (Adam, 1997, p.671). Intéressée à la notion de discours, nous préférons l'expression « analyse de discours ».

---

<sup>66</sup> Imprégnée par la linguistique et le structuralisme (Ghiglione et Blanchet, 1991, p.8).



Ainsi, l'analyse de discours repose sur l'articulation d'un texte et d'un lieu social, son lieu de production et dans lequel il s'insère (Ringoot et Robert-Demontrond, 2004, p.13). Le texte fait écho à la linguistique, le lieu social quant à lui répond à des disciplines telles que la sociologie, la psychologie ou encore la géographie. L'analyse de discours est par conséquent à la croisée des sciences humaines (*Ibid.*). De quelque discours qu'il s'agisse, il dispose d'une dimension énonciative<sup>67</sup>, avec un contenu référencé, pouvant avoir une portée argumentative.

En ce sens les éléments textuels comme les mots sont d'autant de traces, d'indices laissés de manière plus ou moins volontaire permettant de reconstruire en partie des représentations. Ils sont les substituts textuels des représentations.

#### *L'analyse de contenu : le sens*

Dans les années 1980, Rodolphe Ghiglione précise « Pour nous l'analyse de contenu n'est pas une pratique théorique et/ou technique, fermée sur elle-même, mais un moment de la demande sociale qui la détermine » (Ghiglione *et al.*, 1980, p.3). « [...] l'objectif de celle-ci restant d'apporter des éléments de réponse aux problèmes qui ont suscité sa mise en œuvre [...] » (*Ibid.*). À son tour, Roger Mucchielli la définit comme une méthode utilisée dans l'intention d'une exploitation totale et objective de données informationnelles (Mucchielli, 2006, p.24). Écrits ou retranscrits, les discours contiennent des informations relatives à leurs auteurs, aux faits et événements relatés ainsi que les contextes dans lesquels ils ont pris forme. Le but de l'analyse de contenu est de dégager le sens d'un document.

Bernard Berelson définit l'analyse de contenu comme une technique car il s'agit d'une collecte, d'une description d'un traitement de données. Il la qualifie de technique de recherche puisqu'elle produit un savoir original et participe d'une découverte. Mais il met en garde sur le fait qu'il ne faille la considérer comme une technique unique mais plutôt comme regroupant plusieurs façons de procéder. Pour lui, elle est « une technique de recherche servant à la description objective, systématique et quantitative du contenu manifeste des communications » (1952 p.18). Ainsi elle répond à l'exigence de pouvoir être (re)produite par d'autres car le procédé analytique doit être exposé clairement, avec des règles et des consignes. De plus, le traitement analytique appliqué aux données doit être systématiquement le même. Nous interprétons cela comme l'exigence de construction d'un protocole d'analyse.

---

<sup>67</sup> Le discours est un énoncé caractérisé par ses propriétés textuelles mais également par son conditionnement en situation.

Nos données sont hétérogènes. Les zones géographiques concernées, les périodes temporelles qu'elles couvrent et les conditions de production diffèrent. Mais, il réside un dénominateur commun à cet ensemble : la forme textuelle. Notre approche méthodologique repose sur l'association d'éléments hétérogènes selon une thématique et une forme communes. Le support textuel ouvre sur les techniques d'analyse de sens. La prévalence de l'analyse textuelle pour traiter des volumes aussi conséquents est remise en question par les spécificités des discours recueillis. Des inférences liées aux intentions d'acteurs<sup>68</sup> et d'éléments de contexte risqueraient d'être dissipées par l'analyse systématique informatisée, faisant courir un risque sur notre interprétation. Le protocole d'analyse que nous engageons répond d'un travail autour des énoncés, mais ne s'y résume pas.

Aujourd'hui, le pragmatisme que laisse sous-entendre l'analyse de contenu n'est plus en mesure de prévaloir sur quelques réflexions épistémologiques et méthodologiques quant à son usage. D'ailleurs, l'école américaine portée sur l'analyse conversationnelle<sup>69</sup> a fortement conduit à considérer l'analyse de contenu comme une entreprise de négociation.

L'analyse de contenu doit mettre en lumière les objets de sens et leurs liens, plus ou moins dissimulés dans un corpus donné et ce, en réponse à une demande sociale (Ghiglione et Blanchet, 1991, p. 29). Elle met en tension deux aspects. D'une part, tout le crédit de l'analyse de contenu repose dans la définition d'une méthodologie capable de résister aux inférences d'un éventuel commanditaire, de l'analyste, voire de l'interviewé. D'autre part, elle n'exclut pas de considérer les discours comme des co-constructions, fonction de certains enjeux et de situations d'énonciations. Nous restons consciente que l'analyse est une démarche de co-construction, propice à révéler *un* sens aux discours d'un corpus.

Parler d'énoncés, de discours, de contenus, n'est qu'un déplacement du point d'observation. Parler de l'un ou l'autre, voire les conjuguer demande précisions car ils engagent des méthodologies distinctes, mais complémentaires.

Le langage naturel, ou le langage ordinaire, recueilli à l'occasion d'un entretien par exemple, est le vecteur de réalités et des représentations de ces réalités pour l'individu

---

<sup>68</sup> Au même titre que la presse dispose de filtres de l'information, une ligne éditoriale, des intentions de journalistes, que les institutions formalisent le message de leurs publications, nous considérons qu'au cours d'un entretien l'interviewé peut filtrer l'information qu'il fournit à l'enquêteur, jugeant des attendus de ce dernier ou ménageant ses propos.

<sup>69</sup> L'analyse conversationnelle puise dans la psychologie, à dominante comportementale, l'anthropologie et la sociologie. Analysant les situations de communication et de conversations quotidiennes, elle a ouvert notamment des réflexions sur la « protection des faces » et la prolepse avec les travaux d'Erving Goffman (1922-1982).

interviewé (Paquin et Beauchemin, 1989, p.30). Les représentations sont à la fois proches d'une connaissance stabilisée et synonymes de schèmes cognitifs contingents pour gérer une situation. Il s'agit de rendre compte de l'univers référentiel, le contenu manifeste des représentations, sans écarter le contexte d'énonciation dans lequel le discours s'insère. Dans la finalité de dresser une dynamique de la problématique éolienne sur les territoires, l'analyse de contenu ne peut être la seule réponse. Un regard attentif sur le style langagier renseigne les intentions et les valeurs du contenu. Selon nous, l'analyse de discours est une voie de précision dans l'interprétation des résultats de l'analyse de contenu.

#### **4.3.3. La presse, un support textuel propice aux analyses de discours et de contenu**

Les premières études de discours de presse datent des années 1970. Elles ont particulièrement intéressé les historiens, les philosophes et les linguistes concentrant leurs études autour des doctrines et des idéologies. Elle s'est muée, selon les différentes disciplines, en une approche lexicologique des politiques, en une analyse structurale du récit ou encore en une sémiologie des images de presse. Mais ce n'est réellement qu'avec les sciences de l'information et de la communication qu'a émergé la pratique de l'analyse de discours de presse comme on la connaît aujourd'hui.

L'analyse de discours de presse suppose de croiser l'étude de l'énonciation textuelle et celle de l'énonciation éditoriale. C'est en cela s'intéresser à la mise en scène du texte à travers les données infratextuelles mais aussi au contenu des articles qui constituent l'offre informationnelle (Ringoot, 2014, p.19). Ce faisant, elle maintient la confusion entre analyse de discours et de contenu.

Néanmoins, l'analyse de discours de presse repose sur le postulat que le discours journalistique, certes détient ses codes, mais instaure une représentation du réel au sein d'un système de représentations.

Le discours de presse est une communication de masse autour de l'événement. De plus, « le discours de la presse est une composante du discours social » (Murhula-Amisi Nashi, 2002, p.53). Ce faisant, il constitue en quelque sorte une mémoire des événements pour la société.

Il re-présente l'événement, cependant, il est différé dans le temps et dans l'espace. En effet, il se place soit avant l'événement, par anticipation ou il se place après l'événement et dans ce cas de figure, il diffuse. Toutefois, la presse sur Internet tend à réduire ce laps de temps par rapport à la presse imprimée. Les fils d'actualité des journaux en ligne livrent des actualités «

fraîches », une information brute qui se distingue d'une information travaillée par la rédaction d'un journal de presse écrite.

Construit au sein de la société, il épouse les caractéristiques des événements sociaux qu'il re-présente. À cette occasion, il n'est pas nécessairement consensuel mais fluctuant. Le discours de la presse repose sur des contradictions dont il fait état.

Une énonciation périodique et de masse qui, par conséquent, fait du discours de la presse un vecteur autant qu'une fabrique du discours social.

Sans entrer dans une analyse du genre, nous interrogeons néanmoins l'objectivation de l'information par le média. Ce serait alors questionner la notion de discours et l'apprécier par rapport à celle du récit.

Il y a dans l'énonciation discursive une présence du narrateur. Or, le récit (historique) rapporte des événements, il ne détient pas de trace de l'énonciateur. Pourtant, cette distinction de genre tend à être nuancée, particulièrement dans le cas des textes de presse.

Il y a dans cette tradition de l'écriture un rapport distancié entre le locuteur et le récepteur. Parce que du temps s'écoule entre le temps de l'événement et le temps de la lecture, du fait de la durée de la production d'informations et de l'écriture, qu'il n'y a pas la simplicité d'un échange oral physique, que des efforts de conceptualisation sont engagés par le journaliste pour re-présenter l'événement. Il propose un décryptage pour rendre intelligible et par conséquent, confère une portée analytique à l'information.

Ainsi médiatisé, l'événement peut être abordé de trois manières différentes. L'événement commenté qui prête au discours une forme d'analyse où se mêlent des points de vue et des opinions d'experts. L'événement rapporté suggère quant à lui un discours rapportant l'événement sous la forme de faits mais aussi de paroles, de déclarations et de réactions d'individus. Enfin, l'événement provoqué pourrait être la mise en scène d'une confrontation d'idées, par le journal lui-même à l'occasion d'un article ou d'une chronique.

Néanmoins, l'événement rapporté, où le journaliste essaie de s'effacer de l'énoncé restitué, bénéficie malgré tout de choix scripto-visuels (typographie, iconographie, mise en page). De plus, l'information journalistique est une information filtrée. Fonction de choix individuels ou d'une ligne éditoriale, il existe des filtres de l'information présidant la sélection journalistique<sup>70</sup>, ce que Kurt Lewin appelle *gatekeepers*. À commencer par le titre de l'article, pour ainsi dire le titre de l'événement. « Ils résument, ils condensent, voire figent la nouvelle

---

<sup>70</sup> À nouveau, le processus de sélection d'informations peut être rediscuté avec le numérique et les portails d'information.

au point de devenir l'essentiel de l'information » (Ringoot, 2014, p.87). Ils constituent à eux-seuls de véritables micro-récits de l'événement. Bien que l'habillage des articles, titre, sous-titre, chapeau, tend à être de moins en moins usité, il expose un récit minimal où se mêlent antécédents et/ou répercussions et qualificatifs de l'événement lui-même<sup>71</sup>.

Il y a en définitive des efforts de neutralisation, plus que d'objectivation, dans le cas du discours de presse, mais aussi des discours assumés, suivant une ligne éditoriale, où le journal, et le journaliste, prennent position.

### *Les observables de l'analyse*

Le contexte de transition énergétique, plus largement celui du développement durable, a pris une place majeure dans le contexte socio-culturel et politique français. Les individus qu'il s'agisse d'habitants, d'associations, d'élus locaux ou de développeurs de l'éolien, tous placent des références à ces contextes dans leur discours. Ils positionnent l'énergie éolienne parmi ces références. Ils confrontent l'énergie et l'objet éolien à leurs représentations socio-spatiales.

Ce sont donc les occurrences de mots, d'expressions, leurs récurrences ainsi que des indices de contextualisation qui constituent les observables de notre analyse. Nous recherchons comment les individus représentent, comment ils communiquent autour de l'éolien et si, oui ou non, ils en font un événement, de quelle nature ? Selon quelles temporalités ?

S'il semble facile d'identifier le début de l'événement, une première apparition textuelle, il est plus difficile de savoir quand il prend fin. Nous restreindre aux mois qui suivent le surgissement de références liées à l'éolien nous apparaît comme une occasion malheureuse de perdre le trajet signifié des énoncés entourant notre objet de recherche. C'est donc sur une perspective diachronique longue que nous nous engageons.

Pour la définir, nous revenons sur les modalités de l'événement-éolien que nous avons défini précédemment. Les spatialités de l'éolien s'apprécient selon des temporalités différentes. Les modalités spatiales appliquées au corpus se déterminent selon la présence d'éoliennes, avec ou sans, et selon la récurrence, c'est-à-dire avec peu, voire aucun parc éolien, ou avec de nombreux parcs éoliens. Soit, depuis le lancement significatif du développement des éoliennes, dans le milieu des années 2000 jusqu'à nos jours, entre 2015-2016.

---

<sup>71</sup> Qu'ils soient de style informatif (qui/quoi, où, quand, pourquoi, comment) ou de style incitatif, les titres prennent part à un micro-système énonciatif.

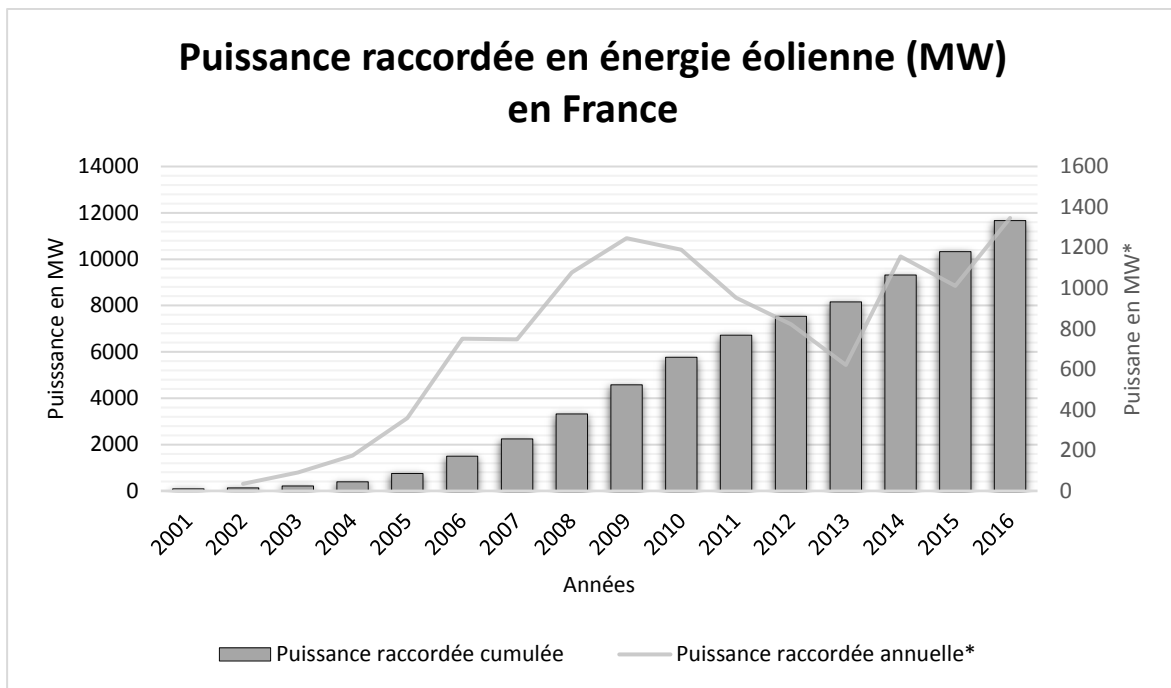


Figure 28 : Évolution de la puissance raccordée en énergie éolienne de 2001 à 2016  
(source des données : OpenData RTE, 2017)

### Faire de la place aux inférences

En réponse au problème d'inférence, le garde-fou du « contenu manifeste » reste communément privilégié. Cela suppose que seul le contenu explicite doit être l'objet de l'analyse. Dans cette optique, il n'existe rien de « supposé latent », aucun implicite caché d'influence pour le contenu. Or, dans la théorie des représentations, les auteurs Claude Flament, Christian Guimelli et Jean-Claude Abric défendent « l'hypothèse que peuvent être masqués les aspects d'une représentation dont l'expression serait perçue comme transgression de certaines normes » (Flament *et al.*, 2006, p.15). Se restreindre au contenu manifeste serait alors envisager le risque d'une analyse incomplète en matière de représentations. Or, en situation sensible, les effets de masquages peuvent être repérés, non pas par intuition du contenu et de la structure de la représentation, mais davantage par une connaissance accrue du contexte. Les sensibilités sont aussi pressenties et par conséquent, des filtres peuvent masquer des éléments de représentations. Il n'est pas exclu pour le chercheur d'aller recueillir par d'autres procédés des renseignements concernant le contexte pour ainsi affiner le sens du contenu manifeste (Bardin, 2013, p.47). Nous suggérons donc de gérer les inférences avec des données autres que le contenu du discours de presse.

En résumé, nous donnons la priorité à l'analyse de contenu d'articles de presse et nous expliquons ce choix selon quatre points. Premièrement, parce que nous entreprenons de repérer les significations de l'événement et ses représentations socio-spatiales et, parce que l'analyse de contenu peut se définir comme l'étude des significations des messages. Deuxièmement, d'un point de vue théorique, en choisissant l'analyse de contenu, nous reconnaissons la signification sociale des communications et des médias (de Bonville, 2006, p. 14) et en constituons ainsi l'une de nos principales sources de données. Troisièmement, d'un point de vue méthodologique, l'analyse de contenu se prête aux études de données nombreuses. Par conséquent, elle est propice aux approches diachroniques, ce qui nous permet d'approcher les temporalités de l'événement. Enfin, de nombreux formats de données peuvent être soumis à l'analyse de contenu ce qui nous permet d'enrichir les sources de données et ainsi envisager notre corpus d'analyse comme un véritable observatoire.

#### **4.3.4. L'entretien, un recueil d'informations sur l'événement.**

Vouloir reconstruire l'itinéraire des représentations socio-spatiales sous-entend suivre l'émergence d'un projet de parc éolien jusqu'à sa concrétisation. Or, lorsque l'on considère la longueur des procédures réglementaires, rallongée par d'éventuels recours en justice, et le temps de la thèse, cette ambition semble impossible. Nous y avons répondu d'une certaine manière en proposant une analyse diachronique d'articles de presse. Cependant nous avons relevé également les inférences d'une ligne éditoriale et du style journalistique. Notre corpus de recherche doit être alimenté par des discours d'acteurs, ou du moins de personnes impliquées et/ou concernées par le débat éolien. Ces paroles d'acteurs sont une occasion d'affiner, de corriger et/ou de valider les éléments de contenu retenus lors de l'analyse de presse. Néanmoins, le problème du terrain se pose à nouveau. Nous répondons à ce défi méthodologique de deux manières.

Tout d'abord, nous y répondons par la transposition spatiale de la contrainte temporelle. En d'autres termes, nous proposons plusieurs terrains d'investigation qui traduisent des états d'ancienneté de projets différents. Ensuite, nous profitons de l'émulation épistémologique et méthodologique générée par les recherches sur la capitalisation et la réutilisation de matériaux. En effet, nous envisageons une application de la *secondary analysis* en projetant une deuxième analyse d'un matériau réalisé par un autre chercheur.

### *Le choix des terrains*

En continuité des travaux proposés à l'occasion de notre Master recherche, un premier terrain d'étude est avancé. Il s'agit de la Communauté de Communes de l'Estuaire (CCE) et, particulièrement la commune de Reignac. Le projet éolien initié en 2007 par l'équipe politique locale ne fait plus partie de l'actualité, notamment suite au renouvellement de l'équipe municipale reignacaise. Ce renoncement ainsi que la montée en puissance d'une association locale de riverains anti-éoliens ont mis en lumière la confrontation de représentations du territoire à l'occasion de l'arrivée d'éoliennes. En parallèle, un autre terrain girondin, celui de Naujac-sur-Mer, faisant partie de la Communauté de Communes de la Pointe du Médoc (CCPM), a fait l'expérience d'un projet de parc éolien, à l'initiative de personnalités politiques locales. À la différence du précédent, ce projet en Nord Médoc appelle à des questionnements de la part des futurs riverains et des associations locales sans pour autant freiner les échanges et amener le projet dans la sphère juridique comme cela avait pu être le cas pour le projet éolien de Reignac.

Ces terrains illustrent les difficultés du développement de l'énergie éolienne. Au-delà de la multiplication des contraintes rédhibitoires, pour des territoires marqués par la présence de la centrale nucléaire de Braud et Saint Louis, les projets éoliens activent des débats où se mêlent des inquiétudes écologiques et économiques, des interrogations sur la pertinence énergétique et des craintes sur le devenir paysager.

### *La communauté de communes du pays de Châteaulin et du Porzay, le projet de Châteaulin*

À l'entrée de la presqu'île de Crozon, la communauté de communes du Pays de Châteaulin et du Porzay est un regroupement de onze communes : Cast, Châteaulin, Dinéault, Ploéven, Plomodiern, Plonévez-Porzay, Port Launay, Quéménéven, Saint Coultiz, Saint Nic, Trégarvan (Figure 29).



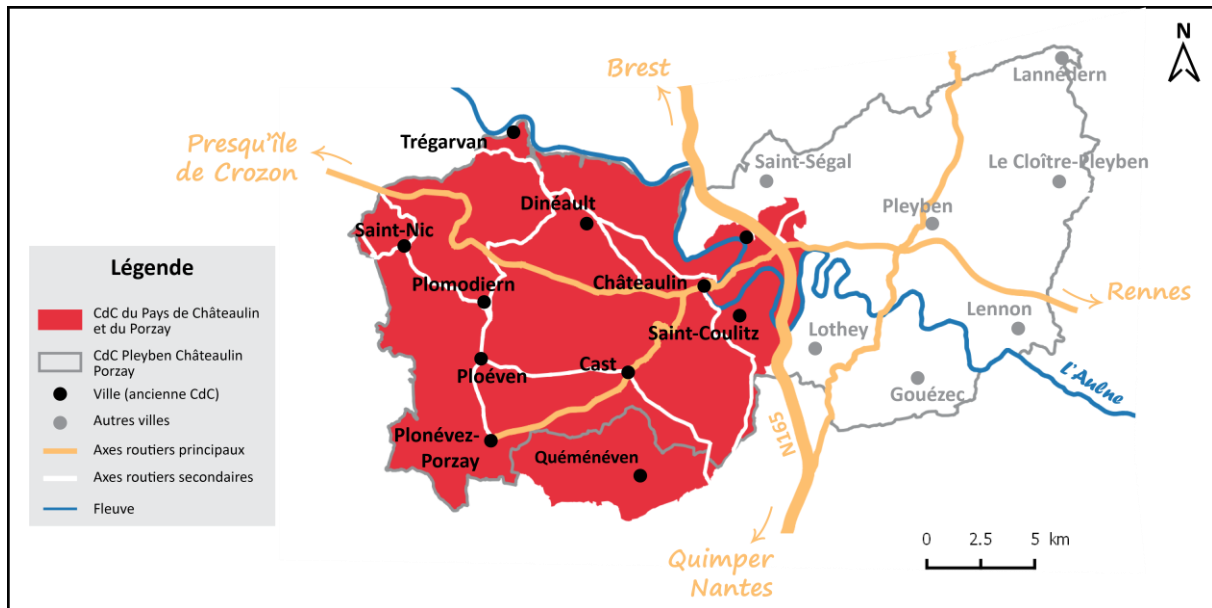


Figure 29 : Carte de la communauté de communes du Pays de Châteaulin et du Porzay

La commune de Dinéault, d'environ 1700 habitants, a accueilli en 1999 la première éolienne du Finistère, sur le site Menez-Bras. Présentée comme « terre de légende », elle est à proximité du Ménez Hom, relief des plus élevés de Bretagne (330m). « Dinéault a beau être une commune ancrée dans les traditions, au sein d'un des plus beaux sites naturels bretons, elle n'en reste pas moins une " commune dans le vent " »<sup>72</sup>. Ces paysages font partis du parc naturel régional d'Armorique.

Le projet éolien est proposé comme une alliance entre modernité et écologie :

« Modernité car il ne fait aucun doute que cette énergie est passée en quelques années de la préhistoire à l'âge moderne ; et Écologie car c'est une énergie naturelle et abondante sur nos côtes, qui utilise un matériel qui se fondera harmonieusement dans le paysage sans le trahir. » (Extrait du site internet de la commune de Dinéault, consulté le 19 mai 2015)

Le début des années 2000 est marqué par la construction d'un Schéma Intercommunal de Développement Éolien (SIDE), entendu comme un projet territorial. Le rapport du comité de pilotage est accessible sur le site de la communauté de communes. La transparence de l'étude semble être un point d'honneur car les conditions de mise en œuvre ainsi que les potentielles retombées économiques telles que la taxe professionnelle et les indemnités des propriétaires fonciers sont révélés. De plus, ce compte-rendu rapporte les réflexions paysagères portées à l'échelle du territoire. Le paysage est proposé selon deux niveaux d'appréhension, à grande échelle et à petite échelle<sup>73</sup>. Dans les deux cas, les modifications des paysages à l'issue de

<sup>72</sup> Consultation du site internet de la commune de Châteaulin (<http://www.inet-bretagne.fr/com/dineault/>) le 19 mai 2015

<sup>73</sup> Les parcs éoliens sont très visibles et modifient le paysage dans lequel ils s'inscrivent. Les répercussions sont perceptibles à deux niveaux :

l'implantation d'éoliennes sont annoncées comme un événement nouveau pour le paysage : « L'implantation d'éoliennes va contribuer à la requalification d'un site banalisé, confus ou peu lisible. Le projet éolien va créer une nouvelle composante du paysage voire un nouveau paysage » (extrait du SIDE de la communauté de communes du pays de Châteaulin et du Porzay, p. 16). La volonté locale de répondre aux injonctions environnementales tout en maintenant le respect d'une identité se révèle dans le SIDE. Ce document met en lumière l'intérêt de proposer des projets concertés où se rencontrent élus, acteurs locaux et investisseurs. En cohérence avec ces attentes, s'est mis en place un comité de suivi local composé de conseillers municipaux, de représentants de communes riveraines, de représentants de l'État, d'habitants et d'experts. Cet organe consultatif ainsi que le SIDE ont pour but d'optimiser l'intégration des projets éoliens, en accord avec la charte départementale des éoliennes du Finistère<sup>74</sup>.

#### *La communauté de communes de l'Estuaire, le projet de Reignac.*

La Communauté de Communes de l'Estuaire (CCE) regroupe onze communes, Anglade, Braud-et-Saint-Louis, Etauliers, Eyrens, Marcillac, Pleine Selve, Reignac, Saint Aubin, Saint-Caprais, Saint-Ciers-sur-Gironde et Saint-Palais, sur le canton de Saint-Ciers-sur-Gironde (Figure 30). Elle est située en bordure de l'estuaire de la Gironde et du département de la Charente-Maritime, regroupant plus de 11 000 habitants. Son paysage estuarien offre également à la vue la forêt, les vignes et les marais. Ce cadre rural et naturel se trouve à proximité de Bordeaux. L'activité économique résulte notamment de la présence de la centrale nucléaire de Braud-et-Saint-Louis et des vins « Blaye Côtes de Bordeaux ».

Reignac est un village rural d'un peu moins de 1500 habitants où se retrouvent forêt, vigne et autres parcelles agricoles. Son patrimoine est essentiellement religieux : le village est une étape du chemin de Saint-Jacques de Compostelle, le pèlerinage annuel à la chapelle Notre-Dame du Verdot ainsi que l'église de Saint-Maurice. Du point de vue du bâti, le centre-bourg

---

- à une échelle globale : les modifications touchent le « grand paysage ». En effet, les éoliennes seront visibles de façon lointaine, en de nombreux points, depuis de nombreux axes de communication et par une population variée et importante.

- à une échelle locale : le projet éolien sera visible depuis des bourgs ou habitations, des aménagements paysagers seront réalisés au pied des éoliennes, en modifiant l'environnement immédiat... Les relations de perception, d'usages, etc, entre le site et la population locale seront modifiées (SIDE, 2000, p.16).

<sup>74</sup> Les conclusions de la charte départementale des éoliennes du Finistère précisent qu'« Au-delà de cette approche initiale au cas par cas, il est souhaitable d'appréhender la problématique dans une logique de projet de territoire, de façon à identifier par anticipation et à bonne échelle, les espaces au sein desquels les éoliennes devront être exclues, ceux où elles pourraient être admises sous conditions, et ceux où leur développement pourrait être encouragé et bien organisé. » (Charte départementale des éoliennes du Finistère, 2002, p.39)

est marqué par un château d'eau (situé au cœur du village) et le territoire communal par la traversée de l'autoroute A10, dite route des Estuaires, qui scinde physiquement la commune en deux. Le discours politique local la présente non pas comme un désavantage mais une opportunité de lier la métropole bordelaise et la campagne du Blayais, « 500kms de Paris, 45 minutes de Bordeaux, et quand je dis ça je ne crâne pas » (EG1).

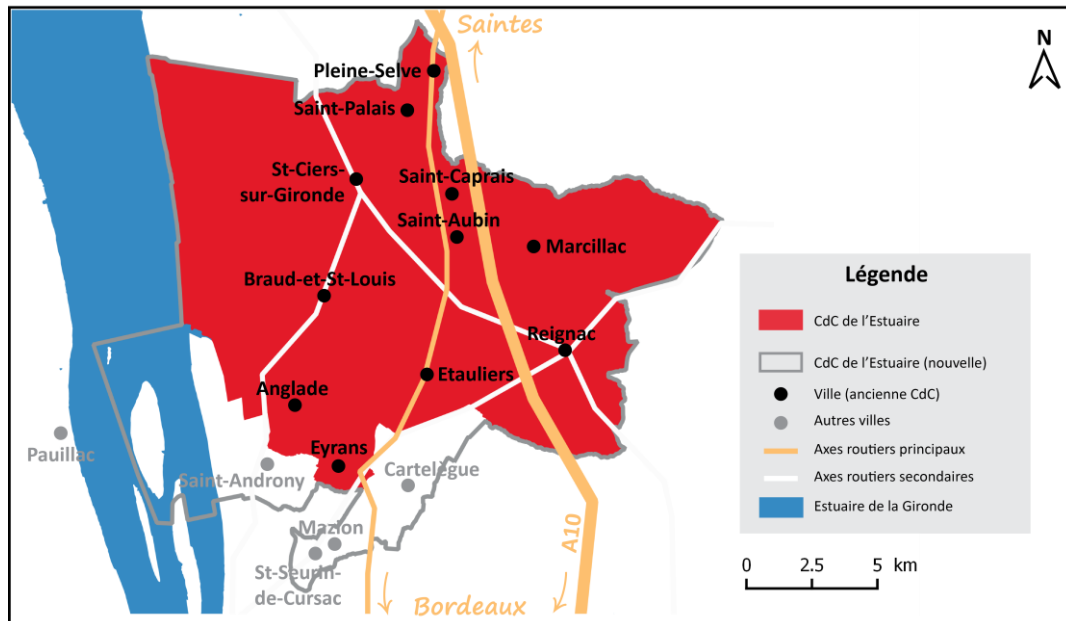


Figure 30 : Carte de la communauté de communes de l'Estuaire

Le projet éolien de Reignac, annoncé en 2007, inscrit dans l'Agenda 21 de la CCE, répond à une étude cantonale globale de définition de Zones de Développement Éolien (ZDE) réalisée par une équipe pluridisciplinaire de 3 cabinets d'études (spécialisation dans les domaines du paysage, du gisement éolien et de la concertation). Dans le respect de la réglementation de l'époque, cette ZDE est décidée de part et d'autre de l'axe autoroutier, sur la commune de Reignac. Le 20 mars 2009, la ZDE de Reignac est la première ZDE d'Aquitaine. Au choix de la CCE, la société Valorem assure l'étude de faisabilité et affine les zones d'implantation potentielle (ZIP) des futures éoliennes compte tenu du raccordement électrique, d'une estimation du potentiel éolien le plus intéressant, des distances réglementaires d'éloignement des habitations et enfin, de la présence de zones protégées.

Le collectif Vigieôle s'empare alors du débat et mène un ensemble d'actions d'opposition, allant de l'affichage de pancartes à la saisine du tribunal administratif de Bordeaux, qui annule la décision préfectorale autorisant la ZDE, en novembre 2009. La CCE fait appel du jugement l'opposant à Vigieôle devant le Conseil d'État. Avec la suppression des

ZDE et la loi des 5 mâts, l'issue semble plus favorable pour la maîtrise d'ouvrage. Le projet éolien est mis entre parenthèse le temps des instructions juridiques.

Mais le temps politique est plus rapide que le temps judiciaire et la majorité municipale bascule pendant l'instruction du dossier. L'abandon du projet éolien est clairement établi avec la suppression de l'entière documentation mise à disposition auparavant sur le site Internet de la collectivité.

*La communauté de communes de la Pointe du Médoc, le projet de Naujac-sur-Mer.*

La communauté de communes de la Pointe du Médoc regroupe onze communes : Grayan et l'Hôpital, Jau-Dignac et Loirac, Naujac-sur-Mer, Queyrac, Le Verdon sur Mer, Saint-Vivien de Médoc, Soulac sur Mer, Talais, Valeyrac, Vendays-Montalivet et Vensac, situées au Nord-Ouest du département de la Gironde, entre l'océan Atlantique et l'estuaire de la Gironde (Figure 31).

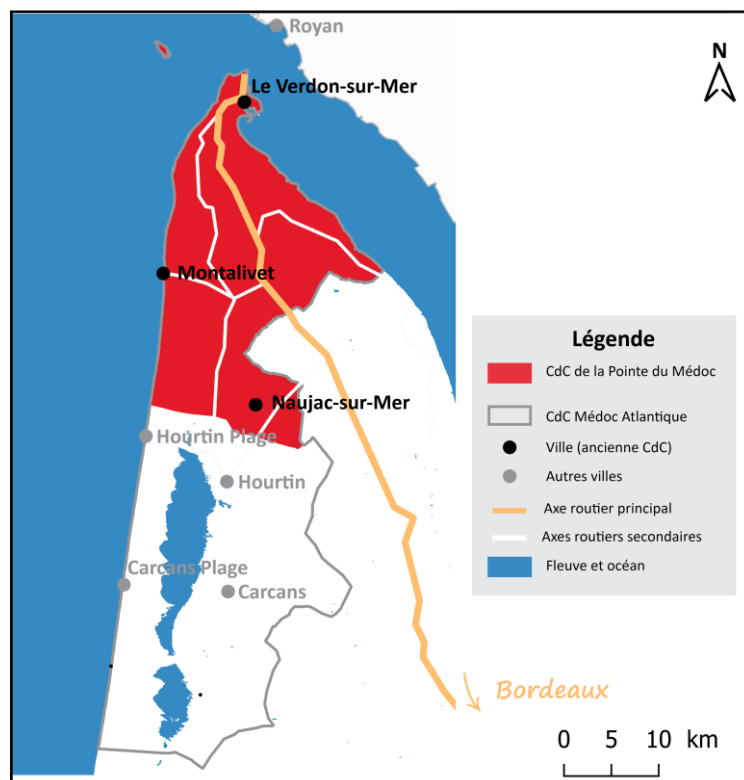


Figure 31 : Carte de de la communauté de communes de la Pointe du Médoc

Le village de Naujac-sur-Mer, d'environ 1000 habitants, est situé entre le massif forestier et le cordon dunaire. La forêt de pins maritimes et la plage sont des lieux propices aux promenades et activités de loisirs balnéaires.

Le projet éolien de la commune est le fruit d'une prospection du promoteur éolien Valorem. Des réunions d'information portées par l'équipe municipale et le développeur éolien ont été menées entre 2008 et 2011. Fin 2012, le préfet de Gironde autorise deux ZDE à Naujac-sur-Mer et l'une sur la commune du Verdon, dédiée à l'expérimentation, en lien avec la reconversion de l'ancienne usine Ford en site de construction de pâles éoliennes.

Le permis de construire pour seize éoliennes, déposé en juillet 2014, est refusé du fait de la proximité de zone d'entraînement militaire aérien.

Les deux projets girondins n'aboutissent ni l'un, ni l'autre, mais pour des raisons différentes. Le cas de Reignac illustre une dimension éminemment politique des projets éoliens. L'opposition entre l'équipe sortante et l'équipe entrante s'est notamment faite sur l'avenir du projet éolien sur la commune. On retrouve d'ailleurs un membre du collectif Vigieole dans la liste d'opposition. Sur la commune de Naujac-sur-Mer, le durcissement de la réglementation contraint le projet, obligeant les porteurs à revoir leurs propositions.

Ces échecs illustrent deux contraintes auxquelles sont confrontés les développeurs et auxquelles, en tant que chercheurs, nous n'échappons pas. L'évolution de la réglementation et le changement d'acteurs-clés de l'aménagement éolien est une donnée contraignante de notre méthodologie. Les débats sont suspendus, des personnes ressources disparaissent, l'accès aux documents devient impossible.

Ce constat conforte notre proposition de combiner plusieurs sources de données.

### *Processus d'enquêtes*

« Les enquêtes permettent d'étudier les comportements, mais aussi les états mentaux (opinions, représentations, attentes, ...) » (Fenneteau 2015, p.7). L'entretien est une technique d'enquête « particulièrement pertinente lorsque l'on veut analyser le sens que les acteurs donnent à leurs pratiques, aux événements dont ils ont pu être les témoins actifs ; lorsque l'on veut mettre en évidence les systèmes de valeurs et les repères normatifs à partir desquels ils s'orientent et se déterminent. » (Blanchet et Gotman, 2007, p. 24).

C'est donc une rencontre, un échange qui pourtant n'est pas naturel car il s'agit bien d'une technique de recueil d'informations. Cette démarche nécessite d'opérer des choix parmi

lesquels, le choix du type d'entretien. Parmi la littérature, de nombreuses dénominations et typologies se distinguent, mais se confondent aussi parfois. Nous présentons particulièrement l'entretien semi-directif, celui choisi pour notre démarche d'enquête et nous attardons dans les prochains paragraphes sur l'élaboration de la grille d'enquête et la population choisie.

### *L'entretien semi-directif*

Parmi les techniques d'enquête, on retrouve le questionnaire, l'entretien directif, semi directif et non directif, comme peuvent l'être le récit de vie et l'entretien autobiographique, entre autres.

Le choix réside donc dans le type de données souhaitées. À titre d'exemple, si le questionnaire et l'entretien directif provoquent des réponses, l'entretien semi-directif construit un discours dans le cadre d'un échange. Les premiers prédisposent à un traitement plus quantitatif des données alors que le second permet davantage une approche qualitative.

Nous sommes dans l'exploration d'hypothèses et non en quête de validation. La formulation de questions pour le questionnaire ou l'entretien directif suppose de connaître *a priori* l'étendue et les degrés d'importance des informations à recueillir. « L'enquête par questionnaire discrimine, l'enquête par entretien différencie *a posteriori*. » (Blanchet et Gotman, 2007, p.24). Ainsi, lorsqu'on ne souhaite pas imposer de système de référence ou que l'on souhaite favoriser « l'exploration de la pensée dans un climat de confiance », l'entretien semi-directif est le plus adapté.

### *Le guide d'entretien, outil d'une exploration et de revisite*

Dans la construction du guide d'entretien et l'échantillonnage, nous intégrons un regard sur la méthode employée par Sophie le Floch, Marie-José Fortin et Anne-Sophie Devanne, auteures des enquêtes menées en Finistère en 2006. L'ambition de ré-analyser leur matériau d'entretien suggère de s'intéresser à leur population enquêtée ainsi qu'à la méthodologie d'enquête employée.

Le guide d'entretien correspond aux questions et/ou aux thèmes que l'on souhaite poser ou aborder au cours de l'enquête. La rédaction du guide d'entretien est en quelque sorte une traduction des hypothèses de recherche. Nous avons abordé le guide d'entretien comme une aide à la discussion et comme un support offrant une certaine rigueur scientifique. Il a donc une

fonction rassurante mais surtout, parce qu'il est inspiré des hypothèses de recherche, il assure la collecte d'un ensemble d'informations nécessaires pour le chercheur, évitant les oublis.

Les travaux de Sophie Le Floch et Marie-José Fortin, menés avec la collaboration d'Anne-Sophie Devanne reposaient sur un travail partenarial avec une équipe de recherche québécoise<sup>75</sup>. Leur objectif était d'approcher la dynamique des processus socio-spatiaux à l'œuvre sur des territoires faisant l'expérience de l'éolien. Au moment du dépôt du projet, le développement éolien prenait de l'ampleur en Bretagne, plus particulièrement en Finistère. La Gaspésie a été retenue pour le cas d'étude québécois, le département du Finistère a été retenu pour le cas d'étude français.

Pour le terrain français, les enquêtes ont été menées majoritairement auprès des acteurs intervenant dans le développement éolien à l'occasion de certains projets, précisément ceux de Dinéault, de Cast et de Saint-Coulitz, trois communes du Finistère, à l'entrée de la presqu'île de Crozon ; 54 entretiens ont été conduits. Ces enquêtes ont été réalisées sur la base d'un guide d'entretien, duquel nous nous sommes inspirée.

#### *La population enquêtée*

Au même titre que la méthode d'enquête, les catégories d'enquêtés se définissent en fonction des hypothèses de recherche. Les nôtres reposent sur l'évolution des représentations socio-spatiales, leurs éventuelles rencontres et leurs potentielles redéfinitions. Cependant, notre démarche d'enquête doit tenir compte de la perspective d'une réutilisation de matériaux en vue d'une deuxième analyse. C'est donc dans l'inspiration du protocole d'enquête établi par Sophie Le Floch et Marie-José Fortin que nous abordons notre propre méthodologie d'enquête.

À l'instar de ces chercheuses, nous ne sommes donc pas dans la perspective d'un échantillonnage représentatif d'un point de vue statistique mais dans la sélection d'un échantillon diversifié, un éventail de points de vue. Néanmoins, ces enquêtes participent en complément de notre corpus d'études, la primeur étant réservée à l'analyse de presse. Nous proposons de capter les discours des différents acteurs du débat éolien et à ce titre, nous identifions les acteurs institutionnels, les élus locaux, les bureaux d'études, les développeurs éoliens, les associations et les populations riveraines.

---

<sup>75</sup> La Chaire de recherche du Canada en développement régional et territorial, Université du Québec.

Dans une recherche qualitative et exploratoire comme la nôtre, l'échantillonnage de la population n'est pas défini par la quantité mais par la qualité et la variété des recueils. Dans l'absence d'une quête de représentativité statistique, notre échantillon est de taille réduite, hétérogène afin de recueillir une variété de points de vue. Le choix des personnes interviewées se fait en fonction de variables spécifiques aux terrains de recherche : disponibilités, proximité géographique par rapport au projet, prises de position connues, potentiels d'actions.



### **Synthèse du matériau d'entretiens**

ID	Catégorie	Lieu de l'entretien	Date
<b>Corpus d'enquêtes Gironde</b>			
EG1	Acteur public	Gironde - Reignac	2013
EG2	Acteur public	Gironde - Pessac	2013
EG3	Acteur public	Gironde - Reignac	2013
EG4	Acteur public	Gironde - Reignac	2013
EG5	Bureau d'études	Gironde - Bègles	2013
EG6	Bureau d'études	Gironde - Bègles	2015
EG7	Bureau d'études	Gironde - Donnezac	2013
EG8	Habitant	Gironde - Reignac	2013
EG9	Habitant	Gironde - Reignac	2013
EG10	Habitant	Gironde - Reignac	2013
EG11	Habitant	Gironde - Reignac	2013
EG12	Habitant	Gironde - Reignac	2013
EG13	Habitant	Gironde - Reignac	2013
EG14	Habitant	Gironde - Reignac	2013
EG15	Acteur public	Gironde - Naujac-sur-Mer	2015
EG16	Acteur public	Gironde - Hourtin	2015
EG17	Association	Gironde - Pessac	2015
EG18	Association	Gironde - Hourtin	2015
EG19	Habitant	Gironde - Naujac-sur-Mer	2015
EG20 <sup>1</sup>	Association	Gironde - Cubzac-les-Ponts	2013

<sup>1</sup> entretien réalisé par Sophie Le Floch

ID	Catégorie	Lieu de l'entretien	Date
<b>Corpus d'enquêtes Bretagne</b>			
EF1	Acteur public	Finistère - Châteaulin	2016
EF2	Acteur public	Finistère - Dinéault	2016
EF3	Acteur public	Finistère - Plomodiern	2016
EF4	Acteur public	Finistère - Saint-Coulitz	2016
EF5	Acteur public	Finistère - Quimper	2016
EF6	Habitant	Finistère - Dinéault	2016
EF7 <sup>2</sup>	Acteur public	Finistère - Dinéault	2006
EF8 <sup>2</sup>	Acteur public	Finistère - Plouarzel	2006
EF9 <sup>2</sup>	Acteur public	Finistère - Châteaulin	2006
EF10 <sup>2</sup>	Acteur public	Finistère - Quimper	2006
EF11 <sup>2</sup>	Acteur public	Finistère - Plomodiern	2006
EF12 <sup>2</sup>	Acteur public	Finistère - Lothey	2006
EF13 <sup>1</sup>	Acteur public	Finistère - Brest	2006
EF14 <sup>1</sup>	Acteur public	Ille-et-Vilaine - Rennes	2006
EF15 <sup>2</sup>	Bureau d'étude	Finistère - Brest	2006
EF16 <sup>2</sup>	Bureau d'étude	Morbihan - Lorient	2006
EF17 <sup>2</sup>	Association	Finistère - Cast	2006
EF18 <sup>2</sup>	Association	Finistère - Pont l'Abbé	2006
EF19 <sup>1</sup>	Habitant	Finistère - Dinéault	2006
EF20 <sup>2</sup>	Habitant	Finistère - Dinéault	2006

<sup>2</sup> entretien réalisé par Anne-Sophie Devanne

Figure 32 : Liste des personnes enquêtés par nous-même, Sophie Le Floch et Anne-Sophie Devanne

*Le guide d'entretien, une approche par le thème*

L'entretien met en face-à-face un enquêteur et un enquêté dans une situation d'interaction. Le chercheur – enquêteur se doit d'instaurer une relation de confiance et renoncer à sa position d'expert. Il se met à disposition de l'enquêté et favorise la progression de la discussion en s'appuyant sur son guide d'entretien. La dynamique de l'entretien s'opère dans l'activation et la réactivation de l'échange, grâce aux thématiques et/ou aux questions. Contrairement au questionnaire, il est tout à fait envisageable d'en modifier l'ordre et d'en modifier la syntaxe, en prenant garde de ne pas modifier le sens. Ci-après, nous proposons de détailler en substance les thèmes retenus pour le guide à destination d'acteurs institutionnels. La structure présentée ci-après est similaire pour les guides d'entretien à destination des associations, habitants ou bureaux d'étude, bien qu'adaptée au destinataire.

La première partie du guide regroupe un ensemble d'éléments contextualisants. Nous réservons un encart introductif afin d'identifier l'entretien à l'aide d'une numérotation, de la date et du lieu de l'enquête, de la durée de l'enregistrement. L'encart comporte également une présentation rapide de nos objectifs de recherche et des attendus d'enquête. Permettant d'amorcer l'échange, ce préambule présente notre appartenance institutionnelle, l'objet de notre recherche, la justification de la sollicitation de l'enquêté. Il est complété à l'oral de précisions sur l'anonymat et les modalités de recueil des données, les conditions d'enregistrement.

La première thématique amène l'enquêté à présenter son institution, son service, ses missions le cas échéant, ainsi que l'étendue spatiale de ses compétences et de ses interventions. De cette manière nous amorçons la problématique de l'éolien et nous appréhendons son degré d'actualité. C'est aussi l'occasion d'amorcer l'échange en amenant l'enquêté à parler de son interprétation du contexte local.

Le deuxième thème concerne l'histoire de la problématique éolienne sur le territoire de l'acteur. Cette fois-ci, nous orientons précisément l'échange autour de l'énergie éolienne. Cela nous permet de contextualiser, dans le temps et dans l'espace, la thématique éolienne. C'est aussi l'occasion de mettre en perspective les différents acteurs ayant pris part ou prenant part à l'historique éolien sur le territoire évoqué par l'enquêté.

La thématique « rôle » vient en complément. Il s'agit d'en savoir plus sur les actions menées par l'individu dans le cadre du développement éolien, de la rédaction de documents d'aide à la décision, de la mise en place d'une politique de l'éolien jusqu'à son rôle dans l'instruction de projets éoliens. Il est intéressant de voir ce que recouvre les politiques

« éoliennes », leurs objectifs et les périmètres d'action. C'est aussi une opportunité pour préciser les figures partenaires et d'opposition.

La thématique suivante permet à l'acteur institutionnel de repositionner son service et son propre rôle quant aux projets éoliens ayant eu lieu et/ou ceux en cours. Nous attendons que l'enquête évoque les découpages territoriaux mobilisés dans les projets et l'interprétation qu'il en a.

La cinquième thématique porte sur les outils et les pratiques d'information, les périmètres d'action relatif à la thématique éolienne pour être mis en évidence si cela n'avait pas déjà été fait. À titre d'exemple, il s'agit de mettre en lumière le fait qu'une commune concernée par un projet est la seule considérée par ces outils ou ces pratiques d'information et de participation ou si cette commune et les communes limitrophes sont considérées. Il est question de renforcer l'information livrée par l'enquête concernant les échelles administratives (communes, communauté de communes, ...), ainsi que les échelles géographiques (site, aire, territoire, ...) considérée en contexte éolien. Si cela n'avait pas été mentionné au préalable, nous saisissons l'occasion d'introduire la question du paysage, son incidence et sa prise en compte. L'opportunité pour nous de découvrir ce qu'il recouvre et à quelle échelle géographique il est considéré, de savoir si l'on fait appel à des données quantifiées/quantifiables et/ou qualitatives pour répondre à la question des impacts paysagers.

La sixième thématique porte sur le cadre politique du développement de l'énergie éolienne. Nous nous attachons à travers ce thème à repositionner le développement des éoliennes dans un cadre de politique publique, ceci dans le but de questionner les conditions d'information et de concertation relatives au projet, de mettre en avant les référentiels (chartes départementales, plans énergies, schémas régionaux éoliens, ...) et d'autres outils d'aide à la décision. Ce thème permet d'appréhender la définition socio-spatiale que porte le déploiement des éoliennes.

En guise d'échos au thème précédent, la thématique « politique environnementale » met en perspective la problématique éolienne avec les périmètres restrictifs faisant référence à d'autres politiques environnementales (loi littorale, sites classés et inscrits ou à d'autres zones de protection, pour la biodiversité par exemple). Tenant compte de ces enjeux écologiques et patrimoniaux, l'enquête apporte des éléments de définition de l'espace éolien.

Ensuite, s'intéresser aux contestations sociales et opérer un recentrage sur les paysages amène à présenter les principaux arguments anti-éoliens mais aussi éventuellement, ceux en faveur du développement des éoliennes. C'est l'occasion de juger de la place de l'argument

paysager dans les contestations sociales : la définition qui lui est donnée, ce qu'il recouvre, la valeur, voire les objectifs et les rôles qui lui sont attribués.

Finalement, nous proposons de clore l'entretien en évoquant les différents retours d'expérience. Il s'agit de tracer un itinéraire entre le projet, la mise en œuvre et enfin l'actualité de l'énergie éolienne sur le territoire. Il s'agit ici d'entrevoir les possibilités d'évolution des discours autour des parcs éoliens existants.

Lorsqu'ils sont enregistrés, les entretiens sont retranscrits. Les retranscriptions sont réalisées mot-à-mot, avec des indications de discours tels que les hésitations, les répétitions et tic de langage. L'en-tête introduit quelques détails de l'échange, nom et prénom, date, lieu, et durée de l'entretien. Un balisage manuel du temps fait office de repère en cas de retour à l'enregistrement. Ceux n'ayant pu être enregistrés sont résumés à l'aide des notes prises au moment de l'enquête.

Les retranscriptions bénéficient d'une relecture annotée. Lorsque le contenu l'exige, nous établissons un arbre de contenu afin de synthétiser les enchaînements d'informations fournies par l'enquêté. Ces arbres de contenu mettent en relation des énoncés les uns avec les autres, suivant le déroulement chronologique de l'échange avec l'interviewé. Les énoncés retenus sont lexicalement proches ou en citation directe du discours ce qui nous permet de maintenir la perspective de l'acteur. Bien que l'entretien suive un guide, tous les éléments de discours ne sont pas significatifs. Certains seront pris en compte et d'autres seront laissés de côté. Finalement, l'arbre de contenu donne forme à l'expression des idées et un éclairage compréhensif sur le contenu de l'entretien.

Amenant les enquêtés à parler des projets, nous avons besoin de connaître le contenu des dossiers, leur implication et leur prise de position. La constitution d'un volume documentaire permet de renseigner ces informations.

#### **4.3.5. Le volume documentaire, présentation et traitement analytique**

Parler de volume documentaire en le distinguant du matériau textuel issu des articles de presse et des retranscriptions d'entretiens suggère quelques éléments de définition. À l'ère des nouvelles technologies d'information et de communication la notion de documents couvre un champ d'acceptions variées. Il pourrait se définir par son support, le livre est un exemple classique, mais le document PDF ou des pages scannées illustrent tout aussi bien cette

définition. Dans tous les cas, ce sont des éléments de contenu mis en ordre de telle manière à s'adapter aux supports, ils sont structurés afin de simplifier la compréhension. Le terme document englobe une multitude de formes et de mises en forme, de contenu : textes, images, audio, vidéo.

La sélection des documents se fait de manière privilégiée en fonction d'une dimension socio-spatiale. Il s'agit de récolter des documents en fonction des terrains d'étude et dans un esprit de complémentarité avec l'analyse de presse et l'analyse des entretiens. Nous distinguons deux approches de sélection : la collecte, au gré des recherches, et celle systématique, notamment avec les publications ministérielles sur une période pertinente au regard de notre projet. L'inscription temporelle du matériau se révèle donc être une modalité structurante pour l'analyse.

Les documents recueillis sont tantôt sur un support physique, papier ou photocopie, tantôt sur un support informatique, documents numériques ou scannés. La variété des types et supports documentaires est une expression de la méthode que nous avons qualifiée d'adaptable et de flexible.

Le volume documentaire se compose de matériaux textuels, mais aussi iconographiques et cartographiques. Les images, comme les photographies et les cartes ouvrent sur de nouvelles méthodes d'analyse de contenu, ainsi que sur de nouvelles références bibliographiques.

Cependant, l'analyse de contenu iconographique n'est pas le cœur fondamental de notre démarche. En effet, nous privilégions la recherche du message du document : de quoi s'agit-il ? qu'est-ce qui se joue ?

Ce n'est pas une simple lecture de documents. La lecture revient à apprécier le signifié sous le signifiant, or notre analyse repose sur la construction de sens. Par conséquent, nous souhaitons relever les indices liés à notre problématique à travers le rapport signifié/signifiant : des éléments de contenu qui construisent une événementialisation de l'arrivée d'éoliennes sur un territoire existent-ils ? Interviennent-ils dans la temporalité du caractère événementiel ?

Parce qu'il y a une variété de supports, l'échantillon ne permet pas d'envisager le recours aux techniques quantitatives. Nous proposons une analyse spécifique au volume documentaire.

De manière systématique, nous identifions la nature du document analysé ainsi que les éléments du processus de communication selon les modèles de Shannon et Weaver (1948) et de Roman Jakobson (1963), entre autres<sup>76</sup>. Puis, nous procédons à la description et l'interprétation du message.

Dans le cas d'un texte, nous procédons aux découpages des unités de sens estimées d'importance au regard de notre problématique, afin de les classer par analogie de sens. Dans le cas d'images, le support iconique peut revêtir plusieurs niveaux de significations. La dénotation définit l'explicite, le sens premier du contenu. La connotation exprime le potentiel d'une image à provoquer une signification seconde à partir d'une signification première. Les publications ou les supports de communication détiennent une portée argumentative, voire persuasive, pour lesquelles on use de figures rhétoriques. Ils expriment une première intention de message, voulue par l'émetteur. Cependant, ils gardent en eux des traces des représentations de leurs auteurs. Dans le cas d'un support iconique, images, photographies, ou de cartes, nous choisissons donc de travailler sur le rapport dénotation/connotation.

---

<sup>76</sup> Publié dans *Théorie mathématique de la Communication* (1948), la proposition de Claude Shannon et Warren Weaver est un modèle dans lequel la communication est réduite à sa plus simple expression. Il construit une relation de communication entre une source et un destinataire par le biais d'un canal ou s'exécutent un codage et un décodage. Roman Jakobson affine les fonctions du langage dans le processus de communication, affirmant la place du contexte dans la relation de communication.

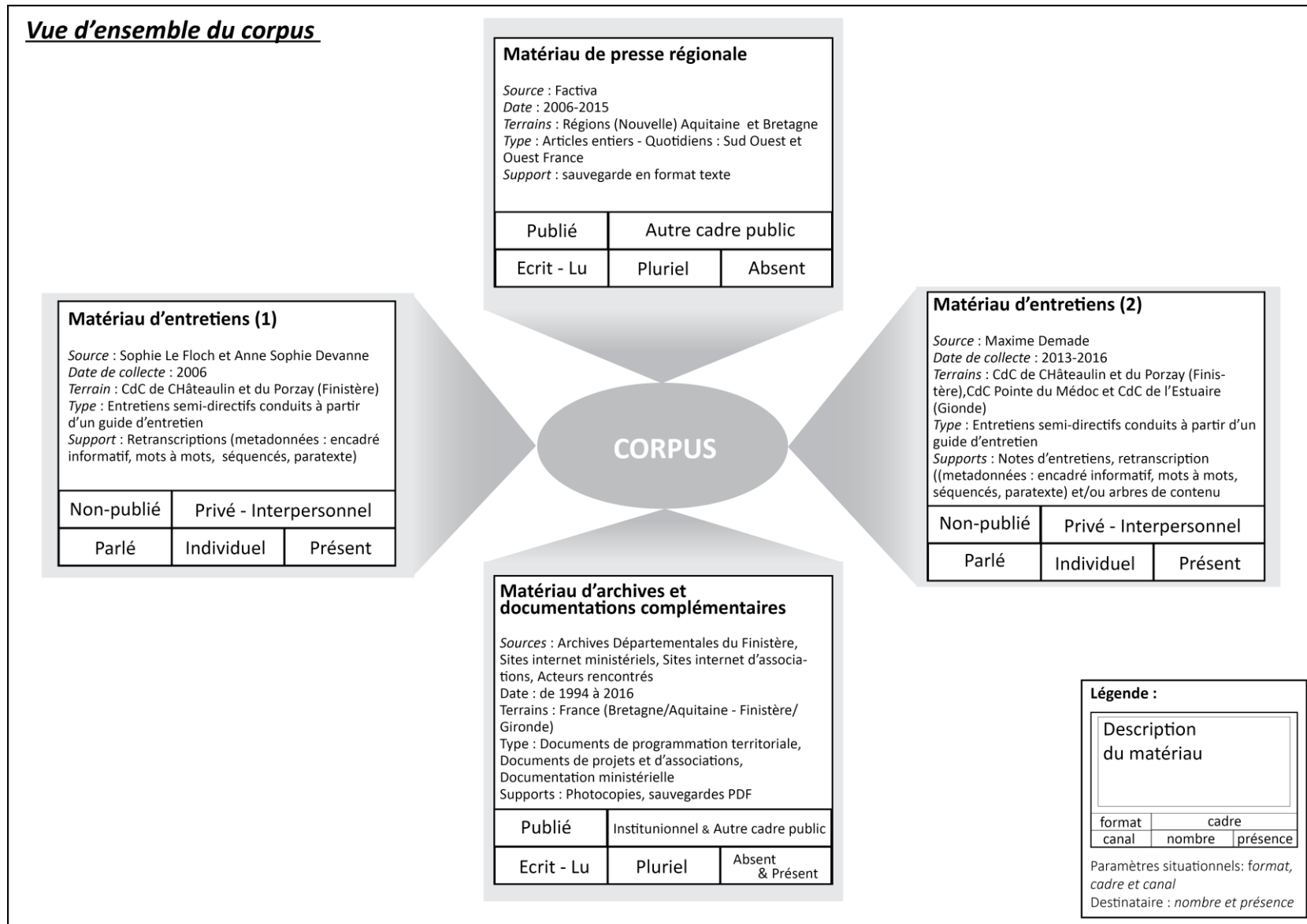


Figure 33 : Schéma récapitulatif des sources de données composant le corpus de recherche

#### 4.4. Présentation des résultats d'analyse d'articles de presse

Illustrons concrètement le travail de catégorisation et son aboutissement cartographique. L'exemple proposé concerne les articles de presse échantillonnés pour l'année 2007 en Aquitaine et en Bretagne. De notre corpus de presse, l'année 2007 est certes la moins dense en production textuelle. Cependant, elle condense une bonne partie des catégories d'analyse. Le développement suivant illustre le détail de l'analyse pour les articles de presse de l'année 2007.

##### 4.4.1. L'échantillonnage du matériau d'articles de presse

Le principe de l'échantillonnage revient à déterminer une population d'étude. Selon la définition de Glaser et Strauss, l'échantillonnage revient à une stratégie entreprise dans la perspective d'opérer le choix judicieux de nouvelles observations en cours de recherche. *A priori* éloigné de la définition commune relative à une sélection statistique de sujets pour une recherche, le terme d'échantillonnage reprend pourtant l'idée d'une sélection d'individus ou d'événements considérés représentatifs pour l'étude d'une situation, d'un phénomène.

Ayant mis en avant l'intérêt du discours de presse nous avons sciemment choisi le contenu journalistique et plus précisément les quotidiens régionaux. Loïc Ballarini s'est interrogé sur les motivations du lectorat français de la presse régionale, lui donnant l'occasion de porter une réflexion plus large sur le concept d'espace public (Ballarini, 2012).

Dans son analyse des modes de lecture du journal régional, Loïc Ballarini estime que « Fait d'une suite de micro-événements sans contexte, il [journal régional] ignore les processus sans cesse recommencés de construction des identités et de l'appartenance à un territoire. » (*Ibid.*). C'est une information qui fait la part belle « aux micro-notabilités et à la tranquillité sociale » (*Ibid.*). De même, pour l'auteur, les journaux régionaux se reposent trop sur le couple commune-canton. « Faute de cases pour les y ranger, ils se rendent ainsi aveugles aux échelles de l'intercommunalité et du Pays, où tendent pourtant à se concentrer les pouvoirs politiques et économiques locaux. » (*Ibid.*). Cependant, selon une approche temporelle et spatiale de l'événement éolien, nous comptons démontrer l'existence d'un historique du débat éolien dans la presse, contextualisant pour partie le cycle de vie des représentations de l'éolien, sur des territoires où se rencontrent la confusion d'échelles et l'entrelac d'une vie pratique et d'une vie citoyenne.



Dans le choix de la population peuvent intervenir plusieurs variables ; le type et la taille du lectorat, le lieu d'édition ou de diffusion, la périodicité, la langue ou le statut de propriété en sont quelques exemples. Notre choix s'est porté sur deux quotidiens régionaux que sont *Ouest-France* et *Sud Ouest*.

Le journal *Ouest-France* est le premier quotidien régional de France. Il couvre les quatorze départements des régions Bretagne, Pays de la Loire et Normandie. Il paraît six jours sur sept, et propose un peu plus d'une cinquantaine d'éditions locales sous format papier.

De son côté, le journal *Sud-Ouest* couvre sept départements, la Charente, la Charente-Maritime, la Dordogne, le Gers, la Gironde, les Landes, le Lot-et-Garonne et les Pyrénées Atlantiques, il se positionne comme le deuxième quotidien régional de France, avec seize éditions différentes.

Au-delà de l'importance de leur lectorat, ils incluent dans leur aire de diffusion géographique des territoires aux historiques variés concernant le débat éolien, dans lesquels nous retrouvons, pour l'un, l'Aquitaine et plus précisément, le département de la Gironde et pour l'autre, la région Bretagne et le département du Finistère.

#### *Choix de l'unité d'échantillonnage et taille de l'échantillon*

Afin d'analyser les significations, il est nécessaire de découper le matériau en segments. Cela revient à déterminer l'unité d'échantillonnage. Il peut s'agir du périodique, du numéro d'un périodique, de la page, de l'article, du paragraphe, du thème, de la phrase encore du mot. Dans notre cas, nous pouvons définir deux niveaux d'unités d'échantillonnage. Nous souhaitons choisir des articles qui abordent la problématique de l'éolien. Considérant l'ordre dans lequel elles interviennent dans le processus de sélection, l'unité primaire est l'article et l'unité secondaire est le thème.

La définition de la population et l'unité d'échantillonnages ne sont qu'un préliminaire de l'échantillonnage. En effet, c'est sur la détermination d'une taille optimale du matériau d'analyse que repose réellement la pratique de l'échantillonnage. Communément, celle-ci répond à deux critères, le critère de faisabilité et le critère de validité. La quantité des ressources impose la taille maximale de l'échantillon alors que l'exigence de représentativité détermine la taille minimale. Cependant, dans une recherche exploratoire, la question de la représentativité ne prime pas sur la question des ressources (de Bonville, 2006, p. 114).

*Choix des unités d'analyse : unités d'enregistrements et unités de contexte*

L'unité d'enregistrement est « un segment déterminé de contenu faisant parti d'un message ou ensemble de messages quelconques pris comme représentatif des segments de même longueur ou de même nature en vue de leur catégorisation » (de Bonville, 2006, p.120). Il peut s'agir de l'unité documentaire, des publications comme du roman ou de l'essai, du périodique ou de l'article. Il peut être question d'unités syntaxiques ; la phrase ou le mot, l'unité d'enregistrements la plus fine, sont toutes deux appropriées dans les analyses portant sur les propriétés du vocabulaire ou sur la compréhension des messages. Enfin, l'unité sémantique définit des segments de messages contenant des éléments estimés significatifs pour l'analyse. Il n'est pas rare de trouver comme synonyme à l'unité sémantique la notion de thème. Nous ne privilégions pas un tel rapprochement car il peut être source de confusion, notamment, parce que nous estimons l'analyse thématique et l'analyse des catégories comme deux approches à distinguer.

C'est parce que nous nous sommes intéressée au texte, une notion évoquant étymologiquement l'assemblage, que nous y revenons pour justifier notre choix en faveur de l'unité sémantique, l'énoncé. Le linguiste Jean-Michel Adam met en avant l'énoncé, et non la phrase, comme niveau constitutif du texte à apprécier de manière privilégiée, qu'il définit comme l'unité textuelle de base (Adam, 2005). Défini comme le contenu manifeste d'un message, l'énoncé est le vecteur sémantique des représentations socio-spatiales mises en discours.

Le découpage des énoncés repose sur deux critères, la représentativité et l'exclusivité. Pour l'un, l'unité doit être assez grande pour être représentative d'une valeur d'une variable, d'une catégorie. Le second tient dans le fait que l'unité doit être délimitée et ne peut faire référence à aucune autre valeur. Dans le cas d'une analyse tenant compte des co-occurrences, un repérage typographique, la mise entre crochets par exemple, pourra mettre en valeur la co-occurrence d'énoncés.

Les unités sémantiques retenues n'ont pas d'existence objective *a priori*. Parce qu'il découpe les énoncés selon ses objectifs et hypothèses de recherche, le chercheur confère une existence sémantique aux segments ainsi extraits.

Dans notre démarche, l'unité sémantique impose un ordre aux opérations d'analyse. Le choix de l'unité d'enregistrement et son utilisation systématique précède l'échantillonnage à proprement parler. De nombreux articles de presse sont susceptibles de faire mention de l'éolien parce qu'il s'agit d'une source d'information dédiée aux populations. Un échantillonnage

aléatoire révélerait des articles que nous estimons non pertinents, car donnant trop de place à des univers de l'espace public autres que celui de l'énergie éolienne. Or, ayant choisi l'unité sémantique comme unité d'enregistrement, nous souhaitons analyser des énoncés faisant référence à l'éolien.

Ensuite, l'unité de contexte est un segment de contenu généralement plus grand que les segments retenus pour l'unité d'enregistrement. Dans notre cas, ayant choisi l'unité sémantique, notre unité de contexte est l'article. L'unité de contexte n'est pas nécessairement soumise à l'analyse mais elle permet de recueillir des informations en vue d'une meilleure interprétation de l'unité d'enregistrement.

*Production d'une grille d'analyse : la catégorisation conceptualisante préférée à la thématisation*

Précédemment réticente à vouloir employer le thème comme synonyme d'unité sémantique, nous justifions à présent notre posture en présentant l'analyse thématique et l'analyse ayant recours aux catégories conceptualisantes.

L'analyse thématique, ou thématisation, est une opération de transposition d'un corpus en un certain nombre de thèmes et de rubriques représentatifs d'un contenu analysé, fonction d'une problématique de recherche. Il est possible de procéder par thématisation continue. Les thèmes sont donc identifiés et notés au fur et à mesure de la lecture, construisant de manière progressive un arbre thématique. Ce dernier est achevé à la fin de l'analyse du corpus (Paillé et Mucchielli, 2012, p. 237). Mais on peut également procéder à une thématisation séquencée. Dans ce cas de figure, il s'agit de procéder à la construction d'une liste de thèmes depuis un échantillon du corpus, pour ensuite appliquer cette liste à l'ensemble du matériau. Quelques ajouts de thèmes à la liste sont possibles, s'ils demeurent mineurs.

La thématisation permet de rester au plus proche des mots du corpus car la dénomination des thèmes est précise et liée au contenu de l'extrait choisi. Il n'y a pas de place pour l'interprétation conceptualisante à ce stade de la démarche, contrairement à ce qui est possible avec l'analyse par catégories.

Avoir recours à des catégories interprétatives suggère plus qu'une annotation descriptive du matériau de recherche, une lecture conceptuelle. Dans cette perspective, la catégorie est un condensé de significations et les relations entre catégories participent de la mise en sens du texte. Elles sont dites conceptualisantes car elles évoquent une intention d'analyse,

une volonté d'accéder au sens, que le chercheur-analyste traduit par une annotation compréhensive.

Les catégories ne sont pas de simples étiquettes. Elles participent de l'interprétation et de la formulation d'une intelligibilité scientifique, résultats d'un décryptage de sens. Entreprendre une analyse ayant recours aux catégories conceptualisantes revient à se positionner face à son matériau et s'interroger de la sorte : que se passe-t-il ici ?

Dès lors peuvent être interrogés deux principes méthodologiques d'accès au sens. Sommes-nous face à une démarche de déduction ou d'induction théorisante ? La déduction suggère le recours à des catégories faisant appel à des éléments référentiels préétablis. Ce faisant, on place le corpus dans un cadre interprétatif, identifié en amont par la construction théorique. C'est en d'autres termes entreprendre une analyse par reconnaissance. *A contrario*, l'induction répond d'une analyse en émergence. Il y a effectivement la mobilisation d'un arrière-plan conceptuel. Cependant c'est avant tout une observation attentive et une construction originale depuis un matériau.

Avoir recours aux catégories conceptualisantes brouille la distinction fondamentale entre déduction et induction. En effet, si l'induction participe de l'effort consistant à faire émerger des catégories, il vient un moment où l'analyse s'apparente à un processus de vérification et d'évaluation de la méthode. Au fur et à mesure de la découverte, « l'attention passe ainsi, sur le plan de l'activité catégorielle, d'un mode d'élicitation à un mode de validation » (Paillé et Mucchielli, 2012, p. 341).

#### *Traitement des résultats*

« Bruts, les résultats sont traités de manière à être significatifs (" parlants ") et valides » (Bardin, 2013, p. 132). Pour ce faire, on peut avoir recours à des opérations statistiques.

La première, assez simple, est le dénombrement. Cette démarche repose sur le postulat que l'importance d'un phénomène se juge à la fréquence de ses manifestations. Donc, il s'agit de dénombrer les occurrences particulières d'énoncés par catégorie.

Par la suite, il est possible de mettre en œuvre une analyse des co-occurrences des énoncés pour ainsi identifier les liens entre les catégories. Nous détaillons ces opérations dans le prochain chapitre, notamment la production d'une représentation graphique des résultats d'analyse, les cartes de contenu.

#### 4.4.2. Collecte du matériau

L'information circule à travers les médias, dont la presse. L'arrivée d'éoliennes est, si ce n'est un événement, un fait qui est très probablement relaté dans les journaux régionaux. C'est par le lien entre les faits, les représentations et la presse régionale que nous pensons que le matériau d'articles de presse constitue une solide base pour appréhender la dynamique des représentations de l'éolien. De plus, nous faisons valoir que le volume d'information diffusé permet d'espérer une analyse stable. Malgré cela, comment se doter d'un échantillon raisonnable et adéquat ?

##### *Protocole de requête et échantillonnage*

Nous choisissons de circonscrire le volume d'information en ciblant un thème : l'éolien. Dans l'optique de produire un échantillon pertinent, il est possible de procéder à une sélection d'articles se rapportant spécifiquement à l'éolien. Dans cet esprit, nous avons donc formulé une requête sur Factiva à partir de la forme lemmatisée *éolien*. Ensuite, la sélection des régions a aidé à réduire le volume à traiter.

Afin de synthétiser et sauvegarder le profil de requête, nous renseignons un protocole de recherche rassemblant les différents filtres de collecte de données (Figure 34). Le filtre *région* est sciemment doublé et distingue la provenance et le sujet ; la première option permet d'accéder à la liste des périodiques publiés dans la région choisie et la seconde permet de sélectionner les articles ayant trait à la région choisie.

Pour l'Aquitaine et la Bretagne, nous formons des sous-ensembles correspondant à chaque année disponible, de 2007 à 2015. Afin de réduire le volume, nous procédons à un échantillonnage sur la base d'une marge d'erreur de 5% et d'un niveau de confiance de 95%, valeurs appliquées pour chaque sous-ensemble. Sachant que notre population échantillonnée est fonction de la population disponible sur la plateforme numérique Factiva, ces valeurs interviennent dans l'objectif d'harmoniser le processus de sélection d'articles de presse : chaque sous-ensemble bénéficie du même procédé de sélection, indépendamment du nombre total d'articles accessibles par année.

La représentativité reste une dimension discutable de l'échantillonnage d'articles de presse. L'échantillon représentatif sous-entend une réduction permettant malgré tout une image conforme à celle de la population mère ; ce qui est observé sur une partie s'observerait sur le tout. L'approche quantitative probabiliste classique suppose de limiter les biais susceptibles de

nuire à la représentativité. Mais, les médias comme la presse écrite fonctionnent sur la passation d'informations. Ces dernières sont proposées, répétées, complétées car la presse fait vivre le fait. L'hypothèse d'une représentativité fondée sur des faits parfois surexposés médiatiquement, dans le cas éolien notamment, n'apparaît pas tenable. Cependant la réduction du nombre d'articles à analyser n'apparaît pas préjudiciable pour l'analyse, puisque nous avons préalablement ciblé le thème éolien. Ajouté à cela, le tri par pertinence et l'éviction de doublons, similaires ou identiques, confortent l'idée d'un échantillon adéquat pour l'analyse de contenu. La requête sélectionne l'ensemble des articles disponibles selon les filtres de recherches, soit le mot-clé, les périodes de publication et les sources journalistiques. Nous optons pour un tri des articles selon leur degré de pertinence. L'évaluation de la pertinence est principalement fondée sur :

- Le poids d'un mot-clé dans l'article, déterminé par sa place dans le document. Il est maximum pour le titre et le début du texte notamment
- La densité, basée sur la fréquence d'occurrence dans l'article par rapport à sa taille.
- Le poids du mot-clé dans l'ensemble des articles sélectionné par la requête. Les mots peu fréquents dans le corpus sont favorisés. Les mots vides sont soit éliminés, soit sous-évalués.

Nous avons privilégié cette technique de tri car elle est reconnue comme efficace dans le cadre des bases de données homogènes et peu volumineuses.

L'évacuation des doublons permet d'identifier les articles doubles dans les résultats de recherche et de les extraire de l'ensemble sélectionné.

## Protocole de recherche sur FACTIVA

### Plateforme de collecte :

Factiva - Accès avec identifiants personnels.

### Requête thème :

#### Exemples de mots souhaités

éolienne ; éoliennes ; parc éolien ; parcs éoliens ; éolien ; éoliens ; zone de développement éolien ; zones de développement éolien

#### Requête Factiva

éolien\*

### Filtres invariants :

Date	Toutes les dates
Source	Toutes les publications
Auteur	Tous les auteurs
Société	Toutes les sociétés
Sujet	Tous les sujets
Secteur économique	Tous les secteurs économiques

Option de tri : Tri par pertinence

p.1

## Corpus Aquitaine

### Filtres supplémentaires de requête

Région	Aquitaine (de 2007 à 2014) et Nouvelle-Aquitaine (2015)
--------	---

### Filtres supplémentaires d'actualités :

Région	Nouvelle-Aquitaine
Langue	Toutes les langues
Date	Variations de 2007 à 2015

Enregistrement en fichier texte brut (.txt)

Compilation sous la dénomination : Corpus Factiva Aquitaine Année

## Corpus Bretagne

### Filtres supplémentaires de requête

Région	Bretagne
--------	----------

### Filtres supplémentaires d'actualités :

Région	Bretagne
Langue	Toutes les langues
Date	Variations de 2007 à 2015

Enregistrement en fichier texte brut (.txt)

Compilation sous la dénomination : Corpus Factiva Bretagne Année

p.2

**Protocole de recherche sur FACTIVA (suite)**

**Résultats de requête :**

Périodes	Régions	
	Aquitaine	Bretagne
de	2007	2007
à	2016	2016

**Échantillonnage :**

Marge d'erreur	5%
Niveau de confiance	95%

Années	BRETAGNE		OUEST-FRANCE							
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<i>Nb articles total</i>	18	57	46	89	232	327	250	96	101	167
<b><i>Nb articles échantillonnés</i></b>	<b>18</b>	<b>50</b>	<b>42</b>	<b>73</b>	<b>145</b>	<b>177</b>	<b>152</b>	<b>77</b>	<b>81</b>	<b>117</b>

Années	AQUITAINE		SUD OUEST							
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<i>Nb articles total</i>	20	46	148	221	192	172	151	91	171	229
<b><i>Nb articles échantillonnés</i></b>	<b>20</b>	<b>42</b>	<b>108</b>	<b>141</b>	<b>129</b>	<b>120</b>	<b>109</b>	<b>74</b>	<b>119</b>	<b>144</b>

Figure 34 : Protocole de recherche utilisé pour la collecte des articles de presse



### *La sélection des énoncés*

Les énoncés délimitent des phénomènes. Leur sélection « n'est pas limitée aux seules expériences fortes, pas plus qu'elle ne doit toujours se situer à un haut niveau de densité conceptuelle. » (Paillé et Mucchielli, 2008, p. 257). Ainsi, on rencontre des catégories à la signification forte et d'autres plus ordinaires. Et c'est de leur association qu'émerge une interprétation significative.

Le repérage des énoncés s'inscrit dans une logique de découverte inspirée par un cadre problématique spécifique. Aussi, plus que nous abordons les représentations selon la notion de cycle de vie, nous avons une vigilance particulière aux effets de surgissement, d'expansion et de dilution des phénomènes dans les discours.

Nous illustrons le procédé de sélection des énoncés grâce à deux exemples proposés en Figure 35, l'un d'un article de *Ouest-France*, l'autre d'un article de *Sud Ouest*, tous deux parus en 2007.

Dans le premier exemple, nous avons sélectionné « On connaît déjà celles de Plouvien, de Plouarzel, de Dirinon ou encore celles de Plouguin. » comme unité d'analyse. Justifions les raisons de ce découpage. L'expression *On connaît déjà* interpelle sur l'actualité d'un précédent, une expérience passée, celle de l'arrivée d'éoliennes sur les communes citées. L'information se distingue donc de la suite du texte, puisque cette dernière fait mention à la fois d'un futur projet éolien sur le polder brestois et d'une description de son avancement. L'énoncé retenu sous-entend un vécu territorial de l'éolien dont nous supposons l'incidence sur les représentations de l'éolien et le caractère événementiel d'un projet.

Le second exemple illustre un autre phénomène. La phrase « Au Porge, les éoliennes font davantage de vent avant d'être montées qu'après » concentre un phénomène de réaction anticipative : l'annonce d'un éventuel projet éolien n'est pas sans effet, il induit une riposte réflexe de la part d'individus.

Dans notre analyse, il y a sans conteste une dimension lexicale et sémantique mise au service à la fois du repérage des énoncés significatifs et de la formulation de catégories conceptualisantes.

<b>Exemple de sélection d'une unité d'analyse dans Corpus Factiva Bretagne 2007</b>	
article 8	On connaît déjà celles de Plouvien, de Plouarzel, de Dirinon ou encore celles de Plouguin. À quand, maintenant, une poignée d'éoliennes sur le polder brestois ? La question n'est pas farfelue. Les élus municipaux et communautaires y réfléchissent sérieusement dans le cadre de l'arrivée du tram à la mi-2012. Lors du conseil municipal de vendredi, François Cuillandre a, d'ailleurs, rapidement évoqué le dossier, en réponse à une question d'ordre énergétique posée par le centriste Yannick Marzin.
<b>Exemple de sélection d'une unité d'analyse dans Corpus Factiva Aquitaine 2007</b>	
article 2	Au Porge, les éoliennes font davantage de vent avant d'être montées qu'après. Le représentant de Vive la Forêt, il prétend qu'il n'y aura pas assez de vent pour les faire tourner. Ben c'est simple, rigole Marcel, le maire, il a qu'à laisser hurler les opposants au projet, comme ça, ils feront assez de vent pour faire tourner la machine. Tant qu'à vociférer, qu'ils se rendent utiles ! Sûr que cet opposant, il parle beaucoup. Il dit que tous les projets proposés depuis longtemps au Porge peuvent être jetés à la poubelle !

Figure 35 : Deux exemples de sélections d'unités d'analyse

#### 4.4.3. Catégorisation

La catégorisation est une entreprise d'analyse allant au-delà de la simple annotation descriptive. Elle s'inscrit dans une démarche interprétative, une conceptualisation en progression.

Rappelons que la catégorie est une production textuelle, une expression utilisée afin de nommer un phénomène. Entreprendre une lecture conceptualisante du matériau de presse relatant des faits liés à l'éolien, de l'information factuelle sur le déroulement d'un projet à des paroles rapportées d'experts en passant par des témoignages d'expériences vécues ou encore d'analyses journalistiques, consiste dans un premier temps à l'annotation instinctive du matériau.

À titre d'exemple, en marge d'un article faisant état de la politique de développement de l'énergie éolienne et des diverses actions entreprises ou à venir au regard des engagements pris par l'État, nous générons une catégorie *Participations aux politiques environnementales*. Puis, une deuxième catégorie *Novation territoriale* va s'imposer : les engagements étatiques se

répercutent sur les territoires, lesquels y conjuguent une opportunité de dynamisme territorial et actent en ce sens, innovation technologique et culture pionnière mise en avant.

Ces deux catégories formulent des hypothèses de travail, à enrichir et à valider en poursuivant l'analyse du matériau. Aussi, si nous rencontrons à nouveau quelques éléments textuels relatifs à ces phénomènes, nous les annotons en marge du texte en reprenant la catégorie correspondante. Il s'agit d'une catégorie en émergence. Elle est rediscutée à la lumière des nouveaux indices découverts au fil de la lecture.

Différente du thème, la formulation d'une catégorie expose une intention d'analyse interprétative. Elle ne conçoit pas un accès direct au sens du contenu, un étiquetage objectivable, mais une réponse compréhensive tenant compte de notre problématique de recherche.

### *Travail en émergence théorique*

Deux modes d'analyse s'envisagent conjointement : une annotation instinctive depuis le contenu et une lecture conceptualisante. Notre expérience révèle l'usage spontané de la première, laissant peu à peu place à la seconde : l'annotation amorce la lecture conceptualisante. Les contacts préliminaires avec le matériau de recherche construisent la base d'une lecture problématisée des phénomènes exposés.

« Je ne peux d'abord qu'écouter, soupeser, tenter çà et là une interprétation, puis différer, emmagasiner, suspendre le jugement, attendre » (Paillé et Mucchielli, 2008, p.257).

Le travail d'analyse repose sur la révélation de significations grâce à une mise en relation d'un fait et d'un contexte d'interprétation. Ce dernier est défini depuis la formulation de la problématique de recherche, elle-même imprégnée d'une sensibilité théorique du chercheur. Il s'agit d'une question de cadrage.

La pertinence du cadrage tient lieu dans la relation construite entre le chercheur, sa problématique et le choix de son matériau. Sa variabilité, le fait qu'un autre travail de catégorisation puisse être, est d'ailleurs source de richesse épistémologique. Notre objectif est de répondre à nos choix problématiques, à savoir découvrir les définitions et les dynamiques des représentations socio-spatiales de l'éolien dans la perspective d'une appréhension comparée de leur cycle de vie.

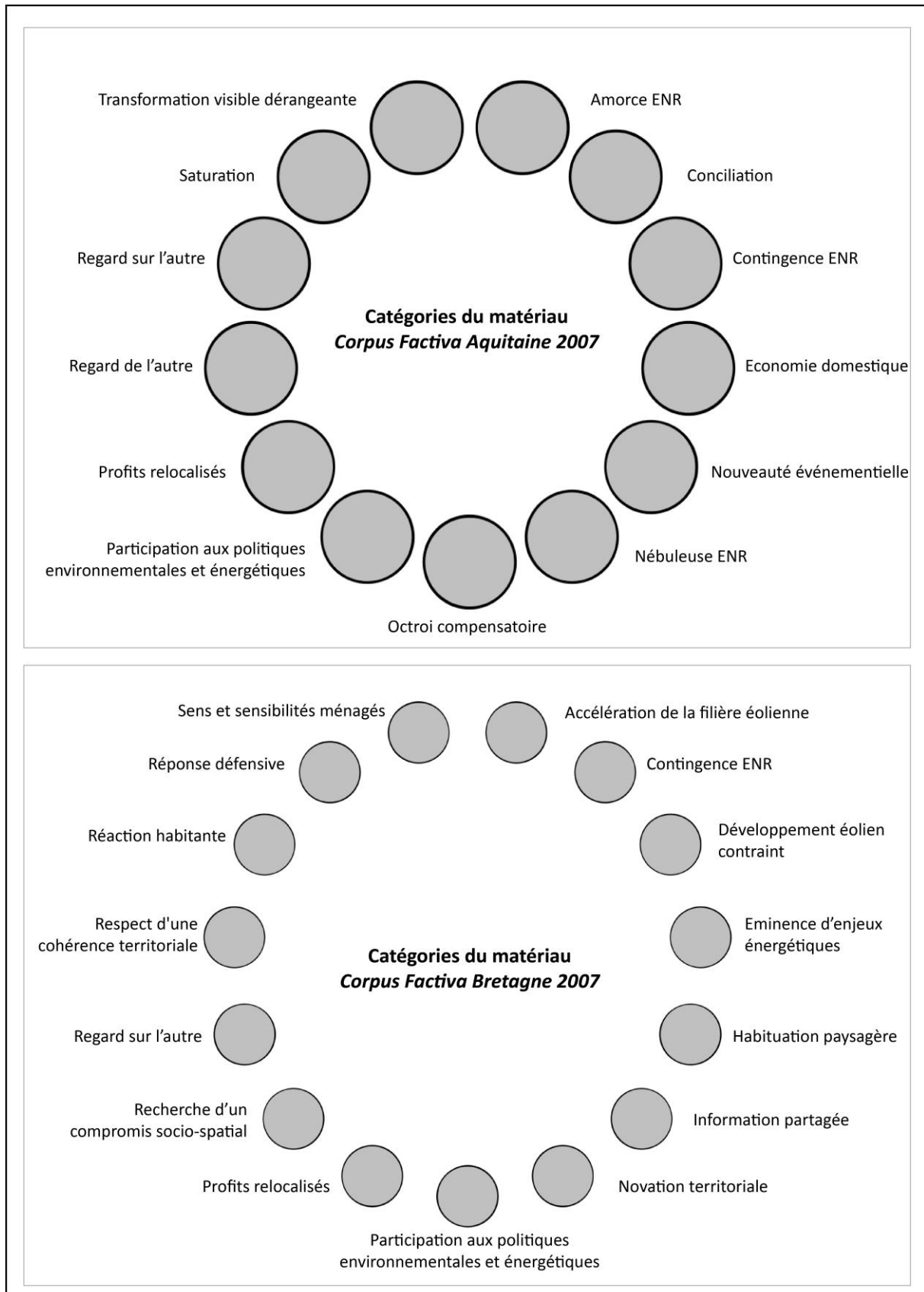
Enfin, l'analyse du matériau est un repérage de phénomènes ordinaires car bien qu'ordinaires, ils reflètent un état des choses. Elle n'en exclut pas l'émergence de catégories denses.

*Logique de construction de catégorie*

Afin de cerner le processus de construction d'une catégorie, nous proposons d'explicitier la démarche entreprise. Notre objectif de recherche consiste à approcher les dynamiques des représentations de l'éolien, au regard de l'évolution du contexte politique et de la présence réelle d'éolienne sur le territoire. Les notions de dynamique et de transition, puis de réversibilité alimentent notre construction problématique.

Bien qu'exprimée avec des mots et dans des contextes différents, les données textuelles des énoncés formulent une signification commune. Le libellé d'une catégorie doit être conçu avec l'objectif de représenter l'essentiel du contenu des énoncés lui étant rattachés. Il découle d'une première étape de codage descriptif, ou codage *in vivo*, pour lequel le libellé de la catégorie reprend la dénomination textuelle exacte. La Figure 36 fait état du nombre de catégories pour les matériaux *Corpus Factiva Aquitaine 2007* et *Corpus Factiva Bretagne 2007*. A ce stade les diamètres et la couleur des catégories ne se sont pas encore significatifs.

Figure 36 : Les catégories analysées depuis le Corpus Factiva Bretagne 2007 et le Corpus Factiva Aquitaine 2007



*Mise en lien des différents matériaux du corpus*

Pierre Paillé et Alex Mucchielli défendent une explicitation des catégories à partir du moment où celle-ci acquiert une certaine solidité, où elle s'applique à plusieurs énoncés. Depuis une catégorie descriptive, elle change de statut et devient un objet d'analyse en soi (Paillé et Mucchielli, 2008, p.261).

Extraite du matériau original, elle est détaillée et ajustée dans une note analytique. Ainsi enrichie, la catégorie bénéficie d'un ancrage plus clair et précis dans l'ensemble du matériau. La note analytique regroupe trois types d'informations : la définition, les propriétés et les conditions d'existence de la catégorie. L'ouvrage de Pierre Paillé et Alex Mucchielli, *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (2008), éclaire la démarche d'explication, originellement suggérée par A. Strauss et J. Corbin (1990). A la façon d'un dictionnaire, la définition doit être simple mais surtout dégager le sens d'un phénomène. Toutefois, elle peut être à l'origine de modifications du libellé et donc d'un réajustement de l'analyse.

Les propriétés reprennent les caractéristiques les plus représentatives de telle sorte qu'elles puissent reconstituer une image mentale du phénomène. Il est impossible de prétendre à une exhaustivité, ici nul gage de validité (Paillé et Mucchielli, *op.cit.*, p.263). Les propriétés se construisent depuis le matériau ; explicites ou fruit d'une attention particulière.

Enfin, les conditions d'existence évoquent les caractéristiques de situations permettant l'émergence du phénomène. S'y intéresser développe un regard compréhensif affuté. Parce qu'elles interpellent des situations d'ordre institutionnel, social ou culturel, elles gagnent à être éclairées à la fois par le cadre théorique et les autres formes de matériaux, entretiens et volume documentaire.

Ci-après un exemple d'explicitation appliquée à la catégorie **Éminence d'enjeux énergétiques**.

Catégorie	Eminence d'enjeux énergétiques
<i>Définition</i>	Priorité majeure donnée à la nécessité d'agir pour pallier le manque d'électricité.
<i>Propriétés</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Réponse à la demande énergétique croissante.</li> <li>● Soutien des pics de consommation par une production locale flexible.</li> <li>● Obtention d'une indépendance énergétique.</li> </ul>
<i>Conditions d'existence</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Refus du nucléaire</li> <li>● Croissance considérable des besoins énergétiques</li> <li>● Infrastructures fragiles</li> </ul>

Figure 37 : Définitions, propriétés et conditions d'existence de la catégorie Éminence d'enjeux énergétiques

Afin de montrer l'évolution de la conceptualisation, nous choisissons d'évoquer le cheminement du libellé de la catégorie **Éminence d'enjeux énergétique** du matériau *Corpus Factiva Bretagne 2007*. La Figure 38 reproduit un extrait du matériau et les catégories émergentes.

Initialement, la catégorie s'appelait **Problèmes énergétiques à venir**. Mais elle a changé de nom, a été fusionnée, puis divisée. Cet arrangement progressif résulte d'une confrontation récurrente entre les énoncés et d'une prise de recul sur l'ensemble du corpus (Figure 39).

Les extraits d'articles mentionnent les problèmes énergétiques futurs auxquels devra faire face la péninsule bretonne. Ces problèmes découlent d'une production locale marginale au regard des besoins en approvisionnement électrique croissants. Ils sont exacerbés par une fragilité du réseau qui a des difficultés à répondre aux pics de consommation électrique, avec un risque prégnant de coupure.

La problématique énergétique tient une place fondamentale : c'est un enjeu d'actualité et d'avenir pour le territoire breton. L'approvisionnement en électricité par le réseau et la production locale constituent des priorités d'action. Dans cette optique, nous avons choisi de rassembler les énoncés sous une catégorie intitulée **Éminence d'enjeux énergétiques** et de distinguer la réponse aux problèmes énergétiques sous une autre catégorie, **Novation territoriale**.

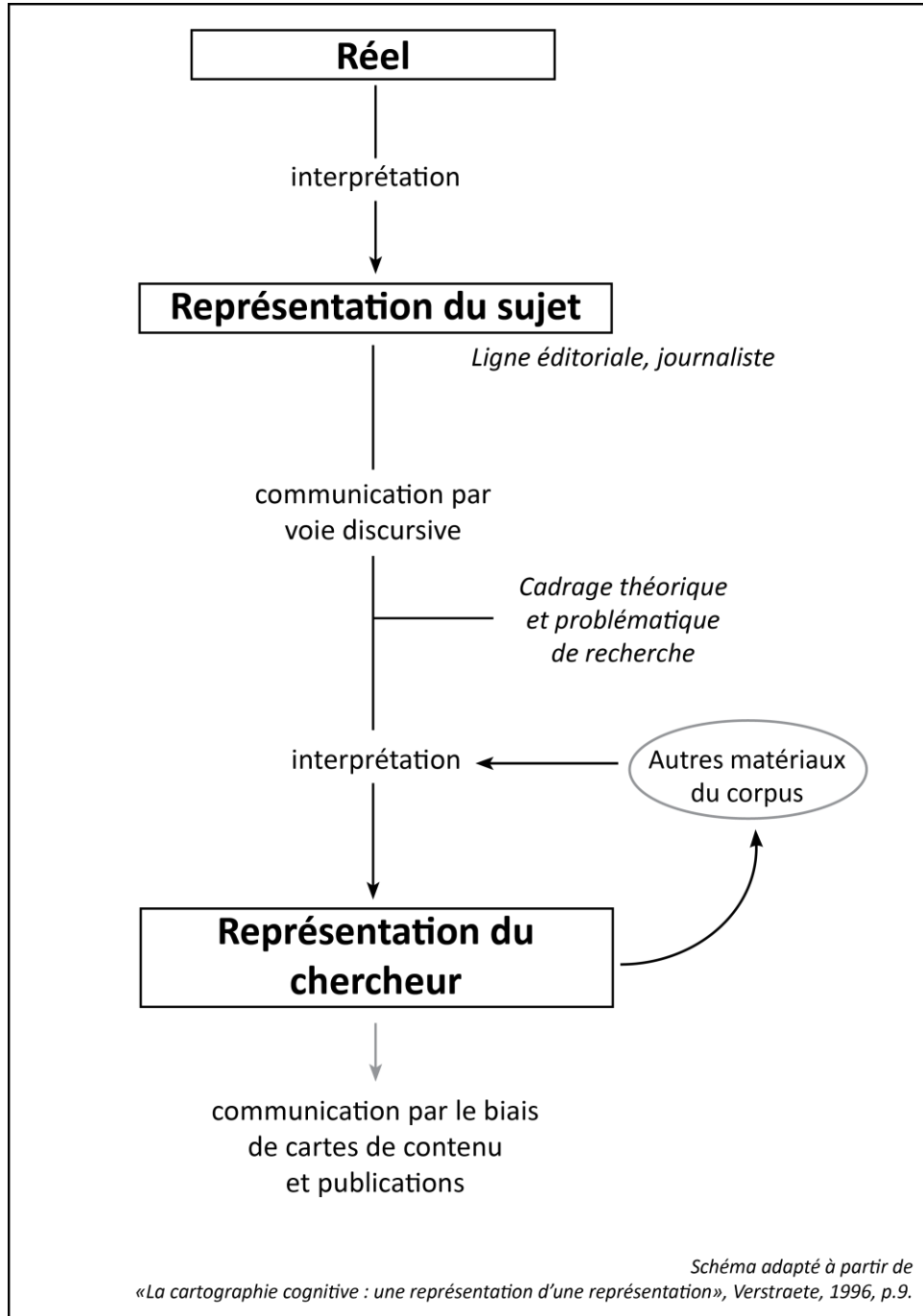
Cette démarche méthodologique engage une approche réflexive et récursive, itérative mais aucunement automatique (Figure 39). L'analyse à l'aide de catégories se réalise avec tout matériau à notre disposition. Les catégories s'affinent en confrontant les entretiens et les documents complémentaires de notre corpus. Cela détermine le contexte de lecture et d'interprétation. Ainsi, la confrontation mutuelle de nos données a affiné le regard porté sur la catégorie et spécifie les interprétations de l'événement-éolien sur les terrains d'étude.

Figure 38 : Illustration du processus de catégorisation depuis des articles de presse du corpus Factiva Bretagne 2007

DONNEES TEXTUELLES	PROCESSUS DE CATEGORISATION
<p>Des morceaux d'articles de presse sont reproduits ici. Les énoncés en grisé sont ceux retenus pour l'élaboration des catégories.</p>	<p>Ici, sont proposées des annotations, proches du vocabulaire utilisés dans l'article, et des catégories, issues d'une confrontation des annotations et d'une prise de recul interprétative. A la différence des annotations, les catégories sont dotées d'un astérisque.</p>
<p><b>Extrait - Article 1 - Corpus Factiva Bretagne 2007</b></p> <p>[...] « Trop frileux »</p> <p>Protection des zones littorales (les zones maritimes ne sont pas de la compétence du pays), éloignement de 400 mètres des habitations, respect des logiques géographiques... Si les aspects techniques ne sont que peu restrictifs - le potentiel éolien est fort sur le territoire - les critères paysagers sont plus contraignants. « C'est trop frileux ! Les critères esthétiques ne sont rien, comparés aux problèmes énergétiques à venir », s'insurge l'un des participants. « Les machines doivent s'intégrer au mieux dans le paysage. La « greffe » doit prendre naturellement, défend la représentante de l'Atelier de l'île. Vivre dans un cadre de vie agréable est aussi très important. »</p> <p>[...]</p>	<p><b>Annotations et catégories<sup>h</sup></b></p> <p>Présence de conditions favorables Esthétique paysagère Problèmes énergétiques à venir Greffe paysagère</p>
<p><b>Extrait - Article 4 - Corpus Factiva Bretagne 2007</b></p> <p>[...] Mais les élus se demandent s'il ne faut pas élargir ce schéma « pour exploiter davantage l'énergie du vent alors que nos besoins sont appelés à augmenter ». Et ce tout en restant dans des règles environnementales acceptables. « La direction départementale de l'Équipement me parle maintenant d'une distance de 500 mètres à respecter, estime Loïc Cauret, président du pays. Il faut en tenir compte comme les contraintes paysagères, faire nos choix et ensuite défendre notre position auprès de la préfecture. » Pascal Allo évoque les limites imposées par le préfet. De quoi faire réagir Loïc Cauret. « Ce n'est pas au maître de la classe de nous dire les choix que l'on doit faire ou pas. »</p> <p>[...]</p>	<p>Croissance des besoins énergétiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Développement éolien contraint</li> <li>* Regard de l'autre</li> <li>* Réaction habitante</li> </ul>
<p><b>Extrait - Article 19 - Corpus Factiva Bretagne 2007</b></p> <p>[...] La Bretagne produit trop peu d'électricité. La solution pourrait être la construction d'une centrale biocombustible à Ploufragan (Côtes-d'Armor).</p> <p>« Électrique » dans tous les sens du terme. Tel est le projet de construction d'une usine biocombustible (fuel et gaz) dans l'agglomération briochine. L'idée émane du gestionnaire Réseau de transport d'électricité (RTE) qui a dressé un bilan de la consommation d'électricité en Bretagne. La demande est nettement supérieure à l'offre. « Le réseau de transport de l'électricité est fragile, la moindre avarie sur un pylône ou une ligne haute tension plongerait les foyers dans le noir », a expliqué, hier, Didier Beny, directeur chez RTE.</p> <p>[...]</p>	<p>*Eminence d'enjeux énergétiques</p> <p>*Eminence d'enjeux énergétiques</p>



Figure 39 : Schématisation du processus d'interprétation du chercheur usant de la cartographie de contenu



Les catégories sont des entités conceptuelles relativement abstraites, provisoirement isolées les unes des autres, et donnent l'impression d'une linéarité dans le processus d'interprétation qu'il faut briser par une analyse transversale. Les multiples aller-et-retours entre les différents matériaux affinent nos représentations des phénomènes étudiés.

### Évaluation de la catégorisation

La double lecture est une attention particulière permettant de s'assurer de la fiabilité du processus d'analyse de contenu « classique ». Cependant, le travail entrepris ici n'est pas un simple étiquetage relativement reproductible. Face à la production de catégories conceptualisante le double codage reste peu approprié compte tenu de l'emprise particulière du contexte et de la problématique de recherche sur l'analyse.

Néanmoins, Sébastien Point et Catherine Voynet Fourboul proposent dans leur article « Le codage à visée théorique » un rappel des vigilances à observer que nous reproduisons en Figure 40 (2006, p.70).

La fiabilité peut s'évaluer dans la mesure où le processus d'interprétation est explicité. Dans cette optique, nous documentons le processus d'interprétation en livrant un support numérique rassemblant les résultats d'analyse, exceptés ceux bénéficiant d'un soin d'anonymisation.

La saturation des catégories constitue un indicateur d'évaluation de la fiabilité de l'analyse au regard du matériau. Des premiers corpus émergent de nombreux libellés, mais au fur et à mesure, le nombre des catégories nouvelles diminue jusqu'à se stabiliser.

#### 4.4.4. Création de cartes de contenu

Considérant la pensée organisée, nous cherchons par des méthodes de mise en réseau à faire émerger des éléments de représentation dont la cooccurrence atteste d'une association de sens.

Dans un discours construit, la liaison d'idées maintient un continuum de significations et assure une progression du discours. Néanmoins, certaines catégories se révèlent centrales au fur et à mesure de l'analyse. Reprenons l'exemple de la catégorie *Éminence d'enjeux*

#### **Codage à visée théorique : les six travers à éviter**

- **Paraphrase** : de simples citations du corpus ne tiennent lieu d'analyse.
- **Réductionnisme** : travailler uniquement sur les codes et non sur le corpus de base.
- **Linéarité des opérations** : le codage nécessite des « va-et-vient » entre le corpus étudié et les catégories créées ; ce n'est pas un processus linéaire.
- **Technicisation** : surexploitation du corpus et emploi d'outils non nécessaires à l'analyse.
- **Enlèvement** : un enlèvement dans l'analyse ou même le recueil des données peut nuire à la phase d'interprétation.
- **Détemporisation** : le codage nécessite beaucoup de temps, non négligeable dans la procédure d'analyse. Attention toutefois à limiter le temps consacré au codage.

Liste reproduite à partir de  
« Le codage à visée théorique », Point et Voynet Fourboul, 2006, p.70.

Figure 40 : Six écueils à éviter lors de la catégorisation

*énergétiques*. Cette catégorie va faire l'objet d'une attention particulière du fait de sa fréquence d'apparition.

#### *Fréquences d'apparition et calculs de co-occurrences*

Extraire une catégorie en lui apposant définition, propriétés et conditions d'existence dans une note analytique éprouve sa dimensions théorisante. Sa singularité peut alerter autant sur une spécificité notable que sur un phénomène isolé. Dès lors, le dénombrement d'énoncés confère une dimension instructive.

Les catégories sont rassemblées et dénombrées. La relecture des énoncés nous permet également de repérer d'éventuelles liaisons entre elles. Compilées sous forme de tableau, il nous est possible de connaître la fréquence d'apparition des catégories, pour chaque année du corpus de presse ainsi qu'un score co-occurrences déterminant le nombre de fois où les catégories apparaissent ensemble. Ces calculs d'intensité d'apparition et de liaisons entre catégories permettent de construire une représentation graphique du réseau d'informations véhiculées par la presse.

#### *Visualisation en réseaux*

Appartenant au genre de la carte cognitive, la carte de contenu est un support graphique représentant un espace de pensée défini par des propriétés métriques. Loin d'une ambition d'exhaustivité, elle est une suggestion de modèle simulant la représentation d'un individu ou groupe d'individu sur un sujet particulier. Il incombe au chercheur de rendre compte de la structure et son organisation en reliant les idées énoncées par des liens de causalités. En d'autres termes, la carte de contenu est une représentation, celle du chercheur, d'une représentation, celle du sujet (Figure 39).

La spécificité de la catégorisation conceptualisante repose sur son caractère évolutif. La richesse des catégories et des interrelations de certains matériaux suggère le recours à des outils adaptables au caractère versatile de la catégorisation.

Il existe un certain nombre de logiciels de production de cartes heuristiques, inspirés par le Mind Mapping, comme peuvent l'être Freemind et son extension Freeplane. Ces outils permettent de construire des cartes conceptuelles de manière subjective. Cependant, Gephi, un

logiciel de visualisation de réseaux, est plus à même d'intégrer les indicateurs de fréquence et de liaisons pour générer automatiquement une carte de contenu (Figure 41 et Figure 42).

Le recours à la cartographie de contenu oblige une traduction des catégories, des indices de fréquences et de liaison dans le langage GEPHI. Le tableau ci-après résume cette étape.

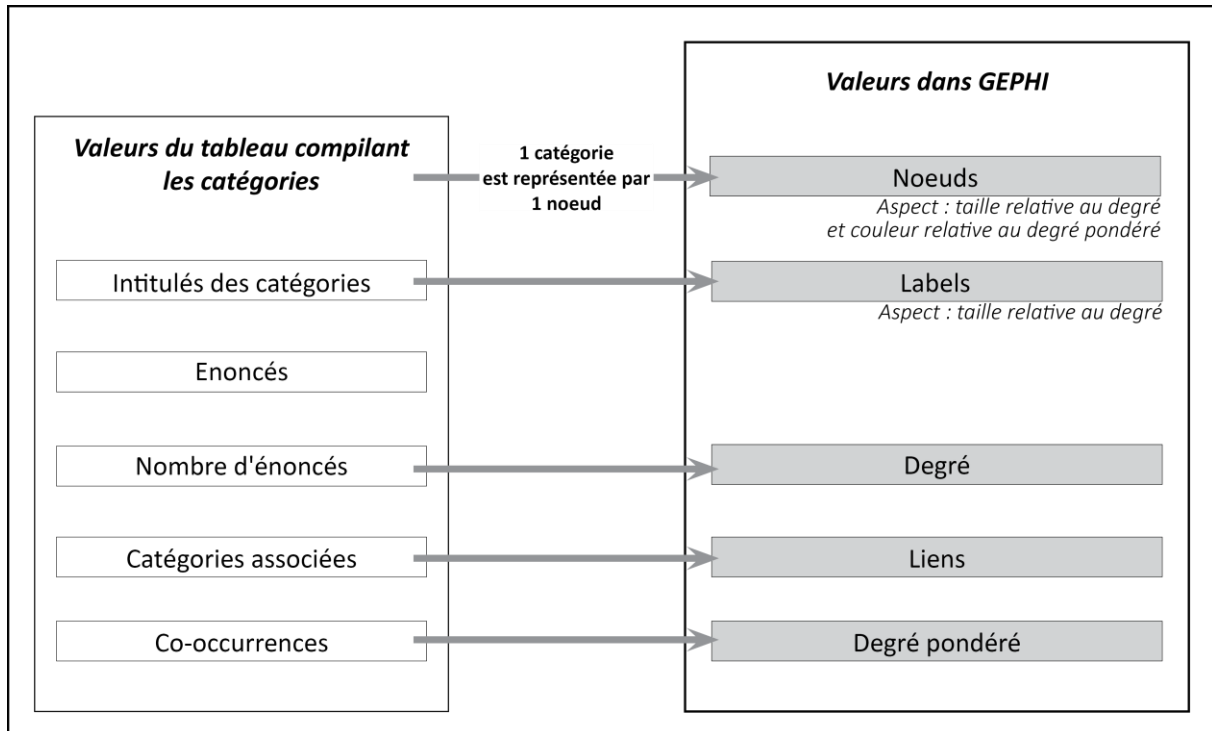


Figure 41 : Tableau résumant la traduction des valeurs des catégories dans le langage du logiciel GEPHI

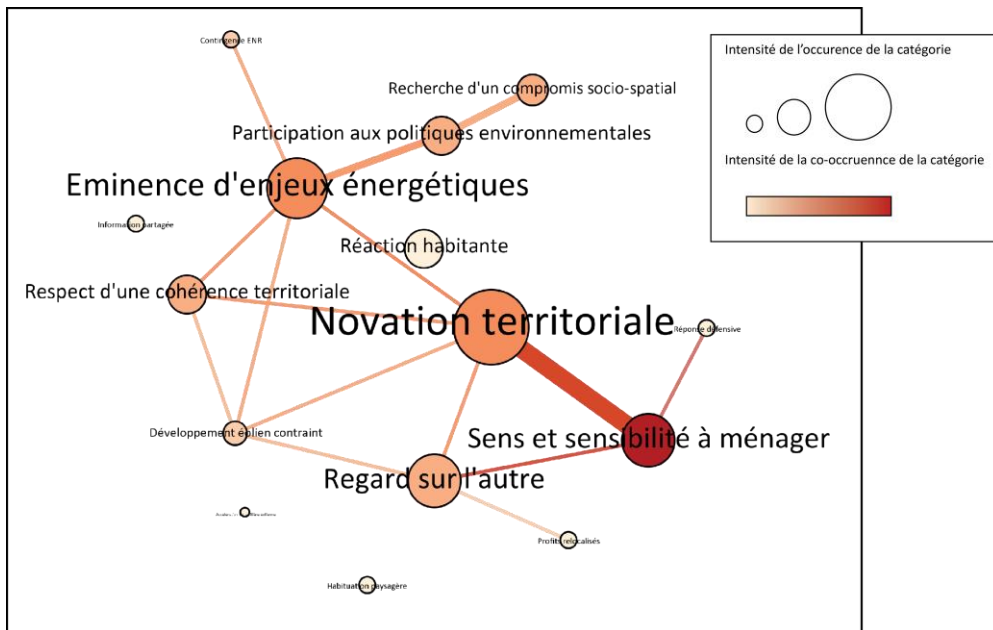


Figure 42 : Carte des catégories relevées suite à l'analyse du corpus d'articles de presse du journal Ouest France pour l'année 2007

L'exemple exposé ici constitue un élément ciblé, le travail d'analyse se poursuit en réitérant cette même démarche pour l'ensemble des matériaux de presse. Tous ces éléments seront mis en perspective pour la formulation de résultats interprétés lors des chapitres 5 et 6.

Pour résumer, le corpus analysé représente 1006 articles du journal *Sud Ouest*, 932 articles provenant de Ouest-France, une quarantaine d'entretiens dont quatorze ont été sélectionnés à partir du matériau fourni par Sophie Le Floch. Enfin, plus d'une cinquantaine de documents divers constitue le volume documentaire.

## **CONCLUSION DE CHAPITRE**

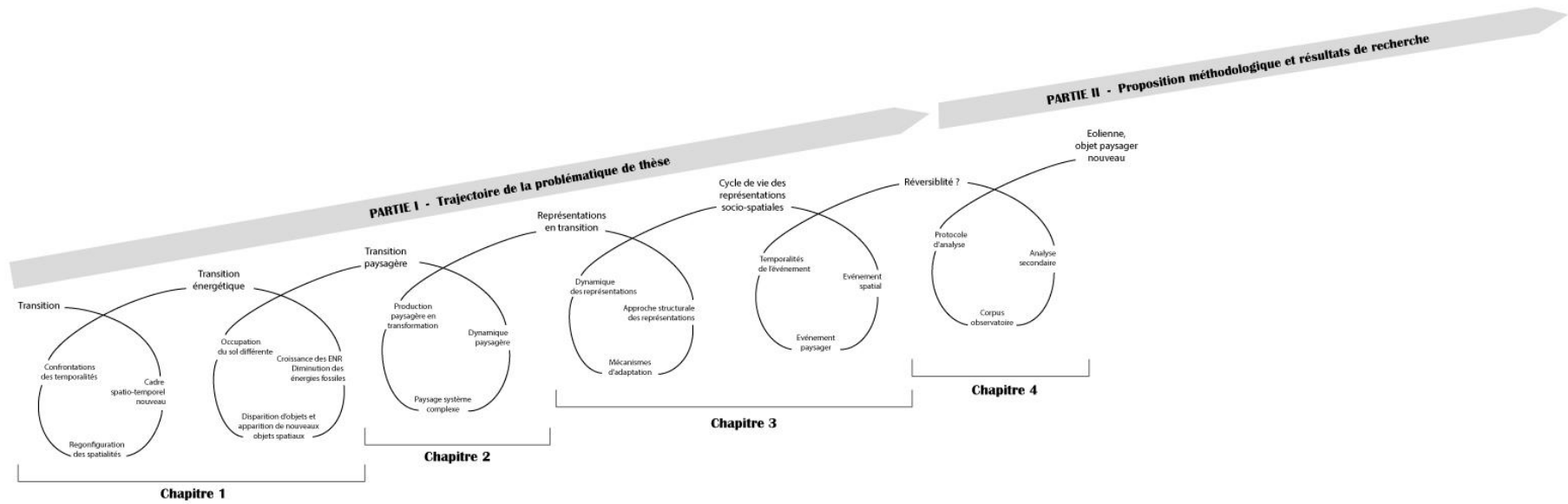
L'ambition méthodologique d'une reconstitution des trajectoires de représentations de l'éolien nous amène à mettre en lien différentes sources de données. La contraction temporelle de la thèse nous enjoint à distinguer deux terrains, en Gironde et en Finistère. Cependant, l'énergie éolienne est une problématique sensible, rythmée par les temps politiques et juridiques. Ce ne sont pas moins de quatre sources de données que nous soumettons à l'analyse (Figure 33). Une analyse de contenu est appliquée à l'ensemble du matériau, adaptée à chaque support. Une analyse de discours enrichit cette approche analytique différenciée.

Nous avons retenu l'analyse de contenu par catégories comme une méthode intuitive et interprétative permettant la visualisation de significations. L'évolution des catégories nous permet d'établir les trajectoires des représentations de l'éolien et ainsi, de rendre compte du cycle de vie de l'événement-éolien sur les terrains d'étude.

Nos précédents travaux sur l'analyse de données textuelle (cf. Avant-propos) auraient pu guider notre choix vers des méthodes quantitatives d'analyse. L'utilisation d'un logiciel de statistique textuelle ne nous est pas apparue pertinente au regard de la diversité des matériaux constituant notre corpus. Certaines craintes d'ordre épistémologique, la représentativité et l'exhaustivité, ne sont pas contournées par le recours à l'automatisation statistique. Nous assumons l'empreinte de notre sensibilité théorique et de notre axe problématique comme cadre d'interprétation des résultats. Par conséquent nous soutenons l'importance d'une transparence de la démarche d'interprétation. Les opérations de l'analyse qualitative, nous les avons montrées dans ce chapitre, privilégient le sens au-delà de la technique lorsque celle-ci aurait tendance à prendre le dessus.

L'interprétation repose sur la mise en relation des résultats d'analyse. Elle est un jeu complexe entre notre cadrage théorique, les phénomènes de terrains révélés, selon une démarche compréhensive non linéaire. Il y a un temps réservé à l'écoute des données et un temps pour l'interprétation et la théorisation. Même si, à l'épreuve de la thèse, nous nous sommes rendue compte que ces deux temps se recoupent, au point qu'on ne puisse dire que l'un précède l'autre.

À présent, nous allons présenter les phénomènes révélés par l'analyse. Des aller-retours entre les différents matériaux du corpus vont permettre de documenter les liens entre les catégories et compléter la lecture analytique des données. Enfin, l'analyse transversale de l'ensemble du corpus concourt à expliciter l'évolution des phénomènes, à reconstruire l'événement, son cycle de vie, sa trajectoire.



## Chapitre 5. Analyse des résultats

Dans ce chapitre nous effectuons une revue des points saillants apparus dans l'analyse. Il en va de la caractérisation de l'objet éolienne, de sa présence dans l'espace à sa représentation socio-spatiale. Entre présence et représentations s'étirent des relations paysagères, fonction du cadre de vie, d'implication dans les projets, de sensibilités. Ces conditions construisent l'itinéraire de l'événement-éolien, la manière dont il est vécu par les individus ainsi que les mécanismes de mise en sens.

Ce chapitre pose les prérequis d'une interprétation du cycle de vie de l'événement-éolien. Pour cela, les articles de presse apportent une vue d'ensemble, à propos de laquelle s'échangent des discours d'acteurs, rapportés et commentés. Les entretiens sur les communes du Finistère et de Gironde énoncent des discours paysagers variés, des rapports distanciés et objectivés des uns, des sensibilités exacerbées pour d'autres. L'événement-éolien met en lumière un jeu de valeurs paysagères dont nous proposons l'analyse.

Afin de faciliter la lecture, nous faisons apparaître en **gras** dans le corps du texte, les catégories issues de l'analyse du corpus de presse. Ne sont donc proposées au lecteur que celles se révélant centrales et déterminantes pour l'interprétation des cycles de vie de l'événement-éolien sur les terrains d'étude. Par conséquent, elles se trouvent distillées tout au long des chapitres 5 et 6.

De nombreuses citations illustrent les interprétations, les éléments de discours significatifs sont soulignés.

### 5.1. L'éolienne, une marque dans le paysage

L'éolienne est une marque dans le paysage. Elle rend identifiable les modes de production d'électricité et témoignent des choix d'un territoire en la matière. Elle est un signe. Au long de son cycle de vie, elle rend compte d'un moment de la transition énergétique et de son influence visible sur les paysages. Elle est une trace concrète et révélatrice des enjeux énergétiques et écologiques, difficilement palpables quotidiennement. Enfin, l'éolienne est remarquable. Son importance matérielle et fantasmagorique la rende (trop ?) visible.



Nous exposons, dans un premier temps, les caractéristiques matérielles de l'éolienne comme favorables à sa représentation événementielle. Karine Grijol en propose une revue dans son ouvrage *La faiblesse du vent* (2012). Cependant, nous souhaitons apporter quelques nuances à ce que l'auteure qualifie d'impacts sur le paysage, notamment à la lumière du passage du temps et d'éléments de contexte.

### 5.1.1. « Majestueuses » ou « monstrueuses<sup>77</sup> » ?

Dans notre corpus, la caractérisation de l'éolienne s'effectue principalement par ses dimensions et plus particulièrement sa hauteur. Lorsqu'elle est imaginée, la hauteur de l'éolienne est comparée à celle d'éléments existants localement, les pins, le clocher, le château d'eau et d'éléments connus, voire emblématiques, le phare de Cordouan ou la tour Eiffel. Dans ce cas, deux illustrations sont possibles :

- une singularité impressionnante à venir pour les paysages, que l'on retrouve particulièrement chez les plus sceptiques, « *E1 : oui, mais 200 m, les pins font 10 m. E2 : je n'avais pas noté que c'était si haut. E1 : si, si maintenant c'est si haut. E2 : c'est deux tiers de tour Eiffel !* » (EG18),
- ou une capacité à s'adapter aux infrastructures de grande dimension dans le discours des plus favorables : « *Et je me pose la question et j'ai souvent employé le terme de, les gens qui sont contre les éoliennes font de l'eiffelisme. J'ai trouvé ce terme assez amusant pourquoi ? Parce qu'au départ de la tour Eiffel personne n'en voulait, maintenant tout le monde voudrait en avoir une dans son jardin, c'est évident. Hein ? Les éoliennes c'est pareil.* » (EG15).

La récurrence de la comparaison, selon leurs rapports de taille, entre l'éolienne et d'autres édifices est représentative du sens projeté dans l'objet-éolienne. Les éoliennes s'imposent à la vue. Et pour traduire cette impression d'emprise visuelle, la mention des hauteurs est particulièrement significative, même si quelques fois les dimensions sont fantasmées.

À ce sujet, Sophie Le Floch évoque une « violence matérielle » pour laquelle la hauteur intervient de manière prépondérante (Le Floch, 2009, p.25). L'ampleur de leur présence visible, « *Elles sont là et elles campent vraiment tout le paysage quoi.* » (EB17), leur mouvement

---

<sup>77</sup> « Parce que ça m'avait intéressé de faire des photos de très près [des éoliennes], parce que c'est presque un monstre, quoi. [...] de par leur forme, j'ai trouvé qu'il y avait un côté monstrueux » (EG19)

rotatif<sup>78</sup> ainsi que leur verticalité rigide instillent une rupture avec leur environnement. Elles sont sans commune mesure avec les éléments paysagers existants.

Elles provoquent une rupture d'échelle, « 100m, on était déjà presque en rupture. Et alors 120, bon, ben on écrase le site. » (EF15), avec un environnement habitué, au point de faire disparaître, pour certains, des éléments spatiaux emblématiques du paysage, « De la crête de Châteaulin qui n'existe... elle n'est qu'un vague support quoi. Son relief, sa topo n'existent plus, elle est complètement écrasée par cet objet immense ! » (EF15).

Ses dimensions ne peuvent laisser indifférent. Cela se traduit parfois par un sentiment d'agression, de méfiance, voire de peur. Une enquêtée revient sur ses premières impressions, suite à une rencontre fortuite avec des éoliennes : « On était en vacances, sur un col mais alors je ne sais plus lequel, mais il y avait un peu de brouillard et on voyait ces grosses machines qui sortaient du, ... moi, ça m'avait impressionné. [...] Quand je l'avais prise, d'abord, ça m'a fait peur, ce sont des objets qui m'ont fait peur » (EG19). Cette impression est reconnue par les développeurs éoliens, dès le milieu des années 2000 : « Ils ont l'impression d'être agressés, quelques fois, par... enfin pas tout le temps, mais... par ce projet industriel » (EF16).

Les travaux d'édification ainsi que les quantités de matériaux n'apparaissent que de manière marginale pour qualifier l'ouvrage, tels qu'à propos du projet de Naujac-sur-Mer : « Celui-ci consiste en l'implantation de 16 éoliennes toutes situées à plus de 700 m d'une habitation. Constituées d'un rotor de 120 mètres de diamètre sur un mât béton et acier de 140 m, elles devraient produire 120 GW / h d'électricité, soit la consommation moyenne du parc médocain. » (Sud Ouest du 26 juin 2014). Parmi le corpus d'articles de presse, quelques mentions rattachent le caractère hors-normes de l'éolienne à ses caractéristiques matérielles. À propos d'un projet dans les Landes, « des "monstres" de 138 mètres de haut au niveau du moyeu et 200 mètres en bout de pale. Avec comme assise des blocs de béton de plus de 1 000 mètres cubes. » (Sud Ouest du 20 février 2010) ; du côté du Blayais, l'article du 24 juin 2015 rapporte les propos d'un chasseur : " Pour implanter des éoliennes dans un sol tourbeux, il faudra des milliers de tonnes de béton. Ce sera un massacre des marais » (Sud Ouest). Parmi le corpus de presse bretonne, on retrouve davantage des références au câblage, aux fondations ainsi qu'à l'ampleur du chantier pour les projets *off-shore* au large de Saint Briec.

---

<sup>78</sup> « Bon, une autre chose qui peut gêner et qui d'autre part, autrement, enthousiasme les gens, c'est que ce soit mobile. C'est-à-dire qu'il y a cette... ce fait que les pales tournent et qui des fois anime un paysage et ne déplaît pas aux gens, quoiqu'on puisse en penser, et y'a aussi le fait qu'elles ne sont pas tout le temps orientées de la même façon. » (EF8)



Figure 43 : Illustration de l'emprise paysagère imaginée d'une éolienne sur Reignac

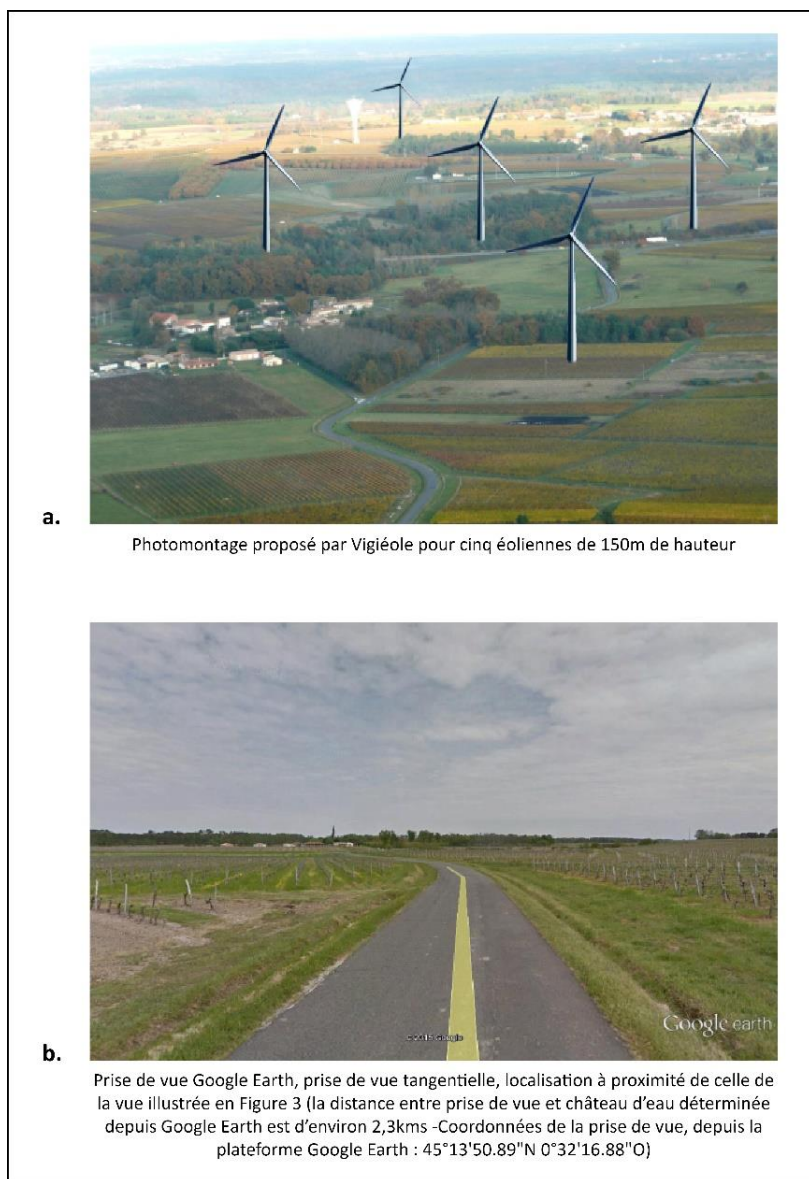


Figure 44 : Illustration des rapports de visibilité, entre vue surélevée et vue tangentielle

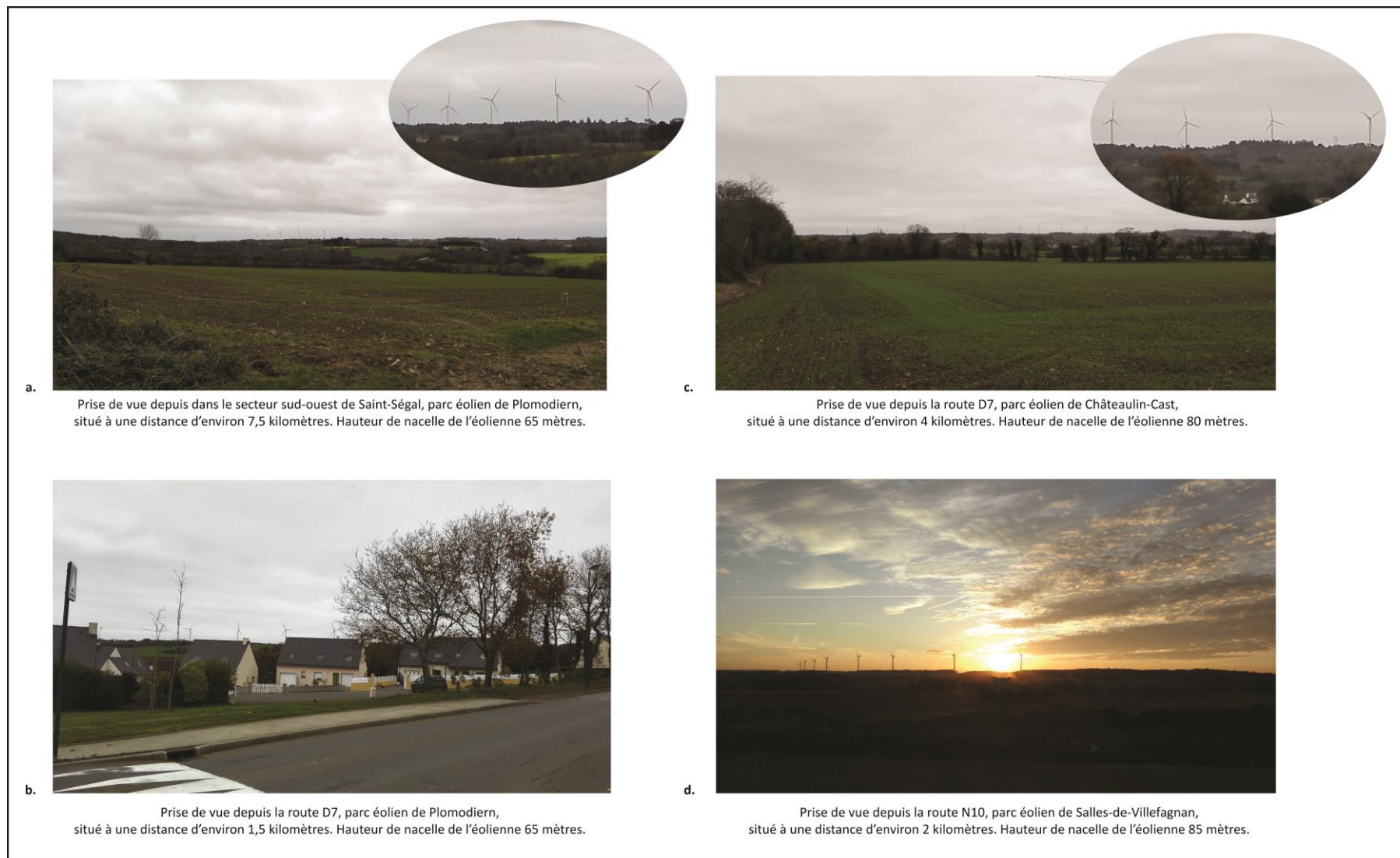


Figure 45 : Illustration de paysages éoliens vus depuis la route. Finistère, 2015-2016.

La perspective du nombre accentue cette impression d'emprise paysagère. D'ailleurs, nous retrouvons la vue surélevée dans de nombreux documents d'association anti-éolienne. Ces vues traduisent l'impact sur la scène paysagère comme en témoignent ces deux exemples, en Figure 43 et Figure 44, présentant des photomontages introduisant des éoliennes dans le paysage de Reignac. Les paysagistes usent également de points de vue surélevés car ils permettent d'apprécier une scénographie. La mise en images paysagères est l'outil du projet de paysage. À la manière paysagiste, les photomontages proposent une transformation d'une scène paysagère : le paysage reignacais comme futur paysage éolien.

Pourtant, la vue surélevée n'est pas celle communément vécue par les habitants. La vue tangentielle proposée en Figure 44b se rapproche davantage des perceptions quotidiennes des reignacais. Les faibles variations d'altitudes du territoire de Haute Gironde ne permettent que peu d'ouvertures paysagères ou de panoramas, d'où il serait possible d'appréhender le paysage tel que sur les photomontages le laissent à penser. Mais, il s'agit d'un impact anticipé et interprété d'une stratégie. La posture choisie est celle esthétisante, malgré la qualité du cliché, les parcelles agricoles, le bourg et le clocher, se détachent nettement (Figure 43a). Cette mise à distance donne à la fois une portée scénique, un village de campagne, et, l'éolienne, placée au premier plan, envahit le paysage (Figure 43b).

Représentées de cette manière (Figure 44), la vue oblique, le nombre et un jeu de contraste sur la netteté de l'environnement paysager et des éoliennes, ces dernières semblent obstruer complètement l'horizon. Ces photomontages se veulent être l'expression d'un sentiment de saturation paysagère, que certains expriment en ces termes : « *Quand on arrive là-bas et qu'on voit ces gros machins qui tournent partout, moi je trouve ça dommage !* » (EG19).

Ces photomontages donnent une représentation exagérée de la place de l'éolienne dans le paysage. Certains photomontages construits depuis une vue au sol jouent sur les distances déformant les rapports de hauteur. La figure ci-contre amplifie l'écrasement de la chapelle Notre-Dame du Verdoy de Reignac par la stature disproportionnée de l'éolienne (Figure 46).



Figure 46 : Illustration de l'emprise paysagère imaginée d'une éolienne sur la chapelle de Notre-Dame du Verdoy, à Reignac. Photomontage réalisé par l'association Vigéole

Comme nous l'avons évoqué en chapitre 2, les variations de contrastes avec l'environnement, la luminosité et les ouvertures paysagères nuancent les visibilitées depuis le sol (voir 2.1.1 Le paysage, du visible... , p.54). À titre d'exemple, en Finistère, par temps couvert, la blancheur des mâts ne se détache pas du ciel. Les éoliennes ne se repèrent finalement que par leur voyant lumineux (Figure 45 a, b et c). *A contrario*, par temps clair et en vue dégagée, les éoliennes le long de la nationale N10 se distinguent plus aisément et marquent la scène paysagère (Figure 45d).

### 5.1.2. Un rapprochement de l'industrie de l'énergie

La transition énergétique donne de plus en plus de place à l'énergie sur les territoires, une place prise dans les discours et dans les pratiques d'aménagement. L'analyse du corpus de presse de l'année 2007 expose le contexte de transition en France comme une actualité aux contours mal définis, ce qui est particulièrement flagrant avec la catégorie **Nébuleuse ENR** (Figure 47). Apprécié en Bretagne, le développement des énergies renouvelables se justifie comme une **Participation aux politiques énergétiques** (Figure 48). Les discours à propos de l'énergie éolienne illustrent une confrontation idéale et matérielle de plus en plus récurrente.

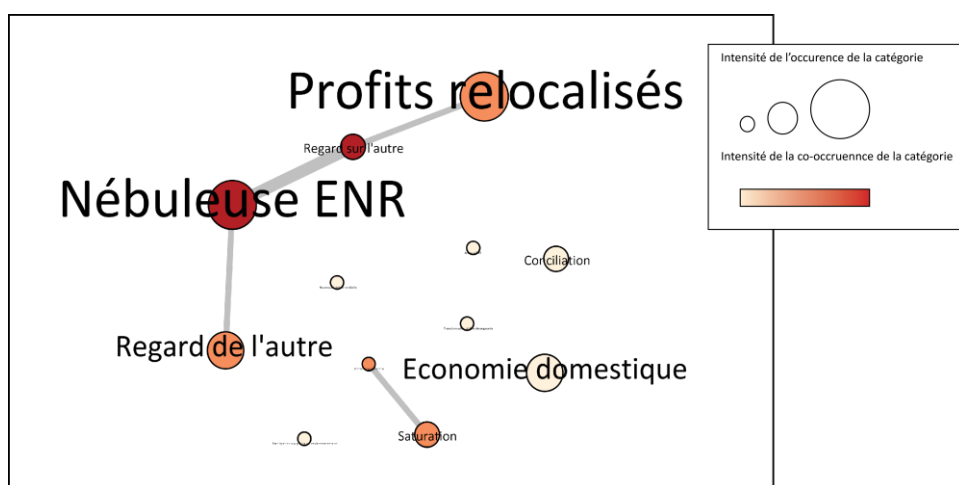


Figure 47 : Carte des catégories du corpus Sud Ouest pour l'année 2007

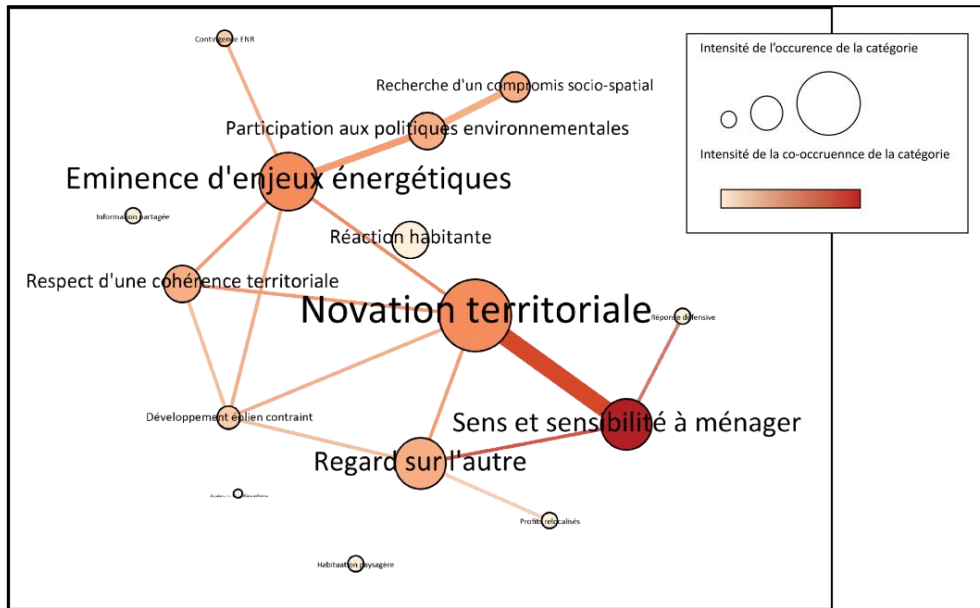


Figure 48 : Carte des catégories du corpus Ouest-France pour l'année 2007

Les nombreuses références aux avancées des pays voisins en la matière, faisant référence à la catégorie **Regard sur l'autre**, confronte les objectifs à atteindre et les conditions de faisabilité. Les décisionnaires justifient le choix de l'éolien tantôt comme une occasion de retour sur investissements, taxes et emplois, tantôt comme une réponse aux fragilités d'approvisionnement énergétique.

L'idée développée ici est une volonté de territorialiser l'énergie. Cependant, le contexte de terrain demeure une donnée fondamentale dans l'expérimentation de la relocalisation des sources de production.

### *La présence de l'énergie*

Sur le territoire de Haute Gironde, l'énergie est présente avec notamment la centrale nucléaire de Braud-et-Saint-Louis, située sur la rive droite de l'estuaire de la Gironde, à une soixantaine de kilomètres de Bordeaux. Elle occupe près de 227 hectares, au cœur d'un marais de près de 6 000 hectares. Les photographies de l'Atlas des paysages de Gironde illustrent un paysage marqué par la présence d'équipements importants de transport ou de production d'énergies (Figure 49).

Planche de photographies et descriptions extraites depuis l'Atlas des paysages de la Gironde



*«Occupant toute la pointe du Bec, la zone industrielle d'Ambès participe de l'image du département en dessinant ici un paysage industriel particulier ; mais le site de la confluence, précieux pour la découverte et la compréhension des paysages girondins, reste inaccessible du fait de la privatisation du site et de la dangerosité de ces installations» (Source : Agence Folléa-Gautier)*



*«Sur les terres très ouvertes du marais de Braud-et-Saint-Louis, les lignes à haute tension rayonnant autour de la centrale nucléaire du Blayais marquent fortement les paysages » (Source : Agence Folléa-Gautier )*

Figure 49 : Illustration de paysages de l'énergie en Gironde, à partir de photographies de l'Atlas des paysages de la Gironde

Les marais de Braud-et-Saint-Louis sont sillonnés par les lignes à haute tension, rayonnant depuis la centrale nucléaire. Non loin de là, au bec d'Ambès, une importante zone industrielle marque le paysage, où jusqu'en 2014 dominait encore la centrale thermique. La démolition de la centrale thermique et l'enterrement progressif de lignes de transport d'électricité tendent à modifier quelque peu l'aspect industriel du paysage de Haute-Gironde, qui demeure prégnant.



Dans notre corpus, la centrale nucléaire gouverne la question de l’approvisionnement en électricité. Elle est systématiquement mentionnée, à titre de comparaison avec l’éolien, selon leurs puissances et quantités d’énergie produites. Voici en guise d’illustration quelques extraits d’articles faisant mention directement ou rapportant des dires d’acteurs :

*« La puissance de l'installation \_ 12 MW \_ peut se comparer à celle d'une grosse ferme éolienne ou à l'équivalent de 0,3 % de la centrale nucléaire du Blayais » (article Sud Ouest du 21 novembre 2007) ;*

*« Bien entendu, la centrale nucléaire du Blayais - la seule de la région - constituera un sujet en soi, mais aussi le développement des éoliennes : « Il n'y en a pas une seule en Aquitaine », déplore Marie Bové. » (article Sud Ouest du 17 décembre 2009) ;*

*« La France a prévu l'installation d'ici 2020 au large de ses côtes d'un potentiel total de 6 000 MW, soit l'équivalent de 1,6 fois la centrale nucléaire du Blayais. » (article Sud Ouest du 25 janvier 2011) ; « Il n'y aura donc pas eu d'effet « antinucléaire » en provenance du Japon, qui aurait pu, dans ce canton abritant une centrale nucléaire, doper le score d'Europe Écologie - Les Verts, qui se contente d'un petit 5,35 %. » (article Sud Ouest du 22 mars 2011) ;*

*« Et on imagine bien que les Haut-Girondins ont des choses à dire sur le sujet, avec un territoire où est implantée une centrale nucléaire » (article Sud Ouest du 12 juin 2013) ; « Toujours pas d'éolienne en vue au pays du nucléaire. » (article Sud Ouest du 26 juin 2013) ;*

*« Elles défigurent notre paysage et ont un impact écologique néfaste. Nous devons préserver le nucléaire et développer l'énergie solaire. » (article Sud Ouest du 11 décembre 2015).*

Dans les discours d’enquêtés, c’est par la problématique du risque nucléaire qu’elle surgit. Un enquêté retient particulièrement l’éventualité d’incidents desquels la population n’est pas informée : *« Quoique je ne dis pas mais on a déjà eu un problème à la centrale. J’ai un copain qui y travaille alors il me dit " on a eu ça et on a eu ça, il a fallu appeler les pompiers et machin ". Bon, il y en a un qui est radié, oui, oui à 3% ! » (EG10).*

Les acteurs institutionnels évoquent sa présence spontanément. Et, plusieurs enquêtés ont explicitement fait mention d’une habitude au risque, les passages de camions venant de la centrale faisant office de rappel.

*« On a ce carrefour qui voit passer la charge lourde de la centrale, puisqu'on a une centrale nucléaire à 12kms donc c'est vrai qu'on voit passer cette charge mais ça devient passif, on la voit passer. On sait qu'à l'intérieur ça pourrait exploser. [...] On est à la limite de la bombe atomique mais on nous a dit « Mais, non vous pouvez dormir tranquille braves gens on s'occupe de tout » [...] je suis rentré à la centrale du Bugey, je suis allé voir, je suis reparti en me disant « ça c'est vraiment un monstre, Fukushima c'est demain », en espérant qu'on passe notre vie tranquillement là [...] on n'ose même pas imaginer un accident sinon, on devient une zone blanche, c'est clair. Donc il faut espérer qu'on n'ait pas affaire à des kamikazes et que les gens qui sont là font leur boulot correctement. » (EG1)*

La question du risque est également mentionnée dans la presse, notamment lors des temps forts politiques, des élections municipales ou cantonales, ainsi que les interventions publiques et manifestations de l'association Tchernoblaye. Ce collectif soutient l'idée d'une impasse du nucléaire et du retard significatif de la région aquitaine en matière d'éoliennes. Son objectif est le démantèlement de la centrale de Braud-et-Saint-Louis, ses actions de communications activent un débat opposant l'énergie nucléaire et l'énergie éolienne.

En Médoc, c'est à nouveau la production d'énergie comparée avec l'éolien qui fait surgir la centrale nucléaire. Bien que de l'autre côté de l'estuaire, elle demeure visible depuis Pauillac et Saint-Estèphe (Figure 50).



Figure 50 : Illustration de la visibilité de la centrale nucléaire de l'autre côté de l'estuaire.  
Source : Atlas des paysages de la Gironde, Agence Folléa-Gautier

L'ensoleillement et une certaine disponibilité de l'espace constitue des facteurs favorables pour le développement de l'énergie photovoltaïque en Gironde. On la retrouve sur les toits, en couverture de parkings et sur des friches. D'ailleurs, la plus grande centrale d'Europe se trouve à Cestas, au sud de Bordeaux, et recouvre plus de 250 ha. La perspective de voir recouvert le site de l'ancienne centrale d'Ambès et le parking de la centrale nucléaire de Braud et Saint Louis par des panneaux photovoltaïques confirme le développement de cette énergie dans le paysage girondin.

Ni la Gironde, ni l'Aquitaine, ne disposaient d'éoliennes avant que la région Nouvelle-Aquitaine n'intègre le Poitou-Charentes et le Limousin. La carte suivante illustre ces disparités entre les anciennes régions (Figure 51).

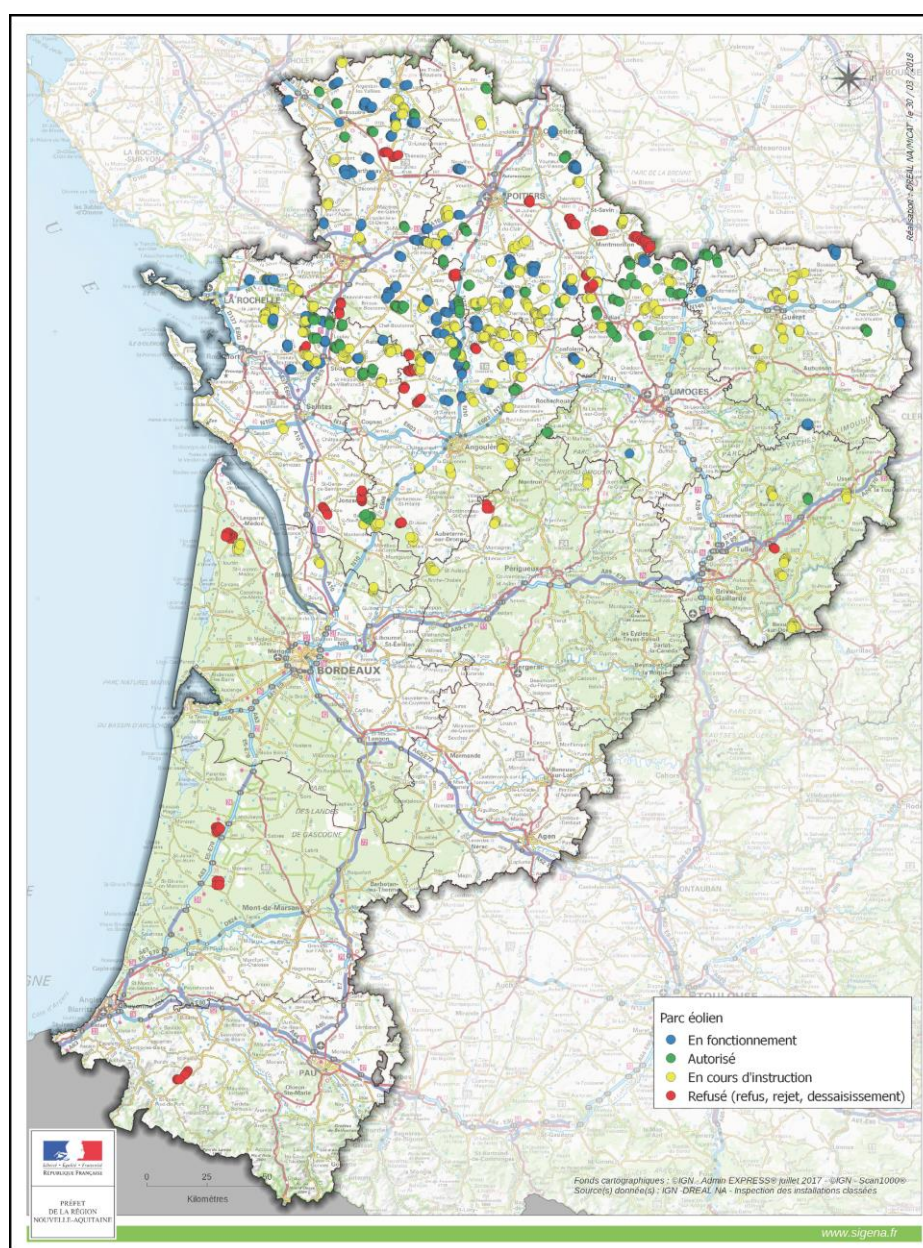


Figure 51 : Localisation et état d'avancement des projets de parc éoliens en Nouvelle-Aquitaine, (DREAL, 2017)

Sur le territoire finistérien, la place de l'énergie est tout autre. L'énergie nucléaire, aujourd'hui absente des sources de productions situés sur la pointe bretonne, a laissé sa marque dans les représentations de l'énergie.

De 1978 à 1981, l'affaire Plogoff mobilise le débat public en Bretagne pour peu à peu s'étendre au territoire national. L'extrait du journal Sud Ouest du 1 février 1980 reproduit ci-contre illustre le combat, vainqueur, de l'identité bretonne à travers l'usage de *biniou bras*, sorte de cornemuse emblématique de la culture bretonne, sur une centrale nucléaire (Figure 52).



Figure 52 : Extrait d'articles du journal Sud Ouest du 1er février 1980

Le nucléaire refusé, l'électricité devient un enjeu majeur, auquel il faut répondre, en témoigne la prédominance de la catégorie **Éminence d'enjeux énergétique** (Figure 48). Un constat connu des populations comme l'illustre ce propos d'enquêté : « *Vous avez dû entendre parler de Plogoff, de la centrale nucléaire de Plogoff, bon, on l'a refusée, bon peut-être, je sais pas, à juste titre ou pas mais [...] c'est pas le tout de dire on fait pas, on fait pas, on fait pas... C'est le problème hein ! Parce que bon, on est tributaire de toute cette énergie, nous, Bretons, enfin... Enfin, Bretons... nous, Finistère, on a rien hein !* » (EF20).

En 2016, la centrale de Plogoff demeure dans les discours : « *mais c'est sûr que nous en bout de ligne, on devait en avoir une à Plogoff, de centrale atomique qui n'a pas été construite et EDF nous l'a bien fait sentir qu'elle manquait* » (EF2), « *Elle [la Région] n'a pas voulu donc d'implantation de centrale nucléaire ou autre, ça c'était son choix. Personnellement, étant donné ma profession j'étais assez favorable au niveau parce que c'était un gros chantier mais maintenant avec le recul, quand je pars en bateau pour aller à l'Île-de-Sein ou autre, je crois que cela aurait été une grosse erreur de faire une centrale nucléaire du côté de la pointe, là-bas* » (EF3). Le Pacte Électrique Breton, signé à la fin de l'année 2010, illustre la prise en main des enjeux énergétiques par les institutions. À l'époque, seuls 8% de l'électricité consommée en Bretagne sont produits sur le territoire. La fragilité du réseau reconnue, une grande prospective est mise en œuvre pour l'avenir énergétique de la région. Outre une action sur la

maîtrise de la consommation et l'amélioration des dispositifs existants, la cogénération et le renforcement des lignes entre autres, ce pacte engage un développement prioritaire des énergies renouvelables. L'engagement pris revient à attribuer 3 600MW de puissance installée d'origine renouvelable pour 2020. L'éolien détient une contribution majeure, 1 800MW sont ambitionnés pour l'éolien terrestre et 1 000MW pour l'éolien *off-shore*. En 2016, la conduite de ces engagements permet à la région d'atteindre 83% d'énergie produite d'origine renouvelable. Pris à l'échelon régional ou départemental, l'énergie issue de la filière bois-énergie reste prédominante. Pour le Finistère, l'éolien représente près 1/6 de l'énergie produite<sup>79</sup>.

### *La présence de l'industrie énergétique*

L'industrie énergétique est présente dans le monde rural, en témoigne les pylônes, les poteaux et les lignes électriques, mais son apparition n'a pas été sans opposition. Cependant, aujourd'hui, ces éléments ont une place dans le paysage.

La centrale de Braud-et-Saint-Louis et ses lignes électriques font partie du paysage habitué. La centrale est parfois même oubliée. À ce propos, une enquêtée témoignait de la nécessité d'oublier sa présence, « *sinon, on ne vit plus* » (EG14).

Mais d'ailleurs, en bordure d'estuaire, cernée par les marais, elle n'est pas visible depuis Reignac.

*« Et depuis Reignac la centrale, elle se voit pas : C'est le gars de Pauillac, là-bas, de l'autre côté dans le Médoc. Lui tous les matins, il se lève et il a la centrale en plein dans la figure alors que la centrale elle est du Blayais. Et moi, qui suis dans le Blayais, la centrale, je ne l'ai pas. J'ai mon château d'eau, la forêt, heureusement que j'ai la forêt. [...] mais la centrale là-bas, qui est énorme, qui est à 12- 18 km, on ne la voit pas plus. » (EG1)*

*« Ouais, alors après moi, je trouve que la centrale, on l'a mise en bordure d'estuaire, on la voit sans la voir, elle n'est pas posée au milieu d'une commune [...] la centrale elle est vraiment quand même un peu excentrée, c'est pareil, elle est pas dans Braud, à côté de notre administration générale. Elle est en bordure d'estuaire à 5 km du centre-bourg. » (EG2)*

Sur le territoire du Blayais, la centrale constitue bien plus qu'un simple site de production d'électricité. La qualification spatiale est intéressante pour comprendre l'emprise socio-économique qu'incarne la centrale sur le territoire. Qu'il s'agisse des discours d'enquêtés ou de la presse, il est fait mention de la centrale *du Blayais*, expression préférée à la centrale de

---

<sup>79</sup> Les données sont accessibles sur le site de [l'Observatoire de l'énergie et des gaz à effet de serre en Bretagne](#).

*Braud-et-Saint-Louis*<sup>80</sup>. Pourtant, elle est implantée sur le territoire de la commune de Braud-et-Saint-Louis. Mais, sa présence laisse son empreinte à travers sa contribution à la fiscalité locale et son potentiel d'emplois pour l'ensemble du territoire du Blayais.

*« C'était la transition énergétique pour une part, mais on est très mal placés parce qu'on a une centrale, alors on fait fermer la centrale ? Oui mais si on fait fermer la centrale imaginez-vous que toutes nos taxes, et nos TPU, toutes les taxes qu'on trouve, avec quoi on vit sur la commune ? » (EG1)*

*« Ben aujourd'hui, on la [la centrale nucléaire] garde ! Je veux dire, on la garde pour 36 000 raisons parce que mine de rien, économiquement parlant, elle fait vivre tout le territoire, et elle me fait vivre moi aussi, en tant que [emploi] sur une communauté de communes de 12 000 habitants, y'en a pas 36 non plus qui peuvent se le permettre. Et moi, j'ai pas besoin de batailler quand j'ai un projet à monter, c'est bon, y' a les sous derrière. Faut pas non plus se voiler la face, c'est vrai pour nous, c'est vrai pour une bonne partie des habitants du canton, on la garde. » (EG2).*

La centrale répond à des préoccupations locales vécues au quotidien :

*« Bah, après faut pas se leurrer aussi, y'a une centrale nucléaire sur le territoire, du coup l'énergie électrique elle est quand même omniprésente, que ce soit dans les bâtiments publics, dans la plupart des logements sociaux qui sont réalisés etc. et aussi il y a beaucoup de gens qui y travaillent, c'est un gros employeur la centrale. » (EG2).*

Nous pourrions avancer l'idée d'un rapport coût-bénéfice, que l'on peut retrouver comme analyse dans le domaine des transports. Le bénéfice socio-économique du passage d'une autoroute sur une commune bénéficiant d'une voie d'accès conduit à nuancer les impacts. La centrale a des impacts mais elle fait vivre le territoire.

De plus, le blason de Braud-et-Saint-Louis intègre, avec le patrimoine religieux, l'agriculture, la pêche et la chasse, l'image d'une centrale (Figure 53). Cependant, les représentations de la centrale sont en tension entre présence emblématique du territoire et existence d'un risque majeur. Une forme de déni, entre méconnaissance de l'ampleur des impacts et gestion psychologique du risque, confère à la centrale une présence passive.

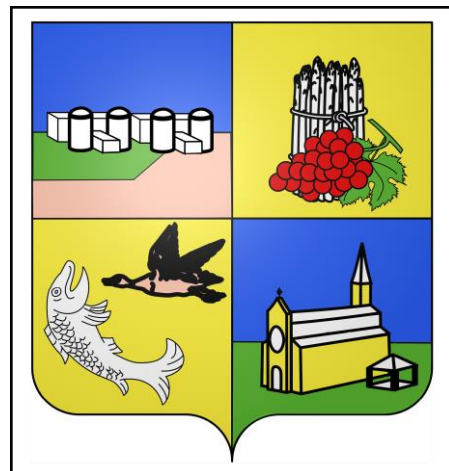


Figure 53 : Blason de la commune de Braud-et-Saint-Louis, intégrant la centrale nucléaire

<sup>80</sup> L'analyse textuelle des articles de presse révèle une qualification de la centrale par les termes « du Blayais » ou « de Blaye » de manière quasi-systématique.

L'éolien et le nucléaire se distinguent par deux modes de présences de production d'énergie. Installée en bordure d'estuaire, la centrale ne se voit pas depuis le territoire de la Communauté de communes de l'Estuaire (CCE). Alors que disséminées, les éoliennes opèrent une mise en proximité par la récurrence et l'évidence de leur rencontre. Elles instaurent une confrontation avec l'image de l'industrie.

L'énergie éolienne repose sur une production décentralisée « *Justement le renouvelable se prête bien à ça. [...] Des petites unités quoi.* » (EF18). Par conséquent, elle revêt un statut spatial particulier.

Des éoliennes disséminées dans l'espace donnent l'impression d'être visibles en tout point. Pour certains, la végétation ne pourrait jouer le rôle de masque : « *Entre les 2 ZDE validées par le Préfet vous trouverez non plus Naujac sur Mer, mais Naujac sous éoliennes, LE CENTRE BOURG SE TROUVE A MOINS DE 2KM DES ZDE ! Rappelez-vous on parle de hauteur de 200M elles seront visibles de partout, un PIN ADULTE MESURE 30M.* » . La perspective d'une confrontation récurrente avec l'objet semble intolérable. Ses dimensions industrielles feraient perdre à un paysage sa valeur patrimoniale, son esthétique « *Il est vrai que toute installation technique ou industrielle... embellit rarement un site* » (EF8), ou l'expression d'un modèle paysager estimé appréciable, « *C'est vraiment quelqu'un qui prenait le développement des... Des éoliennes, mais à taille humaine et pas comme un chantier industriel et... et capitaliste comme ici [Cast].* » (EF17).

La démesure de l'objet-éolien initie sa représentation industrielle. Cette image est accentuée par l'ensemble des mesures d'éviction inhérentes aux projets, de son inscription dans la nomenclature ICPE mais également par les retours d'expérience et les récits des écueils rencontrés à l'occasion des premiers projets, en France mais également dans les autres pays du monde.

*La confrontation avec la sphère domestique*

L'image de l'industrie se construit autour d'une production économiquement valorisée mais également, autour des impacts. Le bruit, la pollution, visuelle, sonore, écologique participe d'une représentation de la production industrielle, comme peut l'être celle de l'énergie (Figure 54).

Les retours d'expérience faisant mention de nuisances sonores et de problèmes de réception télévisée sont légions dans les discours anti-éoliens. Dans l'analyse du corpus, il est régulièrement fait mention de plaintes relatives à des nuisances sonores et de réception télévisée ainsi que de sollicitations auprès des mairies afin de solutionner ces problèmes (EF1, EF2, EF3 EF10, EF20).



Figure 54 : Tract de l'association Vigiéole  
 Compilation des griefs vis-à-vis des éoliennes

Des récits de riverains gênés que l'on retrouve distillés dans la presse dont voici quelques exemples :

*« Des riverains des parcs éoliens de Saint-Servant-sur -Oust (56) et Bourbriac (22) s'étaient déplacés pour témoigner devant le commissaire enquêteur « des souffrances qu'ils doivent supporter jour et nuit dues au bruit lancinant des éoliennes ». » (article Ouest-France du 18 juillet 2011) ;*

*« Je suis l'un de ces riverains. Certes pas le plus touché. Demeurant à 1 200 mètres du site, je perçois certains jours très nettement le bruit continu émis par le parc. » (article Ouest-France du 10 décembre 2012) ;*

*« " On a parfois l'impression d'entendre deux tracteurs au travail près de la maison ", témoignent-ils. [...] Beaucoup de leurs voisins parlent d'un bruit permanent, semblable à " une machine à laver en plein essorage ". » (article Ouest-France du 18 mai 2013)*

L'éolienne, si elle se voit depuis la fenêtre, si elle brouille la télévision, ou si elle crée des maux de tête ou nuit au sommeil, n'impacte plus seulement le paysage, elle entre dans la sphère domestique. Pour ces riverains, elle devient intrusive dans la vie quotidienne.

Néanmoins, nous pouvons préciser que les plaintes formulées sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Châteaulin et du Porzay (CCPCP) faisaient suite à l'installation d'éoliennes sur les communes de Cast, Châteaulin et Plomodiern en 2006 et de Saint-Coulitz



en 2009, et se sont atténuées au fil du temps lorsque des mesures d'atténuation et autres réglages ont été mis en œuvre par les propriétaires des éoliennes.

Puis, la crainte d'une dévaluation immobilière du fait de la proximité d'éoliennes illustre une nouvelle forme d'atteinte à la sphère domestique. La dévaluation immobilière est relative à l'impression d'être dépossédée d'une chose à laquelle on tient, que l'on a acquise et à laquelle on a le droit. Cela met en discussion l'acte de propriété appliqué aux paysages, pensé tacite au moment de l'achat d'un bien immobilier<sup>81</sup>. Cette crainte est particulièrement évoquée par les associations d'opposants<sup>82</sup>. L'habitat domestique, la résidence principale ou celle secondaire, perdrait sa valeur du fait d'une proximité avec l'éolienne. Certains espèrent *« un seul parc, bien au fond, dégagé, qu'on ne voit pas et qui passe inaperçu, du coup c'est possible. Que un petit peu partout, hum, non »* (EG11).

Objet de modernité ou reliquat du passé, l'éolienne dérange. Elle signe une rencontre difficile de l'industrie énergétique avec les territoires ruraux. Les paysages de campagne ; les paysages de nature doivent faire face à l'arrivée d'infrastructures de production énergétique. C'est en soi une confrontation de valeur paysagère, qui n'est pas propre à l'éolienne. Certains en font le constat lorsque, quelques années auparavant, il avait été question de la centrale de Plogoff : *« On ne retrouve pas ceux de Plogoff, aujourd'hui dans Sortir du nucléaire. L'opposition faite avec le projet de Plogoff avaient pu concerner des personnes ne voulant [...] pas de désordre dans le paysage. Venez pas nous embêter dans nos petites affaires »* (EF8).

La rencontre dérangeante est vécue par l'habitant ; l'habitant dans sa posture de riverain de la future éolienne. Il est question ici d'une appréciation sensible de la distance, un sentiment de proximité.

---

<sup>81</sup> « C'est certes un petit peu caricatural, mais on le vit au quotidien, on a des retraités qui ont passé leur vie à la ville, et qui ont acheté une maison à la campagne, et quand ils ont acheté la maison, ils ont acheté la carte postale qui va avec et si on arrive avec un projet quel qu'il soit, et qu'on la modifie, eh bien, ça ne va pas. » (EG5)

<sup>82</sup> « Je ne sais pas s'ils se sont constitués en association, mais y'a des opposants. Et ce sont les riverains en fait. Et qui eux, leurs préoccupations... "Oui ! On s'est ... on s'est saigné aux 4 veines toute notre vie pour se payer notre lieu de retraite là, et vous venez nous mettre ces espèces de ... d'objets inutiles, là...justement" [...] Et du coup, ils craignent que ça déprécie le patrimoine quoi, leur patrimoine immobilier... » (EF18)

« Vous habitez Naujac sur Mer, vous avez envie d'avoir une idée de votre paysage avec des éoliennes et de savoir quel impact cela a sur l'immobilier, la réponse est simple : -30%, Naujac sera un village au milieu des éoliennes. » (Post de l'équipe électorale Union pour l'avenir de Naujac-sur-Mer, publié le 11 mars 2014, sur le réseau social Facebook)

Cette rencontre entre l'habitant et l'éolienne devient un enjeu des projets<sup>83</sup>. Nous traduisons cet enjeu, à la faveur de l'analyse du corpus de presse, comme une problématique de **sens et sensibilités à ménager**. L'éolienne, figure emblématique des énergies renouvelables, porte l'image d'une nécessité d'agir, d'objectifs à atteindre et plus largement, d'une transition à l'œuvre.

### 5.1.3. Paysages appropriés, paysages dénaturés

Il est intéressant d'observer la manière dont se saisissent les habitants de l'information mise à disposition. Elles proposent une nouvelle façon de considérer leur territoire en projet. Les référentiels spatiaux choisis ainsi que les revendications formulées lors des recours traduisent des représentations spatiales liées au paysage du quotidien. Ces nouveaux acteurs illustrent leur territoire, ses particularités géographiques et son identité, à travers leurs supports de communication.

Après analyse du corpus, nous repérons des références paysagères récurrentes. Elles mettent en évidence un paysage de campagne. Ses références renvoient à la végétation, à des modelés topographiques, mais aussi à des systèmes agricoles, au cadre de vie et à des valeurs écologiques. Pour partie, ces références sont également mobilisées pour alimenter l'image d'un paysage de nature, pour lequel la cohabitation avec l'éolienne semble impossible.

#### *Un paysage de campagne*

La commune de Reignac est dépeinte comme une « *charmante contrée de la Haute-Gironde entre la vigne et la forêt* » (EG1), « *agréable commune rurale où se côtoient forêts, prairies, aspergeraies et vignobles* »<sup>84</sup>.

Depuis le département voisin de Charente-Maritime, où elle est largement présente, la forêt de la Double s'étend jusqu'à la bordure nord du département de la Gironde. Elle laisse place à des clairières de plus en plus vastes, qui finissent par se chamarrer de vignes lorsqu'on s'approche du Blayais et du Cubzaguais. C'est un paysage de lisière.

---

<sup>83</sup> « Les impacts, ils peuvent être chez soi, fussent-ils simplement paysagers. Donc que c'est son problème et puis que, effectivement, plus on va consommer d'électricité et ben peut-être plus on aura d'éoliennes autour de soi » (EF10).

<sup>84</sup> Bulletin d'information n°5, de février 2012, de l'association Vigieôle.

La proximité de la forêt de la Double charmarre les 1 600ha de forêt reignacaise, cependant son couvert n'est pas homogène. Il laisse place à des clairières dégagée, ouvrant sur des parcelles toujours cultivées.

Aussi, l'activité agricole, pourtant en déclin notable, maintient sa trace dans le paysage. La vigne principalement, mais aussi le maraîchage, avec notamment la culture de l'asperge<sup>85</sup>.

Ce paysage participe d'un cadre de vie où l'on retrouver la quiétude d'un bonheur de vivre à la campagne, à deux pas de l'agglomération de Bordeaux, et « *alors quand je dis la vie est belle, bien sûr il y a*



Figure 55 : Polyptique illustrant le paysage de la commune de Reignac

*du chômage, il y a des problèmes et autres mais notre ruralité, quand je dis ruralité c'est pas le mode de vie c'est l'espace la ruralité, pas de pollution, phonique, visuelle, chimique, environnementale très, très peu » (EG1) pourtant sans les inconvénients d'une vie citadine, avec ses bruits et lumières incessants. Bien que certains ne manqueront pas d'évoquer l'autoroute A10 qui scinde la commune en deux :*

« [...] Reignac est plus à l'écart de la centrale, qui est plus tranquille, boisée, agricole, enfin mixte, où il fait bon vivre, si on oublie l'autoroute. » (EG7)

« C'est vrai et puis après, il y a aussi une autoroute qui est quand même là, et qui vient couper le paysage ». (EG2)

La densité de population est faible, l'habitat est dispersé, on dénombre une cinquantaine de hameaux.

Nous avons exposé le caractère rural de Reignac mais le territoire du Blayais peut également se définir en ces termes. On retrouve en guise de présentation des communes de Saint-Savin, d'Etauliers ou de Marcillac, des références similaires. En voici quelques exemples, « L'agriculture est bien représentée dans la Commune, elle est orientée vers la polyculture,

<sup>85</sup> La foire de l'asperge se tient chaque année dans le canton, à Etauliers. Elle célèbre la culture de l'asperge, pratiquée depuis le XVIe siècle dans le Blayais et qui, depuis 2015, bénéficie du label IGP.

*élevage, asperges, vignes et activité forestière* »<sup>86</sup> ; « *Étauliers situé entre l'océan et les marais dans un superbe paysage naturel* »<sup>87</sup> ; « *Marcillac, petite commune rurale à dominance viticole comptait au dernier recensement 1206 habitants* »<sup>88</sup>.

Le terrain en Finistère illustre des critères nous permettant de les qualifier de ruraux. Nombres d'enquêtés présentent leur commune en termes de faible de densités, d'habitants mais également de services dispensés à la population<sup>89</sup>. La prédominance d'éléments de nature participe de la définition d'espace à dominante rurale. Il s'agit de formations végétales, tels que le bocage, la forêt, les prairies, différenciées par des formations géomorphologiques, les reliefs, les côtes littorales (Figure 56). Enfin, l'importance d'activités agricoles, adjointes aux critères précités, justifie le qualificatif rural. Voici quelques extraits pouvant illustrer ces trois critères :

*« en ce moment on doit être à 500 habitants à peu près... à peu près. Pour une surface en ha de... à peu près 1400 ha. [...] alors que dans le passé il y avait eu jusqu'à... dans les années 50 y'avait encore 7 ou 8 bars, dans la commune, 7 ou 8 commerces et maintenant y'a plus rien quoi ! [...] en production agricole que... que porcine ou laitières ou bovins... Vraiment, on a de belles exploitations. Mais aussi des exploitations qui, dans... en parlant d'il y a 20 ans, où y'avait bien, je vais dire 30-40 exploitations, et qui aujourd'hui doivent être limitées à 15-20 quoi ! » (EF12)*

*« ben la commune, elle va du sommet du Menez Hom, qui appartient à la commune, jusque... un petit peu plus loin que les éoliennes, près de Châteaulin. [...] Bon ici c'est spécialement de l'agriculture, hein, sur la commune, avec quelques petites entreprises, mais... Bon avec aujourd'hui un développement de l'habitat, comme dans tout le secteur ici. Bon ici, c'est plus... donc on est moins lié au littoral, hein, malgré qu'on soit une commune du littoral, hein, en plus... » (EF7)*

*« la commune de Dinéault on a plus de 45 km<sup>2</sup>, on passe de l'Aulne donc de l'altitude zéro à 330 m du Menez Hom. C'est une commune essentiellement rurale, qui compte actuellement 1440 habitants à l'année » (EF2)*

---

<sup>86</sup> Site internet de la commune de Saint-Savin, consulté le 18 mars 2018.

<sup>87</sup> Site internet de la communes d'Étauliers, consulté le 18 mars 2018.

<sup>88</sup> Site internet de la commune de Marcillac, consulté le 18 mars 2018.

<sup>89</sup> Nous appuyons notre propos sur la définition de l'espace rural proposée par Robert Chapuis accessible sur [Hypergéô](#).



Figure 56 : Panoramique du littoral finistérien, entre falaises et parcelles agricoles. Presqu'île de Crozon, février 2016.

Mais il y a également la présence d'un paysage de nature, revendiqué et participant de l'identité du territoire. D'ailleurs, une partie du territoire de la communauté de communes du Pays de Châteaulin et du Porzay (CCPCP) est inscrite dans le périmètre du Parc Naturel Régional d'Armorique (PNRA). La politique de protection des espaces sensibles se prolonge dans une politique départementale d'acquisition foncière, mise en place en 2009. À nouveau, la communauté de communes se trouve dans ces périmètres de préemption. Ces ambitions portent en avant une qualité paysagère et une richesse naturelle du Finistère. Des intentions que l'on retrouve en Médoc.

#### *Un paysage de nature*

Le paysage de Naujac-sur-Mer signe la rencontre de la forêt et de l'océan, où le cordon dunaire joue un rôle majeur, bien qu'à plus de 10km du centre-bourg<sup>90</sup>. La forêt, frange occidentale du plateau landais, accueille les milieux humides de l'arrière littoral, un espace de biodiversité, justifiant la présence d'une réserve naturelle, partagée avec la commune d'Hourtin. Le littoral est lieu de préservation mais aussi de loisirs balnéaires. L'activité économique prend son essor en période estivale, où les touristes viennent profiter d'un cadre de nature sauvage, à proximité de la plage.

---

<sup>90</sup> Citons un enquêté : « la commune Naujac-sur-Mer est une commune rurale, dans le Médoc, dans le canton Nord Médoc [...] où nous avons une forêt très importante puisqu'elle fait 8000 ha de forêts et nous avons 800 ha de forêt communale. Un littoral de 3,5 km- 4 km, et un désavantage également, dans le sens où nous avons une commune qui est en longueur et elle rentre à 17 km à l'intérieur des terres ». (EG15)

Au quotidien, la forêt, lieu de balade, la plage, lieu de loisirs, construisent les agréments du cadre de vie pour les riverains.

La forêt revêt une importante valeur dans la représentation paysagère des deux territoires girondins. Un enquêté à Naujac-sur-Mer précise, « *Nous sommes une immense forêt* » (EG15). De l'autre côté de l'estuaire, à Reignac, « *l'espace nature varie, le pin maritime si vous êtes de la région, O.K., mais si vous n'êtes pas de la région et que vous arrivez de Paris, quand est-ce que vous arrivez chez moi, bien, lorsque vous*

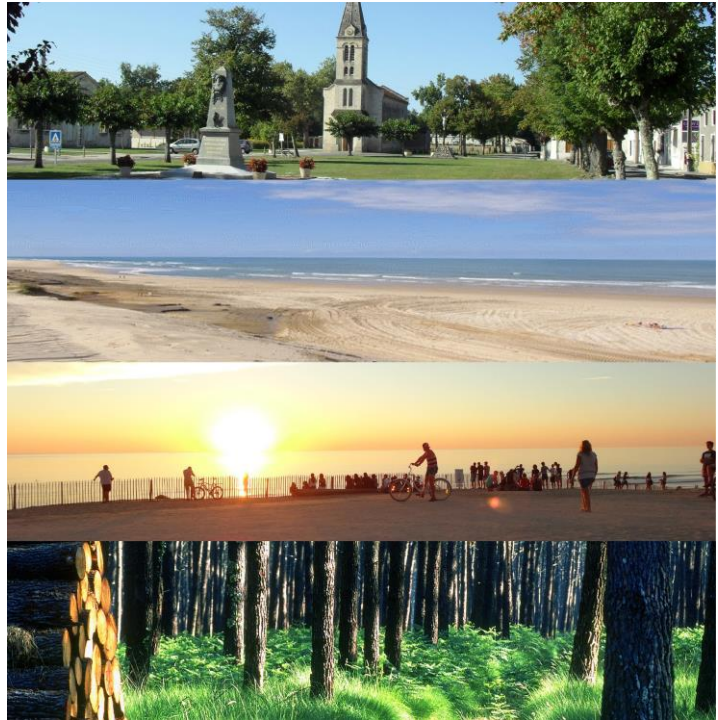


Figure 57 : Polyptique illustrant le paysage de la commune de Naujac-sur-Mer.

*voyez les pins maritimes et les pins maritimes vous les avez à 20-30 km par l'autoroute, ou par la nationale 10 ou par la 137, vous les avez là au nord de Reignac, à 15-20 km, on va dire. Quand tu vois les pins, tu es arrivé chez moi ! » (EG1).*

En ces termes, elle signifie une composante végétale majeure du paysage. En témoigne ces deux planches photographiques issues des sites internet des communes de Naujac-sur-Mer et de Reignac (Figure 55 et Figure 57).

Les discours d'opposition à l'éolienne ont recours au paysage comme support à des revendications pour la préservation du cadre de vie. Ils font à la fois écho au désir de justice sociale vis-à-vis des politiques d'aménagement, particulièrement lorsque celles-ci prennent leur intention dans le cadre d'un développement durable.

*Un paysage habitué*

Forêt, marais ou dune sont des motifs emblématiques du Médoc et/ou du Blayais. Ils participent des représentations d'un paysage habitué. Mais le bâti peut également constituer un référent paysager. Comme en témoignent les différentes figures suivantes, les dessins d'une église ou d'un clocher, d'un village en son pied sont des éléments récurrents (Figure 54, Figure 58, Figure 61, Figure 62).

En tout premier lieu, ces éléments servent l'illustration des rapports de hauteur entre les éoliennes et le bâti existant. Confronté à ces hauteurs ordinaires, le gigantisme éolien est exacerbé. Et l'éolienne se teinte d'extra-ordinarité lorsque sa hauteur est comparée à celle de la tour Eiffel (Figure 61d) ou à celle de la tour Montparnasse<sup>91</sup> (Figure 58).

En second lieu, en tant que repères socio-spatiaux, il localise et identifie. Ces illustrations suggèrent la typicité d'un village de campagne. On y voit aussi des clairières, des vignes, un château d'eau. Cela contribue à renforcer la rupture avec le familier, l'ordinaire d'un paysage vécu au quotidien.

Certains marqueurs d'identité paysagère ne sont pas forcément ceux que l'on attend. Nous choisissons de nous intéresser tout particulièrement à la commune de Reignac. Notre propos est le fruit d'une remarque singulière, la récurrence du château d'eau. Il campe le rôle d'un repère spatial et social pour les habitants et riverains de la commune. Le château d'eau, aux dimensions notables, 63



Figure 58 : Tract proposé par l'association Naujac, c'est vous Comparaison de hauteurs entre la tour Montparnasse, le phare de Cordouan, des éoliennes et d'autres bâtiments du quotidien



Figure 59 : Absorption visuelle du clocher par la masse du château d'eau sur ce photomontage comparant les hauteurs du clocher de l'église de Reignac et d'une éolienne de 2MW.

<sup>91</sup> Remarquons que la perspective d'une vue en contre-plongée rapproche les hauteurs des éoliennes projetées sur Naujac-sur-Mer et de la Tour Montparnasse, alors que cet édifice du 15<sup>e</sup> arrondissement de Paris s'élève à 210m de haut.

m de haut pour celui de Reignac, est un élément ordinaire dans un paysage habitué. Parmi les flyers et les affiches du collectif Vigiéole, il est un élément récurrent (Figure 61), même lorsque le propos tient à comparer la hauteur du clocher de l'église avec la hauteur d'une éolienne de 2MW (Figure 59).

*« Après c'est vrai, que c'est rigolo, enfin ça rigolo, parce que l'analyse du paysage, voilà si j'analyse ce que j'ai là autour, j'ai quand même des lampadaires qui sont complètement artificiels mais en fait ça, ça fait partie de l'horizon acquis. » (EG2)*

Le château d'eau constitue un repère paysager pour la commune de Reignac, car il s'impose avec force dans le paysage, en témoigne le paysage visible lorsque l'on se rend vers la commune (Figure 60). Le château d'eau, le clocher sont des formes de verticalité acquises dans un paysage d'étendues, agricoles et forestières.

La représentation du paysage reignacais illustre une forme fantasmée du rural. Les chasseurs, une population partie prenante de la ruralité et emblématique du territoire, mentionnés et représentés par la présence de gibier (Figure 61c), sont régulièrement associés aux arguments d'opposition. Le parti pris de ces affiches repose sur le ralliement des préoccupations des uns et des autres : le cadre de vie quotidien des habitants est impacté, les pratiques de chasse pâtissent et les sensibilités écologistes sont heurtées. Tous sont sensibles à la préservation de leur nature, définie par une biodiversité de marais et de forêt.

Les chasseurs du territoire sont rapidement intervenus dans le débat autour du projet de la CCE car il avait été initialement évoqué dans le marais de Braud-et-Saint-Louis. Ils défendent l'idée d'une incompatibilité entre l'éolienne et les activités caractéristiques des marais, les migrations d'oiseaux notamment. Ils décrivent les traditions de pêche et de chasse comme actrices de la préservation ce paysage marécageux. Les éoliennes ne seraient que source de mitage non souhaitable, une rupture dans l'homogénéité paysagère de cet espace (EG20). Le paysage viendrait à perdre sa valeur d'emblème du territoire.





Figure 60 : Illustration des variations de visibilité du château d'eau et du clocher de Reignac

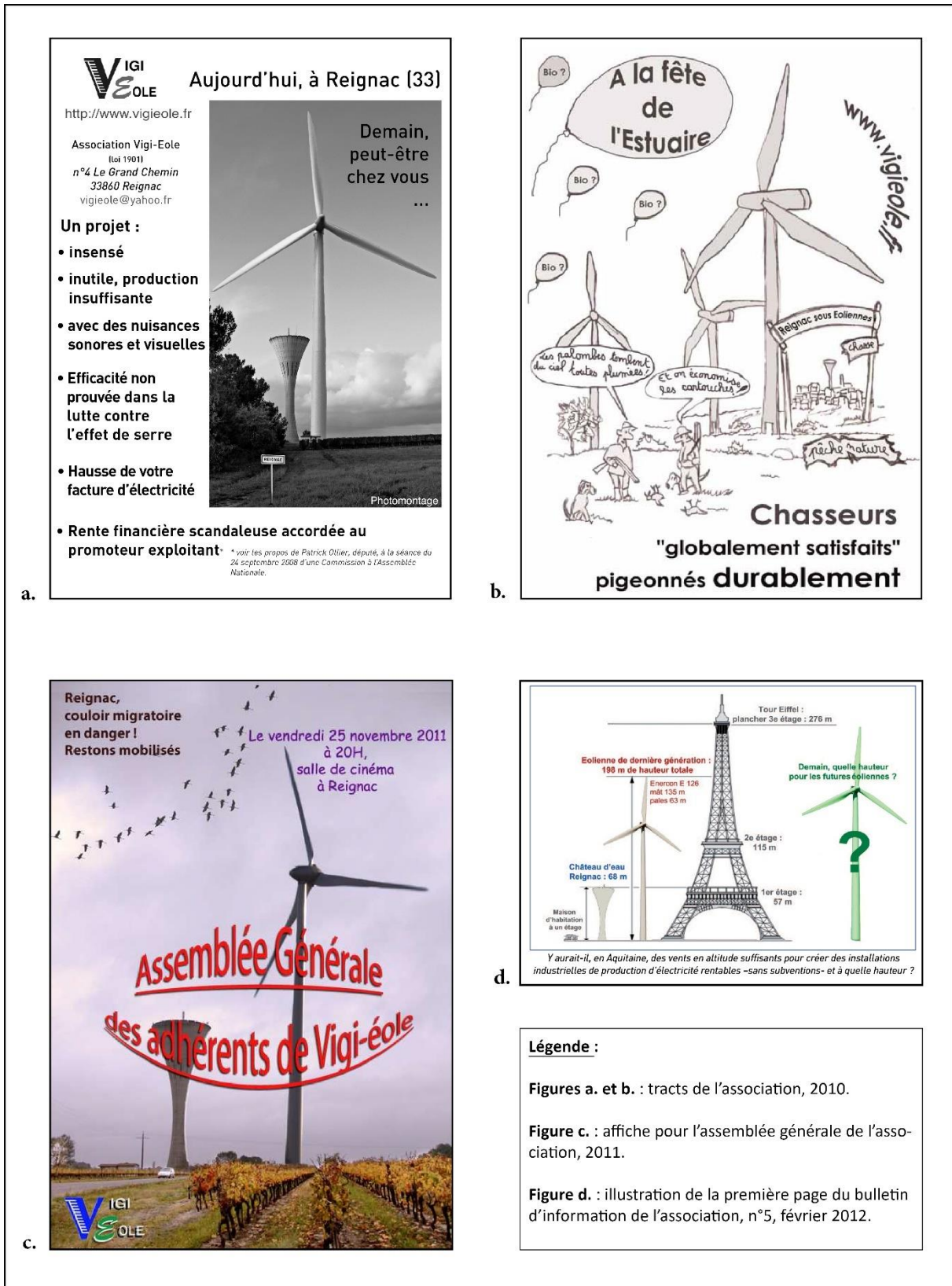


Figure 61 : Communications de l'association Vigiéole à destination de ses adhérents et de la population

### *Des paysages appropriés*

La forte attention émise au sujet de la dévaluation financière des maisons à proximité de parcs éoliens reprend dans une certaine mesure l'atteinte au cadre de vie. Les distances d'éloignement sont d'ailleurs relatives aux nuisances sonores, aux risques de vibrations. Mais, elles induisent également le potentiel paysage vu depuis les fenêtres. Une définition du paysage héritée de l'art pictural que l'on voit resurgir dans les discours.

*« C'est-à-dire que ma belle-sœur, de sa... de sa chambre à coucher, elle voit les éoliennes. Nous, de notre salle de bain, et on a un sauna dans notre salle de bain, donc... avec une vue sur la nature... on voit l'éolienne ! » (EF17).*

Le paysage est un paysage image. Il est un arrière-plan valorisable lors de l'achat de la maison. Inscrit dans la vie quotidienne, il devient un horizon habitué et sert de repère.

*« " Il faut comprendre que j'ai acheté cette maison au milieu de la nature pour profiter de la tranquillité et du cadre de vie avec ma famille. C'est un choix. Des éoliennes à proximité, cela change tout". » (Sud Ouest du 2 mai 2013)*

Mais l'éolienne ne correspond pas aux paysages désirés. Elle est incarnée par des groupes privés, développeurs et/ou constructeurs, de grandes entreprises, parfois étrangères, se justifiant par leur maîtrise experte de l'énergie.

*« Des baux emphytéotiques allant jusqu'à 40 ans pour les propriétaires terriens qui louent leurs parcelles. Une taxe professionnelle distribuée aux collectivités locales. Des retours sur investissement faramineux pour les promoteurs éoliens. De toute évidence, l'éolien industriel est avant tout un produit financier faisant actuellement l'objet d'une bulle spéculative » (extrait d'un dépliant produit par la Fédération Environnement Durable, juin 2007).*

En ces termes, les éoliennes matérialisent une emprise industrielle sur l'espace rural, grâce à laquelle les promoteurs industriels tirent un bénéfice pécuniaire (Figure 61a). Et, le projet éolien incarne l'exploitation de la valeur paysagère, celle d'une campagne ou celle d'une nature à préserver.

La présence d'éléments de nature influence l'appréciation du cadre de vie. D'ailleurs, la nature entre en ville dans la perspective d'améliorer la qualité du quotidien des citoyens, en témoignent le dernier sondage de l'Union Nationale des Entreprises du Paysage (UNEP), l'importance des espaces verts dans les écoquartiers<sup>92</sup> ou l'émergence des Parcs Naturels Urbains (PNU). Les marais, l'estuaire, les dunes, la forêt sont des éléments paysagers reconnus. Ils constituent sur les territoires du Blayais et du Médoc les éléments dits de nature, identitaires et certains même valorisés par le tourisme. Cela est notamment le cas des territoires du Médoc.

---

<sup>92</sup>Enquête menée en 2016, intitulée *Ville en Vert, Ville en Vie : un nouveau modèle de société*, p.8. Consultable à l'adresse suivante : <http://www.lesentreprisesdupaysage.fr/decouvrir-l-unep/publications/les-enqu%C3%AAtes-unep>

L'attrait touristique pour ces paysages de nature repose d'une part sur les aménités qu'il est possible d'y trouver et d'autre part, sur ce que le paysage représente. Particulièrement, le paysage du médoc littoral est apprécié pour son caractère brut, donnant l'impression que les paysages ont été préservés de la main de l'Homme.

*« On vit du tourisme ici, si pour satisfaire l'égo d'un maire et qu'on va détruire en partie la manne touristique, c'est très grave ». (EG18)*

*« C'est la nature, c'est la mer et ce qui manque aux touristes c'est justement le naturel. C'est-à-dire la plage sauvage, la forêt landaise, il n'y a pas d'infrastructures lourdes, il n'y a pas de béton sur son machin et après il va frouer des trucs comme ça, donc c'est un peu contradictoire. » (EG18)*

Les friches, les zones boisées, les zones humides constituent une variété d'habitat pour la flore et la faune en Médoc comme dans le Blayais. Cette biodiversité est reconnue par de nombreux zonages. Ainsi, dans le périmètre élargi du lac d'Hourtin, vers Naujac-sur-Mer, ont été identifiés des zones de préhension Espaces Naturels Sensibles tels que le marais boisé du Hagnot, le marais boisé de la Métaierie - Le Petra ou encore la zone du Pin sec. On y trouve également la réserve naturelle nationale des dunes et marais d'Hourtin. De l'autre côté, le territoire de la CCE abrite l'espace naturel sensible du marais de la Vergne. Enfin, la perspective du parc naturel régional Médoc semble, pour quelques-uns, accroître le besoin d'une préservation accrue, pour laquelle les projets éoliens sont inconcevables. La récente et houleuse actualité du PNR Corbières Fenouillèdes, dans l'Aude, a soulevé les difficultés pour ces zonages d'intégrer une prospective des énergies renouvelables. Notons que le PNR Médoc inscrit lui aussi une réflexion autour de l'énergie éolienne, en proposant notamment des recommandations et une carte de zones non-favorables<sup>93</sup>. L'enquête publique a révélé une vive opposition au développement de l'énergie éolienne sur le territoire, notamment, du fait de l'impact potentiel sur l'avifaune résidente ou migratrice. On retrouve un attachement à la tradition médocaine reconnue de la chasse, présentée selon sa contribution au façonnage et à l'entretien des paysages des zones humides.

*« Enfin, s'est présenté, moi c'est le retour que j'en ai [...] En disant effectivement, pas que le paysage, l'environnement, qu'il y a des zones migratoires, il y a un parc ornitho[logique] pas loin, [...] Ça va défigurer un peu ce patrimoine environnemental. » (EG2) ;*

---

<sup>93</sup> La charte du parc et le rapport de l'enquête publique, consultés à l'adresse suivante : <https://www.pays-medoc.com/documents-ressources.html>

« " Et pas n'importe où : au cœur du Médoc le plus emblématique, le plus naturel, le plus conforme à son image la plus séduisante ; c'est-à-dire sur la commune de Naujac-sur-Mer, territoire préservé entre tous. [...] On imagine donc d'implanter un champ d'éoliennes à deux kilomètres d'une réserve naturelle, auprès d'une côte aquitaine intacte, admirée par l'Europe entière, au milieu d'un des principaux couloirs de migration d'Europe et à quelques jours de la mise en place d'un Parc naturel régional en Médoc. Superbe paradoxe !" » (Sud Ouest du 29 octobre 2008)



Figure 62 : Tract de l'association Vigieôle - Illustration de l'incompréhension des chasseurs face à l'arrivée d'éoliennes sur leur territoire

Les slogans « *L'écologie ce n'est pas le saccage de nos campagnes* », « *Région Aquitaine, non au saccage de notre territoire* », « *Destruction de nos campagnes* » que l'on peut apercevoir à l'occasion de manifestations anti-éoliennes ou sur les bords des routes, avec l'utilisation d'adjectifs possessifs, exprime un sentiment de dépossession paysagère. Pierre Donadiou expose dans son ouvrage *Paysages en commun* l'expression « nos paysages » comme reflet d'une crainte de détérioration du cadre de vie ou de lieux emblématiques d'une identité locale, à laquelle on tient et dont on se sent détenteur, propriétaire (2014, p. 21). Il y a un investissement sensible dans le paysage, une appropriation.

Nous relevons une autre forme d'appropriation qui ne concourt pas à donner la faveur au projet éolien, le faisant passer pour l'initiative d'une seule entité. La presse concourt au rapprochement entre le projet et la figure politique ou l'industriel. Lorsque des élus sont à l'initiative, ou portent un projet, le rapprochement est facilement fait sous la forme [projet + nom de la personnalité politique]. Cela se retrouve d'ailleurs dans les discours. Nous relevons quelques propos d'enquêtés, particulièrement notable sur le territoire girondin : « *C'est un projet pour le développement durable de M.Plisson, je crois. Il veut mettre des éoliennes à Reignac* » (EG9) ; « *Je me marre parce que pendant un temps j'étais, on m'appelait le président des éoliennes ici* » (EG1), « *oui effectivement, on l'a rencontré et il croit dans son projet* » (EG18).

La visibilité de l'éolienne sert le propos politique, tel un étendard. Le tract ci-dessus, en faisant mention de la figure politique dans le dialecte saintongeais, propre à la culture du pays

gabaye, illustre le sentiment d'une déconnexion entre le projet politique et le projet de territoire. Ici, le cadre de vie mis en avant est celui d'une culture de la pêche et de la chasse, de la vie des marais. L'éolienne ne trouve pas sa place dans l'identité du terroir, elle ne peut y être nommée (Figure 62).

Enfin, la presse rappelle régulièrement une équivalence entre la puissance, le nombre d'éoliennes projeté et la consommation électrique locale. La presse répond à une question plus ou moins tacite des populations<sup>94</sup>, à savoir l'éolienne est-elle l'occasion de **profits relocalisés**, d'emploi, d'énergie ou d'apports financiers. D'autres acteurs voient dans la territorialisation de l'énergie une opportunité de réinvestir l'espace par le pouvoir.

*« Si on veut aller chercher des éoliennes aujourd'hui c'est parce que ça peut créer une manne financière. Et puis, si on doit avoir des éoliennes sur la commune, surtout qu'on a un patrimoine énorme, ça serait qu'elles soient chez nous, non pas chez du privé. La différence, elle est là. [...] si je dois avancer sur l'éolien, c'est pour figer les parcelles, pour qu'elles soient propriété communale, et que le terrain, que ce soit la mairie qui en reçoive les bénéfices, non pas du privé. » (EG15)*

L'éolienne met en balance ces deux notions du privé et du public. Parce que les éoliennes se voient et s'imposent dans le paysage, elles entrent en confrontation avec la sphère domestique (réception télé, bruit intérieur de la maison) et la sphère intime (sentiment de peur, des inquiétudes sur le risque sanitaire, l'appréhension du risque). Mais elle sert aussi un usage partagé par tous, le recours à l'électricité. Les dispositifs de compensation indemnitaire, sous les formes de taxes et la création d'emplois, sont des répercussions favorables à l'ensemble, pas seulement à l'individu. Bien que certains restent assez septiques :

*« Enquête 1 : Ben les camionnettes Nordex sont allemandes, hein ! Donc tout le reste... On peut pas dire que ça fait un impact pour l'économie locale ! La seule chose que ça verse la taxe professionnelle à la mairie et à la communauté de communes, et pour le propriétaire, du loyer. Et tous les autres, on les emmerde... C'est là où... C'est une autoroute, vous pouvez comprendre qu'il y a un usage collectif. On fait une centrale nucléaire, on comprend qu'il y a un usage collectif ! Parce que c'est l'État français qui construit les centrales nucléaires... Enquêtes 2 : Mais là ce sont des privés... Enquête 1 : Ici, c'est un intérêt privé pur et dur, qui provoque des nuisances sur ... sur les autres, sans retombées économiques et avec une plus-value... Enquêtes 2 : sans retombées économiques locales... » (EF17)*

Il viendrait à penser qu'à nuisances partagés il devrait y avoir des profits partagés. La mesure de l'acceptabilité de la territorialisation de l'énergie serait-elle dépendante des

<sup>94</sup> « Alors c'est réinjecté... Ça les gens demandent toujours "c'est un circuit ? ". Ben non, vu le coût d'un circuit de distribution d'électricité de toute façon, en France, il est... Y'a pas de bouclages locaux, c'est... Ça part sur le réseau global. Effectivement, c'est souvent consommé sur les postes les plus locaux, puisqu'on va pas le faire partir... Mais enfin on peut pas vraiment le dissocier. Il part dans le pot commun, si on veut... » (EF8)

retombées économiques ? Dans le cas des éoliennes, l'attribution de compensations ne devrait-elle plus être tributaire d'un périmètre administratif mais tenir compte des visibilitées ?

L'éolienne ouvre le champ de la réappropriation de la question énergétique sur les territoires mais aussi des droits et des usages de l'espace et du paysage. La crainte d'une privatisation de l'espace par l'éolienne amène des acteurs à revendiquer des formes d'appropriation, des élus, gestionnaires et aménageurs, des chasseurs et des associations, garants d'un patrimoine naturel préservé, entre autres. Et derrière le sentiment d'une dépossession paysagère, nous entrevoyons la crainte d'une atteinte aux valeurs du paysage, habituées et reconnues et la crainte d'être lésé.

« *Paysages dénaturés* », « *paysages défigurés* », *une atteinte aux valeurs paysagères*

On retrouve sur les pancartes ou en guise de slogan l'expression d'une inquiétude de voir les paysages *défigurés*, *saccagés* ou *détruits*. Ce lexique, ayant pour vocation d'alerter, révèle une facette de ces paysages, révélé par l'arrivée de l'éolienne. Elle remet en question une valeur paysagère qui semblait immuable et acquise.

Défigurer signifie altérer au point de rendre méconnaissable. L'éolienne est perçue comme une nuisance impactant une chose qu'on connaît bien, à laquelle on est attaché. Dénaturer le paysage, évoque le changement de nature du paysage. L'éolienne induit la transformation de quelque chose dont on connaît l'état « naturel », « normal » mais qui va être ou a été modifié. La modification est alors perçue négativement car l'état antérieur est estimé préférable. La presse est le relai de discours d'acteurs, institutionnels ou associatif dont voici quelques exemples que l'on retrouve sur les territoires bretons :

« *Ils [membres de l'association de riverains Vent d'Est Pluvinois] dénoncent un projet qui "défigurera le patrimoine naturel et bâti du village et porteur de nombreuses nuisances".* » (Ouest France du 1<sup>er</sup> novembre 2007) ;

« *Il [le préfet] motive son refus par le "risque de porter atteinte au caractère rural du site ainsi qu'au paysage naturel".* » (Ouest France du 23 avril 2008) ;

« *L'association [C du vent] attire l'attention sur "la vision directe et rapprochée sur les éoliennes, la modification profonde du paysage naturel existant, des nuisances sonores, des problèmes de santé dus aux infrasons, la perte de valeur patrimoniale".* » (Ouest France du 14 décembre 2012) ;

« *"Nous demandons grâce ! Nous refusons de voir nos campagnes transformées en paysages industriels !" fait savoir sa déléguée [de la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France] dans le Morbihan.* » (Ouest France du 13 novembre 2013).

Mais également sur les territoires aquitains :

« Dans le Médoc, Vive la Forêt, association de défense du massif forestier, s'inquiète de la multiplication des projets "qui risquent de dénaturer les paysages du littoral". [...] "Je ne veux pas que l'on défigure le Médoc". » (Sud Ouest du 16 octobre 2008) ;

« "Une vitrine de l'éolien dans le Médoc permettant de créer 100 emplois... Mais combien d'emplois perdus dans l'hôtellerie et le tourisme lorsque le paysage sera défiguré ?". » (Sud Ouest du 27 novembre 2010) ;

« "L'économie principale du Médoc est le tourisme et on ne peut pas défigurer notre belle carte postale". » (Sud Ouest du 15 novembre 2010).

Le propos journalistique garde le plus souvent de la distance avec tout qualificatif dépréciatif. Malgré cela, nous remarquons que l'image de l'éolienne se façonne dans l'univers de l'industrie et de l'économie.

En réalisant un nuage de mots à partir du corpus Aquitaine 2007, nous retrouvons les références au groupe industriel First Aquitaine Industries, (ex-Ford), au développeur éolien Valorem, et le lexique économique-industriel avec les mots *entreprise, économique, industriel, site, zone, millions d'euros, construction et projets*, entre autres (Figure 63).



Figure 63 : Nuage de mots à partir des articles du corpus Sud Ouest 2007

Plus précisément, les projets sont présentés comme des vitrines, soit d'ambitions politiques comme nous l'avons évoqué précédemment : « C'était le premier projet d'éolien en Aquitaine lorsque Philippe Plisson a commandé une étude en 2007 pour implanter des éoliennes sur la commune de Reignac. Un projet qui aurait sans doute pu servir de vitrine pour le chanfre de l'écologie au PS. » (Sud Ouest du 2 janvier 2010) ; soit de produits industriels : « Donc ils ont créé une société qui s'appelle PMVE au Verdon [...] Mais, mais dans tout projet il y a des contraintes, il faut une vitrine. » (EG15). Entre 2011 et 2013, le projet de Naujac-sur-Mer y est présenté comme la zone test de la reconversion de la zone industrialo-portuaire du



Verdon, reprise par le groupe allemand Bard Engineering, spécialisé dans la fabrication et l'installation d'éoliennes *off-shore*<sup>95</sup>.

En Aquitaine, le qualificatif industriel est le plus usité. La presse parle de « projet industriel » et relaie une information axée sur le développement territorial par les projets éoliens. Ce discours corrobore l'idée d'une évolution croissante de la filière éolienne à travers la multiplication des activités de conception, fabrication et installation d'éoliennes. Nous avons regroupé les énoncés sous l'intitulé **Dynamique de développement par l'éolien**, que nous définissons comme suit :

Catégorie	Dynamique de développement éolien
Définition	Actions et résultats entrepris conjointement par la filière de l'éolien et les institutions pour donner la faveur à l'éolien
Propriétés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accélération de la filière éolienne</li> <li>• Diversification de l'activité industrielle</li> </ul>
Conditions d'existence	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Volonté institutionnelle et sa traduction en projet de territoire</li> <li>• Stratégie (économique) de filière</li> </ul>

Elle se retrouve massivement dans la carte de contenu du corpus d'articles de l'année 2009 (Figure 64).

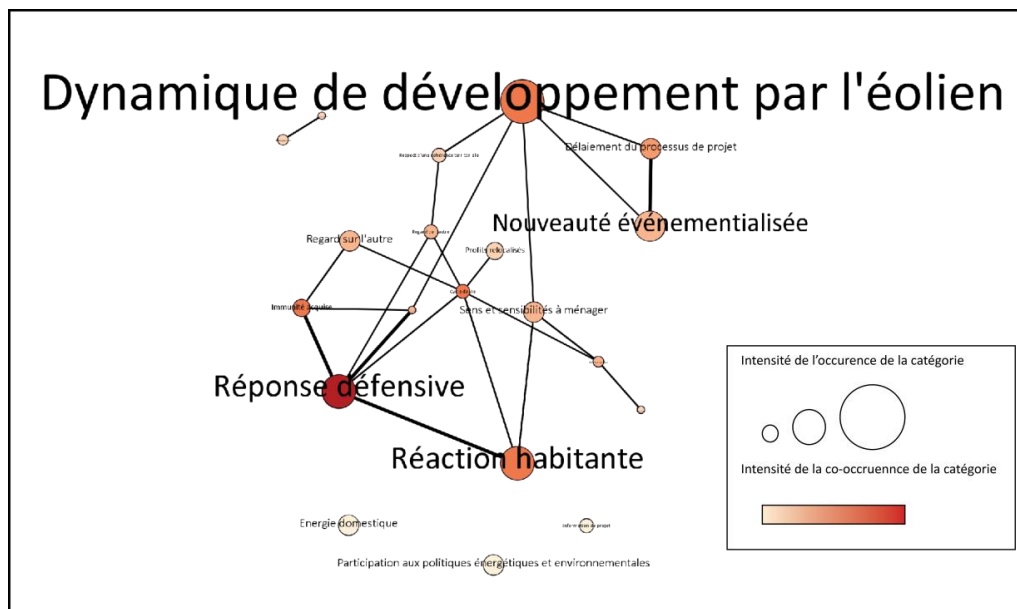


Figure 64 : Carte de des catégories du corpus Sud Ouest pour l'année 2009

<sup>95</sup> « La mairie de Naujac a signé mardi dernier un contrat portant sur la mise à disposition d'un terrain en vue de la construction d'un parc d'éoliennes sur la commune avec la société Pointe du Médoc Le Verdon Énergies (PMVE), soutenue par l'opérateur allemand Bard ». (Sud Ouest du 7 octobre 2013)

De leur côté, les opposants usent de cette épithète presque à outrance. Pas une de leurs communications en notre possession n'est exempte de cette expression. Cela démontre leur souhait d'ancrer l'éolienne dans la seule sphère de l'industrie. Et certains acteurs, bien que favorables, affirment également l'éolienne comme objet industriel en proposant : « *Notre commune est inconnue. Elle dort depuis des années. Nous allons pouvoir développer le tourisme industriel à travers une énergie propre.* » (Sud Ouest du 16 octobre 2008) ; « *Le projet à 16 éoliennes qu'on avait déposé, il était très bien parce qu'il entourait les zones du SMICOTOM, des carrières, enfin toute la partie industrielle, a été refusé.* » (EG5).

Ces discours façonnent l'image de l'éolienne, un objet industriel, ce qui soulèvent de vives réactions telles que l'on peut trouver sur les blogs des associations d'opposition : « *Les éoliennes industrielles, dans les zones industrielles !!! et pas sur notre littoral, ni dans nos forêts, ni ailleurs !* »<sup>96</sup>.

L'arrivée d'éoliennes est synonyme de transformation du paysage. Particulièrement repéré dans le discours des opposants, il s'agit d'une **transformation visible et dérangeante**. L'éolienne dérange l'ordre paysager, soit une valeur paysagère par ce qu'elle signifie, soit une harmonie de formes paysagères par son caractère hors-normes.

Nous remarquons que les hauteurs hors-normes des éoliennes induisent davantage une déstabilisation que le temps de l'édification, qui n'est pas explicitement mentionné. Les populations peuvent apprécier l'association de formes paysagères plus récentes à d'autres plus anciennes. Cependant, les éoliennes pose une contrainte d'échelle d'autant plus prégnante que leur évolution technique passe jusqu'alors nécessairement par l'augmentation de leurs dimensions. Les populations perçoivent que leur cadre de vie ne sera plus le même et pour longtemps car les besoins en énergie ne vont cesser de croître.

En Médoc comme dans le Blayais, les paysages traduisent une qualité de vie, en rupture avec l'attraction et le rythme de la métropole bordelaise. La typicité d'une vie à la campagne, entre champs agricoles et clochers de village, accroît sa valeur paysagère grâce à la reconnaissance institutionnelle et réglementaire d'une biodiversité riche et endémique.

En faisant irruption, l'éolienne produit une forme de discontinuité dans une matrice paysagère héritée et à préserver. Ce que certains évoquent comme une contradiction, un paradoxe, expose un sentiment d'instabilité pour des territoires expression d'une pérennité. L'éolienne est une rupture avec un ordre établi, un événement dans un paysage habitué.

---

<sup>96</sup> Commentaire sous un post intitulé « Un parc de huit éoliennes devrait voir le jour sur la presqu'île. Un projet *off-shore* est aussi pressenti au large des côtes. » publié le 8 janvier 2011, sur le blog de l'association *Naujac, c'est vous*.

## 5.2. Projet de paysage pour des paysages éoliens

Dans les nombreux communiqués s'opposant aux éoliennes nous avons relevé un usage récurrent d'indices linguistiques relatifs à la possession, particulièrement à l'évocation du paysage. Le recours aux pronoms personnels *je* et *nous*, certains démonstratifs comme *mon* et *notre* traduisent l'atteinte sensible et le rapport étroit entretenu avec l'objet énoncé.

La revendication d'une possession paysagère répond à la crainte d'une banalisation du paysage. Standardisé par l'éolien, quels éléments pourraient encore singulariser le paysage et le distinguer d'un autre ? La physionomie du paysage véhicule une identité territoriale. C'est à travers ses composantes naturelles, hydrographie, relief et son patrimoine qu'un territoire se différencie d'un autre. « La France, même pour le randonneur, offre au regard un palette nuancée [...]. En ne retenant que le critère agricole, on s'accorde à reconnaître près de 600 régions entre lesquelles les différences sont manifestes » (Pitte, 2003). La crainte soulevée par les opposants de voir s'effacer ses spécificités paysagères devient un enjeu socio-spatial de la territorialisation de l'énergie. Le recours aux paysagistes est une première réponse apportée.

L'analyse des entretiens et des documents de projets fait émerger un discours sur la pratique paysagère. Nous y voyons l'occasion d'en préciser les orientations dans le cas du projet éolien. Nous formulons une attention particulière sur la place laissée à l'action paysagiste.

### **5.2.1. Construire un nouveau paysage pour le projet éolien : dix ans de discours paysagiste**

Le recours au professionnel du paysage ne faisait pas évidence au tout début de l'éolien. Les projets étaient circonscrits à la procédure des permis de construire, le paysage de l'éolienne se résumait à la parcelle. Les retours d'expérience chaotiques et la demande de soutien de la part des élus des collectivités a permis à la situation d'évoluer. La proposition de chartes départementales des éoliennes, l'appel à des paysagistes, l'émergence des schémas de développement éolien ont en partie répondu à l'intérêt partagé autour du paysage.

De l'analyse du matériau d'enquêtes et des documents de projets, nous repérons des similitudes dans les discours paysagistes, bien que dans le cas particulier de notre corpus, ceux-ci soient séparés d'une dizaine d'années. Nous nous sommes interrogée sur les outils et savoir-faire paysagistes utilisés pour le projet de paysage de parcs éoliens.

Le paysage du projet est en tout premier lieu un paysage construit depuis la carte. D'ailleurs, « on a coutume, dans nos sociétés, de relier "la vue du dedans" (de type tangentiel)

aux domaines de la vie quotidienne et de l'esthétique, et de considérer que seule la "vue du dessus" (de type projectionnel) est en mesure de fonder une connaissance rigoureuse » (Laboratoire THéMA, 2005b).

Qu'il s'agisse du projet de Châteaulin ou de Reignac, et dans une certaine mesure de Naujac-sur-Mer, la réflexion s'amorce par l'identification des unités de paysage. L'intention première repose dans la définition de paysages estimés remarquables. Une lecture scientifique du paysage guide le projet. Mais, la qualification des paysages ordinaires et le moment de cette qualification participent à la différence de représentation du projet éolien sur les terrains d'étude et à l'intention de définir quel paysage est remarqué.

### *Un paysage pour l'éolienne – cas d'étude finistérien*

Les élus des collectivités au niveau local ont été quelque peu démunis face à la nouveauté du sujet et l'absence de réglementation, dans les années 1990. Les politiques gouvernementales n'avaient pas amorcé de stratégie pour la territorialisation de l'énergie. La profusion d'initiatives de privés a semé une relative pagaille<sup>97</sup>. Ces projets n'avaient pas la nécessaire appréhension des répercussions sur les paysages.

En première réponse, la charte départementale des éoliennes du Finistère synthétise la prospective éolienne, à l'initiative des services déconcentrés de l'État. La multiplication des projets et leurs contraintes ont mis en lumière une contradiction spatiale propre à l'énergie éolienne : « *les espaces les plus riches en potentiel énergétique sont également les plus sensibles d'un point de vue écologique et paysager* » (DDTM (ex-DDE) du Finistère, 2002, p.3). La charte, pionnière dans l'approche territoriale de la concertation, tient lieu de guide pour le développement éolien.

L'objectif premier de ce document repose sur la détermination des sensibilités écologiques et paysagères du département. La traduction tient en deux cartes, l'une répertoriant les 33 zones d'intérêt écologique majeur identifiées, complétée par une grille d'évaluation de leur capacité à recevoir des éoliennes et l'autre, répertoriant les principales unités paysagères considérées comme emblématiques. Les sensibilités écologiques sont identifiées à l'aide des zonages de protection, ZNIEFF, ZICO, ZPS, SIC, définissant des typologies d'enjeux, alors relativisés par la possibilité d'une réduction des impacts potentiels.

---

<sup>97</sup> « Ça a été des débuts totalement... anarchiques [...] C'est-à-dire qu'on a traité la problématique éolien comme on va traiter un permis de construire pour une maison, quoi. En gros. Ou comme un immeuble ou bien, somme tout, comme d'habitude quoi ! » (EF15)

Les cartes offrent des éléments de lecture du territoire.

*« On va hiérarchiser les enjeux. Donc faire la liste des parcelles protégée par la ZNIEFF-truc, la ZNIEFF-machin, on va essayer de synthétiser les choses et de hiérarchiser et on arrive à ce type de carte » « des enjeux naturels, y'en a partout, des enjeux paysagers y'en a partout ! Le paysage, il est partout, la nature elle est partout, mais elle n'a pas la même sensibilité partout » (EF5).*

Il s'agit donc d'une superposition de couches d'informations géographiques. Cependant les espaces blancs ne sont pas considérés comme vides et libres pour l'éolien : *« on met trois teintes pour hiérarchiser un peu, mais en gros, il y a ce qui est blanc et ce qui est coloré, et dans le blanc, c'est pas parce que c'est blanc, qu'il ne se passe rien [...] Dans le blanc, c'est le paysage ordinaire, de tous les jours et on va se mettre à le massacrer avec des éoliennes sous prétexte qu'il n'est pas emblématique. » (EF5).*

L'évaluation des impacts paysagers s'observe selon les critères de visibilité et de covisibilités.

L'appréhension des paysages emblématiques vient distinguer trois niveaux de valeurs. Qu'il s'agisse de paysages emblématiques majeurs, forts ou moyens, ils sont pensés comme participant à l'image du département, illustrant son identité. La figure ci-dessus illustre la synthèse des enjeux paysagers, soit 43 unités paysagères emblématiques, dont le détail n'est pas proposé ici, mais renseigné dans l'annexe de la charte.

À propos du projet retenu sur le territoire de la CCPCP, il découle d'une réflexion intercommunale. Un schéma de développement éolien a donné la faveur aux reliefs de ce secteur, et identifie un croissant formé par les monts emblématiques que sont le Menez Hom, le Menez Braz, le Menez Quelc'h et le Menez Lokorn (Figure 66). Par rapport à la cartographie des enjeux paysagers de la charte présentée précédemment, nous observons que le périmètre du

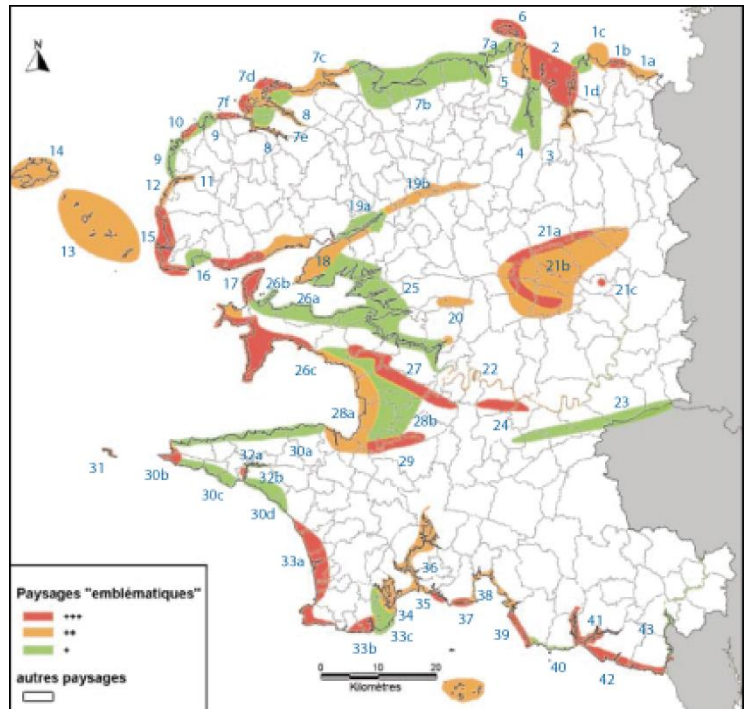


Figure 65: Carte de synthèse des enjeux paysagers - identification de 43 unités de paysage emblématique (Charte départementale des éoliennes du Finistère, 2002)

projet jouxte des unités paysagères emblématiques : la *Cuvette du Porzay* (28a et 28b) et l'unité *Du Menez Hom au bois de Saint Gildas* (27) (Figure 65). La première distingue la frange littorale du centre de la cuvette du Porzay. La frange littorale en fond de la baie de Douarnenez est façonnée par les vents d'ouest. Le relief y est peu élevé, cela concourt à l'appréciation d'un paysage très ouvert, avec des vues sur la mer et sur les lignes de collines enserrant la cuvette. Il en est de même pour la *cuvette du Porzay*, bien que l'habitat dispersé et les surfaces d'agriculture intensive dessinent un paysage de moindre caractère. La sensibilité de ce paysage est surtout relative à la proximité immédiate d'unités aux sensibilités majeures. En effet, les collines dominées par la silhouette massive du Menez-Hom favorisent les panoramas. Les caractéristiques singulières de ces reliefs, venteux et dénudés, façonnent un repère physique de l'entrée de la presqu'île. Le Menez Hom a une valeur d'image importante, les sensibilités sont majeures.

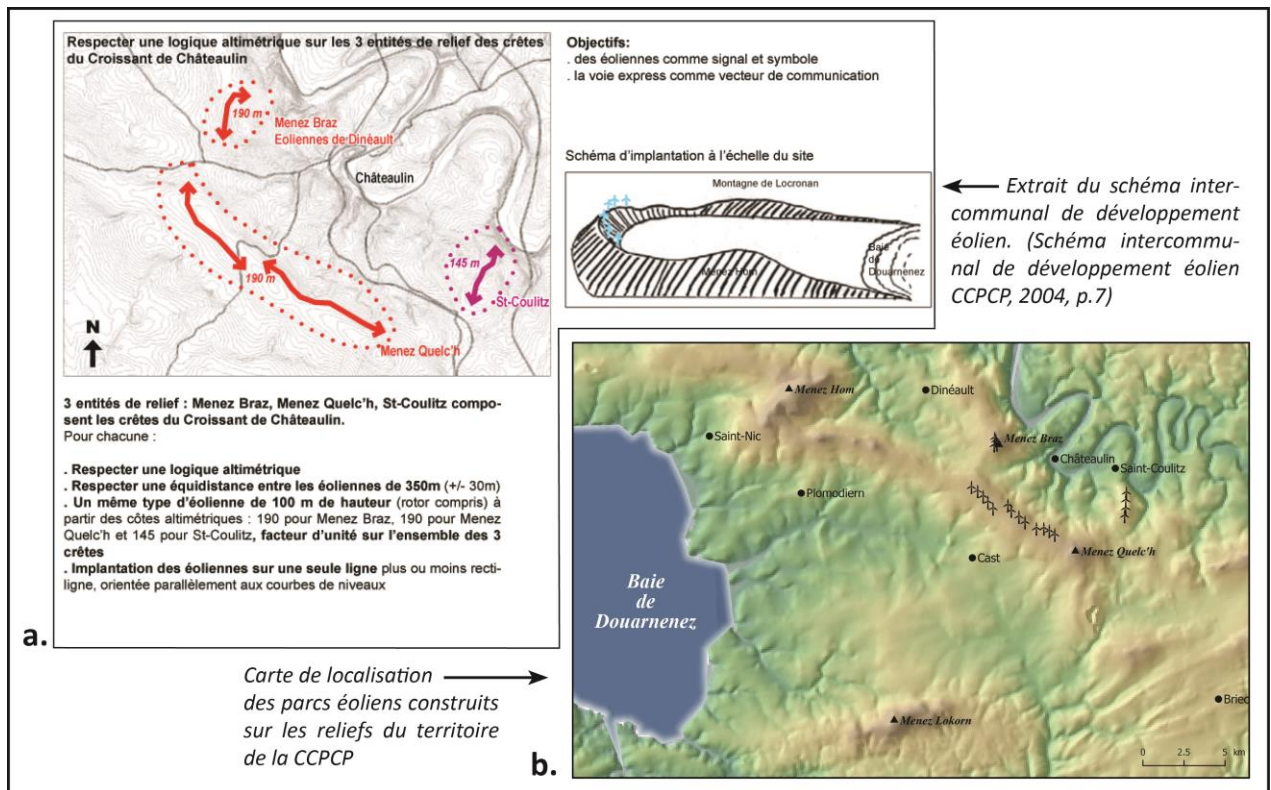


Figure 66 : Illustration de la localisation du projet éolien de la CCPCP, le Croissant de Châteaulin.

Le parti d'implantation des éoliennes répond à l'objectif de souligner les lignes de crête en forme de croissant qui ceinturent la commune de Châteaulin (Figure 66a). Les photomontages proposés restituent l'objectif principal de ce parti d'implantation, à savoir,

donner l'impression d'un parc éolien unique bien qu'il s'agisse de plusieurs projets, grâce notamment à l'homogénéité des machines et l'équidistance entre elles.

Cette impression de n'avoir qu'un seul parc éolien dans le paysage est effectivement rendu.

La topographie est considérée comme un élément paysager fondamental pour l'intégration des parcs éoliens. Les dispositions proposent d'affirmer la relation entre le relief et le parc, afin d'éviter toute confusion visuelle. Le parc de Dinéault a servi d'exemple à éviter<sup>98</sup> pour les acteurs de la communauté de communes. Cependant, le projet du croissant se structure en intégrant le parc préexistant, afin de maintenir une logique d'aménagement, et éviter un mitage. Les acteurs de ces projets mentionnent une véritable prise en compte des valeurs paysagères et d'une réflexion sur l'intégration<sup>99</sup>, avant même les exigences techniques.

La cohésion paysagère semble être déterminante pour le projet du croissant de Châteaulin. Cependant, elle ne signifie pas l'ambition d'une absorption paysagère des éoliennes. L'éolienne ne passe pas inaperçue. Le parti d'implantation, voulant suggérer l'unité des parcs, sert l'objectif d'ériger le projet en symbole, bénéficiant d'une visibilité depuis la route nationale N165, liant Nantes à Brest et donc d'un rayonnement à l'échelle du département.

Malgré tout, nous relevons le propos singulier d'enquêté : « *Si après y'a une autre chose, aussi, qui est propre à la Bretagne, c'est vrai que peut-être on aurait pu commencer par là, c'est que d'emblée, de toute manière, y'a des paysages pour l'éolien et y'en a non. [...] C'est-à-dire que y'a des paysages, justement on parlait de la Somme tout à l'heure ou du plateau picard, ou bien de l'Est de la France, c'est tellement plat, tellement... Bon, y'a pas de problème pour mettre de l'éolien là-dedans ! Mais alors ici, chez nous, où on passe notre temps à monter et à descendre... ah ben c'est tout de suite plus difficile ! Ou on est à l'échelle de la parcelle bocagère qui fait peut-être 1 ha-2 ha... Non ! c'est pas des paysages faits pour l'éolien ! » (EF15). Ainsi, sur des territoires à moindre relief, les projets paysagers pour l'éolien sont-ils abordés de manière plus évidente ?*

---

<sup>98</sup> Les éoliennes présentes sur la commune de Dinéault ont été les toutes premières, d'une cinquantaine de mètres, installées à la fin des années 1990. Il s'agit d'une initiative privée, aux balbutiements de la problématique éolienne et dont l'implantation n'a été discutée qu'au regard des exigences du permis de construire.

<sup>99</sup> « En tout cas en Finistère, bon, ben les porteurs de projets ont petit à petit, effectivement, se sont rendu compte que... bon, ben le paysage c'était pas que, juste, se poser la question de savoir comment on allait aménager le pied de l'éolienne, comment on allait faire le parking et si on allait l'engazonner ou pas ! [...] c'est important parce qu'on a réussi, par rapport à nos problèmes à donner des images, à parler du paysage comme un puzzle, comme un mille-feuille et... et à parler du projet éolien comme le fait que ce soit un nouvel élément du paysage qui doit se greffer. » (EF15).

*La prescription d'un message paysager – cas d'étude girondin*

Qu'il s'agisse des ZDE lorsque celles-ci étaient d'actualité, ou des zones favorables à l'éolien des SRE, leur identification émerge du travail du géomaticien. En superposant les contraintes rédhibitoires viennent se dessiner par contraste des espaces « vides ». La figure ci-dessous est une illustration de la synthèse de cette entreprise cartographique, où l'on doit « sortir tous les périmètres [de contraintes] ainsi que les secteurs d'habitats » (EG7).

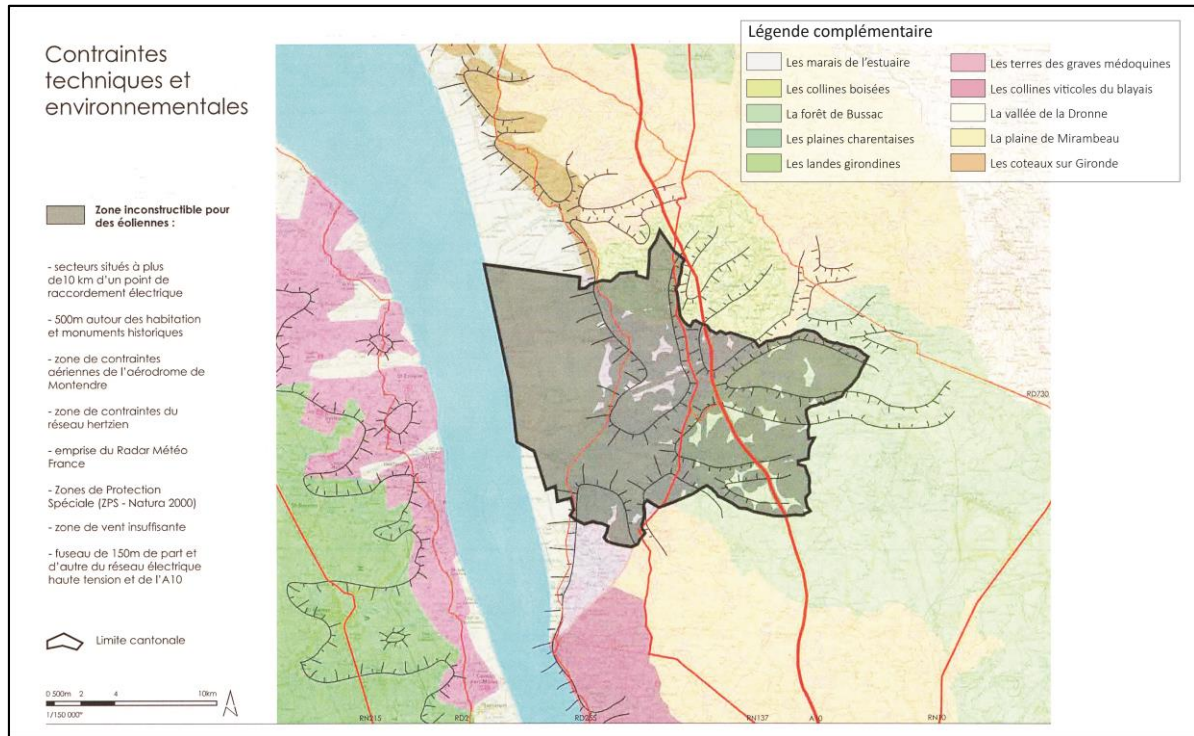


Figure 67: Illustration d'un zonage d'exclusion des contraintes techniques et environnementales à l'occasion d'un projet éolien, Reignac (Gironde). (Rapport de Détermination de zones de développement de l'éolien sur le territoire communautaire, CCE, 2008).

Visuellement, s'observe une distinction des « vides » et des « pleins ». Surfaces colorées et lignes de contrastes profilent l'espace et distinguent « *des poches d'habitat manquant* » (EG7). Ces zones identifiées comme des « *espace libres ... agricoles ou boisés* » (EG7) sont désignés comme disponibles pour l'éolien. S'opposant aux espaces à valeur patrimoniale reconnue, classement UNESCO, sites inscrits ou classés, monuments historiques, ces portions d'espace « libre » apparaissent vide d'intérêt paysager aux yeux des bureaux d'étude. « *Je reviens un peu en arrière, une fois qu'on a dit, non pas les abbayes, non pas les lignes électriques, non pas ça, ou est-ce qu'on les met ? Et bien on les met là, sur cette zone blanche et puis là, sur cette zone blanche 500 mètres des maisons, oui mais il y a l'autoroute* » (EG1). Dès lors, le projet éolien se formalise à l'intérieur de ces zones. À cette occasion, se



construit un discours paysager autour du zonage. Celui-ci permet le passage d'un zonage par l'exclusion au remplissage.

La posture projectionnelle repose sur le fait de pré-voir, pré-dire ce qui peut se produire ou être produit. Le paysagiste du projet éolien met en œuvre des connaissances scientifiques, techniques et dans une certaine mesure, artistiques.

Les porteurs du projet de la CCE avait adjoint à la procédure un médiateur, afin de « *faire passer le message, parce que nous en tant que spécialiste, on ne sait pas toujours vulgariser les choses* » (EG7). Cependant, il ne s'agit pas d'un paysagisme médiateur, que Pierre Donadieu définit comme s'appuyant davantage sur les spatialités d'acteurs qu'il replace dans la perspective du projet, à travers des scénarii qu'il soumet au débat public (Périgord et Donadieu, 2012, p.173). Dans l'exercice du projet présenté ici, c'est davantage la stratégie d'un paysagiste *designer* car celle-ci repose sur la recherche de singularités dans les formes spatiales, usant de projection graphiques, cartographiques et de photomontages. Il s'agit d'un discours de paysagiste-aménageur pour lequel le paysage est une réalité géographique à analyser de façon objective : climat, géomorphologique, occupation du sol, etc. Il fait état d'une configuration et d'un aspect de territoire. Ce faisant, ce discours répond à la question induite par les dispositions réglementaires de zonages, que nous pourrions traduire par : comment organiser l'éolien dans la portion d'espace identifiée ?

Il s'agissait pour les porteurs de projets de la CCE de satisfaire une condition *sine qua none* « *celle de construire une cohérence territoriale et paysagère* » (Rapport de Détermination de zones de développement de l'éolien sur le territoire communautaire, CCE, 2008, p.15). L'impact de grandes éoliennes sur les secteurs collinaires a été jugé trop néfaste, contrairement au petit éolien, moins de 25 mètres, privilégié sur les hauteurs. Les éoliennes de petit gabarit auraient pu constituer le pendant moderne des moulins à vent, historiquement présents, pour ainsi poursuivre la « *relation intime de ce terroir avec l'énergie éolienne* » (EG7). Le message apporté par l'éolien de grande dimension aurait été d'accompagner l'autoroute A10, « *une ligne de force majeure du paysage* » (EG7).

Un discours paysager investit le zonage d'une opportunité de porter un message. La cohérence territoriale souhaitée serait maintenue par la mise en écho de « *deux éléments du progrès et puis, l'échelle de l'éolienne s'accommode très bien de l'échelle de l'autoroute parce qu'il y a la vitesse et avec la grandeur, la cinétique ça, ça marche très très bien* » (EG7). Le projet de la CCE s'intitule *Les Portes d'Aquitaine*. Dans cette dénomination, les porteurs de projet y voyaient l'occasion d'ancrer socialement et spatialement un fait géographique, le territoire de la CCE comme une porte d'entrée de la région Aquitaine. Un agencement spatial permettait de créer un événement paysager appréciable depuis l'autoroute, selon une direction Nord-Sud (scénario 2 et 3 de la Figure 68). Le projet de paysage légitime la décision publique et instaure une nouvelle valeur à l'aménagement industriel. Il est question d'imprégner les éoliennes et plus largement le projet d'une force de mise en sens du territoire, tirant parti de l'ampleur visuelle de cet ouvrage. Dans ce cas, la production paysagère n'est pas sans rappeler que « ce qui est essentiel pour le projecteur est de produire des formes en tant qu'elles s'imposent à lui-même et au spectateur, comme réponse à une question de projet » (Donadieu, 2012, p.174).

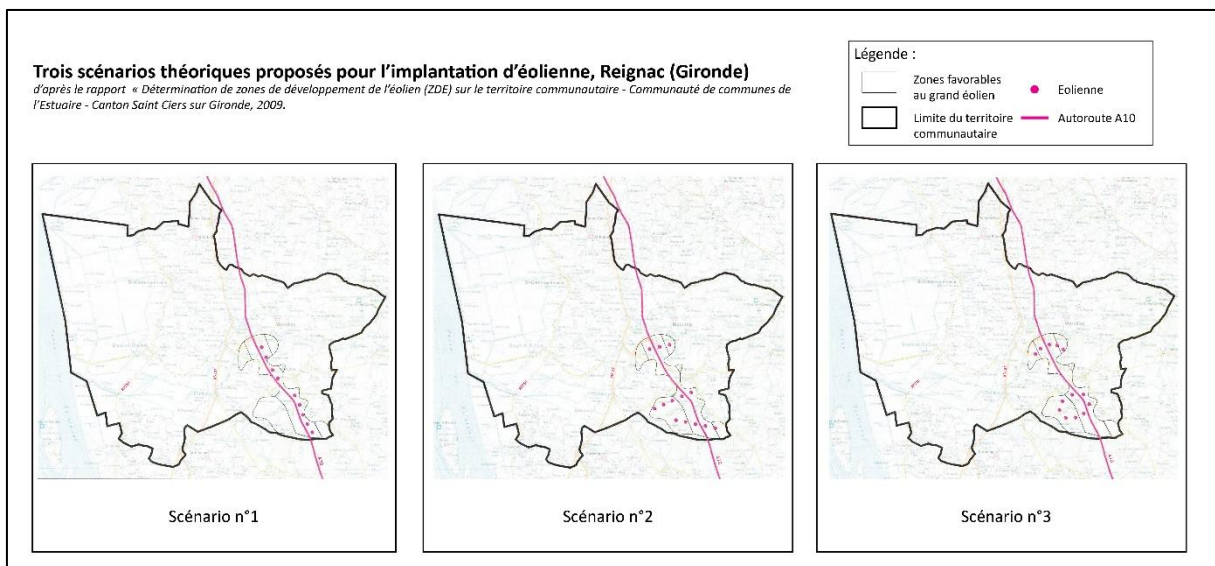


Figure 68 : Illustration des trois scénarii théoriques proposés à l'occasion du projet éolien de la CCE, en 2008

Concernant le projet de Naujac-sur-Mer, les documents en notre possession reprennent pour partie cette mécanique d'éviction des contraintes rédhibitoires. Les réflexions paysagères reposent également sur les visibilitées et l'identification des lignes de force. Le paysage ouvert sur l'estuaire et l'océan contraste avec le paysage fermé de l'intérieur des terres, fait de boisements denses, d'une absence de relief et de peu d'axes de communication. Trois zones potentielles sont repérées, elles s'étendent de la bande littorale à l'intérieur des terres, selon un

axe ouest-est. La zone sur la dune du Flamand, proche du littoral, a rapidement été écartée, estimée préjudiciable au cadre paysager de bord de côte. La zone en proximité de l'unité de traitement des déchets, une zone industrielle de l'extrême est du territoire communal, a été privilégiée.

Communément aux terrains d'étude, le paysagiste repère un motif du paysage pour révéler une forme visible, qui suscite une émotion. Dans cette fabrique de paysage, sa proposition se pose en interface d'une construction d'images et de l'espace réel. Dans une certaine mesure, le projet de paysage délimite un territoire de pouvoir administratif. Ce sont les projets de la CCE, de la CCPCP, de Naujac-sur-Mer. Le projet de paysage reconfigure, de nouvelles formes et des intentions paysagères. Également, il délimite l'espace et définit un sens de lecture. Ce dernier fonctionne sur le paysage du territoire, plus ou moins étendu. Cependant, les mobilités et la proximité ne rendent pas en tout point de l'espace l'image paysagère construite par le projet.

Il apparaît difficile du fait des multiples visibilités de prendre en charge la totalité des relations entre les producteurs et les usagers du paysage. En proposant une continuité avec l'existant des éoliennes de Dinéault et une réflexion sur les mutations du paysage par l'éolien, l'intention du projet du Croissant de Châteaulin se distingue des exemples girondins, ciblant en premier lieu les contraintes réglementaires. Nous nuancions notre propos, en rappelant que le Finistère a su saisir les débuts de la filière éolienne en France et construire une véritable expertise paysagère, sans les entraves de la réglementation du début des années 2010. Certes, le projet de Reignac émerge en 2008, mais l'absence d'encadrement, d'outils et de guide pour penser les changements paysagers avec la problématique énergétique contraint les acteurs à se référer exclusivement à la réglementation, dense et changeante.

À travers la présentation des projets éoliens sous forme de cas d'étude, nous avons repéré quelques points communs dans l'approche du paysage. Nous souhaitons à présent détailler la posture de l'expert en paysage, les intentions qu'il met en œuvre et que nous avons pu identifier dans les différents matériaux du corpus.

### 5.2.2. L'action paysagiste face à l'éolien

L'éolienne déstabilise également le professionnel du paysage. Son rapport à l'objet est ambivalent, à la fois une source de défi de composition pour un nouveau paysage et la contrainte d'inscrire un objet industriel dans l'espace rural.

« *La mission qu'on donne aux paysagistes, c'est en gros, le paysage quelles sont ses lignes de forces, et comment le parc éolien va s'intégrer là-dessus et comment on va créer un paysage avec de l'éolien, c'est-à-dire que l'éolien va devenir une composante, on va pas le cacher, on va créer une nouvelle composante du paysage, et ça c'est leur taff. » (EG5). Mis au service d'un projet, le paysagiste doit évaluer les meilleures dispositions possibles. Nous retrouvons trois arguments communs aux approches paysagères des terrains d'étude : justifier la proposition paysagère, rassurer de l'avenir du territoire et convaincre d'un nouveau sens paysager.*

Pour l'expert, le paysage du site éolien va au-delà de la visibilité. Le paysagiste produit des formes qualifiées, des signes. Il s'appuie sur ce que fait voir l'éolienne. L'éolienne ne peut être dissimulée<sup>100</sup>. Elle est une occasion de singulariser un site et de créer un lieu de l'éolien. Cependant, la dissémination spatiale entrave sa mission qui est d'éviter la banalisation du paysage et de maintenir l'identité du territoire. Le professionnel doit maîtriser les perturbations que le projet pourrait apporter. « En pratique, gommer les signes critiquables et faire advenir les signes souhaitables » (Donadieu et Périgord, 2005, p.165).

Pour ce faire, il justifie l'éolien dans le paysage. Des discours d'acteurs enquêtés, nous observons deux dispositions : la reconnaissance d'éléments paysagers anthropisés et la mise en évidence de la dynamique du paysage.

« *Mais que en même temps, le paysage qu'on a sous les yeux aujourd'hui c'est pas... c'est quelque chose qui a été façonné par nous aussi ! » (EF15)*

« *[...] le paysage qu'ils ont autour d'eux il est complètement artificiel et que finalement, il n'a rien de naturel même si y'a de la végétation et tout ce qu'on veut, que l'homme a quand même chamboulé 99% du paysage. » (EG2)*

Le paysage évolue et l'éolienne fait évoluer le paysage. « *Enfin, bon, le paysage c'est pas quelque chose qu'on va mettre sous cloche, quoi ! pour le plaisir de quelques personnes qui sont arrivées là en retraite... Voilà, ça évolue et puis dans la mesure où on peut le faire évoluer en toute... enfin, en toute intelligence, ben oui ! » (EF15) ; « on a en charge de préserver un*

<sup>100</sup> « [...] parce qu'on peut pas raisonnablement intégrer ou insérer, c'est trop grand. Le mot n'est plus adapté. Par contre, oui, faire une greffe de ce nouvel élément de paysage dans un site existant, oui. Faire que ça prenne. Faire qu'on ait quelque chose qui... ben qui puisse continuer ensemble et non pas en rupture. » (EF15)

patrimoine et de le faire évoluer » (EG7). La dynamique du paysage reconnue, le paysagiste configure l'opportunité (la nécessité ?) de créer un nouveau paysage grâce à l'éolienne. Il construit l'image de ce paysage éolien depuis l'échelle de la carte jusqu'au photomontage et l'objectivation du paysage procure une base de réflexion. Ce que les paysagistes mesurent à l'aune d'« une greffe de ce nouvel élément de paysage dans un site existant » dans la perspective, « L'objectif c'était vraiment de créer un nouveau paysage » (EF15). La stratégie que l'on retrouve dans les documents de projets est de s'appuyer sur les lignes de composition du paysage.

*« L'analyse des unités paysagères : Après on peut... enfin, c'est des dimensions qu'on peut... qui sont très... plus ou moins très objectives : le relief, la topo, bon, la couverture végétale, enfin tout ça, ça s'explique, ça se cartographie, enfin, on est complètement à 3000 lieues de quelque chose de totalement subjectif. [...] Mais y'a quand même une base qu'on peut... qu'on peut... presque scientifique, quoi. Qu'on peut calculer comme des mathématiques, assembler et donner un résultat. » (EF15)*

Cette objectivation du paysage repose sur le principe organisateur des formes paysagères. Elle part à la recherche d'une logique d'agencement d'éléments qui composent un paysage, les lignes de forces ou les lignes de composition. La prospective et l'objectivation sont conçues comme une réponse, partielle, à l'incertitude.

Cette réponse s'affirme dans un message porté par le projet qui permet de « continuer à faire parler le territoire et à donner du sens au territoire [en révélant] des lignes géographiques, des éléments historiques » (EG7). Le projet des Portes d'Aquitaine est la proposition d'une œuvre performative d'une qualification paysagère. Cette ambition suppose un regard cultivé à l'esthétique. Cette posture réinvestit dans une certaine mesure le paradigme artialisateur et fait du paysage en projet un outil de mise forme, une mise en scène<sup>101</sup>. Puisque « c'est logique, quand on vient du Nord, on a des éoliennes là-haut, Poitiers, Tours, etc. Et puis ensuite, on peut avoir un grand événement, on passe la porte » (EG7). La formation des paysagistes a une proximité méthodologique avec l'architecture<sup>102</sup>, empreint d'une conception issue du

---

<sup>101</sup> « [...] l'analyse du paysage, entre l'estuaire, les coteaux, les collines et quand on franchit l'autoroute, on leur a expliqué pourquoi on avait choisi ces lignes-là, comme ligne de composition de paysage éolien. Parce que justement on avait là aussi l'estuaire en linéaire avec une ouverture, une force, une majesté qui pouvait se faire accompagner par un grand geste d'éolien [...] » (EG7)

« Il y a cette question de respiration visuelle, si on n'écrase pas [...] c'est tout à fait compatible. [...] avec cette distance de glaci vert, cette marge, cette respiration, on peut profiter des choses et des éléments, on n'est pas écrasé par les choses » (EG7)

<sup>102</sup> « Quand on dit paysagiste, on pense petit jardin. Alors qu'en fait c'est architecte-paysagiste, on a toujours des difficultés avec les architectes à avoir ce titre, par archaïsme de l'ordre des architectes qui existe. » (EG7)

paysagisme du jardin où la mise en scène de la nature influence la pratique paysagiste (Luginbühl, 2014, p. 324)

Les éoliennes sont de brutales transformations de l'espace. S'il faut construire un paysage pour l'éolienne, le paysagiste doit rassurer sur l'avenir du territoire. Le savoir de l'expert<sup>103</sup> lui permet « *de le [paysage] faire comprendre, de le révéler [...]* » (EG7). Une règle paysagère conditionne l'action paysagiste pour l'éolien. L'éviction du mitage revient tel un *leitmotiv*. Les tendances de parti d'implantation, les scénarii, tentent de répondre à cet enjeu. Cependant, dans le refus d'un mitage par l'éolienne, il est entendu qu'elle ne puisse un jour s'effacer du paysage, ni moins en faire partie. Elle sera toujours une dissonance dans le paysage lui préexistant.

*« [...] il y a différents scénarios [...] je pense que c'était par cohérence paysagère [...] Mais, c'était pour éviter des mitages. » (EG7)*

Malgré tout, le projet éolien, au même titre que l'éolienne, doit maintenir une image respectueuse de l'environnement. Le discours paysagiste construit autour du parti d'implantation valorise les éléments paysagers préexistants et à partir de là, crée un nouveau paysage également de qualité.

Les paysagistes mettent en scène l'éolien sur le territoire. Ils reconnaissent qu'il faille aménager en fonction de l'extra-ordinarité de l'éolienne, à moins qu'il ne s'agisse de ménager les sensibilités ? Nous sommes en mesure nous interroger car la crainte du mitage et de conflits conduit à certaines dispositions ambiguës, pouvant laisser à penser un projet par défaut.

*« Oui, on a commencé comme ça puisqu'on ne pouvait pas faire de projet, si on faisait un projet paysager directement, c'est sûr qu'on aurait abouti à autre chose. » (EG7)*

À l'étude du diagnostic paysager, nous remarquons que le projet sur Reignac résulte d'une adaptation car, initialement, l'analyse des grands ensembles paysagers donnait la faveur à la zone des marais, le long de l'estuaire. La première intention paysagère inscrivait les éoliennes dans une continuité de lignes de l'estuaire. Il s'agissait d'une mise en valeur de

---

<sup>103</sup> « on a une formation paysagistes, PDLG, diplômés par le gouvernement. [...] On a un bagage qui nous permet de répondre à toute question sur le paysage et à toutes échelles [...] nous on est capable de travail sur le grand paysage qui est le complexe finalement, qui est le moins courant. » (EG7)

l'énergie, la proposition d'un paysage du mix énergétique, entre nucléaire et éolien<sup>104</sup>. Mais celle-ci n'a pas été retenue « *parce que c'était un peu trop sensible du point de vue des chasseurs [...] c'était une question politique d'avoir laissé tomber ça* » (EG7). Cela conduit à un positionnement paysager équivoque :

*« si techniquement on pouvait faire les deux en même temps, ça aurait fait une pierre deux coups. [...] mettre les deux nuisances ensemble pour éviter de miter le territoire, [...] on leur a aussi expliqué que les décibels des éoliennes étaient moins importants que les décibels d'une autoroute. Tous ces éléments ont fait en sorte que ça a été très bien accepté. Ça coulait de source vraiment. » (EG7)*

Afin de convaincre et de rassurer de l'avenir du paysage, l'appel à la pédagogie semble être la clé pour les acteurs de projets. Afin de montrer « *[...] qu'on pouvait faire des figures paysagères qui donnaient du sens et voilà, qu'on n'allait pas faire quelque chose de complètement gratuit.* » (EG7). Du discours paysagiste, nous retenons deux principes : la capacité de l'expert en paysage d'objectiver une réalité paysagère et, par voie de conséquence, la nécessaire mise en place d'une pédagogie afin d'*apprendre à regarder* le paysage. Le récit du projet et les photomontages corroborent l'objectivation du paysage éolien. Il est expliqué. « *Dans l'étude, il y avait aussi des vues des éoliennes sur photos, des photomontages. Donc ça avait été expliqué, mais vues de partout.* » (EF4). Cette pédagogie paysagère tente à la fois de façonner et d'accélérer les transformations des représentations.

Cependant, l'ambition d'un nouveau paysage, par le projet éolien, oublie dans une certaine mesure l'expérience sensible. Le regard de l'expert, **le regard de l'autre**, un extérieur depuis l'extérieur. Le risque de voir s'appliquer une prescription-recette, une logique sur des paysages vécus peut être à craindre lorsque le discours paysagiste n'illustre qu'une esthétique paysagère contrainte par les zonages. Le paysage en projet se pense selon des dispositions techniques « hors-sol », accentuant le sentiment d'une dépossession paysagère par **le regard de l'autre**. La tentation paysagiste prescriptive ne fonctionne pas.

Nous avons observé une distanciation dans certains discours d'aménageurs de l'espace vis-à-vis de la pratique paysagiste. La pédagogie paysagère illustre l'idée d'une demande à interpréter. L'interprétation se fait dans le langage paysagiste, parfois difficilement perçu. « *Les paysagistes, ils ne se comprennent qu'entre eux, ils ont leur vocabulaire, leur culture, leurs*

---

<sup>104</sup> « [...] ça aurait été sur les marais, en cohabitant avec la centrale nucléaire, de faire cohabiter ces deux énergies [...] et puis la ligne de l'estuaire pouvait se faire accompagner par la ligne, c'est ce qu'on voit ici, se faire accompagner par la ligne d'éoliennes. Ça avait du sens dans le paysage » (EG7)

grilles d'analyse, c'est pas scientifique du tout ! » (EG5). Il semble qu'il y ait une incompréhension de leur perspective.

*« Je trouve que les paysagistes ce sont de grands poètes, je ne comprends pas ce qu'ils font. Je suis un peu caricatural, mais je suis trop scientifique je pense pour avoir cette approche-là. Ce que j'en comprends, c'est qu'ils ont la capacité d'analyse. C'est à dire qu'ils se posent la question : ce paysage, qu'est-ce que je vois, comment je le ressens, comment je me fais le film du paysage, c'est-à-dire comment il a été construit, qu'elle est l'histoire qu'il y a derrière, comment il est aujourd'hui. Nous ce qu'on leur demande aux paysagistes, c'est comment le paysage va évoluer demain, parce que c'est malgré tout très dynamique. C'est le grand paradoxe du paysage. Il évolue sans cesse, c'est l'Homme qui l'a construit, [...] tout ce milieu du paysage, ils ont qu'une envie c'est de tout figer. » (EG5)*

En réalité, le paysagiste conduit son action sachant que le « déjà là » n'est pas éternel. Dans le cadre du projet, son intention est la figuration d'une image sur le territoire. Cette image se substitue aux éoliennes, encore absentes ; elle projette une émotion. La pensée paysagiste repose en première instance sur une logique canonique que l'on retrouve dans la délimitation de zonages, régulée intentionnellement et répondant à une exigence de reproductibilité. Le travail paysagiste dans sa deuxième intention est la production d'une image et d'une émotion, qui tente d'échapper à ces prérequis réglementaires. Par cette intention, il souhaite se rapprocher de la dimension sensible de l'espace et du paysage. Mais, il se voit limité par la conversation et la reproduction des codes du langage paysagiste.

Nous constatons une attente de la part des élus et des porteurs de projet pour le discours paysagiste, qui serait seul à même d'asseoir la construction et la légitimité d'un nouveau paysage par l'éolienne ; une demande, voire une commande, d'un paysage-image. Le projet de paysage doit convaincre d'un nouveau sens paysager. Parce qu'il dispose de compétences en aménagement paysagers pour de tels ouvrages, le paysagiste est imposé comme seul esprit sachant, alors même qu'il peut être extérieur au territoire. Cette ambition de pédagogie livrée aux seules mains d'experts nous apparaît particulièrement en décalage à l'heure de la démocratie participative.

La montée des revendications paysagères indique sûrement une attente de considération mais aussi dans une certaine mesure, une opportunité tactique. Les projets éoliens cristallisent des enjeux spécifiques aux territoires puisqu'ils interviennent dans des lieux habités. Les usagers de l'espace, au même titre que les aménageurs ont des représentations à faire valoir.



Selon nous, le débat éolien met en tension l'espace et le temps du projet en proposant une ambivalence entre l'hyperlocalisme, ici et maintenant, et une démarche généralisante, ailleurs et plus tard.

Il semble que les experts en paysage ne peuvent intervenir que de manière partielle sur les paysages de l'éolien. S'ils peuvent maîtriser les compositions d'ensembles, les relations du paysage intime, dans lesquelles l'éolienne intervient également, ne peuvent être appréciées que sur le temps long de l'expérience paysagère. Le projet éolien serait une occasion de proposer le projet de paysage tel qu'un objet hybride de savoirs professionnels se renouvelant à chaque fois, adjoignant l'intention du projet aux caractéristiques naturelles du site et aux particularités sociales locales (Donadieu et Périgord, 2005, p. 216). Cette initiative ne compromet pas l'action paysagiste. Au contraire, elle suggère de retrouver une cohérence des rapports entre les individus et l'espace, selon le nouveau modèle de la transition.

Ce que nous avons observé pour ces projets paysagers n'est certes pas propre à l'éolien. Cependant, il révèle les postures de paysagistes face à la nouveauté de l'objet-éolien. En première intention, la subjectivité du paysage tend à être évincée par la liste de critères objectivables. L'étude d'impact amène les porteurs de projet à recourir aux savoirs paysagistes. Le professionnel défend une dimension créative du projet par la production d'un sens paysager. Son discours tend à effacer le projet comme simple résultante mathématique de contraintes.

Les projets paysagistes analysés tentent de lever l'illusion de l'intégration paysagère des éoliennes. Ils affirment davantage des mises en situation où la visibilité des éoliennes est affirmée, mais maîtrisée. Elle sert une expression politique du territoire.

Cependant, l'éviction systématique de périmètres contraignants, mais légalement non rédhitoires pour certains, laisse à penser que l'éolienne est nécessairement dévalorisante. La localisation s'oriente dès lors vers des espaces à relativement faibles enjeux paysagers, des paysages peu reconnus, estimés banals. L'arrivée d'éoliennes met en lumière ces paysages. Le regard porté change, leur image devient celle de paysages vécus à respecter et à ménager. La perspective de modifications à venir exacerbe un état paysager passé à valoriser et la nécessité présente d'agir au nom de ce paysage. Par l'événement, les temps du paysage s'entrechoquent et se révèlent comme des enjeux de la transition, que nous serons amenée à discuter.

### 5.3. Éléments de réflexions sur l'événement-éolien, lieux de l'événement et réversibilité

#### 5.3.1. Un lieu de l'événement ?

« Là où quelque chose se trouve ou/et se passe » (Berque, 2003, p. 555). La définition de lieu que propose Augustin Berque dans le *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* est éclairante au sujet du lieu de l'événement. Pour le champ de l'analyse spatiale, le lieu est une unité spatiale élémentaire, repérable et dépendant de relations avec d'autres lieux. Dans cette acception, le lieu est l'endroit où se localisent des phénomènes. Les attributs de ces phénomènes peuvent définir le lieu. De cette manière, il y a de la distance entre les lieux. Selon une approche phénoménologique, le lieu est l'endroit d'une étroite relation homme-terre. Le lieu signifie. Il a un sens, une identité mais il n'est qu'un temps.

#### *De l'événement-éolien localisé ...*

Ainsi définie, la notion de lieu éclaire deux dimensions de l'événement-éolien. Tout d'abord, il est localisé sur une portion d'espace réduite. La présence du château d'eau comme l'élément récurrent des tracts localise, on peut facilement identifier la commune de Reignac.

Il en est de même pour Naujac-sur-Mer : « *Vous traversez le Médoc, vous dites éolien, boum, tout le monde vous dit c'est Naujac, il y a un truc là-bas qui se passe.* » (EG5). La focale des actualités en matière d'éolien est tournée vers ces communes. Un événement-éolien a lieu.

Mais la commune de Reignac, c'est avant tout un village de campagne entre vignes et forêt, bénéficiant du rayonnement d'une production électrique de grande ampleur, comme de nombreux autres villages alentours. L'activité de chasse y est fortement présente et constitue une pratique identitaire du territoire également partagée avec d'autres villages. C'est non plus uniquement Reignac dont il est question. Les éoliennes impactent le patrimoine viticole, les pratiques traditionnelles (Figure 61b), et finalement une typicité rurale, illustration d'un village de campagne, son clocher, ses parcelles agricoles (Figure 54) et sa flore, sa faune et ses chasseurs (Figure 62). L'événement n'est plus seulement une problématique localisée sur une seule commune. Il pourrait survenir sur les communes de Saugon, d'Etauliers ou encore de Braud-et-Saint-Louis.

### à l'événement localisant

Le lieu se singularise par ses propriétés, ses attributs. L'identité du lieu répond de stratégies discursives, elle prend place dans un récit. Dans le récit d'un village, lieu de campagne, d'activités agricoles et de tradition de chasse, l'éolienne envahit. Cette expérience du lieu de l'événement-éolien est reproductible. Si l'éolienne fait événement à Reignac, elle peut tout à fait le faire à Saint-Savin, à Donnezac ou toute autre commune, partageant cette identité.

Nous reprenons les réflexions de François Durand-Dastès (EPEES, 2000, p. 201) à propos de l'événement pour affirmer qu'il est également localisant : l'événement-éolien à Reignac s'est diffusé. Il configure un lieu de l'événement. Il raisonne à une échelle extraterritoriale.

Ainsi, l'éolienne devient un événement lorsqu'elle arrive dans un paysage de campagne ou dans un paysage de nature puisqu'elle semble corrompre la valeur des lieux.

#### **5.3.2. Le cycle de vie de l'éolienne. Perception d'une réversibilité dans le paysage ?**

Appréhender le cycle de vie de l'éolienne dans les paysages combine deux constructions du temps. Classiquement, le temps est construit selon une relation d'ordre : le temps défile, on ne peut revenir en arrière. Mais, le cycle de vie de l'objet-éolienne concourt à rediscuter le temps dans l'espace, soit selon une relation de réversibilité.

La dynamique des paysages n'est pas particulièrement perçue de manière favorable. Les événements catastrophes tels que les tempêtes le sont néanmoins avec une certaine forme de « normalité paysagère » ; la disparition de boisements affecte le regard paysager : « *Et après si, 99 la tempête, mais ça c'est cyclique c'est centenaire paraît-il mais il est vrai, vous parlez du paysage, ça nous avait changé notre ligne d'horizon [...]* » (EG1), mais la tempête et ses impacts semblent inévitables et somme toute relever de la normalité cyclique des phénomènes météorologiques.

La modification de l'environnement est une atteinte à des valeurs paysagères habituées. Elle revêt particulièrement un caractère négatif lorsque les bouleversements induits sont majeurs et qu'ils sont la conséquence d'actions anthropiques. Nous l'avons vu, pour certains, l'aspect du cadre de vie est à préserver absolument du monde citadin et/ou industriel et de ses inconvénients, menant certains à exprimer une forme d'immobilisme paysager.

La réversibilité est une notion peu présente dans notre corpus. Lorsqu'elle apparaît, elle divise deux camps. Pour les uns, elle est réelle et donne particulièrement la faveur à l'énergie éolienne. Les individus y faisant mention en ces termes acceptent l'idée d'une dynamique du territoire et du paysage, ils acceptent aussi que les choix en matière d'énergies renouvelables puissent donner l'opportunité aux territoires de suivre les avancées technologiques et qu'on puisse aussi revenir sur des choix d'aménagements. Pour d'autres, la réversibilité des infrastructures énergétiques n'est pas envisageable. L'énergie laisse irrémédiablement, si ce n'est une marque, une empreinte.

Les mâts de mesure du vent, préalables à toute étude de faisabilité, sont déjà une nouveauté dans le paysage. Ils suggèrent une implicite transition, on sait cependant à l'avance qu'ils sont amenés à disparaître à la fin de l'étude. Bien que leurs dimensions soient relativement moindres vis-à-vis des éoliennes, d'une cinquantaine de mètres pour les mâts de mesure et plus d'une centaine de mètres pour les éoliennes, ils amorcent donc la venue d'une nouveauté verticale de grande ampleur.

Pour la Bretagne, les difficultés de démantèlement de la centrale de Brennilis instruisent une attention particulière quant à la réversibilité de l'énergie sur le territoire (Figure 69). L'expérience du nucléaire instille une réflexion accrue sur les moyens, techniques et financiers, de recycler les infrastructures de production d'énergie.

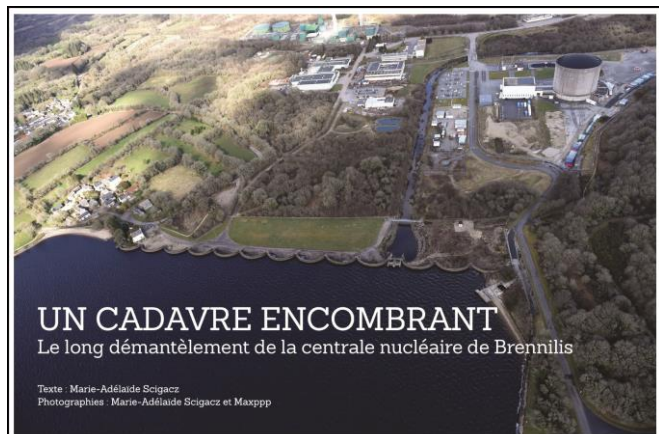


Figure 69 : Photographie introduisant un récit de Marie-Adélaïde Scigacz à propos du démantèlement de la centrale nucléaire de Brennilis (FranceTVinfo, avril 2016).

« Dans le temps, on n'arrivera jamais à s'en [la centrale] débarrasser, on le sait. Une éolienne, on démonte, on la remonte. » (EF2)

« C'est la première usine nucléaire qu'on essaie de démanteler et on n'y arrivera jamais, il faut dire ce qui est. Heureusement que le coût du démantèlement n'est pas mis dans le kilowatt parce qu'on serait mal. Ça s'est un gros problème à l'heure actuelle, à mon avis, qu'on cache [...] pour l'instant on arrive pas à aller jusqu'au bout, et c'est quand même un problème. » (EF4)

« Maintenant, je suis d'accord, l'aspect esthétique est important aussi. Mais encore un bon point pour les éoliennes, rien n'est définitif ! Si on trouve quelque chose de mieux ou si des sites sont plus appropriés, c'est très vite démonté et remonté ailleurs. Y'a aucun souci. Donc on n'obère pas l'avenir d'un site en installant des éoliennes et ça il faut que les gens le comprennent. » (EF8)

« Ça a été monté en une petite semaine, on les démonte en une petite semaine, il y paraît plus. Y'a pas de gardiennage de site, il n'y a pas de contraintes liées... dans le temps, sur des millénaires, à surveiller qu'est-ce qu'il pourrait bien rester comme déchets, comme autre chose. Y'a pas de transport pour aller et venir... » (EF8)

Depuis 2011, les éoliennes sont régies par la réglementation ICPE et notamment par l'obligation de réaliser une étude d'impacts pour tout projet de plus de 20MW et/ou dont un aérogénérateur dépasse les 12 mètres de haut. La réglementation ICPE oblige des garanties financières et l'énonciation des modalités de remise en état du site<sup>105</sup>.

Les entretiens menés par Sophie Le Floch et Anne-Sophie Devanne ne font qu'à quelques exception mention de la réversibilité. Les interrogations reposent sur les répercussions de l'irréversibilité des blocs de béton armé, restants sous terre<sup>106</sup>. Les plus sceptiques pouvaient en effet craindre que le socle ne puisse être un jour intégralement détruit. Or, quelques démantèlements réussissent depuis peu à intégralement concasser le béton alors recyclé en granulats, cela a notamment été le cas du parc de Goulien, en Finistère.

Remarquons cependant que la réversibilité de l'installation apparaît principalement dans les entretiens récemment menés en Finistère. L'expérience des cycles de vies des énergies conduit à une prise en considération de la réversibilité dans les pratiques d'aménagement.

Cependant, pour certains il est plus difficile de concevoir que l'éolienne puisse disparaître un jour du paysage<sup>107</sup>. L'éolienne apparaît comme responsable d'une altération, voire d'une destruction irrémédiable. Le cycle de vie éolien semble illimité et ses impacts irréversibles.

« Pourquoi saccager (car il y a saccage irréversible (défrichage, tonnes de béton coulées dans le sol, etc.) un site majeur du médoc, alors que l'on sait que dans le meilleur des cas, les éoliennes tourneront 100 jours par an !!! »<sup>108</sup>

<sup>105</sup> Spécifiquement, l'article R515-101 du code de l'environnement.

<sup>106</sup> « La réversibilité. À chaque fois on a des réponses tout à fait... On tourne autour du p... Les gens évacuent la question, parce qu'on sait bien que ces fondations sont irréversibles. Or, ce qu'auraient aimé aussi certaines personnes, et je les comprends, c'est qu'on puisse un jour non seulement déposer l'éolienne, mais qu'on puisse avoir la capacité de défaire cette fondation et de retrouver une terre agricole. » (EF13)

<sup>107</sup> Pour les plus sceptiques : « Enquête 1 : Et pour 30 ans, 40 ans, c'est pas pour 24 heures. Enquête 2 : Avec le risque que si le parc n'est pas rentable, ça reste là des années et des décennies, quoi. » (EF17)

<sup>108</sup> Commentaire sous un post de blog intitulé « Un parc de huit éoliennes devrait voir le jour sur la presqu'île. Un projet *off-shore* est aussi pressenti au large des côtes. » publié le 8 janvier 2011, sur le blog de l'association *Naujac, c'est vous*.

## CONCLUSION DE CHAPITRE

Le paysage possède un potentiel mobilisateur. Cependant, il est invoqué de manière spécifique selon des perceptions que les individus se font du paysage. La proximité est une notion au cœur des controverses d'ordre environnemental, plus qu'exclusivement paysager. De prime abord, elle est fonction d'échelles et de distance. Mais, l'analyse du corpus révèle une majoration sensible des distances.

Nous avons relevé la récurrence d'une valeur esthétique dans le débat éolien. Elle s'apprécie de différentes manières, selon qu'il s'agisse de discours d'aménageurs ou de revendications. Si nous nous aventurons à distinguer les pro-éoliens des anti-éolien, bien que leurs arguments soient au nom de l'environnement et de la durabilité, leur positionnement sont relativement contraires. L'esthétique paysagère, reliée à la question de nature, est une dimension majeure des discours de défense de l'environnement. Quant aux plus favorables, ils mobilisent la dimension esthétique à l'occasion d'une construction d'image de modernité et d'énergie verte. De même, à l'échelle du territoire, l'argument économique et énergétique est davantage mis en avant par des personnes favorables à l'éolien alors qu'il est décrié à l'échelle domestique par les opposants.

Olivier Labussière, ayant étudié la dimension esthétique à l'épreuve des projets de lignes électriques et d'éoliennes, montre l'évolution du regard à propos de l'esthétique (Labussière, 2009). La planification nationale d'extension des lignes à l'issue de la seconde guerre mondiale voit son ambition ternie par la montée de préoccupations environnementales. Les vives contestations autour des projets, dans les années 1990, amènent à réfléchir sur la manière dont les aménageurs de tels ensembles interviennent sur l'espace.

De manière sensiblement comparable, les projets éoliens répondent de stratégies esthétiques. Nous avons illustré le rôle de l'expertise paysagiste. Il n'exclut aucunement la dimension sensible du paysage, mais, son intervention paysagère, contraint par les réglementations, normalise l'expression sensible en un événement paysager à percevoir. Dans ce cas, le projet de paysage se veut être un accélérateur des mécanismes de transformation des représentations paysagères.

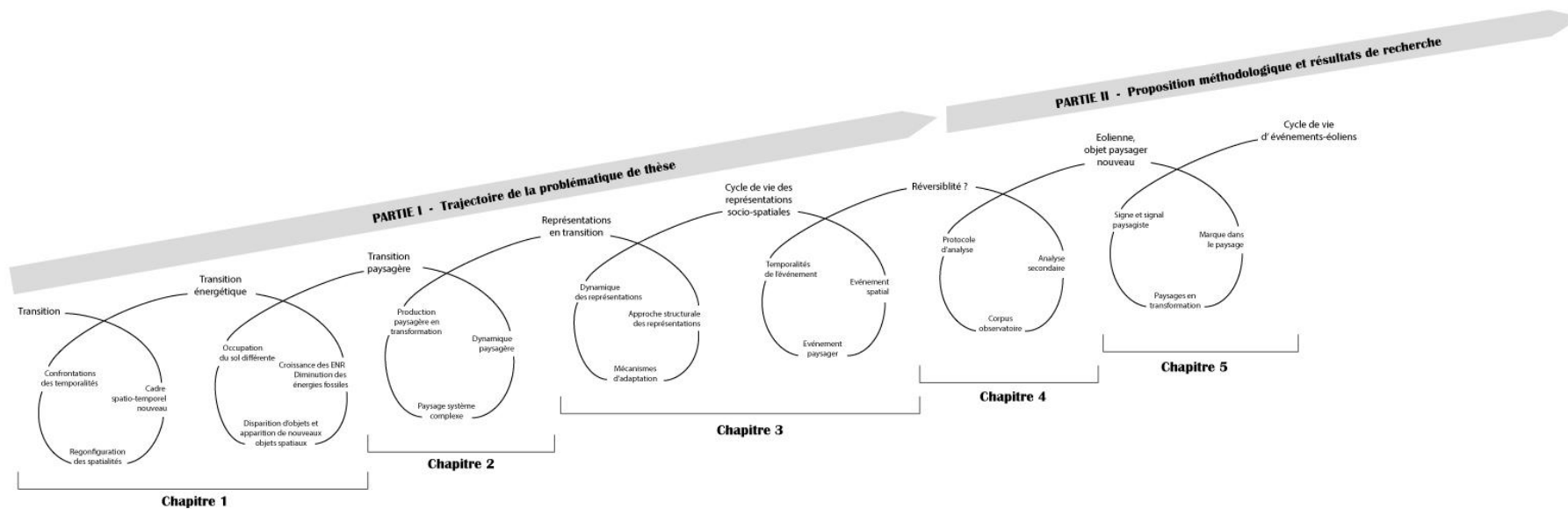
L'environnement est sous-jacent à l'expérience paysagère. Il est activé en fonction du contexte et prend souvent forme dans un climat de tensions. La proximité, la nouveauté et l'incertitude sont des catalyseurs de la question environnementale, venant se greffer à la

dimension paysagère de l'aménagement industriel. Ces trois notions peuvent être renseignées par des données objectives, des connaissances factuelles, mais également par des perceptions et des ressentis individuels ou partagés.

Ce constat montre la dualité de l'expérience paysagère que nous avons illustrée par le polysystème du paysage à travers la production paysagère. Puisque c'est bien cette mise en relation entre connaissances, sensorialités et sensibilités qui construit le cadre d'interprétation du paysage.

Enfin, la pensée habitante n'est pas une pensée naïve. Elle est éprouvée par les répercussions spatiales de la transition. Des valeurs paysagères exacerbées sous l'étendard d'une préservation absolue sont l'expression de transformations visibles qui dé-rangent. Le surgissement de contestations illustre des processus socio-spatiaux déstabilisés.

Dans le dernier chapitre, nous rapprochons le cycle de vie des projets éoliens de nos cas d'étude avec le cycle de vie de l'événement. Tout commence par le surgissement du projet et des contestations. Au fur et mesure de l'avancée du projet se poursuit la déstabilisation à l'occasion de laquelle les arguments et positionnements des parties prenantes se précisent, un débat éolien prend forme. Enfin, la régulation du débat boucle le cycle de vie de l'événement.







## Chapitre 6. Itinéraires d'événements-éoliens

Les événements retenus par la presse se datent et se localisent précisément. Ils se situent dans un temps court, quelques heures ou jours, mais leurs conséquences peuvent durer. La presse retient des réalités marquées par des tensions et des ruptures avec la vie quotidienne. La multiplication des vecteurs d'informations construit l'événement. Également, les réceptions sensibles à l'information événementialisée contribuent pleinement au retentissement de l'événement. Ces réalités événementialisées apparaissent comme telles pour une minorité de l'opinion (Tudesq, 1973, p.14). Par conséquent, l'analyse que nous proposons présente une relativité géographique et sociologique. Cependant, cette évidente relativité ne doit pas nous faire oublier qu'il s'agit de réalités conditionnant l'individu, ses représentations et ses pratiques.

Nous débutons en considérant l'irruption d'un élément nouveau dans un système socio-spatial, le projet éolien et l'éolien, constituant l'événement-éolien. Nous étayons les modes de construction de l'événement, pour enfin exposer sa réception sociale à travers des sensibilités révélées dans les discours.

Pour ce faire nous retraçons les étapes menant à la construction de l'événement : un surgissement, une déstabilisation immanente et une régulation reconnaissant le caractère événementiel. Pour accompagner la lecture, nous illustrons la progression des trois premières sous-parties de ce chapitre selon les étapes du cycle de vie de l'événement-éolien. Notre développement se clôt sur une discussion générale ayant pour objectif de synthétiser l'apport théorique de l'analyse sociale de cycle de vie de l'éolien pour la géographie (Figure 70).

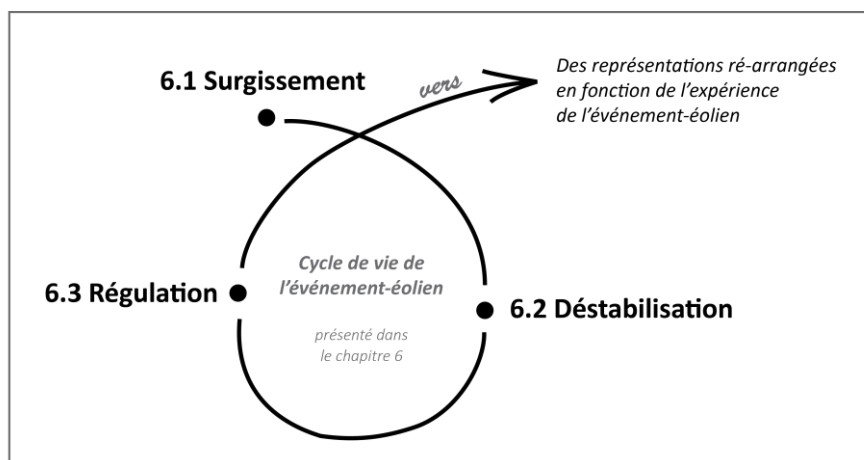


Figure 70 : Trajectoire du cycle de vie de l'événement-éolien selon la progression de lecture du chapitre 6

## 6.1. Surgissement

Les journaux choisis pour l'analyse sont des quotidiens régionaux, les projets éoliens entrent dans leur actualité. Les faits relatés ont lieu sur le territoire, dans un certain contexte. La localisation donne de l'impact à l'information. L'analyse sémantique du corpus de presse réalisée avec le logiciel d'analyse textuelle Tropes révèle des fréquences de cooccurrences significatives du mot *projet* et d'expressions de lieux, des noms de communes majoritairement. Les fréquences de cooccurrences renseignent sur la proximité syntaxique des mots.

La référence presque systématique à des territoires produit une proximité spatiale de l'événement pour les lecteurs. Avec sa hauteur, l'éolienne suggère un événement spatialement étendu. À moins que, l'imagination et/ou l'environnement ne nuancent quelque peu l'appréciation de sa proximité.

Préalablement, nous avons défini l'événement selon son potentiel d'actualité et son potentiel de « socialité ». Le potentiel de « socialité » s'évalue dans des discours configurant un contexte d'émergence pour l'événement. Le contexte de terrain et la construction d'un récit participe au surgissement de l'événement-éolien. Nos terrains illustrent deux cas de figure distincts.

### 6.1.1. L'éolienne, une arrivée imprévue – cas d'étude en Gironde

En Aquitaine, la question de l'énergie est rattachée à la sphère domestique. La presse informe des avancées techniques en matière d'**économie domestique**. Il s'agit des innovations pour l'isolation, la réduction des consommations d'électricité et d'eau. L'éolienne individuelle fait figure de nouveauté pour le salon de l'habitat. Il n'est que très peu question d'éolien de grande dimension.

Lorsqu'il est question des énergies renouvelables, les retards de la région Aquitaine et plus largement, de la France, sont mentionnés. Mis en comparaison avec les pays voisins, le flou réglementaire en matière d'énergies renouvelables est mis en avant. Dans l'ensemble du corpus de l'année 2007, c'est une véritable **nébuleuse** autour des énergies renouvelables qui mêle les perspectives pour le photovoltaïque, l'éolien et les énergies issues de la biomasse (Figure 71). L'absence d'aides financières allouées aux collectivités et d'outils d'aide à la décision configurent un flou autour du développement de l'énergie éolienne sur les territoires.

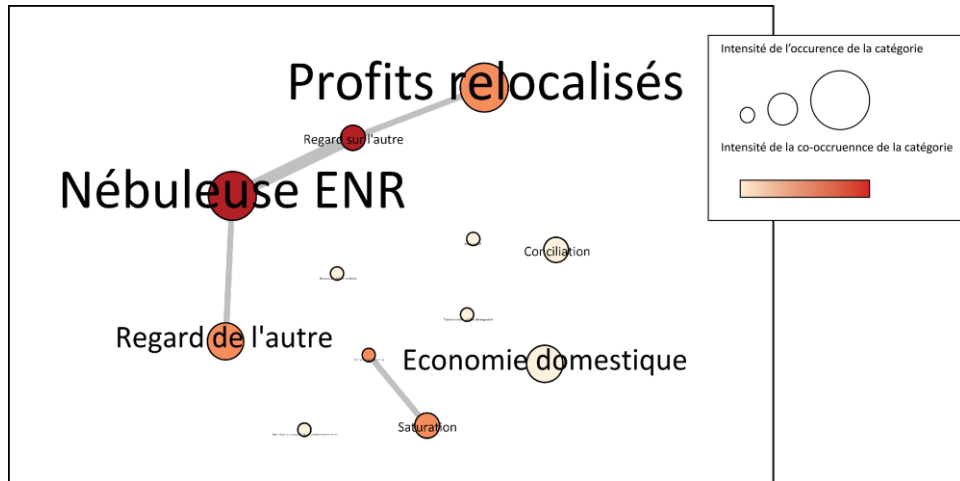


Figure 71 : Carte des catégories du corpus Sud Ouest pour l'année 2007 (rappel de la Figure 47)

Malgré tout, l'idée que l'industrie éolienne pourrait apporter un second souffle aux entreprises en difficultés financières est explicitement énoncée. L'actualité éolienne se concentre principalement sur le territoire de la Gironde. Un projet sur la commune du Porge et celui de la commune de Reignac activent les prémises d'un débat.

En réalité, il faut attendre que les études désignent un zonage communal pour que de vives réactions commencent à émerger.

*« Ils se sont retrouvés avec un projet d'éoliennes, et ça, ça les a fait réagir. Mais ce qui est étonnant, c'est uniquement à la fin de notre étude, pas du tout au début. » (EG7)*

*« C'est arrivé assez rapidement en fait, puisque c'est arrivé pendant le dépôt, avant que le dossier, la demande de ZDE, soit déposé en préfecture. Donc ça a dû arriver très très vite. Je crois que c'est à partir du moment où il y a eu la définition des zones et notamment, il y en a une qui tient compte d'une chapelle, la chapelle de Tutiac et après, apparemment où il y a pas mal de procession etc. et ça a cristallisé pas mal, plein de trucs et c'est ce qui a fait en partie que c'est parti en vrille. [...] Très animé et, a priori ça s'est mis en place quand ils ont su, plus ou moins, quand ils ont su où allaient s'installer les éoliennes. » (EG2).*

Le projet de ZDE sur la Communauté de Communes de l'Estuaire n'apparaît qu'à l'occasion d'un seul article dans notre corpus de l'année 2007, faisant mention de la tenue d'une réunion publique à venir au début de l'année 2008. En revanche, l'année suivante, la commune de Reignac est désignée, à l'issue d'une étude de faisabilité, comme favorable pour un projet éolien. L'information se structure autour des caractéristiques du projet. Les différents acteurs tels que la communauté de communes de l'estuaire, le bureau d'expertise paysagère ainsi que le développeur éolien sont identifiés et mentionnés de manière récurrente. Les différents zonages de la ZDE et les contraintes associées sont relayés à différents niveaux de détails, synthétisés et rapportés par le journaliste. Sur le territoire médocain, l'arrivée de potentielles éoliennes sur les communes du Porge et de Naujac-sur-Mer accroît de façon identique la quantité d'informations délivrée à propos de l'énergie éolienne. La circonscription de projet sur ces communes génère une **réaction habitante**.

*« À Reignac, l'association Vigi-éole vient de se constituer pour informer sur le projet d'implantations d'éoliennes sur le territoire, et exprimer ses inquiétudes. » (Sud Ouest du 27 décembre 2008) ;*

*« Dans le Médoc, pour lui, "ce n'est pas possible". Il développe. "C'est un hachoir à oiseaux. Les migrateurs vont se mettre dedans. Je ne veux pas que l'on défigure le Médoc". Une parole partagée par de nombreux chasseurs, et les associations de défense de l'environnement. » (Sud Ouest du 16 octobre 2008) ;*

*« ça n'a progressé en termes de population qu'une fois que ça a été ciblé sur Reignac [...] Là les gens se sont un peu plus sentis concernés [...] dès que ça été un peu ciblé sur Reignac, l'association Vigiéole, qui a monté cette structure d'opposition purement reignacaise [...] » (EG20).*

Les résultats de l'étude ZDE déterminent les contours d'un zonage favorable exclusivement sur la commune de Reignac.

*« Quand soudainement, est arrivé ce projet. [...] Réunion à Saint Ciers, réunions à Saint-Caprais, et puis des allers-retours, des questionnaires, jusqu'à la réunion de Reignac. Tant que les éoliennes étaient à Saint Ciers, on n'en parlait pas mais elles se rapprochent de nous mais quand les gens l'ont dans la figure, ben on est concerné alors. » (EG1).*

La présence sur le territoire de la commune instruit une proximité retentissante. Une proximité évaluée selon le périmètre du projet porté sur une carte. Un enquêté nous signifie qu'il ne se sent pas concerné puisque d'une part, il ne fait que travailler sur Reignac et d'autre part, sa commune de résidence, Jonzac, ne fait l'objet d'aucun projet éolien. Par conséquent, pour certains habitants de communes riveraines, il s'opère une forme de mise à distance.

« Enquêté : Parce que c'est pas mon territoire, enfin, on habite juste à côté.  
 Enquêtrice : A côté où ? Enquêté : A Donnezac, c'est à 5kms. [...], je sais pas, ça ne me regarde pas trop » (EG9)

La réalité du projet n'est effective qu'une fois les limites du zonage défini, ainsi, il se concrétise sur l'espace communal.

Pour le territoire du Blayais, la présence de la centrale nucléaire de Braud-et-Saint-Louis ne semble pas octroyer de légitimité à l'éolien. De l'autre côté de l'estuaire, la présence de secteurs protégés, porteurs de valeurs paysagères de nature à sauvegarder de l'anthropisation, prémunissent de l'éolien. L'éolienne n'y est pas non plus attendue.

« "C'est un coup de massue qui vous tombe sur la tête". » (Sud Ouest du 2 mai 2013)

L'éolienne intervient dans des paysages ruraux alors qu'elle incarne l'industrie de l'énergie. La projection de telles infrastructures crée une rupture dans l'expérience du paysage. L'événement-éolien surgit alors même que les éoliennes ne sont pas encore physiquement présentes et ouvre un débat. Or, les populations girondines n'ont jamais fait l'expérience de l'éolien sur leur territoire. Déstabilisés dans leurs représentations, les discours d'habitants se confrontent aux représentations de porteurs de projet en quête d'informations. Au début de son cycle de vie, l'événement-éolien précipite les représentations dans l'extra-ordinaire dont « on ne sait que dire et dont on ne sait que faire ».

### 6.1.2. La construction événementielle de l'arrivée de l'énergie éolienne – cas d'étude en Finistère

En comparaison, le surgissement des projets éoliens sur les territoires bretons reste plus nuancé. La problématique de l'énergie se réactive à chaque période hivernale, où les besoins énergétiques ont du mal à être couverts et le risque de coupures du réseau récurrent. L'analyse du corpus a révélé une **éminence des enjeux énergétiques**<sup>109</sup> sur le territoire breton.

109

Catégorie	Éminence d'enjeux énergétiques
Définition	Priorité majeure donnée à la nécessité d'agir pour pallier le manque d'électricité.
Propriétés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réponse à la demande énergétique croissante.</li> <li>• Soutien des pics de consommation par une production locale flexible.</li> <li>• Obtention d'une indépendance énergétique.</li> </ul>
Conditions d'existence	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Refus du nucléaire</li> <li>• Croissance considérable des besoins énergétiques</li> <li>• Infrastructures fragiles</li> </ul>

*L'énergie éolienne, une solution attendue*

La Bretagne, et particulièrement le département du Finistère, sont confrontés à des enjeux énergétiques prégnants pour leur territoire. Ils résultent de spécificités géographiques et également, de choix politiques.

C'est avant tout une région dépendante dans sa consommation d'énergie. Un état des lieux de la production d'électricité locale par département proposé au milieu des années 1990 fait état d'une réelle fragilité du réseau de transport et de distribution d'électricité (Rapport APAS RENA CT94, 1996, p.4<sup>110</sup>). Le constat d'un besoin inévitable de renforcer la production pour pallier la fragilité ainsi que la présence d'un habitat dispersé, suggère la multiplication des sites de production dans une perspective d'approvisionnement local.

La problématique de l'énergie est omniprésente. D'une part, les difficultés de fournitures énergétiques sont connues du grand public, les périodes hivernales renouvellent les cas de coupure d'électricité.

*« "Le réseau de transport de l'électricité est fragile, la moindre avarie sur un pylône ou une ligne haute tension plongerait les foyers dans le noir", a expliqué, hier, Didier Beny, directeur chez RTE. » (Ouest France du 22 novembre 2007) ;*

*« "On était à 100 MW d'une coupure de courant ", rappelle-t-on chez RTE, le réseau du transport d'électricité, qui assure la fourniture d'énergie électrique. La précédente pointe datait du 27 janvier 2006. » (Ouest France du 13 novembre 2008) ;*

*« "Mais si l'une d'elles avait un problème, nous pourrions être amenés à procéder à des coupures ciblées, à l'ouest d'une ligne allant de Nantes à Rennes." Selon les simulations de RTE, 100 000 à 200 000 personnes seraient concernées par ces coupures, destinées à éviter un black-out généralisé. » (Ouest France du 7 janvier 2009) ;*

*« Thermomètre qui chute, tempête ? Passera-t-on l'hiver sans coupure d'électricité ? La question revient à chaque fin d'année. Dans les Pays de la Loire, mais surtout en Bretagne, avec une production particulièrement déficitaire. » (Ouest France du 17 novembre 2010) ;*

Dans une certaine mesure, la presse relayant le discours de RTE participe à la représentation sociale d'un réseau électrique fragile et soumis aux aléas des pics de consommations. Cela amplifie d'une part la justification de perfectionner l'existant en améliorant la performance des lignes et la nécessité de multiplier et déployer sur le territoire régional des sources de production.

---

<sup>110</sup> « L'état des lieux par département de la production locale d'électricité permet de constater une dépendance très forte de la Bretagne et essentiellement du Finistère (seul 0,31% de la consommation énergétique finistérienne est produite localement) »

A ce contexte énergétique existant s'ajoute le violent soulèvement contre le projet à Plogoff (Finistère) et le retour d'expérience avec le démantèlement de la centrale de Brennilis qui laissent peu de perspective d'avenir pour le développement du nucléaire en Bretagne.

Les réseaux d'électricité sont concentrés sur deux axes : l'un entre Nantes et le Finistère Nord (400kV), l'autre au nord de la péninsule passant par Saint-Brieuc (225kV) (Rapport APAS RENA CT94, 1996, p.4).

Il y a une réelle attente, politique et sociale, dans le solutionnement de cette fragilité énergétique. Mais, la faible place du secteur de l'énergie dans l'économie bretonne, tant pour l'emploi que pour l'investissement, fait office de moteur pour une programmation territoriale pour la diversification des sources d'énergie (Rapport APAS RENA CT94, 1996, p.5). Territoire de vents et recherche d'une production électrique de proximité concourent à donner la préférence à l'énergie éolienne.

#### *Programmation du développement l'énergie éolienne en Bretagne*

C'est à travers un programme d'implantation de 100 MW d'énergie éolienne, répartis sur environ 30 sites de six à sept machines que la région souhaite inscrire une filière éolienne dans l'avenir de son territoire. Cet objectif chiffré est établi en fonction des conditions de faisabilité, notamment régies par la présence d'un gisement éolien notable mais aussi de l'attente de retours d'investissement. Ces derniers, estimés entre huit et neuf ans, s'appuient sur une réflexion cadrée par la durée de vie des éoliennes. Bien qu'il ne soit pas fait mention d'un après-éolien, le cycle de vie des infrastructures est envisagé comme une base de réflexion pour la programmation des investissements<sup>111</sup>.

La nécessité d'un approvisionnement énergétique fiable et de proximité appuie le choix de l'énergie éolienne. Mais c'est surtout, aux heures du développement durable, l'incarnation d'un message par la figure emblématique de l'éolienne d'une démarche pionnière portée par une politique énergétique. Pensée en amont, l'implantation d'éoliennes répond d'une réflexion de et pour le territoire et revêt une force événementielle, mais maîtrisée.

---

<sup>111</sup> « Les hypothèses retenues pour la durée de vie – et donc pour l'impact économique engendré – de l'équipement sont minimales aux dires des experts et réalistes par rapport aux projets étrangers existants, à savoir 15 ans. » (Rapport APAS RENA CT94, 1996, p.6)



### *La construction de l'événement-énergie éolienne*

Le développement de l'énergie éolienne sur le territoire breton a été amorcé par une **éminence d'enjeux énergétiques** mais a surtout été réfléchi sur la base d'une analyse des spécificités territoriales.

L'acceptation sociale a fait l'objet d'une enquête d'opinion. Un préalable estimé nécessaire par la Région pour construire une stratégie d'intégration sociale de l'énergie éolienne. L'analyse des résultats de l'enquête révèlent une tacite distinction établie entre l'énergie éolienne et l'éolienne à proprement parlé. L'énergie éolienne détient un certain capital sympathie parce qu'elle incarne une énergie « propre », non émettrice de gaz à effet de serre et comme filière créatrice d'emplois. L'éolienne, quant à elle, revêt une image quelque peu fantasmée, voire erronée ; les dimensions des infrastructures souvent sous-estimées (Rapport APAS RENA CT94, 1996, p.12). La méconnaissance des impacts des éoliennes ainsi révélée constitue le fer de lance d'une stratégie d'amélioration de l'image de l'éolien voulue par la Région.

Concentrons à présent notre analyse sur le Finistère. L'analyse du corpus met en lumière la construction d'un événement-éolien par la mise en avant d'une innovation territoriale, particulièrement vis-à-vis du retard français pris en la matière. La presse relaie l'initiative départementale :

*« "L'équipement [un mât de mesure] prépare ce qui deviendra au milieu de 1996 la première ferme éolienne de Bretagne" affirme avec beaucoup d'assurance André Talarmin. [...] Un voyage attestant de l'élan pris, en Bretagne, par les discours qui plaident pour que la France comble son retard en matière de production d'énergie à partir des sources naturelles renouvelables » (Le Télégramme du 28 avril 1995) ;*

*« Le but de l'association est de lancer une première ferme dans le Finistère, d'ici fin 1995. » (Le Télégramme du 20 octobre 1997) ;*

L'éolien terrestre en plein essor, les institutions et les acteurs industriels se tournent également vers les technologies marines. D'ailleurs, les réflexions sur l'éolien *off-shore* confèrent, à l'arrivée de l'énergie éolienne, une portée novatrice pour le territoire, porteur de cette initiative. Une intention qui se construit dans le temps, et vient en *leitmotiv* du discours des acteurs du territoire.

« Dans le domaine des écoactivités, le département [Ille-et-Vilaine] enfonce le clou pour revendiquer un rôle pionnier. " Le moment est venu de sortir du pétrole pour nous engager dans un autre modèle de développement », souligne le président Jean-Louis Tourenne " » (Ouest France du 19 juin 2008) ;

« Le Conseil régional a su donner à la Bretagne un mouvement pour la projeter dans la société de l'après-pétrole [...] Le développement de l'éolien, l'innovation sur les énergies marines, [...] sont autant d'entrées dans une nouvelle modernité qui réfléchit sur les conséquences de son développement. » (Ouest France du 24 octobre 2008).

Jusqu'à, quelques fois, instaurer une légère concurrence interdépartementale, sorte de course à l'innovation, exacerbée lors du programme pour l'éolien *off-shore*.

« Elles fleurissent en mer du Nord mais n'existent pas encore en France. Les éoliennes maritimes, dites " *off-shore* ", sont à l'étude en Bretagne. » 14 novembre 2007) ;

« Éolien, énergie marine : le renouvelable est un nouveau filon possible pour la Région. L'Agence économique de Bretagne le creuse à l'international. » (10 avril 2008) ;

« Si le Finistère est pionnier en énergie éolienne, les Côtes-d'Armor sont le département leader dans la région en termes de puissance installée. » (Ouest France du 25 juillet 2008).

Au fil du temps, l'innovation se transforme et s'élève à ce que nous avons intitulé, une **novation territoriale**.

Nous la définissons comme l'ensemble des nouveautés apportées à la manière de penser l'énergie, ses modes et sa dimension socio-spatiale.

Catégorie	Novation territoriale
Définition	Nouveautés apportées à la manière de penser l'énergie, ses modes et sa dimension socio-spatiale.
Propriétés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction d'une image de marque</li> <li>• Positionnement sur les projets d'innovations techniques</li> <li>• Ouverture d'un secteur économique de l'énergie</li> </ul>
Conditions d'existence	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Besoins énergétiques accrus</li> <li>• Culture pionnière</li> <li>• Existence de conditions géographiques favorables (vent, domaine maritime)</li> </ul>

« pour la Bretagne qui a un fort déficit en production électrique, ça pourrait être de la production décentralisée intéressante. [...] C'est vraiment dans un objectif de faire de la production locale pour être moins dépendants du reste... de... du réseau quoi » (EF14) ;

Pour en revenir à l'éolien terrestre, la problématique de l'énergie se recentre à l'échelon communal, les éoliennes sont une source de production électrique décentralisée. Pour cela, elles

se trouvent disséminées dans l'espace. La Région ambitionne, dès le milieu des années 1990, d'évaluer la représentation de cette nouvelle énergie, pour laquelle les services institutionnels pressentent le potentiel événementiel.

### *L'éolienne, un potentiel événementiel reconnu*

En 1996, l'analyse de l'enquête d'opinion, préalable à l'étude d'intégration de l'énergie éolienne en Bretagne, révèle que si moins de 10 % des personnes citent le nucléaire comme une priorité pour la région, les 90 % restants n'évoquent pas systématiquement l'urgence d'une alternative. À cette époque, les populations sont peu sensibilisées à la problématique énergétique sur le territoire.

L'énergie éolienne possède néanmoins une image avantageuse, invitant à une acceptation. Cependant, le souhait d'une campagne d'information et la proposition d'un référendum suggère à la fois le caractère nouveau de ces infrastructures et une certaine forme d'appréhension de l'inconnu.

Certes, l'éolien s'installe peu à peu dans le contexte politique et médiatique de la Bretagne au milieu des années 90 mais le territoire n'en a pas encore réellement fait l'expérience<sup>112</sup>. La population a entendu parler de l'éolien mais ne dispose pas d'assez d'informations pour construire une représentation de l'éolienne et de ses impacts. À ce stade, la représentation des éoliennes présente des zones d'ombre.

De leur côté, les services d'instruction des dossiers se rendent peu à peu compte du surgissement d'un phénomène éolien.

*« Mes services me font remonter une demande, deux demandes, trois demandes, dix demandes, cinquante demandes, donc visiblement il se passe quelque chose. Et puis, d'abord, on ne sait pas quoi répondre, parce qu'une éolienne on n'en a jamais vu. On en avait trois qui dataient des années 80 mais qui n'étaient pas du tout dans le grand éolien. [...] quelle est la problématique ? on ne la connaît pas ! [...] Moi, je dis au préfet, " écoutez, il y a vraiment quelque chose qui se passe, on ne peut pas régler les problèmes au cas par cas, d'abord on ne sait pas le faire et puis, ça n'aurait pas de sens, vu l'ampleur que ça semble prendre » et très facilement, il me dit " mais, oui, il faut qu'on ait une politique par rapport à ça " » (EF5).*

Au tout début des années 2000, les institutions régionales vont investir cette nébuleuse en construisant une image, renseignée et située. Cette image s'instruit d'une meilleure

---

<sup>112</sup> Une éolienne, d'une trentaine de mètres, avait été installée sur l'île d'Ouessant en octobre 1979, mais elle fut détruite l'année suivante, en avril, à la suite de vents trop violents pour la résistance de sa structure métallique.

connaissance de la réalité de l'éolien(ne) et particulièrement en considérant les impacts sonores et visuels. L'intrusion visuelle découle de la nouveauté de l'éolienne dans le paysage, la violence de ses dimensions qui, adjointes au bruit, représente une intrusion dans le cadre de vie.

Cependant, c'est aussi une image imprégnée par le contexte territorial breton. La construction d'une image favorable sert deux objectifs intimement liés : favoriser l'acceptation sociale et la recherche d'une cohérence par la mise en sens de l'éolien sur le territoire. Ces deux axes découlent de la reconnaissance du potentiel événementiel de l'arrivée d'éoliennes.

### *Anticiper la réception sociale*

Pensé comme un gage d'acceptation, les retombées économiques participent d'une valorisation de l'énergie éolienne : la création d'emplois et les bénéfices de la taxe professionnelle pour les collectivités et ceux tirés de la location des terrains. La Région n'entreprend pas un simple travail d'information autour de l'énergie éolienne, mais un véritable travail de mobilisation. Le changement induit par l'éolienne est alors reconnu et encourage l'édification d'un discours afin d'anticiper sa réception auprès des populations.

Ce changement est valorisé et instruit une opportunité de construire un récit autour des éoliennes. Pour cela, on actualise le patrimoine lié au vent, qu'il s'agisse notamment des bateaux à voiles et des moulins à vent.

*« Il serait intéressant de médiatiser le rapprochement avec les moulins à vent et les bateaux. La Bretagne en possédait un grand nombre. Une dizaine ont été recensés sur la seule commune de Plougastel-Daoulas et une cinquantaine sur la presqu'île de Crozon. Mais la Bretagne possédant déjà tant de sites pittoresques, les moulins sont parfois passés inaperçus à côté des chapelles, des calvaires, ou des bateaux, ce qui constitue d'ailleurs une preuve de leur intégration paysagère. Ce rappel y est donc plus nécessaire qu'ailleurs. » (Rapport APAS RENA CT94, 1996 p.13).*

Ce récit propose l'éolienne comme un moyen de ré-appropriation de l'énergie donné aux populations.

*« De tout temps les hommes ont cherché à s'affranchir du contrôle de l'énergie par les seigneurs. Ouessant en est un exemple intéressant. Lorsque l'on voulut y installer une machine à vapeur pour remplacer les deux moulins à vent pour l'usage desquels les propriétaires prélevaient des taxes, on vit se développer sur cette île à partir du milieu du 19<sup>e</sup> siècle, jusqu'à 70 petits moulins que les femmes de l'île pouvaient manœuvrer elles-mêmes. » (Rapport APAS RENA CT94, 1996 p.14).*

Dans le cas de l'éolien, le sentiment d'appropriation est joint à l'implication, pensée selon deux modalités : démocratique et par le biais de l'investissement financier. L'implication par la

démocratie encourage une responsabilisation et prise de position des individus en tant qu'acteurs des choix et des orientations d'une politiques énergétique sur le territoire. L'investissement financier est un autre moyen d'impliquer, en instaurant le sentiment d'un engagement et d'une possession dans le projet et sa concrétisation.

Ces exemples alimentent un récit servant une intégration paysagère. Construite à partir d'héritages culturels et sociaux, l'intégration ne sert pas uniquement la portée esthétique du paysage. Elle retisse les liens d'une cohérence territoriale, héritée et en devenir, pour laquelle les populations prennent une part active. Ce qui, nous le verrons, sert au processus de régulation de l'événement-éolien en Finistère.

Dans cette perspective l'action territoriale gouverne le sens de l'événement. L'intervention d'une politique énergétique en Bretagne s'opère dans un rapport de causalité. La contextualisation de l'énergie sur le territoire du Finistère fait état d'un système de raisons menant à l'énergie éolienne ; les rapports de causalités ainsi exposés tentent à éliminer l'arbitraire de l'initiative.

En résumé, l'événement présenté dans ce cas-ci n'est plus ce qui arrive mais ce qui fait arriver. L'initiative octroie une forme de maîtrise sur ce qui va se produire. Cependant, la maîtrise du sens peut être perçue comme une tentative pour atténuer la force de l'événement. Sous couvert d'une **novation territoriale**, on peut y voir une raison de l'ordre préférentiel, il vaut mieux l'éolienne à la centrale nucléaire.

## 6.2. Déstabilisation

La déstabilisation par l'événement est une recherche de sens. Elle est exprimée. On pourrait y distinguer le langage de la parole. « La plus grande exaltation de l'événement dans le contexte du langage est celui de la communication elle-même » (Ricoeur, 1991, p. 15). L'acte de parole vise une reconnaissance de l'événement. À titre d'exemple, les associations d'opposants communiquent intensément leur pensée vis-à-vis de l'éolienne : elle fait événement. L'intention d'être entendu et d'être compris guide l'acte de parole, lui-même porteur de sens. L'événement-éolien ouvre sur la recherche d'entente, le dire et être compris par l'autre, concrétisée par l'échange, les prises de parole.

Cependant, nous avons pu apprécier la portée sensible du débat éolien, une autre facette de la déstabilisation que nous avons expérimentée personnellement au cours des enquêtes.

À l'aide des interprétations développées dans le chapitre 5, nous synthétisons les conditions de la déstabilisation entraînée par l'événement-éolien sur les terrains d'étude.

### 6.2.1. Quelques conditions de la déstabilisation

*L'éolienne, une installation acceptable où il y a du vent*

L'éolienne est une énergie du vent. Des cartes des potentiels éoliens sont la base de référence pour l'implantation de parcs<sup>113</sup>. L'éolienne a donc sa pertinence dans les espaces ventés.

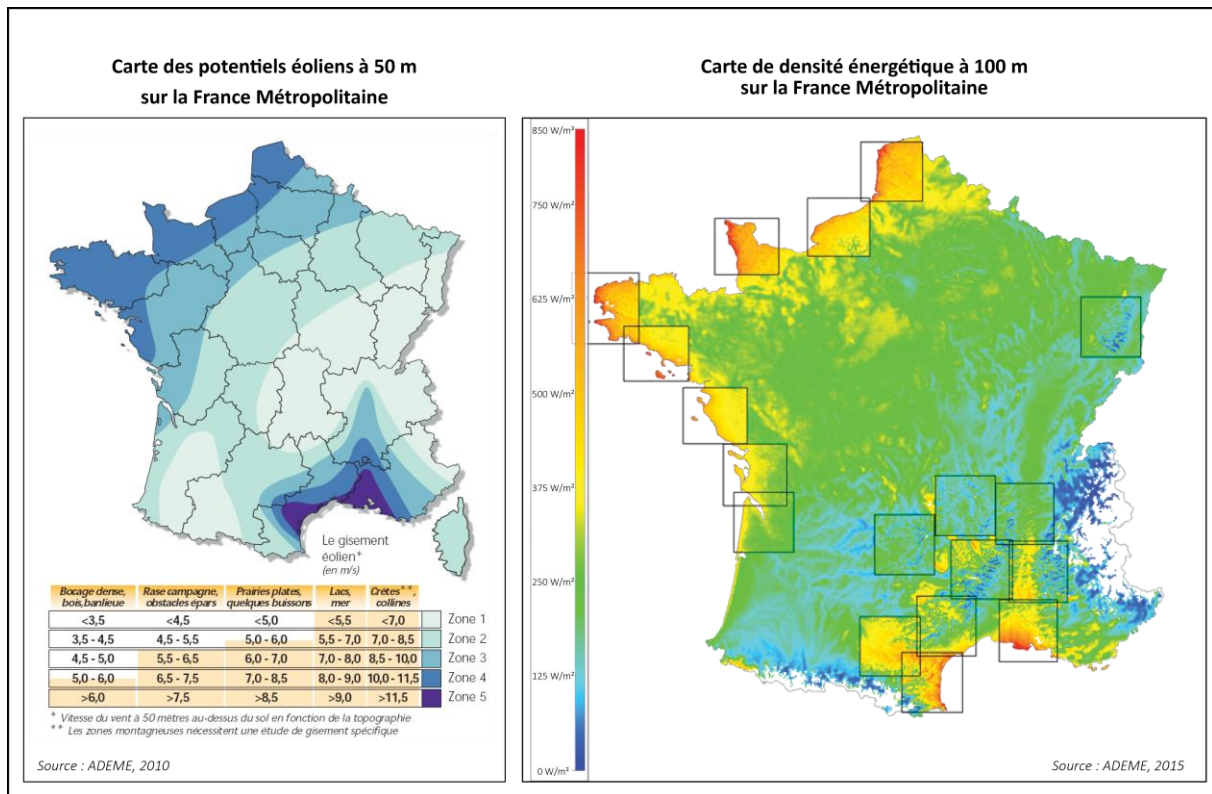


Figure 72 : Cartes illustrant la force des vents en France en m/s et les densités énergétiques des vents en W/m<sup>2</sup>

Le Finistère est un territoire de vent. Le patrimoine mis en avant dans les guides touristiques confirme le vent comme composante des paysages. La pointe bretonne est découpée en falaises façonnées par l'océan et les vents. Le patrimoine des moulins et de manière plus contemporaine, les activités nautiques, témoignent de la place des activités liées au vent dans la région. Par conséquent, la pertinence de l'éolienne, en tant qu'énergie du vent, n'est pas réfutée.

Nous relevons l'assurance d'un potentiel éolien favorable lorsque le contenu du SRE Bretagne ne s'attarde qu'en deux occasions à mentionner la nécessité de considérer le potentiel

<sup>113</sup> Les mesures de vent sont définies à une hauteur de cinquante mètres au-dessus du sol et se précisent selon la topographie, et l'occupation du sol dans une certaine mesure. Les calculs de l'énergie des vents, exprimée en Watt par mètre carré, doivent être affinés par des traitements à l'échelle d'un territoire, dépendants notamment de modèles numériques de terrains et de modèles météorologiques. A propos des densités énergétiques des vents, les standards colorimétriques référencent la couleur verte comme étant la limite basse de la rentabilité de l'énergie éolienne selon une première approximation (Figure 72).

significatif des vents du territoire, sans pour autant en présenter une synthèse cartographique de mesures de vent. Ce manquement est d'ailleurs l'un des points majeurs soulevés dans l'arrêté de la Cour administrative d'appel du 18 avril 2017<sup>114</sup> et un motif retenu pour l'annulation du SRE.

En Aquitaine, la carte des potentiels éoliens suggère des vents supérieurs à 4,7m/s à une hauteur de 80 mètres dans le secteur du nord de la Gironde (Figure 73). Le schéma régional aquitain de 2012 retient comme contrainte absolue des vents inférieurs à 3,5m/s.

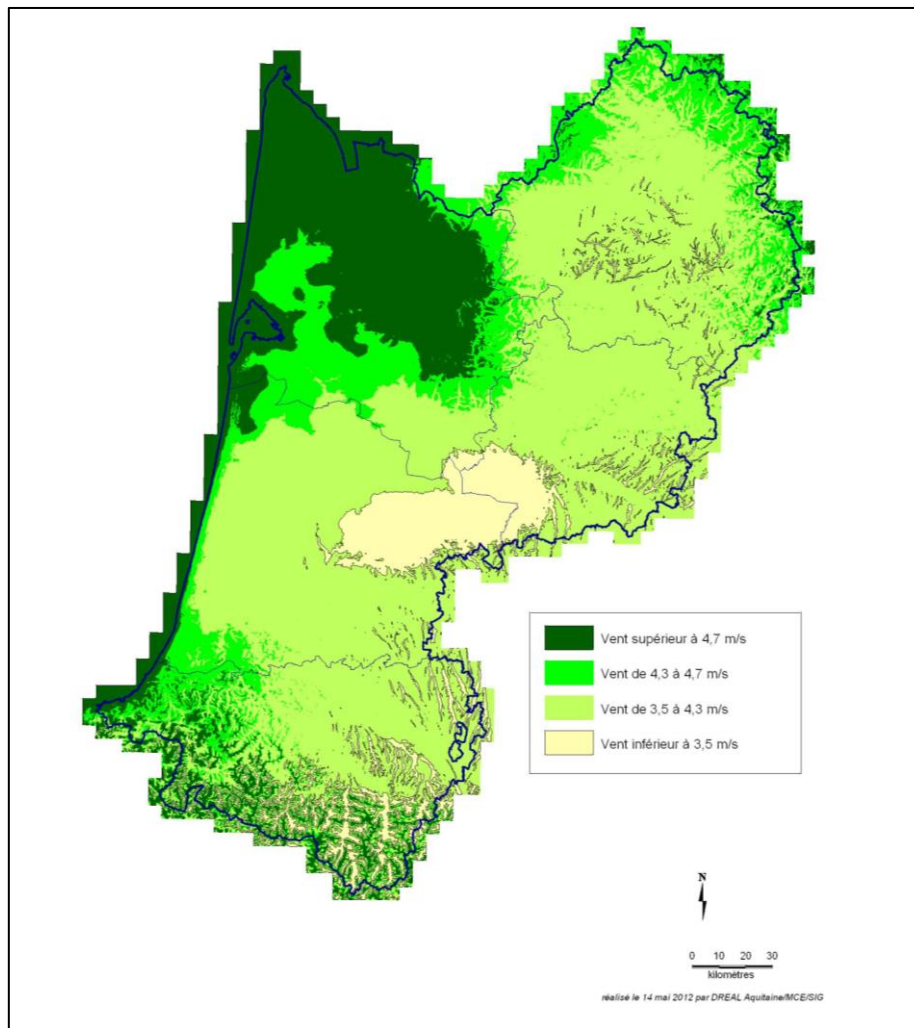


Figure 73 : Carte du potentiel éolien en Aquitaine, mesuré à 80 mètres. (DREAL Aquitaine, SRE Aquitaine, 2012)

114 Arrêté de la Cour administrative d'appel de Nantes, n°15NT03810, consultable à l'adresse suivante : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000034486838&fastReqId=1530276923&fastPos=39>

Le récit paysagiste présentant la Haute-Gironde comme un territoire historique venté, comme le justifie un enquêté : « *les gens qui auraient pu être constructeurs de petites éoliennes [...] c'est un territoire de moulins, un territoire venté, etc. L'éolienne étant juste l'aspect moderne des anciens moulins, donc sur ces territoires de moulins, on a dit bon on les accepte, on continue à les accepter seulement sur certains endroits pour ne pas faire un mitage général [...]* ». Il est confirmé par la représentation technique incarnée par la carte mais se confronte aux représentations locales dubitatives.

La présence du vent en Gironde est régulièrement remise en question dans les discours. Nombre d'articles de presse relatent l'étape préalable d'implantation de mâts de mesure, à la fois comme une exigence réglementaire et comme une condition de preuve de l'existence réelle de vents suffisants.

*« Parce qu'il y a plusieurs régions où il y a du vent, c'est pas rassemblé tout sur une seule zone, les régions montagnardes, je pense que c'est des endroits privilégiés. Sur les côtes aussi. [...] n'y a pas spécialement de vent et on va mettre des éoliennes à Reignac, enfin, je trouve que c'est, ça me surprend un peu. » (EG9)*

*« mais moi, vieux, je suis habitué et celui [le mât de mesure du vent] de Marcillac, les vents suffisent pas. » (EG10)*

Selon l'expérience de l'environnement de certains, le vent n'est pas considéré comme une composante du territoire du nord de la Gironde et donc pas une ressource à exploiter. Pour ceux-ci, l'éolienne n'est pas perçue comme une énergie pertinente qu'il faille développer en Gironde.

### *L'instabilité réglementaire*

L'évolution des puissances raccordées en énergie éolienne en Bretagne indique de manière éloquente les répercussions de la législation. L'année 2005 signe l'instauration des ZDE et impacte les projets. L'arrêté du 15 décembre 2009 relatif à la programmation pluriannuelle des investissements de production électrique redonne un élan à la filière en fixant les objectifs de 25 000 MW d'éolien dont 19 000 MW terrestre et 6 000 MW en mer. Un élan rapidement contrebalancé par la loi Grenelle II du 12 juillet 2010, avec notamment l'inscription dans la catégorie ICPE pour les certains types d'infrastructures<sup>115</sup>. La contrainte réglementaire a de fortes répercussions sur le développement éolien. Cela s'observe clairement par une baisse du nombre de parcs raccordés les années suivant 2010 (Figure 74).

---

<sup>115</sup> Synthétiquement, les éoliennes de plus de 50 mètres de hauteur de mât seront soumises au régime à autorisation des ICPE.



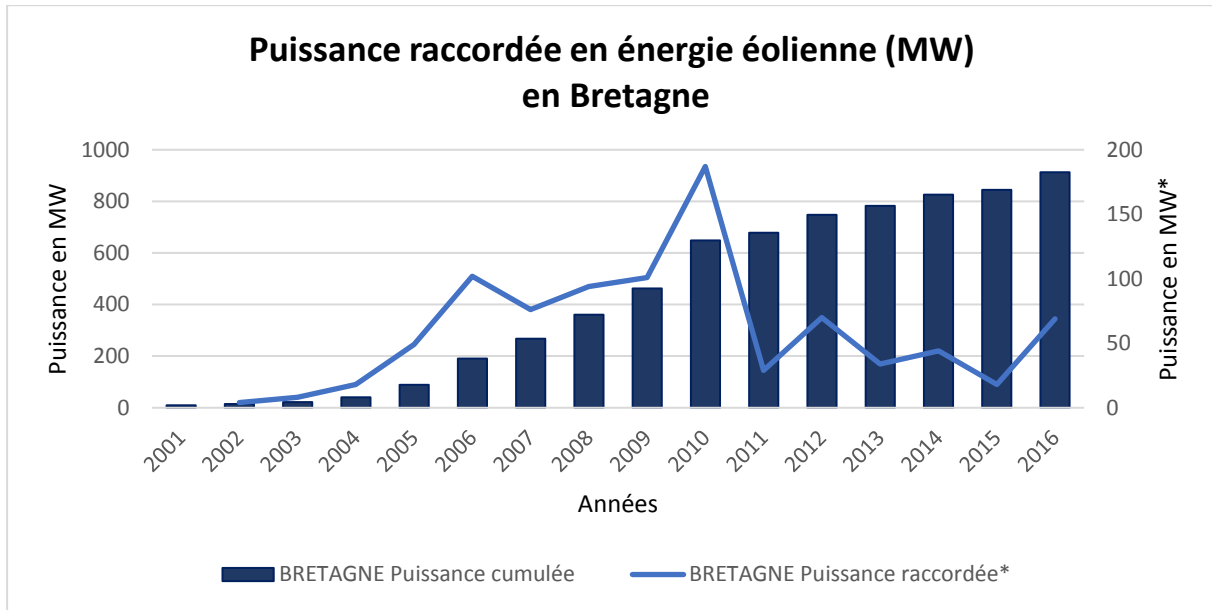


Figure 74 : Tableau illustrant l'évolution des puissances éoliennes installées sur la région Bretagne

### Le projet éolien mis sous silence

Les projets éoliens répondent aux objectifs des politiques de transitions énergétique. Parce qu'ils mobilisent les élus des collectivités, ils s'inscrivent dans un calendrier électoral. Nous l'avons énoncé précédemment, nos demandes d'entretien ont souvent été refusées du fait d'un mauvais timing. Certains acteurs des projets sont également confrontés à ces restrictions d'actions.

*« J'ai dit "M. X, c'est fini, je veux plus qu'on soit ensemble, je ne veux plus qu'on nous voit ensemble, jusqu'aux élections, terminé. Vous en parlerez en 2014, stand-by, Philippe Plisson pareil, stand-by ". » (EG1)*

*« nous a dit "on en reparlera après les municipales", son message était clair [...] pas de communication, pas d'étude qui nécessite, on va dire, l'implication des citoyens » (EG6).*

Nous remarquons également que l'imprégnation du projet dans la sphère des jeux politiques impacte la transparence sur les partenaires et les actions entreprises, ce que révèle un acteur du projet : *« ce n'est pas une situation qui nous satisfait énormément d'agir planqués comme ça. » (EG6).*

Le manque de transparence est, si ce n'est le premier, l'un des principaux arguments mobilisés à l'encontre de la pratique de projet éolien. Pourtant, il s'explique : les dispositions prises par les développeurs sont corrigées, souvent revues à la baisse à la suite d'échanges avec les acteurs du territoire, plus à même de concilier l'expectative et les réalités de terrains. À titre d'exemple, concernant le projet de Naujac-sur-Mer, *« Le préfet a dit non à cette zone de là [la*

*zone définie sur le littoral de Naujac-sur-Mer] ce qui fait que nous avons reporté les études sur les deux zones à l'intérieur [...] Donc on est reparti à l'intérieur, on est autour du SMICOTOM, dans une zone qui est industrielle. Et donc, on a repris toutes les études, on a retravaillé et puis l'année dernière, on a déposé un permis pour 16 éoliennes tout autour de cette zone-là. » (EG5).*

Mais, ces ellipses dans les étapes de la réflexion de projet ouvrent une voie possible à la suspicion. La terminologie du mensonge est régulièrement proposée dans les documents d'opposants et accentue ce sentiment. Nous relevons quelques extraits issus du volume documentaires : « *Historique, ou comment faire approuver une zone de développement éolien le plus discrètement possible. Premier commandement : Il convient de les annoncer par un entrefilet discret dans le journal local* » (Extrait d'un diaporama produit par Vigiéole, juin 2008) ou « *L'installation du mât de mesure des vents à Reignac s'est faite en catimini...Le 3/12/2009 en pleine zone forestière.* » (Bulletin d'information n°4 de Vigiéole, juin 2010).

### **6.2.2. L'exaltation de l'événement-éolien par l'appréciation d'une transformation à venir**

Préalablement, nous avons défini la déstabilisation comme une rupture avec l'attente. Or, l'inquiétude d'une dévaluation immobilière, l'inexpérience paysagère de l'éolienne et le manque de transparence de la prospective territoriale sont autant d'éléments qui participent d'une confusion autour de l'avenir du cadre de vie.

Au milieu des années 2000, on assiste à une émulation des propositions des développeurs, dont certains ont enflammé le débat éolien.

Les projets dans le canton d'Antrain, en Ille-et-Vilaine, à Marcillé-Raoul, à Bazouges-la-Pérouse et à Noyal-sous-Bazouges, ont été stoppés en 2008, suite à l'avis d'experts des Architectes et Bâtiments de France, jugeant leur proximité avec le mont Saint-Michel préjudiciable. En 2011, une autre initiative, à quelques kilomètres, dans le département de la Manche, à Argouges, est soumise aux mêmes restrictions. L'UNESCO alerte les services de l'État de la nécessité d'une délégation afin d'assurer l'analyse des covisibilités des sites.

La menace d'un déclassement du mont Saint-Michel du patrimoine mondial de l'UNESCO révèle le projet de trois éoliennes de la petite commune rurale d'Argouges dans l'actualité

nationale<sup>116</sup>. Par la suite, le périmètre de protection autour de l'édifice est étendu à une quarantaine de kilomètres.

Pour revenir sur le terrain d'étude finistérien, la charte départementale avait saisi l'enjeu patrimonial qui pouvait être soulevé par le déploiement des éoliennes. Le zonage des paysages emblématique a malgré tout induit un malentendu spatial ayant été à l'origine d'une incompréhension sociale de certains projets.

*« Enfin une des cartes. Y'a deux cartes, hein. Les paysages emblématiques, voilà, paysages emblématiques c'est tout ça, et on est en plein dedans. On est en plein dedans. Et pas une étoile, hein ! trois étoiles. Nous, quand on avait dit ça on s'était dit "c'est OK ! on est tranquille " ... ». (EF17).*

Le caractère emblématique semblait garantir une certaine immunité face à l'éolienne, sous-entendu que l'objet industriel ne saurait trouver sa place dans de tels paysages. Pourtant, des projets se créent et se justifient de respecter la réglementation. Inattendus, ils déstabilisent le sentiment d'immunité, jusqu'alors pensé pérenne.

De même, nous avons identifié dans le chapitre 5 que l'éolienne viendrait altérer l'harmonie des paysages ruraux, spectacles de campagne et de nature, pourtant recherchée, par la pratique du tourisme vert par exemple et protégée par les dispositions de protection environnementales.

Dans les deux exemples présentés, l'éolienne est une **transformation visible dérangeante**.

Catégorie	Transformation visible dérangeante
<i>Définition</i>	Perception des modifications d'un espace et/ou d'un paysage comme trouble de l'ordre préétabli et relativement accepté en tant que normalité
<i>Propriété</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modifications apportées à l'environnement</li> <li>• Désordre de l'image habituelle</li> </ul>
<i>Conditions d'existence</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en présence d'une perception visuelle de la modification</li> </ul>

L'événement-éolien entraînerait un changement physique. L'éolienne est un nouvel objet spatial dont l'impact visuel définit principalement le sentiment de perturbation. Et elle dérange parce qu'elle intervient dans un paysage habitué, pensé comme un acquis durable.

<sup>116</sup> Le journal *Les Échos* titre « Mont Saint Michel : le patrimoine mondial menacé par les éoliennes », le 6 janvier 2011 ; *Le Figaro* titre « L'Unesco balaye les éoliennes au Mont-Saint-Michel », le 3 avril 2012, le 11 juin 2012, le journal *Le Monde* précisera « L'Unesco trouve les éoliennes proches du Mont-Saint-Michel "préjudiciables" ».

Ensuite, la perspective d'une dissémination des éoliennes et les phénomènes de covisibilités induits participent également à cette déstabilisation. Pour preuve, le schéma intercommunal éolien de la CCPCP prévoyait plusieurs installations, réparties sur les communes de Cast, Châteaulin, Plomodiern et Saint-Coulitz. Cependant, pour certains enquêtés, il est difficile de projeter plusieurs parcs éoliens dans le paysage.

*« Bon 4. 4 ça va. Bon, par contre je sais pas qu'est-ce que ça va donner de l'autre côté, on parlait de Cast, parce que ... je sais même pas si on les verra pas d'ici, elles sont tellement hautes que ... [...] Ben ouais, ouais... autre gabarit que celles-ci [éoliennes de Dinéault] quoi. [...] Inquiéter... non. Mais ça va faire beaucoup quand même. Parce que là, y'en a 4...8... plus 5, je crois, l'autre projet. (EF20).*

L'expérience des éoliennes à Châteaulin et l'installation future d'autres mâts interrogent sur l'avenir paysager. L'accumulation d'éoliennes sur un territoire entraînant des covisibilités fortes deviendrait le paramètre qui peut générer une saturation comme nous l'avions suggéré lors du chapitre 3 (p. 95). Les mécanismes d'habituation laisseraient place à un phénomène de saturation. La récurrence du motif éolien pourrait être à l'initiative d'un nouveau mouvement, un nouvel événement dans le cycle de vie des représentations de l'éolien. La notion d'effet de seuil sera rediscutée à l'occasion de la régulation de l'événement-éolien.

### **6.2.3. La rencontre de représentations**

Les moments de déstabilisations s'observent particulièrement lors des rencontres de représentations distinctes. Ci-après, la carte des catégories du corpus Sud Ouest pour l'année 2009 est une illustration significative de la confrontation entre le récit des porteurs de projet et la formalisation des contestations (Figure 75).

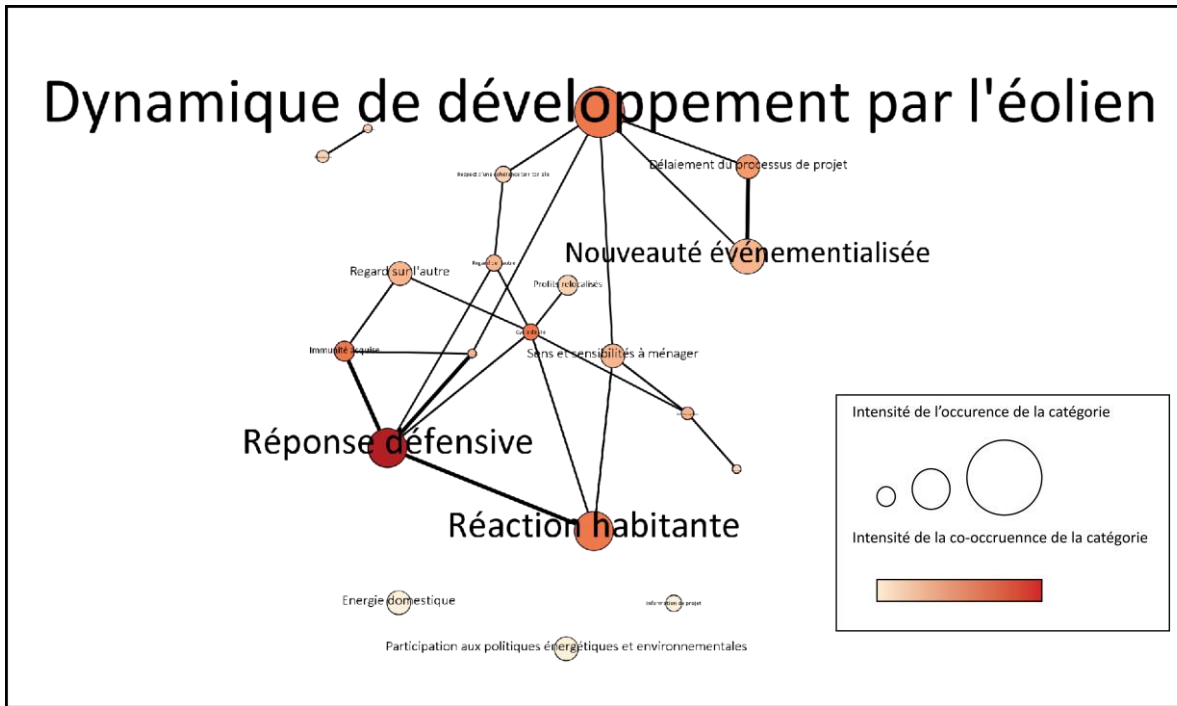


Figure 75 : Carte des catégories du corpus Sud Ouest pour l'année 2009 (rappel de la Figure 64)

D'un côté, les porteurs de projet justifient leur initiative par la redynamisation économique de secteurs industriels en perte de vitesse, tels que l'ancienne usine Ford ou le grand port maritime de Bordeaux pour le Médoc. Elle pourrait également prendre la forme d'une relance pour la filière de l'emploi pour la Haute-Gironde. Cette dynamique de développement par l'éolien serait d'autant plus marquante pour un territoire qui ne dispose pas encore d'éolienne et qui pourrait ainsi être précurseur dans le domaine. La catégorie émergente que nous avons intitulée **Nouveauté évenementialisée** illustre ce propos.

Catégorie	Nouveauté évenementialisée
<i>Définition</i>	Dispositions d'individus ou d'entités conduisant à rendre notable un fait.
<i>Propriétés</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconnaissance sociale comme fait remarquable</li> <li>• Communication importante autour du fait</li> </ul>
<i>Conditions d'existence</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démonstration d'un intérêt majeur pour un fait</li> <li>• Mise en avant médiatique</li> <li>• Rupture avec l'existant</li> </ul>

En réponse, des oppositions prennent forme. Les distributions de tracts, les réunions de collectifs, les manifestations et l'affichage de panneaux et banderoles dénonçant les projets sont une forme d'expression qui peut faire fléchir l'indécision de certains, comme elle peut générer un sentiment de confusion.

Le cas du projet de Reignac illustre la montée en puissance des collectifs de riverains.

*« Une détermination forte de la part des opposants, c'est le fait d'être allé au Conseil d'État, c'est excessivement rare ! [...] des gens qui sont près, au niveau local comme ça, à aller jusqu'au Conseil d'État [...] mais ça montre une détermination peu commune sur les opposants éoliens. » (EG6).*

Cette présentation devant comme le Conseil d'État configure à la fois un caractère événementiel au projet éolien et la confrontation de valeurs habitantes différentes de celles des porteurs de projet.

La récurrence des recours en justice délaie le processus de projet dans le temps<sup>117</sup>. Il s'agit d'un moment dans le cycle de vie du projet ayant des répercussions sur les représentations. Le paysage devient un instrument du discours, dilué dans le cycle de vie de l'événement.

Catégorie	Délaïement du processus de projet
Définition	Confusion quant à l'avancement et la configuration du projet
Propriétés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étalement dans le temps du processus de projet</li> <li>• Changements imprévus</li> </ul>
Conditions d'existence	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Multiplication de péripéties impactant le processus</li> <li>• Instabilité du cadre réglementaire</li> </ul>

Les propos rapportés ci-après résument un découragement, et le souhait d'une mise de côté du débat éolien dans les collectivités.

*« sur Naujac, on n'y est depuis 2006, honnêtement les gens sur Naujac ils sont perdus aujourd'hui. Parce qu'on a commencé sur littoral, puis sur le SMICOTOM. Et puis au début, il y avait que Valorem et puis maintenant, il y a Pays Médoc Verdon Energie, PMVE, qui veut fabriquer une usine aux Verdon, [...] Finalement il n'y en a pas 16, il y en a 8. » (EG6)*

*« Un projet qui va démarrer aujourd'hui, il faut attendre 10 ans avant qu'il soit fait, sans compter tout le cassement de temps que l'on a. Tous les administrés qui viennent, parce qu'ils ne savent pas pourquoi, s'opposer à un projet parce qu'on s'oppose au projet, parce que " voilà, moi j'aime pas " donc on s'y oppose. Ce casse-tête, on finit qu'on en a ras la casquette ! [...] On finit qu'on y croit plus et puis, toutes les contraintes que les écologistes nous mettent sur le dos [...] Après, moi ce qui me freine dans tout ça, c'est les contraintes écologiques, compensatoires, les compensations et tout ça, non, faut arrêter, c'est des fous furieux. [...] Alors, aujourd'hui quand on voit tout ça, on n'a plus envie » (EG15).*

<sup>117</sup> « L'éolien est de toute façon quasi systématiquement attaqué. On a généralement des dossiers relativement crédibles qui font qu'on passe toujours au tribunal mais, un tribunal c'est 2 ans, chambre d'appel c'est 2 ans et Conseil d'État, s'il faut, c'est re-pareil. Donc ça sera pour la prochaine décennie. » (EG6)

Cette impression de **délairement des projets** peut affaiblir le débat comme elle peut concourir à donner une force de persuasion au discours dépréciant l'éolienne. Cela devient la démonstration d'une forme de pouvoir de l'habitant face aux développeurs éoliens, même dans une certaine mesure, face aux institutions.

Finalement, les contentieux gagnés par les opposants ternissent le bien fondé et la validité des dossiers. Enfin, l'instabilité des politiques publiques et la réglementation en matière d'éoliennes contribue au climat déstabilisé face aux projets éoliens. Cela est particulièrement éloquent sur les terrains de Gironde ; moins au début des années 2000 pour les terrains finistériens. Bien qu'à présent, les pouvoirs publics et développeurs soient confrontés aux mêmes réticences.

#### **6.2.4. L'interprétation de la forme éolienne en signe paysager**

Les paysages prennent sens dans l'interprétation que nous faisons des formes qui les composent. Pour comprendre les mécanismes d'interprétation à l'œuvre lors de projets éoliens, nous proposons d'aborder la transformation de ces formes en signes.

L'éolienne s'inscrit dans une logique de territorialisation des productions d'énergie d'origine renouvelable, promue à l'échelon national. Sous le regard habitant, inhabitué à la proximité de telles infrastructures, c'est une forme déconcertante. Cependant, des systèmes de valeur différents octroient des significations variables pour une même forme. Afin de les expliciter, nous centrons notre propos sur les projets de Reignac et de Châteaulin.

Sur le territoire de la CCE, l'énergie est présente dans le paysage. La centrale nucléaire et les éoliennes représentent des signes sensibles, mais distincts. La centrale est un signe paysager fort, puisque pratiquement tous les enquêtés y ont fait référence, en mentionnant son potentiel d'emplois et les retombées économiques qu'elle procure. *A contrario*, le parc éolien n'est pas représenté selon un rapport coût-bénéfice aussi intéressant : il ne peut ni se substituer au regard de la quantité d'énergie qu'il produit, ni apporter autant de profits pécuniaires, ni fournir autant d'emplois.

Et puis, le projet prend essence dans une mouvance politique. Le projet de la CCPCP s'élève dans un contexte de besoins en électricité, ce qui porte d'ailleurs les futures éoliennes en symboles, affirmant le caractère pionnier des initiatives institutionnelles du Finistère. Le projet sur la crête du croissant de Châteaulin revendique à la fois le signal paysagiste des

éoliennes et le caractère symbolique d'un tel aménagement. Le parti pris d'implantation sur Reignac et le discours associé informent strictement un signal, celui de la vitrine. Plus qu'un indice de la mise en œuvre d'une politique de promotion des énergies, il sert des finalités d'images, en signalant l'entrée en Aquitaine, par l'autoroute A10. Ce discours se justifie par la localisation et la disposition spatiale des éoliennes. Il revendique un paysage à l'échelle de la région, politique et finalement abstrait.

Cependant, nous avons relevé que pour certains individus l'éolienne incarne un signal contradictoire avec le cadre de vie. Ces interprétations se font dans un modèle paysager, d'un paysage-campagne ou d'un paysage-nature où l'éolienne est un non-sens. L'argument d'une novation territoriale et la représentation de l'éolienne comme objet de modernité ne trouvent pas d'échos dans toutes les représentations. L'éolienne serait même injustifiée dans l'espace rural, puisqu'elle répond aux besoins des grands foyers de consommation d'électricité que sont les villes. Il serait question davantage d'un paysage à l'échelle de l'individu, concret.

En résumé, l'éolienne déstabilise les regards portés sur ce qui environne. Lorsqu'elle est inconnue, il apparaît difficile de se rendre compte de son impact, en tout premier lieu visuel, sur le paysage. La pédagogie paysagiste pouvait s'attribuer les capacités pour anticiper l'expérience visuelle. Cependant, l'éolienne induit de telles transformations, autant physique qu'au niveau des représentations, qu'elle ne peut se résumer à des cartographies d'impacts et des photomontages.

#### **6.2.5. Le paradoxe de la prise de parole**

##### *La presse, un relai d'information*

Dans la presse, la question de l'éolien est abordée selon deux formes de discours. Les informations factuelles, date de réunions publiques, avancées de projets, sont librement présentées par les journalistes sur un ton descriptif. En revanche, pour les discours d'acteurs, les journaux usent d'un discours direct. Il n'y a pas de réexamen de la parole de l'acteur, son propos est livré en l'état sous forme de citation littérale. Des quelques articles émis au début des années 2000, il n'y a pas de mise en scène du discours rapporté. Le journal ne se risque que très peu à la paraphrase. Cette posture tend à produire un effet d'objectivation. La presse se



démarque des dires d'acteurs, ce qui a pour effet également de distinguer son propre discours, plus distancié.

Ceci a constitué en tout premier lieu une aubaine pour notre analyse de discours, se rapprochant des ressentis des parties prenantes du débat éolien sur le territoire d'étude. C'est aussi une première indication quant aux rapports du média avec la nouveauté éolienne. C'est particulièrement au niveau des titres et des intertitres que s'exprime la mise en relief d'une problématique liée l'éolien.

Si le 11 décembre 2003 on pouvait lire « RTE s'implique dans l'énergie éolienne » dans *Sud Ouest*, deux jours plus tard, on évoque « Machine arrière pour les éoliennes » pour l'article du 13 décembre 2003. Les titres et intertitres échangent tantôt des références à l'honneur de l'éolien et tantôt des métaphores explicites des difficultés de projets. Les parutions de *Ouest France*, au début des années 2000, illustrent particulièrement cette ambivalence. On pouvait lire « Non à l'éolienne qui défigure le paysage » le 6 septembre 2002, « Vent de critique autour des éoliennes. » le 21 août 2003 mais aussi « Les éoliennes ont le vent en poupe - au nord de Pontivy » le 7 avril 2003, « Vents favorables pour les éoliennes. » le 14 juin 2003. Les articles à la faveur de l'éolien sont relatifs à l'énergie éolienne et sa contribution aux enjeux écologiques et politiques énergétiques, alors que ceux négatifs sont liés au développement chaotique des projets éoliens et/ou citent des propos d'individus.

Nuançons cet exemple en mentionnant qu'à quelques reprises, le journal se permet d'interpréter des discours rapportés. Dans cette posture, le discours journalistique rentre dans un processus d'événementialisation. Un exemple parmi d'autres repérés, un article intitulé « Énergie éolienne - non à l'anarchie »<sup>118</sup> se voulant rassurant sur les intentions du conseil général de Loire-Atlantique face à l'arrivée d'éoliennes, participe de l'effet de saillance de l'événement. L'arrivée des éoliennes va être réinterprétée par une partie du lectorat qui va essayer de réfléchir à la signification et les conséquences des éoliennes dans leurs espaces. C'est ce que nous évoquions précédemment sous le terme de prégnance de l'événement.

Le traitement discursif de l'arrivée de projets concourt au processus d'événementialisation. L'article renseigne ce qui s'est passé ou va se passer avec plus ou moins détails. Son objectif est de répondre aux questions qui, quoi, où, comment et dans une certaine mesure, pourquoi. L'énonciation de l'événement ne relate plus seulement un fait, mais donne des clés d'interprétation. Les articles s'allongent, le contexte général est étoffé, les enjeux

---

<sup>118</sup> Ouest France, 15 octobre 2002.

locaux sont exposés. Il s'agit de la construction narrative de l'événement. Cependant, le choix de citations, la hiérarchisation d'informations et les effets d'annonce, focalisent la lisibilité de tel ou tel aspect de l'événement.

Dans le cas de l'événement-éolien, le lectorat place l'éolienne au cœur d'une cible mouvante, allant de l'objet-symbole du développement durable à l'objet-industriel fruit d'accords économiques avec de grands groupes, objet-destructeur, de la faune, de la flore, et du paysage. Ces images déstabilisent son interprétation comme nouvelle composante de l'espace.

Au fil du temps, la presse suit l'avancée de projets. Elle rend compte des politiques énergétiques et de l'évolution des réglementations. Elle dresse au fur et mesure le panorama des parties prenantes du débat éolien sur les territoires, elles sont nombreuses. Les services de l'État, les collectivités et leurs élus, les développeurs éoliens, les bureaux d'expertises, mais aussi des associations et des habitants. Leurs actions et avis divergent car l'éolien est loin de faire consensus sur les territoires. Le récit des projets maintient l'actualité du caractère événementiel. La presse porte à la connaissance du plus grand nombre les rebondissements des projets et maintient un degré de mise en alerte.

Ainsi, on suivra le projet des éoliennes de la CCPCP tel un récit à rebondissements : « Projet de quatre éoliennes à Cast - le conseil d'État rejette la demande de l'agriculteur », « Châteaulin - un schéma pour l'éolien à l'étude », « Huit éoliennes géantes à Châteaulin », « Le tribunal dit oui aux huit éoliennes », « Éoliennes : début des travaux au Menez-Quelc'h », « L'arrêt des éoliennes du Menez Quelc'h demandé », « Les éoliennes de Cast tournent à nouveau ». <sup>119</sup>

### *Amener à faire parler de l'éolien*

Dans la réalisation des enquêtes, nous avons rencontré deux cas de figure, illustrant particulièrement les répercussions d'une déstabilisation par l'événement-éolien. Il s'agit d'une particularité de notre expérience de terrain sur la communauté de communes de l'Estuaire et de celle de la Pointe du Médoc.

En effet, nous avons pu appréhender l'intensité du malaise social et politique généré par l'arrivée d'éoliennes. Si la pratique de relances et la stratégie au moment de la prise de contact

---

<sup>119</sup> Articles choisis parmi les parutions du journal Ouest France, des 28 novembre 2002, 16 janvier 2003, 1<sup>er</sup> novembre 2004, 26 janvier 2005, 15 février 2006, 3 avril 2007, 3 novembre 2007.

est une chose commune dans une démarche d'enquête, notre incursion dans ces territoires a mis à l'épreuve nos capacités de persuasion.

Tout d'abord, il est difficile d'aborder la question de l'éolien et d'y rattacher la question du paysage. Les individus rencontrés sont réticents à parler de l'éolien, la simple évocation du mot éolienne instaure un climat de méfiance et un certain rejet de l'échange. Un certain nombre d'habitants ont refusé de répondre à l'enquête, justifiant un manque de connaissances sur le sujet. D'autres ont affiché plus clairement leur refus, ce fut le cas notamment de commerçants. Les commerces considérés comme des lieux de rencontres propices au bouche-à-oreille, les commerçants estiment ne pouvoir s'engager explicitement. Ceux en ayant la connaissance, nous ont invitée à interroger les personnes ayant une part active dans le projet, préférentiellement certains membres de l'équipe municipale. À l'évocation du paysage, les gens jugeaient ne pas avoir assez de connaissances pour pouvoir en parler. Ne s'estimant pas expert, ils se sentaient dans l'incapacité de répondre à l'enquête.

Puis, face à la suspicion d'une enquête journalistique ou de quelque appartenance à une entreprise de développement éolien, il est arrivé de devoir justifier notre statut de doctorante à l'université Bordeaux Montaigne par la présentation d'un certificat de scolarité ou d'une carte d'étudiant.

Nous expliquons ces situations par deux aspects. Premièrement, une lassitude a été soulevée par quelques enquêtés. Le délairement des projets instaure une certaine saturation et l'attente d'un aboutissement, à l'issue favorable ou non. Deuxièmement, la prise en main des actions par des associations de riverains instaure le sentiment d'une reconnaissance des représentations habitantes locales. Ces collectifs font figure de porte-paroles auxquels, implicitement, serait dévouée la mission de faire valoir les attentes de la population opposée au projet<sup>120</sup>.

Enfin, le second cas de figure auquel nous avons été confrontée est l'imprégnation politique du débat éolien. D'ailleurs, les temps politiques et la récurrence des recours en justice ont régulièrement joué en notre défaveur. Le moment des campagnes pour les élections municipales est un temps suspendu pour la problématique de l'éolien. Les stratégies menées au cours des confrontations juridiques conduisent les parties prenantes à plus de réserve, voire un réel mutisme.

---

<sup>120</sup> Nous n'excluons pas qu'une partie de la population soit favorable mais demeure inaudible, voire muette.

*Une prise de parole nécessaire pour une mise en sens de l'événement-éolien*

Nos difficultés rencontrées dans le recueil de témoignages sur la communauté de communes de l'Estuaire et celle du Médoc ne traduisent qu'une facette du moment de la déstabilisation de l'événement-éolien. Le projet de Reignac ayant été initié en 2007, notre intervention sur le territoire six années plus tard a révélé une lassitude de la mise en débat de l'énergie éolienne.

L'analyse de presse a mis en évidence l'émergence d'une parole riveraine, s'exprimant en réponse aux présentations publiques du projet. Une situation que l'on retrouve il y a dix ans en arrière sur le territoire de la CCPCP<sup>121</sup>, et encore lors de nos enquêtes en Gironde.

Les comptes-rendus des réunions publiques en notre possession confirment la curiosité et les interrogations de la population. Rapidement, ces temps de rencontre se sont transformés. La passation d'informations n'allait plus exclusivement dans un seul sens, des parties prenantes vers les riverains, mais de groupes d'individus opposés aux projets vers les développeurs éoliens et les experts paysagistes.

Ces échanges, parfois virulents, participent à la profusion d'informations et troublent la démonstration des porteurs de projet. Un enquêteur traduit le désordre qu'induisent ces manifestations d'opposition : « *c'est un outil [réunion publique] qui est perverti par la position des opposants, parce que tout ce qu'il veulent eux, c'est pas participer au débat, c'est foutre le bordel [...] y'a des gens qui ne veulent pas forcément aller au conflit, qui veulent de l'info et qui veulent pas forcément prendre la parole devant cinquante, soixante, cent personnes, et du coup, ils ressortent de ce genre de réunion complètement frustrés, complètement agacés, et ils n'ont pas eu de réponse à leur question. » (EG5).*

La pratique de projet exposée dans le chapitre 1 (p.34-42) rendait compte d'un souci de rendre acceptable le futur parc éolien. La démarche de zonage par l'expert technique et les propositions de scénarios d'implantation par l'expert en paysage ont pour but de désamorcer toute manifestation de craintes ou de contestations. Malgré tout, des conflits éclatent et des groupes d'individus réagissent. En prenant la parole, les opposants deviennent acteurs du débat éolien sur leur territoire.

---

<sup>121</sup> « Qu'est-ce que prend les associations de défense ? C'est le paysage. Avec le bruit. Enfin, systématiquement, ça rejaillissait, ça explosait, quoi, j'ai envie de dire. » (EF15).

Dans l'expérience des développeurs éoliens, ces temps et ces espaces de concertations sont phagocytées par les opposants : « *les réunions publiques, moi j'avais suivi les réunions du grand port méthanier au Verdon et c'était le même foutoir, ce n'est pas un moment concertation, c'est un moment d'exutoire de la population.* » (EG5).

Le besoin d'une prise de parole, alors même qu'elle puisse déborder de la sphère du projet éolien, révèle la dialectique entre l'événement et le besoin d'une mise en sens. L'exaltation de l'événement passe par la communication de représentations déstabilisées. Les perspectives du territoire mis en scène par le projet ne sont pas jugées satisfaisantes et entraînent une **réaction habitante**. Il s'agit d'une prise de parole réactionnelle à l'annonce du projet éolien, face à la déstabilisation.

Catégorie	Réaction habitante
<i>Définition</i>	Réaction instinctive, non raisonnée d'individus ou groupes d'individus percevant un désordre impactant leurs modes d'habiter.
<i>Propriété</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaction vive à l'annonce de la survenue d'un fait</li> <li>• Expression d'une déstabilisation par la mobilisation d'un lexique de revendications</li> <li>• Pas d'actions réfléchies entreprises par les individus</li> </ul>
<i>Conditions d'existence</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise de connaissance d'informations au propos d'un fait</li> <li>• Appréciation individuelle du contexte comme ne pouvant rendre possible à la survenue du fait</li> </ul>

Cette réaction peut se qualifier d'habitante au sens où l'éolienne impacte les représentations construites par l'individu. Nous identifions l'être-habitant dans un sens proche de celui proposé par André-Frédéric Hoyaux (2015, p.368) : un sujet habitant énonçant ses réalités paysagères déstabilisées par l'arrivée d'éoliennes.

La pédagogie paysagère construite à l'attention d'une population passive en attente d'être informée est rejetée par un certain nombre d'individus, réclamant une capacité et une légitimité à parler de leur territoire. En défendant leur implication dans le paysage, qu'il s'agisse des chasseurs du Blayais ou des associations environnementalistes en Médoc, ils amorcent l'idée que leurs pratiques et leurs représentations doivent être reconnues dans la prospective territoriale. Leurs interventions sont guidées par l'affirmation d'un statut habitant, et non plus uniquement celui de riverain.

Le mouvement social créé par l'événement-éolien ouvre un temps, celui du projet, et un espace, celui de l'information, pour faire valoir l'expérience habitante dans la construction des paysages de la territorialisation de l'énergie. Ce constat valide l'orientation du polysystème du paysage, proposée en chapitre 2. Conscients des changements induits par l'arrivée de énergies

renouvelables, des individus revendiquent la manière dont ils vivent le paysage comme une composante fondamentale de la production paysagère, qui n'est plus réduite aux covisibilités.

### 6.3. Régulation ou la fin de vie de l'événement

La réalité de l'événement confronte la pensée à remonter dans le temps, sur ce qui a été, une réalité antérieure qui pourrait donner sens à l'événement, le rendre intelligible. Suite à la déstabilisation vient le désir d'une remise en ordre et le moment d'une mise en sens. Les individus réinscrivent la perturbation dans des schémas de pensée, mécanisme cognitif à l'origine d'une modification de leur propre système de représentations.

#### 6.3.1. Le besoin d'information, un vecteur de régulation

La régulation des schèmes de pensées passe par l'appropriation de l'information. Les nombreux appels à la communication et à la transparence formulés par les populations interpellent sur le rôle de l'information dispensée au moment des projets.

L'information médiatique est une première source d'entrée pour la réflexion individuelle sur l'événement. Les médias fournissent en première instance des éléments factuels<sup>122</sup>, permettant aux individus de repérer spatialement les projets. Puis, en affinant leur investigation, ils sont le relais de discours d'acteurs, parties prenantes du débat éolien sur les territoires ; autant de données mises à disposition d'individus à même de sélectionner certains éléments afin de remplir les lacunes laissées par la déstabilisation. Cependant, l'information médiatique n'est pas suffisante.

Il y a une réelle attente de soutien émanant des décideurs publics dans la compréhension et la communication des enjeux et impacts sociaux et spatiaux de la territorialisation des énergies. C'est pourquoi, la brèche ouverte par les projets privés au début des années 2000 en Finistère a été saisie par les institutions. La maîtrise de l'expansion des éoliennes a guidé en premier lieu cette initiative. Mais elle remplit également le vide de connaissance autour du développement éolien. Dans cette période, l'ensemble des publications des institutions véhicule une impression d'expertise établissant un bilan et une prospective de l'éolien en Bretagne, livrant alors des clés d'appropriation

---

<sup>122</sup> « La population, ce qu'elle attend ce sont des éléments factuels " Bon, y'en aura combien des éoliennes ? " » (EG5)

La particularité des démarches de programmation et de prospective éolienne sur le territoire du Finistère repose sur la présence quasi-systématique d'un tissu associatif. Des associations favorables comme les plus sceptiques sont invitées et participent à la production d'une réflexion autour du développement éolien. Ainsi, l'association pour la Protection du Site des Abers et Vent de Folie côtoient les associations Avel Pen ar Bed ou Sortir du Nucléaire pour la production de la charte des éoliennes du Finistère, que l'on retrouve dans le comité de pilotage, ou encore pour le schéma régional éolien.

L'information permet de s'appropriier les projets éoliens dans un sens comme dans un autre, c'est-à-dire dans la faveur comme dans la défaveur. La prospective éolienne sur le territoire aquitain ne laisse pas de place aux réseaux associatifs. Ce manquement dans la démarche de concertation ne fait qu'accentuer l'impression d'un manque de transparence. Cela ouvre une légitimité quant à la revendication d'une information partagée et crée un sentiment de méfiance vis-à-vis des institutions et développeurs, trop peu communicants. Face à un besoin d'information insatisfait, des associations construisent leur propre espace de communication à travers des réunions publiques, des manifestations ou encore des distributions de tracts ou de sondages. L'affichage le long des routes est un mode d'expression récurrent, en témoigne la figure ci-contre.



Figure 76 : Illustration d'expressions de revendications, pour et contre le projet éolien de Reignac, en Gironde

Ces réseaux partent à la recherche d'informations corroborant leurs intentions, en témoigne les réutilisations des données de dossiers d'instruction de projet par des associations d'opposants. En allant à la rencontre des porteurs de projets, en assistant aux réunions d'informations, les opposants glanent des données de projet qu'ils remettent en perspective avec d'autres éléments, trouvés sur d'autres réseaux, dans d'autres régions, voire d'autres pays. On relèvera la référence à des statistiques anglaises sur les accidents impliquant des éoliennes, des références canadiennes sur les impacts sur l'immobilier ou encore des études étasuniennes à propos des répercussions sanitaires des infrasons. Cependant, nous pourrions noter un certain

manque de rigueur dans le référencement bibliographique. La filiation d'associations de riverains avec de plus grands réseaux, tels que EPAW ou la FED, assure la diffusion de publications internationales. Cependant, celles-ci ne sont pas toujours publiées dans des revues scientifiques ou ne font pas nécessairement suite à des études menées dans le cadre de recherches scientifiques. L'usage massif d'exemples discréditant l'image de la filière éolienne concourt à valider leur argumentaire et les informations véhiculées restent discutables. En revanche, leurs communications sont fortes d'une revendication et d'une mise en image d'une attente d'information de la part des populations. Les publications d'associations en notre possession illustrent le succès de leurs actions de mobilisations par le biais de photographies montrant des salles remplies, des individus rassemblés brandissant des pancartes, entre autres. Il s'agit de démonstration de prise de pouvoir sur l'espace du projet éolien, pourtant classiquement dédié à la figure de l'expert.

### 6.3.2. Une expertise en réponse à l'événement

#### *Apprivoiser l'éolien sur un territoire. L'émergence d'une expertise habitante*

Nous avons noté dans la pratique de projet l'intervention de l'expert en paysage estimé seul à même d'asseoir la construction et la légitimité d'un nouveau paysage par l'éolienne. Dans les débuts de l'éolien, la place de l'expert n'est pas remise en question. Elle est même attendue comme un appui de qualité dans la formulation d'argumentaires, qu'ils défendent ou condamnent l'éolien.

*« Et donc lui, c'est lui que nous avons invité... Rapidement pour l'enquête publique et pour la réunion de présentation de la population, par ce que, vraiment c'était le seul qu'on avait trouvé, comme expert, sous la main, rapidement et volontaire, et qui a accepté de venir passer plusieurs jours ici à discuter, rencontrer, travailler le dossier. » (EF17)*

Les individus s'opposant au projet ne s'estiment pas détenir assez de compétences pour faire valoir leurs représentations. La parole de l'expert est souhaitée pour donner forme et crédibilité, selon un langage de « spécialistes », aux représentations.

*« [...] Donc y'a tout un argumentaire, la, on est à... On est pas suffisamment spécialiste. Mais on a fait intervenir ce monsieur et puis nous, nous intervenons aussi pour expliquer toutes les raisons pour lesquelles... Nous ne soutenons pas le projet [...] » (EF17).*



Cependant, la confrontation de dires d'experts vient à déstabiliser l'opinion. Qui faut-il croire ? Surtout lorsque la parole de l'expert, par ses codes et son vocabulaire, décontextualise et s'éloigne des préoccupations et contextes locaux.

*« Donc qui ...qui est l'arbitre suprême pour dire ...quand ça dénature un paysage, quand ça dénature pas, et pourquoi 100m, pas 120m ? » (EF17)*

La légitimité de l'expertise, paysagère mais aussi technique, est remise en question par certains groupes de la population. Et, c'est notamment à travers l'observation d'une transformation **d'une réaction habitante en une réponse défensive** que nous étayons ce constat.

Catégorie	Réponse défensive
Définition	Attitudes ou dispositions prises à dessein par un individu ou groupe d'individus s'opposant ou venant à l'encontre d'un projet éolien ou d'éoliennes.
Propriétés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recours en justice</li> <li>• Actions de lutte contre le développement éolien</li> </ul>
Conditions d'existence	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inquiétudes riveraines</li> <li>• Retours d'expérience négatifs vécus ou rapportés</li> </ul>

L'expression instinctive d'une déstabilisation par le refus catégorique laisse place à des mobilisations et des actions réfléchies et structurées. Cet intitulé de catégorie renforce la figure habitante, en illustrant ses capacités d'action sur l'espace, celles réflexives ainsi que ses compétences énonciatives (Hoyaux, 2015, p.376). Les associations anti-éoliennes projettent un sens de l'événement légitimant leurs représentations. À cette occasion, elles suggèrent la défense de leurs réalités géographiques et celles des autres, prétendument partagées.

*« Enfin, on va devoir se battre, maintenant, sur les effets constatés. Et je ne sais pas s'il y aura encore des busards cendrés, ça c'est clair ! Par ce qu'on avait y compris trouver des statistiques sur... des études menées aux États-Unis, dans les grands parcs américains, sur la disparition des... des rapaces et la fréquence de mortalité des rapaces dans les zones éoliennes. [...] On est maintenant devenu des spécialistes sur la question de l'éolien ! » (EF17)*

Certains collectifs vont jusqu'à partager leurs expériences et compétences pour contrer les projets. Nous remarquons la circulation sur Internet de guides à destination des associations et riverains pour contrecarrer des projets éoliens. En notre possession, un exemplaire rédigé par l'association Laizon Environnement, un comité de défense contre les éoliennes dans le Calvados exposant pour chaque étape d'instruction des dossiers les démarches à suivre pour annuler un projet. On lira donc que « Si le maire accepte que le promoteur présente son projet

au conseil municipal, l'éolien apparaît à ce moment dans l'ordre du jour du prochain conseil municipal. » il sera nécessaire de « Créer aussitôt une association, pour agir en justice, une association doit avoir été créée avant l'affichage à la mairie de la demande d'autorisation unique. [Et] Vérifier que la protection juridique de votre assurance personnelle couvre les frais d'avocat en cas de recours (il faut avoir souscrit l'option adéquate bien avant de demander l'aide de votre assurance) » ou encore, que durant l'enquête publique, il faut « Être présent à ces permanences, discuter avec le commissaire, lui apporter des documents, lui signaler les manques et erreurs de l'étude d'impact. Demander l'augmentation de la distance d'éloignement des habitations (avec arguments et cartes). (Éventuellement rédiger une « contre-étude d'impact » en analysant point par point le dossier. La remettre au commissaire-enquêteur avec tous documents nécessaires pour prouver ses dires.) »<sup>123</sup>.

Ces guides fournissent des références législatives, mettent à disposition le contenu des cahiers techniques des commissaires-enquêteurs, des données SIG, une littérature grise et des références bibliographiques en matière de paysage notamment. Nous retrouvons par exemple les ouvrages *La faiblesse du vent* de Karine Grijol et *Le Goût du monde*<sup>124</sup> de Jean-Marc Besse.

Ce partage d'informations et d'expériences révèle une nouvelle facette de l'action d'opposition, particulièrement remarquable pour le cas d'étude girondin. L'abandon du projet de Reignac ne signe pas la fin des actions du collectif Vigéole. Forte de la réussite de leurs actions sur la commune, l'association déploie ses interventions sur Saugon (Gironde), La Jemaye (Dordogne) mais aussi contre le projet d'EDF entre Saint-Ciers-sur-Gironde (Gironde) et Mortagne-sur-Gironde (Charente-Maritime) et le SRE Aquitaine. L'association déploie son rayon d'actions et ses compétences au service d'autres collectifs d'opposition. La contestation initie la prise de position et l'action, interrogeant l'individu dans son statut d'habitant et son pouvoir d'expertise.

Nous définissons l'expérience de l'événement-éolien par la reconnaissance des changements socio-spatiaux induit par l'éolien. En proposant, l'éolienne comme une marque dans les paysages, nous avons défendu l'hypothèse que l'événement s'instruit dès l'annonce de projet. Par conséquent, l'expertise habitante ne nécessiterait pas la présence physique des éoliennes.

Dans les cas d'étude girondins, nous observons que l'événement vécu à Reignac a construit un nouveau repère pour l'expertise habitante. Ce repère ne s'apparente plus uniquement à la dimension spatiale. Pour les anti-éoliens, l'expérience de l'événement est

---

<sup>123</sup> Extrait du guide *Projet éoliens : les étapes de la procédure*, de l'association Laizon Environnement, consulté le 10 juin 2018 à l'adresse suivante : <http://www.ventdecolere.org/reglementation/EtapesProcedures-LaizonEnvironnement-8-1-2015>

<sup>124</sup> Devenant pour l'occasion, en page 15, *Le Goût du paysage* dans les références bibliographiques du guide *Projet éoliens : les étapes de la procédure*, de l'association Laizon Environnement.

marquée par la nécessité d'agir au plus vite. Une dimension temporelle s'ajoute à l'expérience du projet éolien par la perception d'une multiplication des projets et d'une capacité à intervenir.

### *L'apprivoisement par le projet citoyen participatif*

Il existe une autre manière pour l'habitant de s'approprier la problématique éolienne sur un territoire. En Morbihan, à Béganne, une initiative de l'association Éoliennes en Pays de Vilain (EPV) ouvre sur une nouvelle approche du projet éolien. Peu favorables à l'idée de perdre la part majoritaire du projet au profit de groupes industriels, les porteurs du projet ont créé la société Begawatt, en 2010. 1,8 des 12 millions d'investissement nécessaires ont été apporté par un millier de particuliers, le reste provenant de partenaires et fonds d'investissement ou ayant été emprunté auprès des banques. Le projet de quatre éoliennes de 150 mètres a été inauguré au mois de juin 2014. L'inauguration du parc a pris des allures festives, loin d'un contexte de conflit.

*« Business plan, rendements, actionnaires. Pour la quinzaine de chevilles ouvrières du projet de parc éolien citoyen de Béganne, ce lexique était complètement étranger il y a dix ans, quand ils ont décidé de se lancer dans un projet qui paraissait fou. Professeur, comptable, agriculteur ou instits étaient poussés par une même volonté : s'approprier la question de l'énergie en finançant l'installation de quatre éoliennes. » (Ouest France du 8 mai 2013)*

*« Les membres fondateurs de l'association ont parcouru tout l'Hexagone pour partager leur expertise. " Moi et d'autres membres fondateurs de l'association avons conseillé de nombreux sites dans l'Hexagone ", souffle Michel Leclercq, vice-président d'EPV. » (Ouest France du 31 juillet 2013)*

D'autres expériences spontanées émergent en Bretagne, donnant la place à l'habitant en faisant appelle à son rôle citoyen. Les actions de EPV ont été un moteur pour l'action citoyenne en Bretagne. D'ailleurs, le réseau Taranis qui depuis 2011 fédère une trentaine de structures porteuses de projets participatifs, a été mis en œuvre suite aux actions de EPV. Il est le premier réseau de ce type en France. Il apporte une réponse au besoin d'information et se fait le relai d'une expertise sur les modes d'aborder la question des énergies renouvelables sur les territoires.

L'initiative citoyenne octroie une reconnaissance et une place à l'expertise habitante, une spécificité de ces projets participatifs favorisant l'acceptabilité. Le caractère événementiel de l'éolienne emprunte une signification nouvelle. Le projet incarne le pouvoir d'inscrire des représentations habitantes dans la territorialisation de l'énergie. Ainsi, nous pourrions voir dans

le projet de Béganne une projection vers un avenir de reconquête du cadre de vie par le projet citoyen.

Pour résumer notre propos, la reconnaissance de l'expérience de l'environnement par l'habitant lui confère à présent un statut d'expert, puisque l'expert est celui qui sait évaluer un objet, une situation et dont la compétence et l'expérience sont reconnues par autrui (Le Floch, 2011, p.353 ; Donadieu, 2008, p.4). Saisie par l'habitant, l'expertise paysagère recouvre la connaissance et la compétence d'un individu à mettre en avant un savoir et un savoir-faire afin d'évaluer le paysage. Elle est rendue possible par le développement des plateformes de partage de données. Les SIG sont à l'aube d'être mobilisés par le public, et non plus cantonnés à la diffusion d'informations cartographiques produites par des experts (Joliveau, 2011, p. 160). Si en première intention, ils remplissent l'office de supports visuels plus que de véritables référents géographiques, ils rendent néanmoins remarquables une capacité réflexive et d'action habitante (Joliveau *et al.*, 2013, p.33). En projet éolien, la carte et les photomontages issus de captations OpenStreetMap ou GoogleMap alimentent une contre-expertise. Ce constat nous interroge sur la posture que doivent adopter les experts face à ce nouveau régime de la carte et plus généralement, de la donnée géographique.

#### *Mettre en sens le paysage éolien*

Nous remarquons dans les discours d'enquêtés en Finistère la confirmation d'une intégration des éoliennes pour une partie de la population. En Finistère, les éoliennes affirment la présence du vent dans le paysage. Cela se vérifie lorsque dans le récit d'une campagne finistérienne, elles jouent le rôle de repère sur l'intensité des vents ou comme repère spatial pour des pratiques traditionnelles, comme la pêche,

*« Il y a beaucoup de gens qui les utilisent... Ici, les gens se sont très vite approprié les éoliennes. [...] C'était leur girouette, il savait d'où venait le vent, etc. C'était leur amer aussi. Les gens qui vont mettre leurs casiers en mer, et ben "dans le travers de la chapelle de ma chambre, il faut que je voie telle éoliennes, et là, c'est là que j'ai mis mon casier". Ils s'en servent comme points de repère, c'est ce qu'on appelle un amer, ici, donc un point de repère à terre pour ceux qui sont en mer. » (EF8)*

ou même pour les déplacements touristiques. L'éolienne vient à être un objet à voir à l'occasion d'une randonnée.

*« Saint Coulitz, le bourg est au milieu d'un méandre. Donc l'idée c'est de faire des boucles, qui vont sur le contre-halage, et qui revient et ça fait comme une fleur. Et le départ se fera du parking en bas, et donc les gens feront, ... en gros une boucle c'est environ 2h de marche mais on peut faire 2h, 3h, voilà. » (EF4).*

Les images paysagères construites dans les discours illustrent une intentionnalité, un *mouvement vers* une régulation. L'événement-éolien entraîne un mouvement d'une trajectoire interprétée du paysage et traduit un effort pour rendre intelligible la présence éolienne. Nous avons relevé une tendance, de la part des individus peu favorables à l'éolienne, à mettre en lumière des valeurs paysagères pensées antinomiques, asseyant ainsi l'incongruité de l'éolienne dans le paysage. Les plus favorables exposent la reconnaissance d'une image de marque<sup>125</sup> et l'inscription d'un territoire dans, à la fois les politiques énergétiques et l'innovation technologique. Favorables ou s'opposant, les discours instruisent une fabrique du paysage éolien.

Certains propos rapportés, en utilisant le passé composé comme dans l'expression « Elles se sont bien intégrées au paysage », traduisent un lien avec le présent, le constat d'une intégration effective et un phénomène ayant eu lieu, un processus de régulation passé. Cependant, la formule suggère soit un détachement, soit l'inconscience d'une part active de l'individu dans l'intégration. En revanche, « Nous sommes habitués aux éoliennes » retrace un processus d'habituation à la nouveauté éolienne conscientisé par l'habitant. Dans tous les cas, l'événement semble révolu.

### **6.3.3. Le retour de l'événement.**

Nous interrogeons deux aspects du retour de l'événement. Il est l'intégration de l'événement, à la limite de son annulation. Le cycle de l'événement prend fin. Mais, on peut aussi assister à l'exaltation de son sens, octroyant à l'événement un caractère fondateur (Petit, 1991, p.49). Le cycle de l'événement perdure. Il continue d'inscrire des représentations dans une trajectoire signifiée par l'événement-éolien.

---

<sup>125</sup> « Il est évident qu'on ne peut pas dire qu'on est mécontent, on n'a pas de retombées négatives... Au contraire ça donne plutôt une image... une image de marque... Une image de la commune plutôt à la pointe justement, une image d'une commune dynamique, qui innove, qui accepte d'essayer les plâtres, on peut dire, enfin... Mais d'une façon raisonnable. » (EF8).

### *L'événement n'est plus ?*

Nous évoquions précédemment la dimension éminemment politique des projets éoliens. Le cas du projet de Reignac en est un illustre exemple. C'est d'ailleurs l'issue d'une élection qui donne fin à l'événement.

Dans la presse, l'avancée du projet de Reignac continue d'être relayée jusqu'en 2013. Les aller-et-retour juridiques ont essoufflé le projet mais l'actualité ne cesse de mentionner les partis pris des acteurs dans ce contexte de campagne électorale.

Si l'équipe sortante a fait le choix de réduire l'information autour du projet, une liste propose le renoncement au projet éolien dans sa communication de campagne. Notons à l'occasion que cette équipe entrante comprend notamment un membre du collectif fermement opposé à l'éolien, Vigieôle.

L'issue des élections municipales de 2014 donne la préférence à une nouvelle équipe. Ce changement induit la suppression entière des informations concernant le projet éolien, jusqu'alors mises à disposition sur le site internet de la commune. En privilégiant l'abandon du projet éolien, nous pourrions penser que l'événement vécu par les habitants ne semble pas avoir impulsé une nouvelle direction pour la trajectoire des représentations de l'éolien. Cependant, nous ne pouvons nous en tenir à ce présupposé.

En effet, l'éolien est toujours absent du territoire girondin. Les projets ont des difficultés à dénouer les contestations et cela suggère que l'événement-éolien reste actuel. En témoigne l'actualité médiatique des véhémentes contestations au sujet d'un projet dans les marais de Braud-et-Saint-Louis, à proximité de la centrale nucléaire, à l'initiative d'EDF Énergies Nouvelles. Cependant, nous souhaitons confirmer que l'événement-éolien a participé d'une certaine manière à intégrer de nouvelles formes d'énergie en Nord Gironde.

L'accueil plus favorable des projets photovoltaïques en Médoc, alors qu'il s'agit des mêmes développeurs que pour les précédents projets éoliens, renseigne d'une mutation à l'œuvre. Si les représentations ne considèrent pas le vent comme une composante du territoire, l'ensoleillement contribue à la reconnaissance de la ressource solaire. Le photovoltaïque serait l'atout des paysages de soleil. Mais, nous n'excluons pas qu'une étude sur les intervisibilités respectives, entre parc éolien et parc photovoltaïque, ne renseigne que les éoliennes s'imposent plus ostensiblement dans le paysage. Par cela, nous suggérons que le visible reste déterminant dans la réception paysagère qu'ont les populations de ces infrastructures.

Enfin, nous pourrions suggérer qu'il est plus difficile pour un territoire d'accepter des éoliennes de grandes dimensions aujourd'hui, alors qu'il n'en a jamais fait l'expérience. Par

conséquent, l'expérience des premières éoliennes de petits gabarits en Finistère participeraient à la fin de l'événement-éolien sur le territoire de la CCPCP.

*Un événement révolu en Finistère ? L'éolien en Bretagne à l'épreuve d'une nouvelle déstabilisation*

Au milieu des années 2000, l'éolien terrestre n'est pas la seule problématique énergétique au cœur de projets régionaux. L'éolien *off-shore* avec le lancement de programme d'investissements européens donne une nouvelle facette au débat en Bretagne.

Un projet d'éoliennes en mer, dans la baie de Saint-Brieuc, lancé à la fin des années 2000 concentre l'attention des institutions. On parle ici d'un projet d'envergure pour lequel entrent en jeu des investissements conséquents, une technique de pointe et une stratégie concurrentielle à rayonnement international. L'ampleur de ces projets contribue à mettre en avant une **novation territoriale**.

L'initiative est portée par une filiale du groupe Poweo. La presse en fait mention dès l'année 2007, mais le débat ne prend de véritable ampleur qu'à partir de 2011, année de l'appel d'offres pour la construction et l'exploitation de cinq parcs éoliens *off-shore* émanant à l'époque du ministère de l'énergie et du développement durable (MEDD)<sup>126</sup>.

L'inconstance de l'information pourrait lancer les prémises d'une déstabilisation. La presse énonce un projet de 30 éoliennes, pouvant aller jusqu'à 70 en 2007, deux ans plus tard, le projet tourne autour d'une quarantaine et en 2011, il serait question d'une centaine d'éoliennes de 5MW chacune, réparties sur 180km<sup>2</sup>.

Le premier intérêt des parcs *off-shore* est l'augmentation du nombre et des puissances installées. D'ailleurs, alors que la dimension industrielle des projets éoliens terrestres est savamment amoindrie par les porteurs de projet, il en est tout autre pour l'éolien *off-shore*. Le lexique utilisé pour qualifier le projet en baie de Saint-Brieuc appuie le caractère industriel du projet. Il s'évoque en termes d'« aventure industrielle ».

Néanmoins, la surface prise sur la mer impacte les pratiques de pêche et les autres navigations. Les pêcheurs prennent rapidement position pour faire valoir leurs usages de l'espace marin et les répercussions des éoliennes en mer. Les services de l'État répondent. L'expérience de début de l'éolien terrestre sert la construction du discours des institutions

---

<sup>126</sup> L'appel d'offres envisage d'installer une puissance de 3000MW répartie en cinq lots, comme suit : 750 MW à Le Tréport, 500 MW à Fécamp, 500 MW à Courseulles-sur-mer, 500MW à Saint-Brieuc et 750MW à Saint-Nazaire. Le cahier des charges de l'appel d'offres n° 2011/S 126-208873 portant sur des installations éoliennes de production d'électricité en mer en France métropolitaine est consultable dans le détail à l'adresse suivante : [http://www.cre.fr/documents/appels-d-offres/\(annee\)/2011](http://www.cre.fr/documents/appels-d-offres/(annee)/2011)

régionales, défendant la **recherche d'un compromis socio-spatial**, et les usagers de la mer d'exiger la reconnaissance de **sensibilités à ménager** (Figure 77)

Catégorie	Recherche d'un compromis socio-spatial
Définition	Négociation de l'acceptabilité par l'entente et la co-construction comme clé de réussite
Propriétés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concessions mutuelles d'intérêts, privés et publics</li> <li>• Reconnaissance d'usages et de sensibilités</li> <li>• Mise en place d'une concertation</li> </ul>
Conditions d'existence	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence d'une autorité arbitre</li> <li>• Situation de litige, voire de conflit</li> </ul>

Catégorie	Sens et sensibilités à ménager
Définition	Dispositions et aménagement entrepris afin de réduire les impacts réels ou estimés de l'éolienne
Propriétés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nuisances visuelles, sonores, etc. gérées</li> <li>• Considération de l'impact sensible de l'éolienne</li> </ul>
Conditions d'existence	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Anticipation d'une dévalorisation paysagère induite par l'éolienne</li> <li>• Reconnaissance d'impacts</li> <li>• Diffusion et partage d'information</li> </ul>

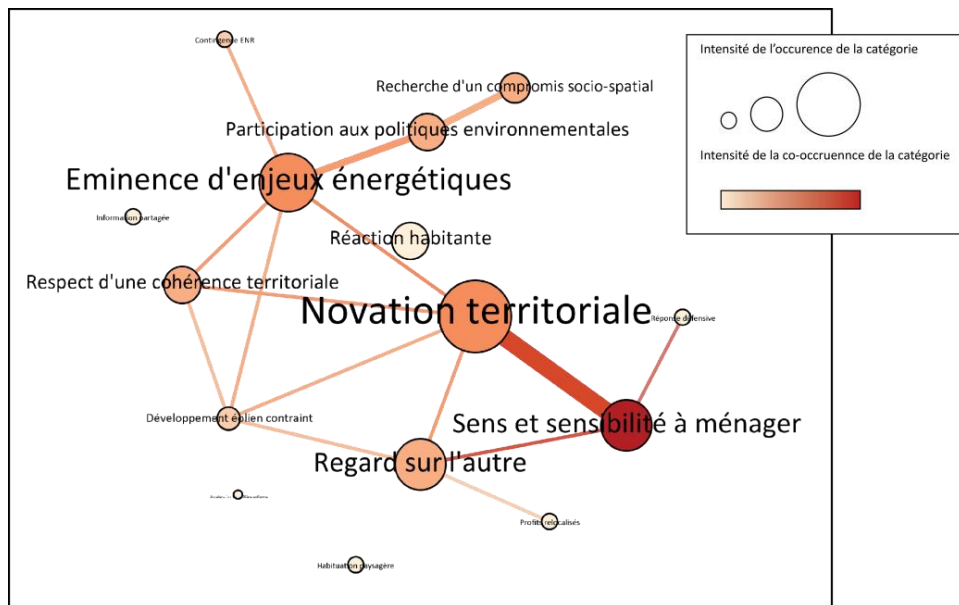


Figure 77 : Carte des catégories du corpus Ouest-France pour l'année 2007 (rappel de la Figure 48)

Le deuxième intérêt des projets *off-shore* repose sur l'éloignement des côtes pour être vus et donc la disparition de la contrainte visuelle sur terre. Nous avons exploité cette perspective à l'occasion du retour sur le terrain de la CCPCP et interrogé des acteurs sur leur perception de l'avenir de l'éolien.



Des projets voient toujours le jour sur la pointe bretonne. Les objectifs des politiques énergétiques sont à atteindre et les innovations technologiques amènent les développeurs à proposer des ouvrages de plus en plus grands.

Le matériau des documents de programmation nous avait renseignée sur la construction d'une veille de l'éolien en Bretagne. Consciente de l'essor non mesuré de l'arrivée des éoliennes sur le territoire, la préfecture de la Région et la direction de l'environnement proposent une étude-diagnostic de la filière éolienne au début des années 2000. Cette étude préalable au développement de l'énergie éolienne renseigne sur une typologie d'infrastructures, leur contexte d'implantation ainsi que les problématiques environnementales. Il est donc observé que l'immense majorité des éoliennes de petites et moyennes envergures sont issues de démarches de particuliers ou de petites collectivités. L'emprise de ces chantiers est *a priori* réduite et ne constitue pas une marge d'action prioritaire. En revanche, les dimensions supérieures des éoliennes de plus grande puissance suggèrent une attention particulière. Elles oscillent, au début des années 2000, entre 60 m et 110 m de hauteur. Mais la prospection tend vers de plus grandes infrastructures, au-delà de 120 m. Les ouvrages s'uniformisent, le mât est tubulaire, de couleur claire. Ce qui se confirme avec les éoliennes de Cast, Châteaulin, Plomodiern et Saint-Coulitz <sup>127</sup>(Figure 22).

L'étude constate également que les éoliennes des parcs sont de plus en plus nombreuses. Mais l'habitat dispersé en Bretagne laisse présager une contrainte majeure pour l'implantation de très grands parcs et suggère un accroissement des puissances utilitaires plutôt qu'une augmentation du nombre.

Ces études ont préfiguré un nouveau mouvement pour la trajectoire de l'éolien en Bretagne, et en Finistère, que l'on peut appréhender aujourd'hui.

L'énergie éolienne terrestre est rediscutée, à l'aune de la fin de vie de certaines infrastructures. Un enquête fait particulièrement valoir l'intérêt de la facilité du démantèlement et la réversibilité des installations.

*« Il faut savoir qu'une éolienne, c'est 25 ans, 30 ans et c'est facile à démonter, c'est pas comme une centrale nucléaire. Mais il faut aussi savoir que les câbles sont réutilisables, et qu'on peut monter une autre éolienne à la place. Moi, ça ne me gêne pas. Mais du bon matériel. » (EF4).*

---

<sup>127</sup> « Enquête 1 : Comme il y a eu tellement d'opposition et ben, ça n'a pas été fait, et que les projets qui viennent maintenant sont des projets beaucoup plus ... Enquête 2 : Des fermes éoliennes ... Enquête 1 : Non, [...] finalement vont atterrir dans le Finistère des projets de grandes éoliennes. » (EF18).

La perspective d'ouvrages plus grands n'est pas nécessairement espérée, ni même souhaitée. Elle reste à discuter.

*« C'est à Dinéault qu'on a eu les premières éoliennes. [...] le directeur d'Éole Génération qui avait demandé au privé de Dinéault, de racheter le site pour mettre une éolienne à la place, mais ils n'ont pas voulu [...] 25 ans plus tard les éoliennes ont évolué, c'est évident, elles sont surement plus puissantes, c'est aussi évident » (EF4).*

*« Pourquoi pas, moi ça ne me dérange pas. D'en mettre moins, oui. » (EF4)*

Toutefois, un autre acteur témoigne de la difficulté que rencontre aujourd'hui les porteurs de projets. Les conditions de faisabilités ont évolué avec la réglementation et l'émergence d'une **réponse défensive**.

L'arrivée d'ouvrages supplémentaires, la présence et l'expérience de plusieurs parcs sur le territoire de la CCPCP ouvre sur une possible saturation, à la fois visuelle et sociale.

*« Mais, si ça se passait maintenant, le début des éoliennes, ça serait différent, je pense le projet serait monté au niveau de la communauté de communes. [...] y'a des réglementations qui évoluent et c'est compliqué, et là aussi, c'est pas simple pour les communes [...] Pour l'instant, on n'a pas l'idée d'en mettre d'autres, déjà 28, c'est pas mal [...] à l'heure actuelle, oui. Par rapport aux problèmes qu'on a eu avec les éoliennes de Cast, on a peur d'avoir d'autres ... parce qu'il faut savoir que l'installation par exemple des éoliennes, ou l'installation d'un relais mobile, c'est compliqué. En termes d'association aussi, obligatoirement, il y a quelque chose qui se crée. » (EF2).*

D'ailleurs, le sentiment de saturation sociale et politique est reconnu par des acteurs sur les terrains girondins, bien qu'ils n'aient pu faire l'expérience visuelle des éoliennes.

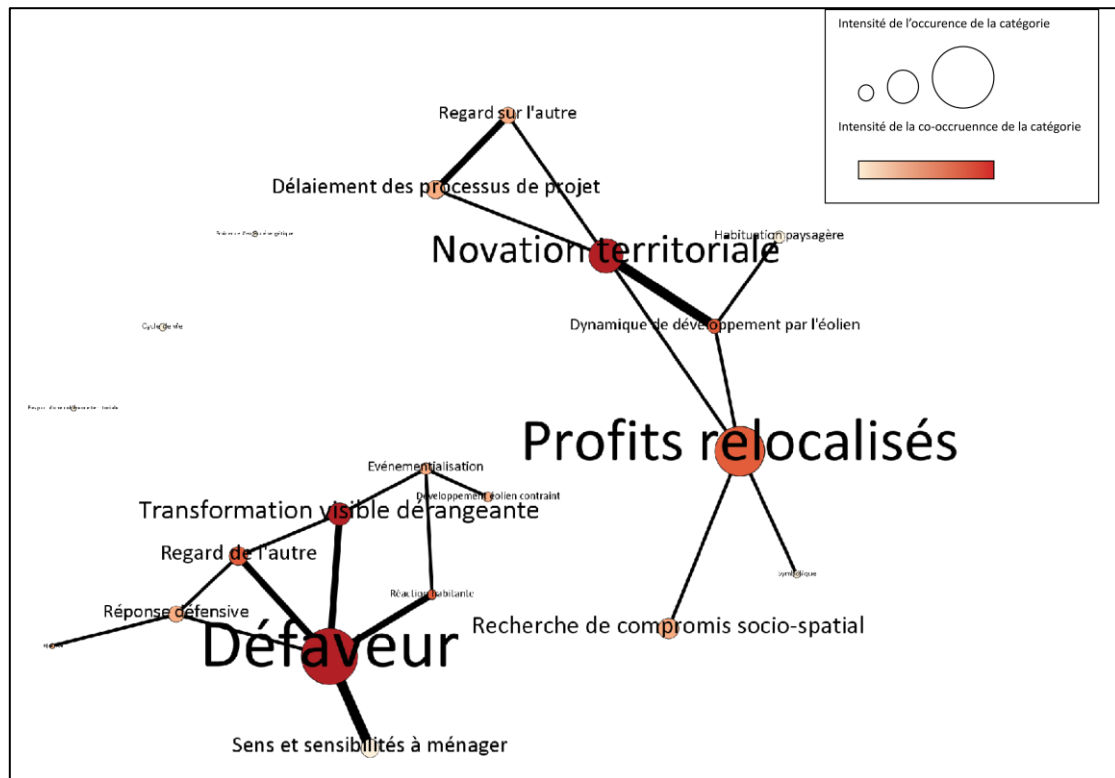


Figure 78 : Carte des catégories du corpus Ouest-France pour l'année 2012

Aujourd'hui, les initiatives en faveur des éoliennes bénéficient toujours d'un discours politique élaboré sur la **novation territoriale** et la mise en avant de **profits relocalisés**. Cependant, la réception sociale d'une telle promotion demeure sceptique, voire réticente, en témoigne l'émergence de la catégorie que nous avons intitulé **Défaveur** (Figure 78) et définit comme suit.

Catégorie	Défaveur
<i>Définition</i>	Jugements dépréciatifs formulés à l'encontre de l'énergie éolienne et/ou de l'éolienne
<i>Propriétés</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remise en cause de son efficacité, son esthétique</li> <li>• Mise en avant majeure des impacts et nuisances potentiels</li> </ul>
<i>Conditions d'existence</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Image fantasmée, potentiellement erronée de l'éolienne</li> <li>• Méconnaissance</li> <li>• Retour d'expériences négatifs</li> <li>• Saturation sociale et/ou visuelle</li> </ul>

En Finistère, le littoral et les visibilitées depuis la côte font partie des représentations paysagères du Finistère. Dès lors, regardé depuis les côtes, un parc éolien en mer devient un horizon paysager et pourrait à nouveau être source de perturbations. Passant de la problématique de l'éolien terrestre à l'éolien *off-shore*, la trajectoire de l'événement-éolien se poursuit.

D'ailleurs, elle instruit de nouvelles représentations de l'énergie sur les territoires. En guise d'illustration, les perspectives données à la filière bois et à la réhabilitation d'une ancienne centrale hydroélectrique à Saint-Coulitz octroie une place à la production locale d'énergie. Cependant, elle doit se conjuguer avec les sensibilités paysagères locales, tels que le bocage et les pratiques agricoles<sup>128</sup>. Cette perspective, par sa capacité à intervenir dans l'économie locale sans compromettre la qualité du cadre de vie, un aménagement énergétique pourrait s'intégrer au paysage local. Il interviendrait sans rupture dans le paysage, sans provoquer de discontinuités entre les dynamiques sociales et territoriales existantes et celle souhaitée pour le futur. (Fortin, 2007, p. 26).

En définitive, sur nos terrains d'étude l'événement-éolien n'est pas révolu, car, il reste plus qu'un souvenir. Sa trajectoire se poursuit dans la mise en sens de la relocalisation des sources de production d'énergie, à l'occasion de laquelle les individus investissent une figure habitante. L'analyse de son cycle de vie nous amène à le définir comme un événement fondateur.

#### 6.4. Discussion générale

La transition énergétique fait pressentir des changements spatiaux. La territorialisation de l'énergie est une expression de ces changements d'ores et déjà à l'œuvre. Pris dans un contexte socio-politique s'adaptant aux enjeux soulevés par les énergies renouvelables sur les territoires, les regards portés sur le paysage évoluent. Les représentations socio-spatiales de ces nouveaux objets interviennent dans un processus paysager en transition.

Nous avons proposé l'événement comme outil théorique. L'événement possède une signification propre selon la façon dont il est vécu et appréhendé en tant que manifestation d'un changement à l'œuvre et de nouvelles possibilités à saisir.

---

<sup>128</sup> « Déjà, les choses sont plantées, c'est le mot. Là-dessus, nous on est très sensibles, on veut garder l'esprit bocage, et tout ça, et ça c'est important [...] ça aussi, il y a des choses intéressantes à faire sur la filière-bois. Pour moi, pour les agriculteurs c'est important. C'est une façon de diversifier leur activité, et eux, vu qu'ils ont quand même des terres, des facilités pour gagner de l'argent facilement. Et, je trouve que ce sont des choses qui sont vraiment importantes [...] un gros secteur qui naît. » (EF4)

#### 6.4.1. L'éolienne, l'engrenage d'une transition

*« Moi je dis les éoliennes, c'est peut-être un épiphénomène parce que on en fera un certain nombre, un nombre significatif quand même, on ne traitera pas toute l'énergie avec les éoliennes, par contre on a enclenché un processus de prise de conscience de la question des énergies et des énergies renouvelables en particulier. » (EF10)*

La transition énergétique entre dans les territoires sous des orientations politiques à fort impacts sur l'espace. Ce sont principalement une maîtrise des consommations et un recours pressant aux énergies nouvelles, souvent représentées par des figures économiques d'ampleur. Ces orientations se répercutent sur des trajectoires d'individus habitant les territoires, individualisées ou partagées, notamment par associations d'individus.

Les objets de production, comme l'éolienne ou le panneau photovoltaïque, initient des transformations surprenantes. Habituellement de telles modifications sont les résultantes d'événements météorologiques, feu de forêt, tempête ou inondation, à titre d'exemple. La transition révèle à l'œil l'évolution du paysage.

Des représentations luttent contre, elles alimentent les revendications d'un certain immobilisme paysager. Cette illusion est mise à mal par l'éolienne. Le modèle centralisé du réseau d'électricité, une puissante source d'énergie mais gérée au niveau national, a permis une relative mise à l'écart de la problématique énergétique à l'échelon local. L'énergie a jusqu'alors été évacuée des représentations paysagères. Les centrales sont des infrastructures massives mais sont concentrées sur une portion d'espace. Leur récurrence paysagère est faible bien qu'elles marquent localement des territoires. Elles sont la marque d'une période productiviste et d'une spécialisation des espaces. Aujourd'hui, la territorialisation des énergies renouvelables construit de nouveaux paysages où la plurispécificité des espaces est réclamée.

#### 6.4.2. L'événement : du temps dans l'espace

L'événement-éolien se définit par les temporalités plurielles, soit l'événement-projet et/ou l'événement-éolien. Pluriel puisque la relation au temps s'interprète selon son contenu sémantique, non par rapport à son « contenant temporel » (Volvey et *al.*, 2005, p. 30).

Comme nous avons pu le souligner, le sens de l'événement ne se résume pas au langage qui le met en mots. Le temps de l'expérience influe sur la signification.

Se rapportant à l'expérience, l'événement acquiert une individualité dynamique qui n'est en définitive jamais close. Nous pourrions même justifier l'événement comme une bulle temporelle.

*L'événement comme bulle temporelle, entre passé, présent et avenir*

L'intentionnalité du regard paysager établit une étrange combinaison temporelle. L'événement-éolien présente une certaine épaisseur de temps et des durées variables, fonction du contexte d'émergence. Ces rapports étranges construisent une bulle temporelle car l'interprétation de l'événement mobilise un temps passé, présent et futur.

Les réactions aux projets éoliens mettent en lumière l'image d'un paysage à respecter, à ménager. C'est une prise de conscience d'un état passé projeté dans la perspective de modifications à venir, pour lesquels les relations paysagères vécues présentement sont interrogées. L'événement instruit une approche singulière du temps, où se rencontrent le temps du projet, le temps de l'éolienne et le temps des représentations.

Ainsi, l'événement temporalise : il déploie le temps dans l'espace. L'attente est une modalité de l'expérience selon laquelle l'individu se porte à la rencontre de faits à venir. L'événement survient contre toute attente, il bouscule ce qui avait été pensé comme devant être attendu. Sa présentification n'est en réalité que l'expérience d'une transformation. L'événement-éolien, comme événement paysager, s'apprécie comme une tension intérieure aux relations du complexe paysager.

De plus, l'événement n'est pas temporel, il est temporalisant (Romano, 2012, p. 239). Il est inattendu, pour autant il ne surgit pas de rien. Il est une nouveauté qui survient à partir de ce qui était déjà là, un substrat, un contexte. L'événement-éolien interpelle le passé, le présent et l'avenir dans un espace où tout est contemporain. En guise d'illustration, sur les territoires bretons, l'événement-éolien découle d'une culture pionnière et d'une éminence d'enjeux énergétiques. Alors, l'éolienne rappelle les choix passés et leurs conséquences vécues, notamment les précédents refus de l'énergie nucléaire.

L'événement amène à percevoir la fragilité de la relation paysagère. Face à l'événement-éolien, la production paysagère n'est pas seulement issue d'une tension entre un passé et un présent, mais intègre la rupture avec un futur espéré. Par conséquent, notre interprétation du modèle systémique paysager est enrichie d'une dimension temporelle.

*L'événement rend présent*

La bulle temporelle prescrit un présent relatif à un passé et à un futur. Ce constat instruit une nouvelle caractéristique d'une relation au temps présent spécifique à l'événement. Le discours médiatique y contribue. La réception sociale, lorsqu'elle l'établit comme événement

fondateur, contribue à une temporalité étirée dans le temps, sorte d'atrophie du présent de l'événement-éolien.

Cette singularité temporelle de l'événement résonne spatialement. L'événement de la centrale nucléaire de Plogoff imprègne toujours les représentations de l'énergie sur les territoires. Elle n'existe pourtant pas mais elle se rend présente dans l'interprétation des éoliennes.

### *Penser les cycles de vie dans le paysage*

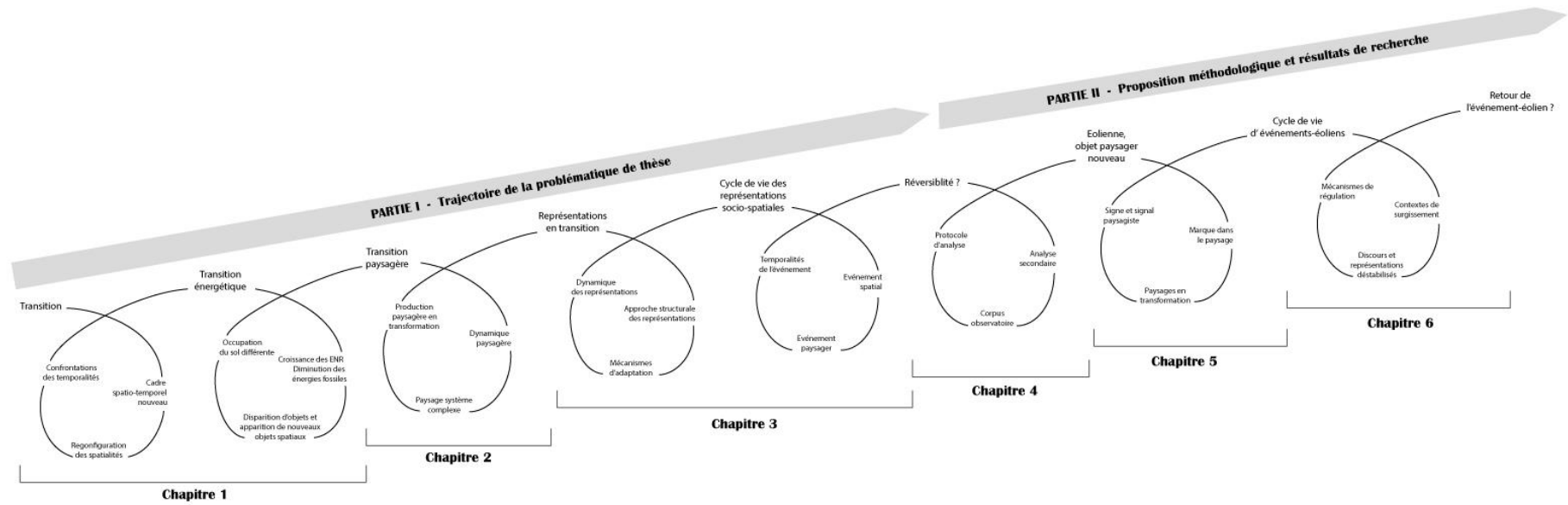
Penser des cycles de vie déploie deux acceptions du temps. L'une gouvernée par le cheminement entre deux extrêmes, la naissance et la mort. L'autre, configurée par la réversibilité du cycle à travers l'expérience de transformations sans cesse à l'œuvre, spatialement et socialement.

Nous avons choisi d'aborder le cycle de vie comme méthode explicite des temporalités de l'événement. L'événement nuance l'interprétation du temps et les représentations de l'espace. Détaillons notre propos, en rappelant que le temps humain, un temps biologique, est univoque et irréversible. Mais, l'appréhension humaine du temps le déploie aussi en arrière, c'est le retour d'expérience, et en avant, c'est l'horizon d'attentes.

L'événement confronte soudainement ces temporalités vécues aux cycles de vie des objets. La filière éolienne avance vite, d'un point de vue technologique par l'innovation ainsi que d'un point de vue concurrentiel sur les marchés financiers. Les représentations ne suivent pas une telle logique d'accélération.

La territorialisation de l'énergie est une transition qui se fait en nuances. Les territoires construisent des trajectoires de l'énergie selon des itinéraires qui leur sont propres. Et instruire les changements à l'œuvre par la notion d'événement permet de mieux comprendre les décalages d'échelles de temps et de l'espace entre la filière énergétique et sa réception paysagère.

Notre recherche montre que l'événement-éolien participe à la révélation de la figure habitante et que l'habitant construit le territoire et ses paysages. L'expérimentation du cycle de vie de l'événement éolien confirme le cheminement théorique d'une réorientation du polysystème du paysage.







## Conclusion générale

---

Notre conclusion se propose de revenir sur les objectifs de la thèse, en reprenant notamment les grandes étapes de la recherche. Puis, nous synthétisons les interprétations formulées en réponses à notre problématique. Enfin, ce dernier développement se termine par la présentation de quelques pistes de réflexions sur les perspectives de notre travail.

### *Retour sur la démarche*

L'origine de cette thèse faisait suite aux travaux et au stage conduits en master recherche de géographie. Le croisement des méthodes de travail des chercheurs du laboratoire IRSTEA, du laboratoire PASSAGES et des enseignements dispensés à l'Université Bordeaux Montaigne a initié la réflexion d'un projet de thèse. L'héritage de formations en sciences techniques, dans le domaine de la qualité, la sécurité et l'environnement, a façonné cette proposition. L'Analyse sociale de Cycle de Vie, en tant que méthode d'analyse de l'évolution des représentations socio-spatiales de l'éolien, a été choisi comme objet de thèse. La traduction de cette méthode issue des sciences techniques dans une interprétation géographique nous a demandé une construction théorique mettant en perspective le développement des éoliennes comme une nouveauté spatiale bouleversant les pratiques d'aménagements et les paysages. La rapidité des changements induits par les politiques de transition énergétique instruit de nouveaux rapports spatio-temporels. Ce cadre nouveau est une opportunité à saisir pour la géographie, à même d'éclairer des enjeux auxquels sont confrontés les populations, les institutions, les décisionnaires locaux et les acteurs économiques.

Cette démarche d'Analyse sociale de Cycle de Vie de l'éolien se voulant axée sur un apport théorique et méthodologique a nécessité une réflexion sur les enjeux épistémologiques. Relativement peu d'écrits ont été produits en France sur cette thématique, au moment où nous avons commencé la thèse. C'est encore le cas aujourd'hui.

Depuis un peu plus d'une décennie, le constat des difficultés de la filière éolienne en France appelle à s'interroger sur les représentations qui animent les contestations formulées à l'encontre des projets. En situant le développement des éoliennes dans une perspective diachronique et par rapport à des théories sur l'évolution des représentations, nous avons suggéré que le concept de paysage puisse être un cadre de réflexion propice à l'étude de l'évolution des représentations socio-spatiales. Tout d'abord, nous faisons le constat d'une prévalence des revendications au nom du paysage. La « demande sociale de paysage » serait à

l'aube d'une hésitation qui soulèverait le compromis d'un paysage moderne au sens d'Yves Luginbühl (Luginbühl, 2001, p.14-15) et l'attachement social aux valeurs esthétiques et de nature des paysages.

Les projets éoliens deviennent une occasion d'interroger les effets d'une territorialisation de l'énergie, rapprochant les lieux de production énergétique des lieux de consommation et d'observer les négociations sociales et spatiales sur les territoires. Pour ces raisons, l'approche théorique de la dynamique du paysage devient un socle de réflexion incontournable dans l'objectif d'une AsCV de l'éolien.

L'hypothèse repose sur une compréhension du concept de paysage, et particulièrement la dynamique des relations entre les dimensions matérielles et subjectives. De plus, elle enjoint la construction d'outils théoriques à même de traduire une relation entre cycle de vie des objets et dynamiques des représentations. Pour ce faire, nous nous sommes intéressée à la littérature en matière de paysage, mêlant à la fois des références du domaine de la systémique et de la phénoménologie, ainsi qu'à une bibliographie sur la dynamique des représentations. Cela nous a conduit à une appropriation théorique dont s'est dégagée une proposition autour de la notion d'événement. L'hypothèse repose sur le caractère événementiel de l'arrivée d'éoliennes sur un territoire, que l'on pourrait étudier de son surgissement à sa régulation. L'Analyse sociale de Cycle de Vie de l'éolien pourrait donc être traduite par l'analyse du cycle de vie de l'événement-éolien.

Cette recherche exploratoire nous a confrontée à un enjeu méthodologique majeur incarné par la dimension temporelle de notre hypothèse. Le temps de la thèse ne permet *a priori* de recueillir les données nécessaires pour traduire l'évolution des représentations confrontées au cycle de vie d'un parc éolien s'estimant sur plus d'une vingtaine d'années.

Toutefois, en 2013, un stage au laboratoire IRSTEA, coordonné par Laurent Couderchet, Sébastien Nageleisen et Sophie Le Floch, visait la compréhension de contestations faisant suite à l'émergence d'un projet éolien à Reignac, en Gironde. Cette rencontre scientifique a participé à la proposition du projet de thèse sur l'AsCV de l'éolien. Les enjeux épistémologiques et méthodologiques d'une telle proposition ont rapidement été soulevés et nourris de propositions. La contribution de Sophie Le Floch nous permettant une utilisation d'un matériau d'entretiens retranscrits menés en 2006 en Finistère, dans un contexte de multiplication de projets éolien, a constitué l'opportunité d'une analyse secondaire. Ce matériau récupéré, la conduite personnelle d'entretiens, la collecte d'articles de presse ainsi que la constitution d'une base documentaire ont permis la construction d'un corpus pertinent vis-à-vis de l'emprise temporelle de

l'événement-éolien. La justification de l'intérêt mais également les obstacles et vigilances à observer pour la conduite d'une analyse secondaire ont concentré un enrichissement bibliographique d'origine anglophone, les références francophones faisant défaut.

Cette conclusion est l'occasion de rapporter les résultats de notre expérimentation de l'Analyse sociale de Cycle de Vie de l'éolien, de même que les propositions théoriques et méthodologiques qui en découlent.

### *Retour sur les résultats*

Notre thèse montre que l'idée d'insertion des parcs éoliens dans le paysage selon les méthodes paysagistes que nous avons révélées standardisées et circonscrites à la prospective éolienne est impossible. L'appréciation paysagère des éoliennes est affaire de représentations. Ces dernières prennent forme dans des contextes socio-spatiaux particuliers.

Le temps est un facteur déterminant dans les mécanismes de transformation des représentations. Cependant, nous avons démontré qu'il intervient différemment selon les lieux et contextes. Ainsi, la production électronucléaire en Gironde inscrit les cycles de vie des paysages éoliens dans une dynamique singulière marquée par des résistances. En Finistère, la faiblesse de la production d'électricité et la construction politique d'une valorisation de l'énergie du vent permettent une acceptation plus précoce. Cette acceptation enclenche une transformation des représentations de l'énergie éolienne et accélère leur cycle de vie en lien avec l'expérience de la présence d'éoliennes dans le paysage.

### *Apports de la recherche*

#### ○ Contribution à l'ouverture scientifique

L'ambition de la thèse était de proposer une appropriation géographique de l'AsCV, une méthode souvent résumée à la sphère de l'entreprise et de la responsabilité sociale. Dans cette perspective originale, nous avons souhaité justifier la pertinence d'une contribution de la géographie comme éclairage des enjeux socio-spatiaux que soulève la territorialisation de l'énergie. Par une prise de distance avec l'origine technique de l'ACV, nous avons souhaité traduire la dimension socio-spatiale du développement des

éoliennes en mettant en évidence l'évolution des représentations, dépendante d'une imprégnation contextuelle et de mécanismes cognitifs.

Il s'agit de contribuer modestement à l'initiative d'un mouvement vers les méthodes qui participent déjà d'une réflexion sur les transitions et les perspectives d'avenir des énergies sur les territoires. Notre réflexion ouvre sur de nouvelles techniques d'investigations qui comme nous l'espérons interrogeront les méthodes de prospection en matière d'aménagement éolien.

○ Contribution méthodologique

La thèse fournit un ensemble d'informations sur les représentations de l'événement-éolien, développées à partir des différents types de discours tenus tout au long de son cycle de vie. La place des représentations dans la caractérisation du vécu de l'événement nous semble intéressante. La dynamique des représentations n'a pas nécessairement été proposée dans le domaine de la géographie de l'énergie, la notion d'événement apporte une dimension particulière dans la manière de penser des phénomènes en transition.

Sur le plan de la méthode, la construction d'un corpus sensiblement orienté tel un observatoire du phénomène éolien sur les terrains d'étude en Finistère et en Gironde propose une orientation pour la conduite d'études diachroniques en géographie. Construit pour l'intégration de la dimension temporelle, ce corpus gagnerait à être enrichi. La conduite de nouveaux projets sur ces terrains semble indiquer des perspectives pour une telle entreprise.

*Perspectives de la recherche*

La discussion proposée dans le dernier chapitre nous semble apporter des pistes intéressantes pour prolonger la réflexion autour de l'événement en géographie. Mais, d'autres perspectives peuvent être envisagées.

○ (Méthodologique) Vers une capitalisation de la donnée pour la recherche sur les représentations de l'éolien

L'essor des technologies de l'information, dont celles du Web, a multiplié le volume des informations et documents numériques disponibles. La capitalisation et la réutilisation des matériaux de recherche participent d'un virage actuel pris par la science. Elles invitent le

chercheur à reconsidérer son rôle dans la production d'informations et dans leur partage. Les données tendent à échapper aux experts, récupérées et mises au service d'une contre-expertise habitante. Nous assistons au glissement de postures pour les experts et les chercheurs qu'il faudra savoir saisir. Dans cette optique, nous proposons d'initier une démarche de mise à disposition des données collectées à l'occasion de la thèse.

Il s'agirait d'élaborer un système d'information, une occasion de réfléchir sur les pratiques de création, archivage, transformation et diffusion de l'information.

Une telle ambition conduit à penser les métadonnées selon trois perspectives :

- La production, désignant le début d'une information (création, récupération, extraction de données) ;
- La gestion, caractérisant la fabrication d'une information finie à partir de l'assemblage de données ;
- La diffusion, marquant la fin d'une information. Au moment de sa diffusion, elle échappe au système qui l'a produite et passe dans l'univers du partage et de la réutilisation.

En revanche, nous serons amenée à discuter le contenu des métadonnées. Car elles doivent permettre la structuration et l'organisation des matériaux. Pour cela, nous devons confronter l'assurance d'une flexibilité dans le temps et le respect de la parole livrée dans le contexte spécifique de confiance de l'entretien. Les données doivent être articulées et transportables pour pouvoir être (ré)utilisées à plusieurs fins, voire sur plusieurs médias, selon différents traitements. Il pourrait être question également de mettre à disposition les protocoles d'analyse ayant conduit à l'information.

Dans tous les cas, la capitalisation est un enrichissement pour la pratique de recherche. Elle facilite entre autres l'actualisation puisque la base de données peut être mise à jour et complétée, et participe de l'étendue du champ de recherche car l'ensemble des données partagées, accessibles via le Web, facilite la remobilisation.

○ (Problématique) Vers une approche complète du cycle de vie des parcs éoliens

La question du renouvellement des parcs éoliens a été abordé lors de notre retour sur le terrain en Finistère. Mais les réponses formulées par les acteurs ne peuvent faire état que d'anticipations relatives aux situations qu'ils vivent à présent.

Par conséquent, la thèse gagnerait à poursuivre l'expérimentation de l'Analyse sociale du Cycle de Vie de l'événement-éolien en intégrant la dernière étape du cycle de vie des éoliennes, soit leur démantèlement, soit leur *repowering*.

D'ailleurs, notre précédente proposition concernant le partage de nos données de recherche rend possible cette aspiration. Les questions qui se posent sont de savoir si l'investigation d'un nouveau terrain maintiendrait la pertinence de l'interprétation du cycle de l'événement-éolien ou si elle nécessite de patienter et d'entreprendre l'analyse sur les terrains préalablement étudiés ; si le démantèlement complet ne constituerait pas une expérience paysagère plus marquante et de fait, plus significative pour l'analyse. Néanmoins, à titre de suggestion, l'expérience du renouvellement des éoliennes du parc de Plouyé, également en Finistère, constitue une opportunité pouvant être saisie. Et l'initiative de l'Association pour le développement d'une filière de recyclage reconditionnement et revente (AD3R) de faire un site pilote du démantèlement sur la Chaussée-sur-Marne, à proximité de l'agglomération de Châlons ouvre déjà des pistes de réflexions.

En tout état de cause, la capitalisation de nos données permettrait, à nous-même ou à un autre de plus tard conduire à nouveau notre méthode et l'analyse.

## Références bibliographiques

---

- ABRIC, J-C. (1976), *Thèse d'État : Jeux, conflits et représentations sociales*, Aix-en-Provence, Université de Provence.
- ABRIC, J-C. (1994 et 2016), *Pratiques sociales et représentations*, Paris, Presses Universitaires de France.
- ABRIC, J-C. (2003), *Méthodes d'étude des représentations sociales*, Toulouse, ERES, Hors collection.
- ADAM, J-M (1997) ? « Unités rédactionnelles et genres discursifs : cadre général pour une approche de la presse écrite », *Pratiques* n° 94, p.3-18
- ADAM, J-M. (2005), *La linguistique textuelle : introduction à l'analyse textuelle des discours*, Paris, coll. Cursus, Armand Colin.
- ADEME (2013 et 2015) « L'énergie éolienne. Produire de l'électricité avec le vent », *Guide pratique de l'éolien*.
- ADEME (2015) « Baromètre 2015 - Représentations sociales de l'effet de serre et du réchauffement climatique (Les) », Rapport d'enquête.
- ARVESEN, A. et HERTWICH, E. (2012), « Assessing the life cycle environmental impacts of wind power: a review of present knowledge and research needs », *Renewable and Sustainable Energy Review*, n°16, p. 5994-6006.
- AVOCAT, C. (1982), « Approche du paysage », *Revue de géographie de Lyon*, vol. 57 n°4, p. 333-342.
- BAHERS, J-B. (2012), *Dynamiques des filières de récupération-recyclage et écologie territoriale : l'exemple de la filière de traitement des déchets d'équipements électriques et électronique (DEEE) en Midi-Pyrénées*, thèse de doctorat en géographie et aménagement du territoire, Université Toulouse II.
- BALLARINI, L. (2012) « Pourquoi lire la presse régionale aujourd'hui ? », *Sciences de la société* [En ligne], consulté le 22 août 2018. URL : <http://journals.openedition.org/sds/1795>
- BARDIN, L. (2013), *L'analyse de contenu*, coll. Quadrige, Paris, Presses Universitaires de France
- BARRUÉ-PASTOR, M. et BERTRAND, G. (2000), *Les temps de l'environnement*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail.
- BENSA, A. et FASSIN, E. (2002), « Les sciences sociales face à l'événement », *Terrain*, n°38, p.5-20
- BERELSON, B. (1952), *Content analysis in Communication research*, Glencoe Ill, The Free Press.
- BERQUE, A. *et al.* (1994), *Cinq propositions pour une théorie du paysage*, Seyssel, coll. Pays/Paysages, Champ Vallon.



- BERQUE, A. (2003), « Lieu », dans Jacques Lévy et Michel Lussault, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, p.555-556
- BERQUE, A. (2004), « La trajection paysagère », *Hypergeo*, GDR LiberGEO.
- BERQUE, A. (2006), *Mouvance II. Du jardin au territoire, soixante-dix mots pour le paysage*, Paris, Éditions de la Villette.
- BERTRAND, G. (1968), « Paysage et géographie physique globale. Esquisse méthodologique », *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, t. 39, p. 249-272.
- BESSE, J-M. (2009), *Le goût du monde : exercices de paysage*, Arles, ENSP-Actes Sud.
- BESSIN, M. (2009), « 18. Le trouble de l'évènement : la place des émotions dans les bifurcations », dans Michel Grossetti *et al.*, *Bifurcations*, Paris, La découverte, p. 306-328.
- BIGANDO, E. (2001), « L'autoroute : un évènement producteur de représentations paysagères ? », *Sud-Ouest européen*, n°12, p. 61-72.
- BIGANDO, E. (2006), *La sensibilité au paysage ordinaire des habitants de la grande périphérie bordelaise*, thèse de doctorat en géographie, Université Michel de Montaigne – Bordeaux III.
- BIGANDO, E. (2008), « Le paysage ordinaire, porteur d'une identité habitante. Pour penser autrement la relation des habitants au paysage. », [En ligne] *Projet de Paysage*. URL :[http://www.projetsdepaysage.fr/fr/le\\_paysage\\_ordinaire\\_porteur\\_d\\_une\\_identite\\_habitante](http://www.projetsdepaysage.fr/fr/le_paysage_ordinaire_porteur_d_une_identite_habitante)
- BISHOP, L. (2006), « A Proposal for Archiving Context for Secondary Analysis », *Methodological Innovations Online*, vol.1, n°2, p.10-20
- BLANCHET, A. et GOTMAN, A. (2007, 1<sup>re</sup> éd.1991), *L'enquête et ses méthodes - L'entretien*, Paris, coll. 128, Armand Colin.
- de BONVILLE, J. (2006), *L'analyse de contenu des médias*, coll. Culture et Communication, Louvain-la-Neuve, Paris, De Boeck Supérieur
- BORNAT, J. (2008), « Crossing Boundaries with Secondary Analysis : Implications for Archived Oral History Data », [En ligne], Séminaire *Ethics and Archives*, 19 septembre 2008, Université du Essex, ESRC National Council for Research Methods Network. URL : [https://www.researchgate.net/publication/237258161\\_Crossing\\_Boundaries\\_wit\\_h\\_Secondary\\_Analysis\\_Implications\\_for\\_Archived\\_Oral\\_History\\_Data](https://www.researchgate.net/publication/237258161_Crossing_Boundaries_with_Secondary_Analysis_Implications_for_Archived_Oral_History_Data)
- BOUTINET, J-P. (2006), « L'individu-sujet dans la société postmoderne, quel rapport à l'évènement ? », n°13, Paris, De Boeck supérieur, p. 37-47.
- BOUVIER, Y. (2005), « Architecture et paysage du nucléaire : la centrale crée le site », *Annales historiques de l'électricité*, n°3, p. 7-17.
- BROSSARD, T. et WIEBER, J-C. (1984), « Le paysage : trois définitions, un mode d'analyse et de cartographie », [En ligne] *Espace géographique*, t.13, n°1, p. 5-12, consulté le 27 mai 2015. URL : [/web/revues/home/prescript/article/spgeo\\_0046-2497\\_1984\\_num\\_13\\_1\\_3887](/web/revues/home/prescript/article/spgeo_0046-2497_1984_num_13_1_3887)

- BRUNET, R. *et al.* (2009, 1<sup>re</sup> éd.1992), « Transition », *Les Mots de la géographie. Dictionnaire critique*, Montpellier - Paris, RECLUS-La Documentation française, p. 490.
- BRUNET, R. *et al.* (2009, 1<sup>re</sup> éd.1992), « Itinéraire », *Les Mots de la géographie. Dictionnaire critique*, Montpellier - Paris, RECLUS-La Documentation française, p. 285.
- BRUNET, R. *et al.* (2009, 1<sup>re</sup> éd.1992), « Espace », *Les Mots de la géographie. Dictionnaire critique*, Montpellier - Paris, RECLUS-La Documentation française, p. 193.
- BRUNET, R. *et al.* (2009, 1<sup>re</sup> éd.1992), « Paysage », *Les Mots de la géographie. Dictionnaire critique*, Montpellier - Paris, RECLUS-La Documentation française, p. 373.
- CALAMEL, C. (2015), « Sensibilité agissante et sensibilité théorique : du musicien-déchiffreur au chercheur-observateur », *Spécificités*, vol. 8, n°2, p. 67-72.
- CAUQUELIN, A. (2004, 1<sup>re</sup> éd.1989), *L'invention du paysage*, Paris, Presses Universitaires de France.
- CHARAUDEAU, P. (1997), *Le discours d'information médiatique. La construction du miroir social*, coll. Médias-Recherches, Paris, Nathan / Institut national de l'audiovisuel.
- Conseil de l'Europe, (2000), *Convention européenne sur le paysage*, Florence.
- COUDERCHET, L. (2001), *Protocole d'étude des paysages : définition dans le cadre des projets d'aménagements de lignes aériennes de transport d'électricité*, coll. Annales littéraires de l'université de Franche-Comté, Presses Universitaires Franc-Comtoises.
- COUDERCHET, L. (2008), *Le paysage comme paradigme*, mémoire d'Habilitation à Diriger des Recherches, Université Michel de Montaigne - Bordeaux III.
- COUDERCHET, L. et ORMAUX, S. (2004), « Du vécu à la carte – le paysage comme outil de planification urbaine décentralisée », Colloque international, *De la connaissance des paysages à l'action paysagère*, 2 au 4 décembre 2004, Bordeaux, CEMAGREF.
- COUDROY DE LILLE, L. *et al.*, 2017, « Transition », [En ligne], *Géoconfluences*, URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/a-la-une/notion-a-la-une/notion-transition>
- DAGOGNET, F. (1982), *Mort du paysage, Philosophie est esthétique du paysage*, Seyssel, Champ Vallon.
- DANVERS, F. (2006), « Regards croisés sur l'événement », *Pensée plurielle*, n°13, p.13-20.
- DARGENTAS, M. *et al.* (2006), « Compte rendu des journées internationales : L'analyse secondaire en recherche qualitative », *Bulletin de Méthodologie Sociologique*, n°90, p.43-55.

- DARGENTAS, M. *et al.* (2007), « Sur les perspectives de la recherche qualitative en France : capitalisation et ré-utilisation d'entretiens de recherche », *Recherches Qualitatives*, ARQ Association pour la Recherche Qualitative, p.156-173
- DESROSIERES, A. (2008), « La statistique, outil de gouvernement et outil de preuve », *Pour une sociologie historique de la quantification*, Paris, Presses de l'École des mines.
- DESHAIES, M. (2006), « Énergie et environnement en Europe : la question de la production d'électricité », *L'Information géographique*, n° 3, vol. 70, p. 50-71. URL : [www.cairn.info/revue-l-information-geographique-2006-3-page-50.htm](http://www.cairn.info/revue-l-information-geographique-2006-3-page-50.htm).
- DEVINE-WRIGHT, P. (2005), « Beyond NIMBYism: toward an integrated framework for understanding public perceptions of wind energy », *Wind Energy*, vol.8, n°2, p. 125-139.
- DIMEO, G. (2003), « Perception », dans Jacques Lévy et Michel Lussault, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, p. 701.
- Directive n° 2009/28/CE du 23/04/09 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables et modifiant puis abrogeant les directives 2001/77/CE et 2003/30/CE, p. 27.
- DONADIEU, P. (1994), « Pour une conservation inventive des paysages », dans Augustin Berque *et al.*, *Cinq propositions pour une théorie du paysage*, Seyssel, coll. Pays/Paysages, Champ Vallon, p. 51-80.
- DONADIEU, P. (2008), « Le paysagiste est-il un expert ? », [En ligne], *Projet de paysage*. URL : <http://www.projetsdepaysage.fr/editpdf.php?texte=449>
- DONADIEU, P. et PÉRIGORD, M. (2005), *Clés pour le paysage*, Paris, coll. Géophrys, Orphys.
- DREAL Bretagne (2012), Schéma régional éolien de Bretagne, [En ligne] *Annexe du Schéma Régional Climat Air Énergie*, Région Bretagne. URL : <http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/schema-regional-eolien-a1456.html>
- DREAL Aquitaine (2012), Schéma régional d'Aquitaine, [En ligne] *Annexe du Schéma Régional Climat Air Énergie*, Région Aquitaine. URL : <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/schema-regional-eolien-en-aquitaine-juillet-2012-a869.html>
- DUCHESNE, S. (2010), « Développement de l'analyse secondaire et des méthodes d'analyse qualitative : une chance à saisir ? » dans M. Brugidou, M. Dargentas, D. Le-Roux et A.C. Salomon, *Analyse secondaire en recherche qualitative : enjeux pour les sciences humaines et sociales*, Lavoisier.
- EPEES – Espaces Post-Euclidiens et Événements Spatiaux, (2000), « Événement spatial », *Espace géographique*, t.29, n°3, p.193-199
- EPEES – Espaces Post-Euclidiens et Événements Spatiaux (2000) « Le concept d'événement spatial », *Espace géographique*, t.29, n°3, p. 200-217

- FAIRCLOUGH, G. (2007), « Chapitre 2 - L'histoire et le temps : gérer le paysage et ses perceptions », dans Monique Berlan-Darqué *et al.*, *Paysages : de la connaissance l'action*, Versailles, coll. Update Sciences & Technologies, Quæ, p. 149-162.
- FALISSARD, B. (2014), « Le "sujet" de la santé entre science, psychanalyse et philosophie, Rencontre philosophique d'Uriage, Uriage. Vidéo en ligne : <https://philosophies.tv/evenements.php?id=698>
- FENNETEAU, H. (2015), *Enquête : entretien et questionnaire*, Paris, Dunod
- FLAMENT, C. (1994), « Structure, dynamique et transformation des représentations sociales », dans Jean-Claude Abric, *Pratiques sociales et représentations*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 37-57.
- FLAMENT, C. (2003), « Structure et dynamique des représentations sociales », dans Denise Jodelet, *Les représentations sociales*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 224-239.
- FLAMENT, C. *et al.* (2006), « Effets de masquage dans l'expression d'une représentation sociale », *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, vol.1, n°69, p. 15-31.
- FORTIN, M-J. (2007), « Le paysage, cadre d'évaluation pour une société réflexive », dans D. Terrasson, M. Berlan-Darqué et Y. Luginbühl, *De la connaissance des paysages à l'action paysagère*, Versailles, Quæ. p. 223-231.
- FORTIN, M-J. (2014), « Les paysages de la transition énergétique : une perspective politique », [En ligne], *Projets de paysage*. URL : [http://www.projetsdepaysage.fr/fr/les\\_paysages\\_de\\_la\\_transition\\_energetique\\_une\\_perspective\\_politique](http://www.projetsdepaysage.fr/fr/les_paysages_de_la_transition_energetique_une_perspective_politique)
- FORTIN, M.-J. *et al.* (2008), « *Paysage et développement territorial : potentialités et exigences des démarches participatives* », *Actes du XLV<sup>e</sup> colloque ASRDLF, [En ligne] Territoire et action publique territoriale : nouvelles ressources pour le développement régional*. URL : <http://asrdlf2008.uqar.ca/>
- FORTIN, M.-J. et LE FLOCH, S. (2008), « Le développement durable à l'épreuve des paysages d'Éole », Rapport d'étude dans le cadre du programme Paysages et développement durable (2005–2008), Université du Québec à Rimouski.
- GOFFMAN, E. (1991), *Les Cadres de l'expérience*, Paris, Minuit.
- GHIGLIONE, R. et BLANCHET, A. (1991), *Analyse de contenu et contenus d'analyses*, coll. Sciences humaines, Paris, Dunod.
- GHIGLIONE, R. *et al.*, (1980), *Manuel d'analyse de contenu*, Paris, Armand Colin.
- GROSSETTI, M. (2009) « 7. Imprévisibilités et irréversibilités : les composants des bifurcations », Michel Grossetti *et al.*, *Bifurcations*, Paris, La découverte, p. 306-328.
- GUIMELLI, C. (1999), *La pensée sociale*, Paris, coll. Que sais-je ?, Presses Universitaires de France.

- HAMMERSLEY, M. (2010), « Can We Re-Use Qualitative Data Via Secondary Analysis ? Notes on Some Terminological and Substantive Issues », [En ligne], *Sociological Research Online*, vol.14, n°1. URL : <http://www.socresonline.org.uk/15/1/5.html>
- HONEGGER, A. et LAURENS, L. (2004), « Synthèse : Quels résultats ? (Transférabilité des méthodes et des outils pour les questionnaires) », dans D. Puech et A. Honegger, *L'évaluation du paysage. Une utopie nécessaire ?* Montpellier, Université Paul Valéry, p.627-631.
- HOYAUX, A-F. (2015), « Habiter : se placer plaçant et se penser pensant », *Annales de géographie*, n°704, p. 366-384.
- HEREDIA, M. (2012) *Méthodologies d'analyse environnementale des filières bioénergie : approches par analyse de cycle de vie et nouvelles approches spatiales*, thèse en mécanique, Université Bordeaux I.
- HUOT, S. (2014), « Quel après nucléaire pour Brennilis ? Héritage énergétique et reconversion d'un site industriel au sein du Yeun Elez », *Annales historiques de l'électricité*, n°12, p. 139-155.
- JACKSON, J-B. (2003) *À la découverte du paysage vernaculaire*, Arles, Acte Sud.
- JOLIVET, V. (2007), « La notion de trajectoire en géographie, une clé pour analyser les mobilités ? », [En ligne], *EchoGéo*. URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/1704>
- JOLIVEAU, T. (2011), « Le géoweb, un nouveau défi pour les bases de données géographiques », *L'Espace géographique*, vol. 40, n° 2, p. 154-163.
- JOLIVEAU, T. *et al.* (2013), « La cartographie 2.0, vers une approche critique d'un nouveau régime cartographique », *L'Information géographique*, vol.77, n° 4, p. 29-46.
- JOLLIET, V. *et al.* (2010), *Analyse du cycle de vie ; comprendre et réaliser un écobilan*, Lausanne, coll. Metis Lyontech, Presses polytechniques et universitaire romandes.
- Laboratoire THÉMA, (2004), « Paysage selon le laboratoire THÉMA », *Hypergeo*, GDR LiberGEO.
- Laboratoire THÉMA, (2005a), « Le système de définition du paysage », *Hypergeo*, GDR LiberGEO.
- Laboratoire THÉMA, (2005b), « Le statut spatial du paysage », *Hypergeo*, GDR LiberGEO.
- LABUSSIÈRE, O. (2009), « Les stratégies esthétiques dans la contestation des projets d'aménagement : le milieu géographique entre singularité et exception », *L'Information géographique*, vol.73, n°2, p. 68-88.
- LAHLOU, S. (2003), « L'exploration des représentations sociales à partir des dictionnaires », dans J-C. Abric, *Méthodes d'étude des représentations sociales*, coll. Hors collection, Toulouse, ERES, p. 37-58.

- LE DU-BLAYO, L. (2013), « Une connaissance Partagée du paysage », [En ligne] 13<sup>e</sup> réunion du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, Cetinje, 2-3 octobre, Monténégro. URL : <https://rm.coe.int/09000016802fc0e2>
- LEE, R. et RENZETTI, C. (1990), « The Problems of Researching Sensitive Topics : An Overview and Introduction », *American Behavioral Scientist*, vol. 33, n°5, p. 510-528
- LE FLOCH, S. (2011), « Le riverain, le citoyen et l'habitant : trois figures de la participation dans la turbulence éolienne », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 19, n°4, p.344-354
- LELLI, L. et PARADIS-MAINDIVE, S. (2000), « La médiation paysagère, levier d'un développement territorial durable ? », *Développement durable et territoires*, vol. 1, n°2, [En ligne]. URL : <http://developpementdurable.revues.org/8548>
- LE MOIGNE, J-L. (1977), *La théorie du système général*, Paris, Presses Universitaire de France.
- LE MOIGNE, J-L. (1999), *La modélisation des systèmes complexes*, Paris, coll. Sciences Humaines, Dunod.
- LEVY, J. (2003), « Lieu » dans Jacques Lévy et Michel Lussault, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, p. 560-561
- LUGINBUHL, Y. (1989), *Paysages élitaires et paysages ordinaires*, Ethnologie française, XIX, n°3, p. 227-236
- LUGINBÜHL, Y. (2012), *La Mise en scène du monde*, Paris, CNRS-Éditions.
- MARTIN, O. (1997), *La mesure de l'esprit*, Histoire des Sciences Humaines, Paris, L'Harmattan.
- MÉRENNE-SCHOUMAKER, B. (2011), *Géographie de l'énergie. Acteurs, lieux et enjeux*, Paris, Belin.
- MEDJEDOVIĆ, I. (2011), « Secondary Analysis of Qualitative Interview Data : Objections and Experiences. Results of a German Feasibility Study », [En ligne] *Forum Qualitative Sozialforschung*, vol.12, n°3. URL : [https://www.researchgate.net/publication/277994812\\_Secondary\\_Analysis\\_of\\_Qualitative\\_Interview\\_Data\\_Objections\\_and\\_Experiences\\_Results\\_of\\_a\\_German\\_Feasibility\\_Study](https://www.researchgate.net/publication/277994812_Secondary_Analysis_of_Qualitative_Interview_Data_Objections_and_Experiences_Results_of_a_German_Feasibility_Study)
- MOLLARET, M-E. (2012), *Approche de la monétarisation des impacts environnementaux issus de l'analyse du cycle de vie par la méthode des choix multiples : application à la gestion des ordures ménagères résiduelles*, thèse en sciences économiques, Université Paris Ouest Nanterre La Défense
- MOLINER, P. (1993), « Cinq questions à propos des représentations sociales », *Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, n°20, p. 5-14.
- MOORE, N. (2007), « (Re)Using Qualitative Data ? », [En ligne] *Sociological Research Online*, vol.12, n°3, p.1-13. URL : [https://www.researchgate.net/publication/24132015\\_ReUsing\\_Qualitative\\_Data](https://www.researchgate.net/publication/24132015_ReUsing_Qualitative_Data)

- MORIN, E. (2005), *Introduction à la pensée complexe*, Paris, Éditions Points.
- MOSCOVICI, S. (1976, 1<sup>re</sup> éd.1961), *La psychanalyse : son image et son public*, Paris, Presses Universitaires de France.
- MOSCOVICI, S. (1989), « Des représentations collectives aux représentations sociales », dans Denise Jodelet, *Les représentations sociales*, Paris, Presses Universitaire de France.
- MUCCHIELLI, R. (2006), L'analyse de contenu des documents et des communications, coll. Formation permanente, Montrouge, ESF.
- MURHULA-AMISI NASHI, E. (2002), *Le méga-énonciateur pour une analyse sémio-pragmatique du discours de la presse*, coll. Thèses de sciences humaines, Louvain-la-Neuve Academia Bruylant.
- NADAÏ, A. et al. (2012), *Politiques éoliennes et paysages*, CIRED.
- NAGELEISEN, S. (2011), *Paysages et déplacements. Éléments pour une géographie paysagiste*, Besançon, Hors collection, Presses Universitaires de Franche-Comté.
- NOUCHER, M. et al. (2012), *Les paysages numérique en 3D dans les démarches participatives. Vers une approche vers les usages*, SAGEO 2012, Liège.
- ORMAUX, S. (1999), *Propos sur le paysage*, mémoire d'Habilitation à Diriger des Recherches, Université de Franche-Comté, THÉMA.
- PAILLÉ, P. et MUCCHIELLI, A. (2008 et 2012), *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, Paris, Armand Colin.
- PAQUIN, L-C. et BEAUCHEMIN, J. (1989), « Apport de l'ordinateur à l'analyse des données textuelles », Actes du colloque *La description des langues naturelles en vue d'applications linguistiques*, Québec, Centre international de recherche sur le bilinguisme, p.21-31
- PNUE/SETAC, (2009), *Lignes directrices pour l'analyse sociale du cycle de vie des produits*, Paris.
- PARENT, C. (1983), *Les maisons de l'atome*, Paris, Edition du Moniteur.
- PARTOUNE, C. (2004), « La dynamique du concept du paysage », [En ligne] *Revue, éducation & formation*, n°275. URL <http://escales.ensfea.fr/wp-content/uploads/sites/7/2018/06/la-dynamique-du-concept-de-paysage.pdf>
- PETIT, J-L. (1991), *L'événement en perspective*, Paris, École des hautes études en science sociales.
- PÉRIGORD, M. et DONADIEU, P. (2007 et 2012), *Le paysage. Entre nature et cultures*, coll.128, Paris, Armand Colin
- PIANELLI, C. et al. (2010), « Rôle des représentations sociales préexistantes dans les processus d'ancrage et de structuration d'une nouvelle représentation », *Les cahiers internationaux de psychologie sociale*, n° 86, p. 241-274.
- POINT, S. et VOYNNET FOURBOUL, C. (2006) « Le codage à visée théorique », *Recherche et Applications en Marketing* (édition française), vol.21, n°4, p.61-78

- PITTE, J-R. (2003), *Histoire du paysage français : de la préhistoire à nos jours*, Paris, Tallandier.
- PUECH, D. et HONEGGER, A. (dir.), (2004), *L'Évaluation du paysage, une utopie nécessaire ?*, Paris, CNRS Éditions/université Montpellier III.
- QUERÉ, L. (2006), « Entre fait et sens, la dualité de l'événement », *Réseaux*, n°139, p. 183-218.
- REBELO, J. (2006), « Le temps et le mode de l'événement circulant », *Revue Hermès*, n°46, p. 57-66.
- RAYLMOND-DUFOUR, M. (2014), *Les trajectoires dans le temps : réflexion sur le concept de "régime d'historicité"*, *Conservatoire mémorielles*, n°15, mis en ligne le 10 mai 2014, consulté le 01 janvier 2017.
- RETAILLÉ, D. (2012), « De l'espace nomade à l'espace mobile en passant par l'espace du contrat », [En ligne] URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00679163>
- REVÉRET, J-P. et PARENT, J. (2013), « 15-L'analyse sociale et socio-économique du cycle de vie des produits, défis et enjeux », dans GENDRON, C. et al. (dir.), *Repenser la responsabilité sociale de l'entreprise*, Paris, coll. Recherche, Armand Colin, p. 261-272.
- RICOEUR, P. (1991), « Événement et sens », *Raison pratique*, n°2, Paris, École des Hautes Études en Science Sociale.
- RIGOT, H. (2006), « (En)-jeux de corpus pour la recherche en SHS. Énoncés, textes et documents », INRP, Paris X.
- RINGOOT, R. (2014), *Analyser le discours de presse*, Paris, Armand Colin
- ROCHE, E. (2017), « Les "villages d'insertion" : un événement territorial ? Quand la géographie sociale fait sienne la notion d'événement pour étudier les politiques urbaines », *Sociétés plurielles*, vol. *Les sciences humaines et sociales à l'épreuve de l'événement*, n°1.
- ROMANO, C. (2012), *L'événement et le temps*, Paris, coll. Quadrige, Presses Universitaires de France.
- SALLES, S. (2011), « Contraintes environnementales et opportunités paysagères : Nancy "rives de Meurthe" », *Espaces et sociétés*, n° 146, p. 53-69.
- SCHLEISNER, L. (1999), « Life cycle assessment of a wind farm and related externalities », *Renewable Energy*, n°20, p.279-288
- TAFANI, E. et BELLON, S. (2003), « Études expérimentales de la dynamique des représentations sociales », dans ABRIC, J-C., *Méthodes d'étude des représentations sociales*, Toulouse, ERES « Hors collection », p. 55-277.
- THOMPSON, P. (2000) « Re-using Qualitative Research Data : a Personal Account », *Forum Qualitative Social Research*, vol.1, n°3.
- TISSIER, J-L. (2003) « Paysage » dans Jacques Lévy et Michel Lussault, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, p. 696-701



- TREMEAC, B. et MEUNIER, F. (2009), "Life cycle analysis of 4,5MW and 250 W wind turbines", *Renewable and Sustainable Energy Reviews*, n°13, p. 2104-2110.
- TUDESQ, A-J. (1973), *La presse et l'événement*, Paris, Mouton.
- VON BERTALANFFY, L. (1972), « The History and Status of General Systems Theory », *The Academy of Management Journal*, vol. 15, n°4), p. 407-426
- VON BERTALANFFY, L. (1993), *Théorie générale des systèmes*, Paris, coll. Systémique, Dunod.
- VOLVEY, A. *et al.* (2005), *Échelles et temporalités*, Neuilly, Atlande
- WOLSINK, M. (2000), « Wind power and the NIMBY-myth: institutional capacity and the limited significance of public support », *Renewable Energy*, n°21, p. 49-64.
- WOLSINK, M. (2007), « Wind power implementation: The nature of public attitudes: Equity and fairness instead of "backyard motive" », *Renewable and Sustainable Energy Reviews*, n°11, p.1188–1207.

## Table des illustrations

<i>Figure 1 : Schématisation du parcours menant à la proposition de l'AsCV pour une thèse en géographie</i>	17
<i>Figure 2 : Illustration des différentes échelles de l'énergie éolienne</i>	31
<i>Figure 3 : Récapitulatif du déroulement d'un projet éolien (repères réglementaires et échelons)</i>	38
<i>Figure 4 : Trois exemples de cartographie synthétisant la démarche cartographique du SRE</i>	39
<i>Figure 5 : Illustration de la visibilité du parc de Brach (Gironde) depuis la route D207</i>	55
<i>Figure 6 : Illustration de trois vues de l'espace</i>	56
<i>Figure 7 : Illustration des effets de distance sur la visibilité du parc éolien de Saint Coulitz</i>	57
<i>Figure 8 : Illustration schématique du principe de base de l'étude des visibilité</i>	57
<i>Figure 9 : Le géosystème selon Georges Bertrand</i>	58
<i>Figure 10 : Le concept de paysage en polysystème, d'après Jean-Claude Wieber et Thierry Brossard, 1984</i>	60
<i>Figure 11 : Revisite du polysystème du paysager par le Laboratoire THÉMA, 2005</i>	65
<i>Figure 12 : Revisite du polysystème du paysager par Laurent Couderchet, 2008</i>	67
<i>Figure 13 : Notre interprétation du polysystème du paysage</i>	69
<i>Figure 14 : Positionnement de notre problématique de recherche au sein du polysystème du paysage</i>	71
<i>Figure 15 : Illustration d'un cycle de vie d'un produit</i>	75
<i>Figure 16 : Schématisation d'un noyau central et d'un système périphérique d'une représentation</i>	85
<i>Figure 17 : Schématisation de la transformation d'une représentation</i>	86
<i>Figure 18 : Schématisation de l'idée de trajectoire</i>	88
<i>Figure 19 : Schématisation de l'idée d'itinéraire</i>	88
<i>Figure 20 : Diverses représentations de l'idée de cycle</i>	89
<i>Figure 21 : L'U-shaped curve, selon Maarten Wolsink sur les attitudes envers l'énergie éolienne (Wolsink, 2007, p.1198)</i>	90
<i>Figure 22 : Illustration chronologique du développement des projets éoliens sur le territoire de la CCPCP</i>	93
<i>Figure 23 : Illustration d'une trajectoire possible de représentations</i>	95
<i>Figure 24 : Confrontation méthodologique de matériaux de différentes natures</i>	104
<i>Figure 25 : Schématisation du processus d'analyse secondaire</i>	109
<i>Figure 26 : Analyse secondaire et analyse primaire dans la méthodologie de thèse</i>	112
<i>Figure 27 : Synthèse des métadonnées des différents matériaux du corpus</i>	114
<i>Figure 28 : Évolution de la puissance raccordée en énergie éolienne de 2001 à 2016 (source des données : OpenData RTE, 2017)</i>	125
<i>Figure 29 : Carte de la communauté de communes du Pays de Châteaulin et du Porzay</i>	128
<i>Figure 30 : Carte de la communauté de communes de l'Estuaire</i>	130
<i>Figure 31 : Carte de de la communauté de communes de la Pointe du Médoc</i>	131
<i>Figure 32 : Liste des personnes enquêtés par nous-même, Sophie Le Floch et Anne-Sophie Devanne</i>	136
<i>Figure 33 : Schéma récapitulatif des sources de données composant le corpus de recherche</i>	142
<i>Figure 34 : Protocole de recherche utilisé pour la collecte des articles de presse</i>	151
<i>Figure 35 : Deux exemples de sélections d'unités d'analyse</i>	153
<i>Figure 36 : Les catégories analysées depuis le Corpus Factiva Bretagne 2007 et le Corpus Factiva Aquitaine 2007</i>	156
<i>Figure 37 : Définitions, propriétés et conditions d'existence de la catégorie Éminence d'enjeux énergétiques</i>	157
<i>Figure 38 : Illustration du processus de catégorisation depuis des articles de presse du corpus Factiva Bretagne 2007</i>	159
<i>Figure 39 : Schématisation du processus d'interprétation du chercheur usant de la cartographie de contenu</i>	160
<i>Figure 40 : Six écueils à éviter lors de la catégorisation</i>	161
<i>Figure 41 : Tableau résumant la traduction des valeurs des catégories dans le langage du logiciel GEPHI</i>	163

Figure 42 : Carte des catégories relevées suite à l'analyse du corpus d'articles de presse du journal Ouest France pour l'année 2007	164
Figure 43 : Illustration de l'emprise paysagère imaginée d'une éolienne sur Reignac	170
Figure 44 : Illustration des rapports de visibilité, entre vue surélevée et vue tangentielle	170
Figure 45 : Illustration de paysages éoliens vus depuis la route. Finistère, 2015-2016.	171
Figure 46 : Illustration de l'emprise paysagère imaginée d'une éolienne sur la chapelle de Notre-Dame du Verdot, à Reignac. Photomontage réalisé par l'association Vigieôle	172
Figure 47 : Carte des catégories du corpus Sud Ouest pour l'année 2007	173
Figure 48 : Carte des catégories du corpus Ouest-France pour l'année 2007	174
Figure 49 : Illustration de paysages de l'énergies en Gironde, à partir de photographies de l'Atlas des paysages de la Gironde	175
Figure 50 : Illustration de la visibilité de la centrale nucléaire de l'autre côté de l'estuaire. Source : Atlas des paysages de la Gironde, Agence Folléa-Gautier	177
Figure 51 : Localisation et état d'avancement des projets de parc éoliens en Nouvelle-Aquitaine, (DREAL, 2017)	178
Figure 52 : Extrait d'articles du journal Sud Ouest du 1er février 1980	179
Figure 53 : Blason de la commune de Braud-et-Saint-Louis, intégrant la centrale nucléaire	181
Figure 54 : Tract de l'association Vigieôle Compilation des griefs vis-à-vis des éoliennes	183
Figure 55 : Polyptique illustrant le paysage de la commune de Reignac	186
Figure 56 : Panoramique du littoral finistérien, entre falaises et parcelles agricoles. Presqu'île de Crozon, février 2016.	188
Figure 57 : Polyptique illustrant le paysage de la commune de Naujac-sur-Mer.	189
Figure 58 : Tract proposé par l'association Naujac, c'est vous Comparaison de hauteurs entre la tour Montparnasse, le phare de Cordouan, des éoliennes et d'autres bâtiments du quotidien	190
Figure 59 : Absorption visuelle du clocher par la masse du château d'eau sur ce photomontage comparant les hauteurs du clocher de l'église de Reignac et d'une éolienne de 2MW.	190
Figure 60 : Illustration des variations de visibilité du château d'eau et du clocher de Reignac	192
Figure 61 : Communications de l'association Vigieôle à destination de ses adhérents et de la population	193
Figure 62 : Tract de l'association Vigieôle - Illustration de l'incompréhension des chasseurs face à l'arrivée d'éoliennes sur leur territoire	196
Figure 63 : Nuage de mots à partir des articles du corpus Sud Ouest 2007	199
Figure 64 : Carte de des catégories du corpus Sud Ouest pour l'année 2009	200
Figure 65 : Carte de synthèse des enjeux paysagers - identification de 43 unités de paysage emblématique (Charte départementale des éoliennes du Finistère, 2002)	204
Figure 66 : Illustration de la localisation du projet éolien de la CCPCP, le Croissant de Châteaulin.	205
Figure 67 : Illustration d'un zonage d'exclusion des contraintes techniques et environnementales à l'occasion d'un projet éolien, Reignac (Gironde). (Rapport de Détermination de zones de développement de l'éolien sur le territoire communautaire, CCE, 2008).	207
Figure 68 : Illustration des trois scénarii théoriques proposés à l'occasion du projet éolien de la CCE, en 2008	209
Figure 69 : Photographie introduisant un récit de Marie-Adelaïde Scigacz à propos du démantèlement de la centrale nucléaire de Brennilis (FranceTVinfo, avril 2016).	219
Figure 70 : Trajectoire du cycle de vie de l'événement-éolien selon la progression de lecture du chapitre 6	225
Figure 71 : Carte des catégories du corpus Sud Ouest pour l'année 2007 (rappel de la Figure 47)	227
Figure 72 : Cartes illustrant la force des vents en France en m/s et les densités énergétiques des vents en W/m <sup>2</sup>	237
Figure 73 : Carte du potentiel éolien en Aquitaine, mesuré à 80 mètres. (DREAL Aquitaine, SRE Aquitaine, 2012)	238
Figure 74 : Tableau illustrant l'évolution des puissances éoliennes installées sur la région Bretagne	240
Figure 75 : Carte des catégories du corpus Sud Ouest pour l'année 2009 (rappel de la Figure 64)	244

<i>Figure 76 : Illustration d'expressions de revendications, pour et contre le projet éolien de Reignac, en Gironde</i>	254
<i>Figure 77 : Carte des catégories du corpus Ouest-France pour l'année 2007 (rappel de la Figure 48)</i>	263
<i>Figure 78 : Carte des catégories du corpus Ouest-France pour l'année 2012</i>	266



## Liste des acronymes

---

ACV : Analyse de Cycle de Vie

AdT : Analyse de données Textuelles

AsCV : Analyse sociale de Cycle de Vie

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

CCE : Communauté de Communes de l'Estuaire

CCPCP : Communauté de Communes du Pays de Châteaulin et du Porzay

CCPM : Communauté de Communes de la Pointe du Médoc

DDE : Direction Départementale de l'Équipement

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

GES : Gaz à Effet de Serre.

MEDD : Ministère de l'Écologie et du Développement Durable

MEEM : Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

NIMBY : Not In My Backyard

SIDE : Schéma Intercommunal de Développement Éolien

SRADDT : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

SRCAE : Schéma Régional Climat Air Énergie

SRE : Schéma Régional Éolien

TPU : Taxe professionnelle unique

ZDE : Zone de Développement Éolien

ZIP : Zone d'Implantation Potentielle

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique



L'utilisation croissante du vocable de la transition dans le débat public contribue à l'émergence de nouvelles méthodes de recherche dont les géographes commencent à se saisir. La transition invite à réfléchir dans un cadre d'action nouveau. Appliquée au domaine des énergies, elle rencontre le géographe dans ses interprétations des dynamiques spatiales. Ce cadre spatio-temporel inédit, où sont introduites les notions de territorialisation de l'énergie et de réversibilité, constitue une opportunité pour le géographe de penser ces enjeux nouveaux selon des approches du couple espace-temps réinterprétées.

Dans ce contexte, la thèse vise à comprendre et à analyser les mécanismes socio-spatiaux mis à l'épreuve par le développement des énergies renouvelables, et plus particulièrement des éoliennes. La spécificité de la démarche réside dans une traduction géographique de l'Analyse de Cycle de Vie. Pour ce faire, la thèse réinvestit le concept de paysage dans son interprétation dynamique. Cependant, l'analyse de cycle de vie nous invite à repenser la dynamique paysagère selon la notion d'événement. La thèse interroge l'arrivée d'un projet éolien comme un événement et s'intéresse à ses modes de surgissement, les déstabilisations socio-spatiales induites et les mécanismes de régulation entrepris par les individus.

L'objectif de la recherche est d'expérimenter la conduite d'une Analyse sociale de Cycle de Vie des représentations paysagères de l'éolien. L'ambition se voit confrontée à une contrainte majeure, celle du temps. Le temps imparti de la thèse rencontre les temps politiques et les temps de l'expérience. Événements construits ou événement subis, ils impactent différemment les représentations socio-spatiales selon des échelles de temps variables.

L'intention d'une recherche diachronique nous enjoint à réfléchir aux enjeux épistémologiques et méthodologiques stimulants de l'élaboration d'un corpus particulier où peuvent être analysées conjointement des données de natures et de sources diverses.

L'analyse est menée sur les discours et particulièrement sur les références spatiales et les sensibilités des individus face à l'arrivée d'éoliennes sur un territoire. La thèse retrace les étapes des cycles de vie de l'événement-éolien traduites et interprétées selon les contextes de terrains.

**Mots-clés** : paysage – événement - analyse sociale de cycle de vie - représentations paysagères - analyse de discours – paysages éoliens



**Abstract**

---

The increasing use of the transition terms in the public debate contributes to the emergence of new research methods whom geographers begin to apprehend. Transition invites to consider a new action framework. In the matter of energy domain, the transition concept involves geographers in their socio-spatial interpretations. This new spatiotemporal frame, where are introduced the notions of territorialisation of the energy and the reversibility, provides an opportunity to consider these issues from a reinterpretation of the space-time couple.

In this context, the thesis aims in understanding and analyzing of socio-spatial mechanisms tested by the renewable energies development, especially wind turbines. The specificity of this approach may be a geographical rendition of the Life Cycle Assessment method. For this purpose, the thesis requires the concept of landscape in its dynamic meaning. However, the life cycle assessment invites us to reshape the idea of landscape dynamics according to the notion of event. The thesis explores the arrival of a wind turbines project as an event and it focus on its sudden emergence, the induced socio-spatial destabilizations and the individual and social adaptations.

The purpose of this research is to investigate a Social Life Cycle Assessment of the landscape representations of the wind energy. This ambition faces a time constraint. The allowed time of a PhD thesis faces political times and the times of the experience. Created events or suffered events impact the socio-spatial representations differently and over various timescales. Considering a diachronic study brings about rethinking the epistemological and methodological issues raised by a corpus which gathers several types of data, from different sources and which would be analyzed together.

The analysis is led on discourses and especially on spatial textual references along with the individual sensibilities revealed when a wind turbines project is initiated on territory. The thesis tracks the life cycle steps of windpower-events that we interpret according to the socio-spatial context of the study terrains.

**Key words** : landscape - wind energy landscapes – event - social life cycle assessment - landscape representations - discourse analysis